BULLETIN

DE LA

Société française d'Histoire de la Médecine

N° I 1910.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Albert PRIEUR
Secrétaire général

et M. le Dr Victor NIÇAISE
Secrétaire annuel



PARIS
HONORÉ CHAMPION, EDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Statuts.

(*Rédaction en date du 8 février 1905*)

Article premier

La *Société française d'Histoire de la Médecine* a pour objet d'étudier l'histoire de la médecine et des sciences qui s'y rattachent, considérée au multiple point de vue de l'évolution des doctrines et des institutions, de la biographie, de la bibliographie et des recherches documentaires.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des réunions mensuelles régulières de ses membres, de provoquer des visites collectives aux différents établissements ayant un caractère historique, et de faire tous ses efforts, en intervenant soit auprès des pouvoirs publics, soit auprès des particuliers, pour qu'il ne soit porté la moindre atteinte possible aux objets et aux documents intéressant l'histoire médicale de notre pays.

ARTICLE 2.

La Société publie un *Bulletin* périodique, contenant les actes officiels de la Société, le texte des procès-verbaux, les renseignements bibliographiques qu'elle a réunis et soit l'intégralité, soit le résumé des travaux qui lui sont communiqués.

La Société pourra se diviser en plusieurs commissions ayant chacune un Président et un Secrétaire, que ces personnes soient ou non Membres du Bureau ou du Conseil. L'opportunité de cette division en commissions et la répartition de ces dernières sont laissées à la diligence du Conseil.

ARTICLE 3

Toute discussion portant sur des questions politiques, religieuses ou étrangères à l'objet de la Société, est rigoureusement interdite.

Composition.

ARTICLE 4.

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs, sans distinctions de sexe ni de nationalité.

ARTICLE 5.

Les Membres honoraires sont affranchis de toute cotisation ; ils reçoivent gratuitement un exemplaire de toutes les publications de la Société, sans que cette mesure puisse avoir d'effet rétroactif. Leur nombre ne peut être supérieur à douze.

ARTICLE 6.

Toute candidature au titre de Membre honoraire doit être formulée dans une lettre adressée au Président et signée au moins par dix Membres de la Société. Il est donné lecture de cette lettre en séance ordinaire. L'un des Membres présents est désigné par le Président pour faire, à la prochaine séance, un rapport sur cette candidature. Il est ensuite procédé à un vote par bulletins secrets. L'élection se fait à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

ARTICLE 7.

Peuvent être Membres actifs toutes les personnes qui satisferont aux conditions suivantes :

1° Etre présenté par deux Membres ; le vote d'admission a lieu à la séance suivante. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le taux est indiqué au Règlement et en échange de laquelle on reçoit les publications de la Société.

ARTICLE 8.

Le titre de Membre perpétuel appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins deux cents francs*.

Les droits des Membres perpétuels sont les mêmes que ceux des Membres actifs.

ARTICLE 9.

Le titre de Membre donateur appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins quatre cents francs*, soit en une fois, soit en deux versements annuels.

Les Membres donateurs font de droit partie du Conseil. Après décès, leurs noms seront inscrits à perpétuité en tête de la liste des Membres de la Société.

Ressources.

ARTICLE 10.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations annuelles ;

2° Du produit de la vente du *Bulletin* et des autres publications de la Société (abonnements, vente au numéro, etc.), conformément aux clauses du traité passé avec l'éditeur ou le libraire dépositaire ;

3° Du produit des réunions, conférences, fêtes, expositions, etc., organisées au profit de la Société ;

4° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

5° Des dons manuels qui pourraient lui être faits ;

6° Du revenu des capitaux placés.

Article 11.

Les sommes versées tant par les Membres perpétuels que par les Membres donateurs seront capitalisées et placées en rentes françaises ou garanties par l'Etat français, en obligations de chemins de fer ou en valeurs à lots du Crédit foncier, de la Ville de Paris. Les arrérages des titres de rente sont incorporés au budget annuel, sans être soumis à remploi.

Administration.

Article 12.

La Société est administrée par son Bureau et par son Conseil.

Article 13.

Le Bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, deux Secrétaires, un Trésorier et un Archiviste-bibliothécaire.

Le Président veille à la stricte observation des statuts et du réglement. Il conduit les travaux, dirige les délibérations et représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchements, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents.

Le Secrétaire général est chargé de la correspondance et de la publication du *Bulletin*, dont il corrige les épreuves et qu'il signe comme gérant.

Les Secrétaires sont chargés de la rédaction des procès-verbaux ; ils aident le Secrétaire général dans ses différentes attributions.

L'Archiviste-bibliothécaire est chargé de la réception, de l'enregistrement, du catalogue et de la garde des objets, documents et livres reçus par la Société ou acquis par elle.

Le Trésorier opère toutes les recettes et acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil.

Article 14.

Le Président et le Secrétaire général sont élus pour deux ans. Les autres membres du Bureau pour une année seulement. Ils sont tous rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu avant deux ans.

ARTICLE 15.

Le Conseil comprend :

1° Tous les membres du Bureau ;

2° Les membres donateurs ;

3° Les anciens Présidents pendant trois ans ;

4° Neuf membres élus, renouvelables par tiers tous les ans, d'après un ordre établi par voie de tirage au sort.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Une place peut être réservée, dans chaque série annuelle, à un membre non résidant ou étranger, sans que le nombre des membres de cette catégorie puisse être jamais supérieur au tiers du nombre des membres élus.

ARTICLE 16.

Toutes les fonctions du Bureau et du Conseil son gratuites.

ARTICLE 17.

L'élection des membres du Bureau et du Conseil a lieu dans la dernière séance de l'année. Le vote par correspondance est admis.

ARTICLE 18.

Le Bureau et le Conseil sont chargés des intérêts de la Société. Au Bureau incombe l'administration courante. Le Conseil connaît de toute question relative aux élections, engageant les finances de la Société et concernant son action matérielle ou morale. D'une façon générale, il s'occupe de toute affaire sur laquelle il y ait à délibérer.

ARTICLE 19.

Le Président convoque le Bureau et le Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

En outre, le Bureau et le Conseil se réunissent de plein droit et délibèrent valablement toutes les fois que le Président ou l'un des Vice-Présidents ont été saisis d'une demande de convocation, signée soit par trois membres du Bureau, pour la convocation de celui-ci, soit par six membres du Conseil, dans le cas de convocation du Conseil, soit par douze membres de la Société.

Dans l'un et l'autre cas, la demande de convocation du Bureau ou du Conseil doit exposer le motif de la réunion et indiquer les questions qu'il semble utile de mettre en discussion.

ARTICLE 20.

Les délibérations du Conseil sont transcrites par l'un des Secrétaires sur un registre spécial; le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et le Secrétaire général.

ARTICLE 21.

L'exercice financier de la Société est annuel. Dans la séance de jauvier, le Trésorier dépose ses comptes, qui doivent être examinés par une Commission de deux Membres, nommée par la Société sur la proposition du Bureau. Cette commission dépose,à la séance suivante, c'est-à-dire à l'Assemblée générale, un rapport écrit dont les conclusions sont mises en discussion.

Assemblée générale.

ARTICLE 22.

La Société se réunit chaque année en Assemblée générale dans le courant de février. Cette Assemblée générale peut se tenir sous la présidence effective d'un Président d'honneur choisi par le Conseil. Une convocation spéciale, faisant connaître le programme de la réunion, est envoyée à tous les Membres de la Société.

Modification des Statuts,dissolution de la Société.

ARTICLE 23.

Toute modification des Statuts ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet. Le vote n'est valable qu'autant qu'il réunit les deux tiers des voix des Membres présents.

ARTICLE 24.

De même, la dissolution de la Société ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet; trois mois au moins avant sa réunion, il aura été distribué à chaque membre un rapport exposant les motifs de cette dissolution. L'As-

semblée n'est valablement constituée que si au moins la moitié plus un des membres inscrits y sont présents ou représentés par un confrère auquel ils auront à cet effet délégué leurs pleins pouvoirs. Un même Membre présent ne pourra représenter plus de quatre Membres absents. Les résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des Membres présents ou représentés.

Toutefois, si après une première convocation le quorum ci-dessus spécifié n'est pas atteint, il sera convoqué une seconde Assemblée dans les mêmes formes, qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Article 25.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale décide de l'usage qui sera fait des biens de la Société et de son avoir.

Article 26.

Tout Membre qui est resté trois ans sans payer sa cotisation peut être rayé de droit.

Article 27.

L'élection des neuf premiers Membres du Conseil aura lieu à l'Assemblée générale de 1906, d'après une liste préparée par le Bureau, à la majorité absolue et quel que soit le nombre des votants. Au cas où, parmi les neuf membres élus, il se trouverait des Membres non résidants ou étrangers, au nombre de trois au maximum, il serait procédé entre eux à un tirage au sort, afin de les répartir entre chacun des tiers du Conseil. Il sera procédé ensuite à une opération toute semblable, en vue de répartir les Membres résidants entre les trois séries de Membres du Conseil. De ce fait, le Conseil se trouvera constitué et son roulement sera établi.

Article 28.

La Société tient ses séances à la Faculté de Médecine. Sa Bibliothèque et ses Archives se trouvent au Laboratoire de Parasitologie.

Le siège de la Société, de sa Bibliothèque et de ses Archives pourra être transporté en tout autre endroit, suivant les circonstances, si le Conseil en décide ainsi.

De même, les jours et les heures des séances pourront être modifiés suivant les besoins.

Règlement intérieur.

Article premier.

Le siège social est au domicile du Secrétaire général.

Article 2.

La Société tient ses séances le deuxième mercredi de chaque mois, à cinq heures de l'après-midi, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Quand la date de la séance coïncide avec un jour férié, la réunion est avancée ou reculée d'une semaine, suivant les circonstances, par simple décision du Bureau.

Article 3.

Tout membre ayant une communication à faire doit, pour être inscrit à l'ordre du jour, en prévenir le Secrétaire général au moins dix jours avant la date de la séance.

Article 4.

La cotisation est fixée à douze francs par an. L'année compte toujours du 1er janvier. Chaque membre paiera un droit d'entrée de 10 francs.

Article 5.

Le *Bulletin* est publié par volumes annuels; il paraît par fascicules mensuels.

Le Bulletin sera publié aux frais de la Société et à l'avenir il ne dépendra d'aucun journal:

La liste des membres et le règlement paraîtront dans le premier fascicule de l'année ;

Deux secrétaires seront, à tour de rôle, chargés de prendre chaque mois le compte rendu de la séance et de recevoir les travaux des auteurs, mais ce sera toujours le même secrétaire qui correspondra avec l'imprimeur ;

Au cas où ne peuvent prendre place que des extraits ou des résumés des travaux communiqués en séance,

l'auteur s'entend avec le Secrétaire général pour la désignation des passages à publier.

Article 6.

Les opinions émises par les auteurs n'engagent qu'eux : la Société n'en assume pas la responsabilité.

Article 7.

La Société offre aux auteurs *25 exemplaires* de leurs travaux, mais *sans réimposition* et *sans changement de pagination* et *sans couverture*. Celle-ci, avec ou sans titre, la réimposition, avec pagination nouvelle, seront à la charge de l'auteur qui s'entendra *directement* avec l'imprimeur. Tout membre désirant des tirages à part est tenu d'en aviser le secrétaire général dans la semaine qui suit sa communication.

Article 8.

Tout tiré à part doit porter à la fin du texte la formule suivante : *Extrait du Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine, tome......, page....., année.....* En aucun cas, les tirés à part ne peuvent être mis en vente.

Article 9.

Le Conseil se réunit de plein droit dans la première quinzaine de novembre, en vue d'arrêter la liste des candidats au Bureau et aux places laissées vacantes dans le Conseil.

Article 10.

Dans le cas où un ou plusieurs Membres du Conseil seraient appelés par les élections à faire partie du Bureau, le Conseil serait complété immédiatement par un vote des Membres présents à la séance. Il en sera de même en cas de ballottage.

Les nouveaux élus prennent, dans chacun des tiers du Conseil, la place laissée vacante par les personnes qu'ils sont appelés à remplacer.

Article 11.

La Bibliothèque, les archives et la Réserve des publi-

cations de la Société sont confiées à la garde de l'archiviste-Bibliothécaire. La Société n'ayant pas de local lui appartenant, tous ces documents sont déposés à la Faculté de Médecine, dans une salle spéciale ou dans les annexes du Laboratoire de Parasitologie. Ce dépôt est révocable par simple décision du Conseil.

Article 12.

L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la réception, de l'inscription et du catalogue des volumes, brochures et documents. Il est comptable des publications en réserve vis-à-vis de la Société. Il fait chaque année, dans la séance de janvier, un rapport écrit sur son administration. Ce rapport est soumis à l'examen d'une commission de deux Membres, qui vérifie l'état de la Bibliothèque, des Archives et des Réserves et en rend compte à l'Assemblée générale.

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 31 décembre 1909

ARONE (Mme), 82, route des Chesneaux, *Montmorency*.

ACHARD (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164* (1).

ALEZAIS (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue d'Arcole, 3, Marseille*.

AUBERT (Dr), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, *rue Victor-Hugo, 33, Lyon*.

BALLET (Dr Gilbert), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Général-Foy, 39*.

BALDENWECK (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *87, rue de Monceau*.

BARBILLON (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *avenue de l'Observatoire, 24*.

BEAUDOT, pharmacien, *place Darcy, à Dijon*.

BAUDOIN (Dr Frédéric), *rue du Château, Alençon* (*Orne*).

BAUDOUIN (Dr Marcel), Secrétaire général de la *Société préhistorique de France*, ancien Interne des hôpitaux, ancien Chef de laboratoire de la Faculté de Médecine, *rue Linné, 21*.

BEAUVOIS (Dr), *rue d'Orléans, 21, Neuilly-sur-Seine*.

BELUZE (Dr), *rue des Francs-Bourgeois, 54*.

BÉRILLON (Dr), Directeur de la *Revue de l'Hypnotisme*, *rue Castellane, 4*.

BÉNARD (Dr), *Château-Gontier* (*Mayenne*).

(1) Là où le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

Bergounioux (Dr), ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Poitiers, à *Belfort* (*Lot*).

Blanchard (Dr Raphaël), Professeur à la Faculté, Membre de l'Académie de Médecine, *boulevard Saint-Germain, 226.*

Bonaparte (prince Roland), Membre de l'Institut, *avenue d'Iéna, 10.*

Borne (Dr G.), *rue de Louvois, 8.*

Bos (Dr Alphonse), *cours Lieutaud, 52, Marseille.*

Boutineau, Membre de la Société archéologique, *rue de l'Alma, 73, à Tours.*

Brœmer (Dr), Professeur à l'Ecole de pharmacie de Toulouse.

Bugiel (Dr), *boulevard Saint-Marcel, 53.*

Capitan (Dr), ancien Président de la Société d'Anthropologie, *rue des Ursulines, 5.*

Carbonnelli (Pr), Directeur de la Maternité, *Saint-Massimo, 33, Turin.*

Cartaz (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *boulevard Haussmann, 39.*

Cawadias, Interne des hôpitaux, *Hôtel-Dieu, Paris.*

Cayla (Dr), *avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.*

Chaput (Dr H.), Chirurgien des hôpitaux, *avenue d'Eylau, 21.*

Charcot (Dr Jean), ancien Chef de clinique, *avenue de l'Alma, 36.*

Chassevant (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, *rue du Mont-Thabor, 21.*

Chauffard (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Simon, 2.*

Chaumont (Dr), *rue de Vaugirard, 63.*

Chauveau (Dr), *boulevard Saint-Germain, 225.*

Cheylud (Em.), Pharmacien, à *la Roche-Chalais* (*Dordogne*).

Cordier (Dr), aux Etablissements français de *Pondichéry (Inde)*.

Cornillot (Dr), Sous-Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, *rue Gazan, 39*.

Cornu (Dr), à *Neuvy (Yonne)*.

Courtade (Dr A.), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *rue Castellane, 14*.

Cumston (Dr Charles), *Beacon Street, 871, Boston, Massachusetts, Etats-Unis*.

Déjerine (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, *boulevard Saint-Germain, 179*.

Delaunay (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *14, rue de la Préfecture, Le Mans*.

Delbet (Dr Paul), ancien Chef de clinique de la Faculté, *14, rue Roquepine*.

Delorme (Dr), Membre de l'Académie de Médecine, Directeur de l'*Hôpital du Val-de-Grâce*.

Desnos (Dr), *rue de la Boétie, 59*.

Deroide, Interne des hôpitaux, *16, rue de la Pitié*.

Dignat (Dr), *avenue Carnot, 14*.

Dorveaux (Dr), Bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie, *avenue d'Orléans, 58*.

Druelle (Dr), *rue de Clichy, 55*.

Duché (Dr), *Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (Dordogne)*.

Dupré (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Georges, 47*.

Fabre (Dr), Membre correspondant de l'Académie de Médecine, *Commentry (Allier)*.

Farez (Dr), *boulevard Haussmann, 154*.

Fay (Dr Marcel), ancien Interne des asiles, *11 bis, rue de Thann*.

Fay (Maurice), Chirurgien-dentiste, *17, rue de la Ville-l'Evêque*.

FIESSINGER (Dr), Rédacteur en chef du *Journal des Praticiens*, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, *4, rue de la Renaissance*.

FLANDRIN (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, *place Grenette, 11, Grenoble*.

FLORENCE (Dr), Professeur à la Faculté, *rue Culatte, 3, Lyon*.

FONAHM (Adolphe), Professeur à l'Université de *Christiania*.

FOURNIER (Dr Alfred), Professeur honoraire à la Faculté, Médecin honoraire des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, *rue de Miromesnil, 77*.

FOURNIER (Dr Edmond), *77, rue de Miromesnil*.

FOURNIER (Dr Henri), *rue de Lisbonne, 11*.

FRANCILLON (Mme la Desse Marthe), *18, avenue de Friedland*.

GARIEL (Dr), Professeur à la Faculté, membre de l'Académie de Médecine, *rue Edouard-Detaille, 6*.

GEAY (Dr), de Paris.

GÉNÉVRIER (Dr J.), ancien Interne des hôpitaux, *rue du Pré-aux-Clercs, 8*.

GILBERT (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Rome, 27*.

GRASSET (Dr), Professeur à la Faculté, *rue J.-J.-Rousseau, Montpellier*.

GUELLIOT (Dr Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *rue du Marc, Reims*.

GUÉPIN (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Malesherbes, 21 bis*.

GUIART (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.

GUILLON (Dr PAUL), *boulevard Malesherbes, 69*.

GUYON (Dr), Professeur honoraire à la Faculté, Chirurgien honoraire des hôpitaux, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, *rue de la Baume, 1*.

GYORY (Dr de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de *Budapest, IV, Zoldfa, u, 21*.

HAHN (Dr), Sous-Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, *rue Gay-Lussac, 28.*

HAMONIC (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *rue Clauzel, 7 ter.*

HOUSSAY (Dr Fr.), *à Pontlevoy (Loir-et-Cher).*

INSTITUT DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE *de l'Université de Leipzig.*

JABLONSKI (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue des Arènes, 17, Poitiers.*

JEANSELME (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *5, quai Malaquais.*

JENNINGS (Dr), *Au Vésinet (S.-et-O.).*

JOLY (Dr), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, *villa les Lotus.* L'hiver à *Paris, 39, boulevard Raspail.*

KLEIN (Dr Gustav), à Munich (Bavière).

LABADIE-LAGRAVE (Dr), Médecin des hôpitaux, *avenue Montaigne, 8.*

LACASSAGNE (Dr), Professeur à la Faculté, Directeur de *Archives d'anthropologie criminelle, place Raspail, 1, Lyon.*

LANDOUZY (Pr), Doyen de la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de l'Université, 15.*

LANGLOIS (Dr), *à Maubeuge (Nord).*

LAPERSONNE (Dr DE), Professeur à la Faculté, *boulevard Malesherbes, 90.*

LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, *rue de Puebla, 35, à Lille.*

LEDOUX-LELARD (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *22, rue Clément-Marot.*

LEGRAND (Noé), Sous-Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, *rue des Feuillantines, 10.*

Le Pileur (Dr), Médecin de Saint-Lazare, *rue de l'Arcade, 15.*

Lemaire (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *rue de Rigny, 5.*

Lejars (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *rue de la Victoire, 96.*

Ledé (Dr Fernand), Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *quai aux Fleurs, 19.*

Leri (André), ancien Interne des hôpitaux, *avenue Hoche, 38.*

Leudet (Dr), *rue de Miromesnil, 66.*

Lipinska (Mme la Dsse), *Luxeuil-les-Bains.*

Lucas-Championnière (Dr), Chirurgien honoraire des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, *avenue Montaigne, 3.*

Lutaud (Dr), Médecin de Saint-Lazare, *rue Pierre-Charron, 31.*

Mac-Auliffe (Dr), *avenue Friedland, 26.*

Magnan (Dr), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de Médecine, *rue Cabanis, 1.*

Marie (Dr A.), Médecin en chef de l'Asile de Villejuif (Seine).

Meige (Dr Henri), *rue de Seine, 10.*

Ménétrier (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Michel, 59.*

Mercier (Dr Raoul), *boulevard Heurteloup, 41, à Tours.*

Meunier (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue Thiers, 16, Pontoise.*

Moulé, à *Vitry-le-François.*

Nass (Dr), *villa David, Vincennes.*

Nœgeli-Akerblom (Dr), Privat-docent à l'Université de *Genève.*

Netter (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 129.*

Neveu (Dr Raymond), *rue de Paris, 141, à Clamart Seine*).
Nicaise (Dr Victor), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *rue Mollien, 3*.
Nigay (Dr), Médecin consultant à *Vichy (Allier)*. L'hiver à *Paris, rue Greuze, 24 bis*.
Nicolas (Dr), Médecin consultant au *Mont-Dore (Puy-de-Dôme)*. L'hiver à *Nice, avenue de la Gare, 31*.

Œfele (Dr von), *Bad Neuenarh (Rheinpreussen)*.

Pagel (Dr), Professeur d'Histoire de la médecine à l'Université, *Chausseestrasse, Berlin*.
Pansier (Dr), *Avignon*.
Pergens (Dr), *à Maeseyck (Belgique)*.
Planson (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *3, rue Daru*.
Prévost, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris, *15, rue de l'Ecole-de-Médecine*.
Prieur (Dr Albert), Rédacteur en chef de la *France médicale, place des Vosges, 1*.
Prieur (Léon), Avocat à la Cour d'appel, *rue de Bourgogne, 23*.

Raillet (Dr), Professeur à l'Ecole d'Alfort, Membre de l'Académie de Médecine, *à Alfort (Seine)*.
Rambaud, Pharmacien en chef de l'Hôpital, *Poitiers*.
Reber, Pharmacien, *à Genève, 3, Cour Saint-Pierre*.
Regnault (Dr Félix), Directeur de l'*Avenir médical et thérapeutique illustré, place de l'École de Médecine, 22*.
Revue médicale de Normandie, *quai du Havre, 17, à Rouen*.
Ribier (Dr de), Médecin consultant *à Châtel-Guyon*.
Richer (Dr), Membre de l'Académie de Médecine, Membre de l'Institut, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, *rue du Luxembourg, 30*.
Roché (Dr Henri), *27, boulevard Sébastopol*,

Roubinowitch (Dr), Médecin de la Salpêtrière, *rue du Faubourg-Poissonnière, 115.*

Roucayrol (Dr), *rue du Rocher, 49.*

Rouveyre (Edouard), Editeur, *rue de la Tour, 104.*

Rouxeau (Dr), Professeur à l'Ecole de Médecine, *rue Héronnière, 4, Nantes.*

Ruelle, ancien Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *rue Soufflot, 5, Paris.*

Saintignon (Dr Henri), *place de Laborde, 10.*

Scheil (Abbé), *rue de la Chaise, 7.*

Schöne (Dr), *Hersche-Strasse, 12, (III) à Königsberg (Prusse).*

Schwartz (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 183.*

Semelaigne (Dr René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *avenue de Madrid, 10, Neuilly-sur-Seine.*

Storer (Dr), *à Newport (Etats-Unis).*

Sudhoff (Pr), Directeur de l'Institut de l'Histoire de la Médecine, *à l'Université de Leipzig (Allemagne).*

Toraude, Pharmacien, *Grande rue, 23, à Asnières.*

Torkomian (Dr), *rue Taxim, 23, Péra, Constantinople.*

Truc (Dr), Professeur à la Faculté, *Carré-du-Roi, 3, Montpellier.*

Tuffier (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *avenue Gabriel, 42.*

Vadam (Philippe), Chimiste-Expert, *rue de Mogador, 29.*

Vieillard (Camille), *à Randan* (Puy-de-Dôme).

Viellard (Paul), Avocat à la Cour d'appel, *90, rue de Miromesnil.*

Vidal (Dr Ch.), *27, rue du Temple, à Castres.*

Wallich (Dr), Accoucheur des hôpitaux, *rue de Bourgogne, 17.*

Wickersheimer (Dr Ernest), *avenue de la Muette, 75.*

Composition du bureau pour l'année 1910.

Président : M. le Dr **Gilbert Ballet**, Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux.

Vice-Présidents : M. **Paul Dorveaux**, Bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie ; M. le Dr **Le Pileur**, Médecin de Saint-Lazare.

Secrétaire général : M. le Dr **Albert Prieur**.

Secrétaires : MM. les Drs **Victor Nicaise** et **Genévrier**.

Trésorier : M. le Dr **Neveu**.

Archiviste-Bibliothécaire : M. le Dr **Beluze**.

CONSEIL

Membres résidants :

MM. le Dr **Blanchard**, Professeur à la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie de Médecine.

Le Dr **Déjerine**, Professeur à la Faculté de Médecine.

Le Dr **Edouard Jeanselme**, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux.

Moulé, chef de section honoraire au service vétérinaire de Paris.

Ruelle, ancien administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Membres non résidants :

MM. le Dr **Paul Delaunay**, ancien interne des Hôpitaux, au Mans.

M. **Pierre Rambaud**, pharmacien des hôpitaux de Poitiers.

Le Dr **Grasset**, de Montpellier.

Ancien Président :

M. le Dr **Paul Richer**, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Séance du 12 janvier 1910.

Présidence de M. Gilbert Ballet.

Après la réunion du Conseil de la Société en comité secret, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

A propos du procès-verbal *M. Marcel Baudouin* complète sa communication précédente par quelques notes nouvelles sur la *Joubarbe totem et la Joubarbe en médecine populaire*.



M. Wickersheimer présente l'ex-libris du médecin Du Douet, de Caen, qui orne un volume du XVIe siècle, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Paris (Réserve 714).

Du Douet, personnage très obscur, vivait sans doute au XVIIIe siècle, si on en juge par le style général de son ex-libris. Cet ex-libris présente réunis plusieurs des emblèmes qu'on attribue généralement aux médecins ; au centre Hygie, tenant de la main droite une coupe, de la main gauche le bâton d'Esculape ; à gauche la Cigogne qui figure aussi dans les armes de la Faculté ; à droite le Coq, consacré à Esculape. En haut un ruban avec l'inscription : EX-LIBRIS. PET. PH. DU DOUET. MEDIC. CADOM.

***

M. Noé Legrand lit une note intitulée : *L'image inédite de deux portraits de doyens de l'ancienne Faculté, François Duport et Michel Marescot, medecins d'Henri IV, portraits aujourd'hui perdus ou détruits.*

François Duport était né en Valois en 1548. Il fut doyen de la Faculté en 1604. Il mourut à Paris en 1624. — Michel Marescot était né à Vimoutiers, près Lisieux, le 12 août 1539. Il fut premier médecin de Henri IV et doyen de la Faculté de 1588 à 1589.

Le portrait de Duport et celui de Marescot avaient été offerts à la Faculté par Claude Quartier, ancien doyen, le 30 août 1692.

Ces toiles ont disparu depuis longtemps. Les photographies ont été faites d'après des copies exécutées par la sœur de Chéreau.



M. Marcel Baudouin lit un travail ayant pour titre : *Origine et signification thérapeutique des clés de Saints dans le traitement de la rage. Le fer totem.*

Revenant à ce propos sur les communications de M. Wickersheimer sur le *traitement de la rage par les bains de mer*, il croit qu'il est impossible de nier l'origine traditionaliste et religieuse de ce mode de traitement, malgré ses allures scientifiques.

M. Wickersheimer n'est pas de l'avis de M. Baudouin. A son avis, on a cherché à guérir les accès de rage, comme aussi les accès de délire furieux par des immersions dans l'eau de mer, dans la Méditerranée qui n'a pas de marées et aussi dans l'eau douce, parce que, par la demi-asphyxie qu'on infligeait ainsi au patient, on obtenait ainsi une disparition passagère des accidents les plus aigus et les plus effrayants de la maladie. Il faut ajouter à cela que l'hydrophobie

étant considérée par beaucoup non pas comme un simple symptôme, mais comme la cause même de la maladie, on crut guérir le patient « en lui faisant boire un coup ».

M. Wickersheimer signale aussi l'existence au Musée ethnographique du Trocadéro, de trois clés de plomb (n° 21951) provenant du pèlerinage de Saint-Tugan, à Primelin (Finistère).

M. Marcel Baudouin répète qu'il a cité un fait positif de folklore, indiquant l'origine *traditionaliste* du traitement de la rage par les bains de mer. Il n'est pas possible de n'en pas tenir compte.

D'autre part, l'hypothèse contraire — celle d'une origine scientifique, — ne s'appuie sur aucun texte.

Il ajoute qu'il est peu probable qu'aux époques proto-historiques on ait eu une idée aussi complexe. — Quant à l'application de la méthode aux délires, aux folies, etc., elle découle évidemment de la symptomatologie de la rage. Le peuple a confondu les délires des hydrophobiques avec ceux des folies proprement dites, et eut l'idée d'appliquer le même traitement : ceci d'ailleurs, à une époque relativement très récente.



Le *Secrétaire général* présente au nom de *M. Reber*, de Genève, un travail ayant pour titre : *Une lettre inédite de Pierre Bayen, suivie de quelques observations.*

La séance est levée.

Image inédite de deux portraits de Doyens de l'ancienne Faculté, François Duport et Michel Marescot, médecin d'Henri IV, portraits aujourd'hui perdus ou détruits.

PAR

M. Noé Legrand.

François Duport était né en Valois en 1548. Il fut médecin et doyen de la Faculté en 1604. Il mourut à Paris en 1624. Duport était si bien l'esclave de la poésie, qu'il ne pouvait écrire quoique ce fut, sans que ce fut en vers. C'est en vers qu'il a exposé en quatre livres, la séméiotique, les diagnostics du père de la Médecine, le diagnostic des affections épidémiques.

Michel Marescot était né à Vimoutiers, près Lisieux, le 12 août 1539. Il fut premier médecin de Henri IV, et Doyen de la Faculté de 1588 à 1589. Lors du grand procès des médecins contre les chirurgiens, Marescot se signala par sa violence à défendre sa corporation. Après le discours de Lefort en faveur des chirurgiens, dans la grande assemblée de l'Université « Rousselet Doyen, avec le sieur Marescot, comme l'appelle Quesnay, s'élevèrent contre les chirurgiens et se battirent à coups de poings avec le scribe de l'Université » pour empêcher ce dernier d'écrire la sentence favorable aux

chirurgiens (*Histoire de l'origine de la chirurgie en France*, p. 189, note *a*.)

Le portrait de Duport et celui de Marescot avaient été offerts à la Faculté, par Claude Quartier, ancien doyen, le 30 août 1692. « Claudius Quartier ad decanum his diebus misit tres tabellas depictas imaginibus trium virorum in schola nostra quondam nominatissimorum scilicet MM. Ellain, Marescot, Du Port, quas in scholis nostris collocari curavit decanus. » *Commentaires de la Faculté*). C'est le n° 9 de la liste du *Calendarium Medicum*.

Quant au portrait de Marescot, on vient de voir qu'il avait été donné à la Faculté dans la même circonstance : « Voilà une toile, disait Chéreau qui l'avait vu aux greniers de la Faculté en 1869 (n° 51), que je recommande tout particulièrement à M. le Doyen. L'œuvre est belle, en bon état de conservation. On lit cette inscription : Michael Marescotus Gallus. Henrici IV. Franc. et Navarr. Regis Christianiss. Consiliarius et Archiatrus. » (n° 8 du *Calendarium Medicum*.) Si depuis longtemps on ne retrouve plus ces deux portraits qui sont perdus ou détruits, nous pourrons cependant en faire connaître les images. C'est une circonstance bien curieuse que celle qui nous permet de vous les présenter. La voici (1).

Chêreau avait préparé, on le sait, une Histoire de l'Ancienne Faculté, et en vue de sa publication, il avait fait exécuter un certain nombre de figures dont quelques épreuves nous échurent par un heureux hasard. Sur l'une d'elles était écrit d'un crayon rapide et de sa main — que nous reconnûmes — : *épreuve donnée par M. Emonds*. Ce mot nous restait dans la mémoire. Un an après, comme nous compulsions des

(1) L'auteur soumettait en même temps à la Société les images en question (N. D. L. R.)

documents photographiques d'archéologie, au musée Carnavalet, nous remarquâmes que l'un d'eux portait un cachet blanc en relief de *Emonds*, avec l'adresse. Ce fut une révélation : les documents en question dataient de quelque trente ou quarante ans. Nous recueillîmes l'adresse, et à tout hasard, peu après, nous nous y présentions. Il n'y avait naturellement plus d'Emonds ; l'ancien photographe était parti depuis longtemps. En outre, il n'avait vendu à personne son fonds, et l'on devait renoncer à trouver son successeur. Certains indices nous faisaient penser, en effet, que le vieux praticien pouvait apporter à l'histoire de l'œuvre de Chéreau, une contribution importante, et force nous était de le rechercher en personne. Nous découvrîmes son lieu de résidence, aux environs de Paris, et un beau matin, nous prenions le train dans cette direction ; arrivé à la petite localité tout près de la forêt, nous nous présentâmes à la modeste demeure, où un vieillard de 78 ans nous fit le meilleur accueil.

M. Emonds avait été l'ami et le collaborateur de Chéreau, et voici ce qu'il nous raconta :

Quelque temps avant la Commune, Charles Read s'occupait activement d'établir à Paris un grand dépôt de conservation des documents archéologiques, historiques, etc., concernant la capitale. Il faisait construire, quai de Béthune, de vastes ateliers de photographie et lithographie. En même temps on organisait, près de l'Arsenal, les grands magasins de Morland où étaient déposés les objets provenant des fouilles, des démolitions d'édifices historiques, etc.

Dès 1868, M. Edmonds exécutait pour M. Ch. Read des travaux photographiques à la Conciergerie, aux fouilles St-Marcel, etc. Il était entré aux ateliers en question qui fonctionnèrent jusqu'en 1871. La Commune les incendia ainsi que l'Hôtel de Ville et le

manuscrit de Chéreau n'échappa aux flammes que par miracle.

C'est à cette époque, en effet, que Chéreau poursuivait ses recherches sur l'Ancienne Faculté de médecine. Il étudiait avec un soin jaloux les écoles de la rue de la Bûcherie, dressait les plans de ces bâtiments et signalait à l'attention des archéologues, ces restes célèbres. Le bureau des travaux historiques de la ville de Paris était ainsi amené à prendre de nos anciennes écoles diverses photographies. Comme conséquence, un architecte, M. Lafforgue, était chargé d'en dresser les plans de restauration en respectant le dispositif primitif, dont les *Commentaires de la Faculté* fournissaient, par le canal de Chéreau, toutes les indications. Ces plans, coupes et élévations étaient alors photographiés par M. Emonds et c'est ainsi que Chéreau entrait en relation avec ce dernier.

L'étude des bâtiments conduisait naturellement Chéreau à celle des portraits de l'Ancienne faculté et il profitait de ces circonstances pour les faire reproduire par M. Edmonds. L'empressement qu'il apportait à ce travail était remarquable. Chéreau — nous disait son vieux collaborateur — se précipitait chez moi à la première heure. Il m'entraînait à l'Ecole de médecine et dans la cour me faisait photographier ces portraits dont plusieurs étaient dans un état lamentable. — « Mais, disait notre opérateur, on ne voit presque rien sur ces toiles, leurs inscriptions sont quasiment effacées ! » — « Cela ne fait rien, prenez toujours », répondait Chéreau avec feu.

Or, certaines de ces toiles étaient en si mauvais état qu'on ne pouvait décemment les présenter à l'objectif : Dans un zèle touchant Chéreau avait fait *copier* les portraits fatigués, et l'on photographiait ensuite ces copies. Et c'est sa propre sœur qu'il employa à ces travaux : celle-ci qui maniait habilement le pinceau, exé-

cuta donc une série de lavis d'après les portraits des Marescot, des Du Port, des De Gorris, des Guy Patin, des Raymond Finot, des H. Th. Baron, etc.

Ces révélations nous remplissaient d'aise. Nous demandâmes à M. Edmonds si, de ces anciens travaux, il avait conservé quelques traces. Le brave vieillard se leva doucement de sa chaise et nous pria d'ouvrir une petite caisse placée sous la table de la chambre : « Voyez là, nous dit-il ». Elle contenait différents rouleaux enveloppés de feuilles de journal ; on les déplia et bientôt, à côté de vues de tout genre (documents d'archéologie et d'art) nous découvrions et les photographies de la rue de la Bucherie avant la guerre et celles de leur restauration par Lafforgue, celles enfin des portraits de l'ancienne faculté, soit d'après les toiles elles-mêmes, soit d'après les lavis de la sœur de Chéreau ; M. Edmonds nous offrit même un portrait de son ami exécuté par lui à cette époque.

Nous le répétons, en ce qui concerne les portraits de Duport et de Marescot, les toiles ont disparu depuis longtemps. Est-il besoin d'insister sur l'intérêt de ces documents inédits (1) : de ces anciens doyens de la Faculté, nulle image, ni peinte, ni gravée ne subsiste, et ces pièces photographiques ainsi retrouvées ont acquis par là l'intérêt des pièces originales (2).

---

(1) On peut se rendre compte de la fidélité avec laquelle la sœur de Chéreau a su copier ces portraits. On n'a qu'à comparer les photographies de ses lavis avec les toiles elles-mêmes, actuellement à la Faculté. La copie en est dès plus exactes.

(2) Voyez aussi : N. Legrand. *Un portrait inédit de Turquet de Mayerne, médecin de Jacques Ier roi d'Angleterre, de la reine Anne de Danemark et des rois Charles Ier et Charles II* paru dans le *Bulletin de la Soc. d'Hist. de la Médecine*, 1909, p. 176.

Origine et signification thérapeutique des Clés de Saints dans le traitement de la rage : Le Fer totem.

PAR

M. le Dr Marcel Baudouin.

Depuis la publication du beau livre de H. Gaidoz sur la *Rage* et *saint Hubert* (1), tout le monde connaît l'emploi des Clés de Saints dans la *prophylaxie de la Rage !*

Mais, dans cet ouvrage, il est, d'une part, beaucoup de faits de folklore qui n'ont pas été consignés et qui se rapportent souvent à cet intéressant sujet ; et, d'autre part, les théories de l'auteur ne sont pas toujours en rapport avec les données et les hypothèses de la science moderne sur les origines de ces *Coutumes religieuses* et le *Folklore*.

C'est ainsi qu'à ce dernier point de vue, H. Gaidoz fait remonter, par exemple, l'*usage de ces Clés* à l'emploi médical de la *Cautérisation* pour le traitement de la rage. Or, tout nous porte à croire qu'il n'en est rien, et qu'il faut remonter beaucoup plus haut, dans la série des temps, que l'invention de la *cautérisation*, pour en découvrir la signification véritable !

Qu'on nous permette donc d'insister sur ce point particulier, après avoir rappelé d'abord certains arti-

---

(1) Gaidoz, *La Rage et Saint Hubert*, Paris, 1887. [Voir page 177].

cles récents sur quelques-unes des observations déjà consignées par H. Gaidoz, et après avoir cité quelques faits, tout dernièrement connus.

I. — **Faits récents ou peu connus.** — Chacun sait que, dans différentes régions de France, il est encore d'usage, pour se protéger des morsures de chiens enragés, de se servir de clés, qui portent différents noms de saints.

1° Les Clés de Saint Tugen. -- Sans revenir sur ce qui a trait à *Saint Hubert*, et est très connu de tous les folkloristes, disons un mot de *Saint Tugen*, sur lequel d'ailleurs H. Gaidoz lui-même n'a pas assez insisté, tout en signalant bien que ce saint n'avait rien à faire avec Saint Hubert.

Les *Clés de saint Tugen* (2) sont, aujourd'hui, de petites *amulettes, en plomb*, moulées, représentant de *petites clés*, modernes, qu'on achète dans les Pardons. Il y a des marchands spéciaux. On en vend de grandes quantités. Elles ont quelques centimètres de long.

Pour se protéger de la *rage*, il suffit d'en jeter une à la « face » du chien, quand on suppose qu'il est enragé... S'il la reçoit sur le museau, il s'enfuit. Et l'animal, lorsqu'il a, devant lui, une telle clé, ne mord pas !

a) *Historique.* — *Saint Tugen* est un saint spécial à la Bretagne, qu'on a, bien à tort, transformé parfois en *Saint Ugène* (L. Tiercelin) (3). D'ailleurs, j'ai déjà publié sur cette coutume une petite note (4) d'où j'extrais le passage suivant :

« Ces clés sont des *doubures* de la *clé*, qui fait partie du trésor de l'église, qui sert aussi elle-même contre les chiens enragés. »

---

(2) C'est *Saint Tugean* ou *Sanctus Tutianus*.
(3) *Intermédiaire Nantais*, 1908, 21 janvier, p. 14.
(4) *Intermédiaire Nantais*, 1907, p. 186.

On avait d'ailleurs déjà publié quelques articles sur cette tradition. En voici un tout récent : « Près d'Audierne, est le bourg Saint-Tugen, dont le patron est invoqué contre les chiens enragés. On conserve, dans le trésor de l'église, une *clef*, terminée par une pointe en *fer*, qui passe pour avoir appartenu à Saint Tugen. Le jour du Pardon, on pique avec cette clé des petits *pains*, « qui ne moisissent jamais », et dont un seul morceau jeté à un chien enragé le met en fuite... Albert Legrand, le chroniqueur des gestes des Thaumaturges chrétiens, ne fait aucune mention de Saint Tugen (5); la tradition seule nous a fait savoir ce qui se rapporte à ce saint ». C'est ce qu'avait déjà écrit L. Sauvé (6).

« La *statue* le représente tenant une *clé à la main;* et une *clé de fer*, terminée en *pointe*, qui passe pour lui avoir appartenu, est conservée à l'église... Les habitants de Primelin sont désignés sous le nom de « paotret an c'la houez » ou « *garçons de la clé* », parce qu'en mémoire de saint Tugen ils portent une *petite clé*, brodée sur leurs habits! »

D'autre part, L. Tiercelin (7) a, de son côté, fait mention de ce saint spécial en les termes suivants dans l'un de ses ouvrages: « Entre Châteaulin et Cast, il y a la Chapelle *Saint-Gildas*. *Saint-Gildas* est spécialement invoqué contre la morsure des chiens enragés. La chapelle possède la statue en pierre de *Saint-Tujen.* » Il ajoute plus loin : « Le saint est bien *Saint-Tujean*, patron de la belle chapelle de ce nom, en Primelin, et de la pa-

(5) *Tugen*, de *Tugenos*, mot breton, dit-on. [*Tu*, maison ; *genos*, descendant : *le fils* de la Maison]. — Etymologie *beaucoup* trop savante! A Saint-Tugen, on conserve les *dents* de Saint Tugen dans une *mâchoire* d'argent; elles servent contre les *névralgies dentaires*.

(6) *Revue celtique*, t. III, pp. 200-201.

(7) L. Tiercelin. *La Bretagne qui croit* (*Pardons et Pèlerinages*). Paris, Lemerre, 1894, pp. 46 et 48.

roisse de Brasparts. On l'invoque contre les *chiens enragés*. Cette statue provient d'une chapelle ruinée de la paroisse de Cast. »

Dans cette chapelle de saint Gildas et de saint Tugen, Edmond Beaufils avait vu, d'ailleurs, une « *Chasse de Saint-Hubert* ». Saint-Hubert, en chevalier, est agenouillé devant un cerf, portant une croix entre ses cornes. De l'autre côté, un vieil évêque, mîtré et crossé, lève la main droite; puis un 3e personnage, dont le chien est dévoré par un loup.

Cela nous explique les rapports de *Saint-Tugen* et de *Saint-Hubert*, car, on le sait, c'est *Saint-Hubert*, qui est surtout invoqué contre les *chiens enragés* dans le Sud et l'Est de la France [Voir H. Gaidoz].

Différents auteurs ont, au demeurant, déjà étudié cette question spéciale, sur laquelle il est inutile d'insister. Bornons-nous à rappeler que M. Joseph Le Carguet, ancien percepteur à Audierne, a publié une plaquette sur Saint Tugen et les *petites clés de plomb* (8)

Rappelons enfin ce qui a été publié, à propos de la *rage*, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (9).

b) Pour mon compte, je possède, dans ma collection, quelques-unes des *clés*, qui m'ont jadis été données par mon regretté ami, Lionel Bonnemère, habitant les Côtes-du-Nord, dans les environs de Corlay.

c) Explication. — Comment expliquer ces *Clés de plomb?*

Ce que nous avons dit tout à l'heure, les faits cités plus loin font soupçonner l'explication logique. Jadis, en Bretagne, comme ailleurs, les propriétés curatives pour la rage furent attribués à des *Clés de saints*, ou

(8) Je n'ai pas pu me procurer cette brochure.
(9) 1903, 10 juin, p. 46.

plutôt aux *clés de leurs chapelles* [paroisse de Saint-Tujen, etc.]. Mais on trouva sans doute, en Bretagne, que les *clés véritables*, et même les pains piqués, avec elles, n'étaient pas assez *nombreuses ;* et que, pour que tout le monde puisse bénéficier de ces remèdes faciles contre la rage, il fallait les *multiplier* et les *mettre à la portée de tous.* — Comme l'idée d'origine — *clé* DE FER — s'était perdue peu à peu, on crut suffisant d'en faire en *plomb* (ce qui est plus commode), et d'un modèle plus petit.

Il suffit ensuite de les faire *bénir* à la chapelle de Saint-Tugen pour qu'elles aient toutes les qualités requises! — C'est cela qui les a transformées en véritables amulettes.

2° AUTRES FAITS PEU CONNUS. — *a) Clé de saint André.* — En Provence, une *clé* de l'église paroissiale de Saint-André, — c'était donc la *Clé de Saint André!* — était vénérée en 1511 d'une façon spéciale, car elle avait la vertu, miraculeuse, de guérir l'hydrophobie, même quand celle-ci était déclarée (10).

b) En Italie, *Saint-Bellin* serait employé.

c) En Provence, on parle encore de *Saint-Domnin.*

d) Clé de saint Pierre. — Dans le Var, en 1857, on se servait encore de *Clés de Saint-Pierre*, pour guérir l'hydrophobie. Ces *deux clés*, — déjà de véritables amulettes —, étaient découpées dans une *lame de fer ;* elles étaient envoyées de Rome, *bénites* et *authentiquées!* La chapelle N.-D. des Amoureux, près Toulon, possédait jadis de telles clés, qu'on utilisait pour guérir les hommes et les animaux de la rage (10 *bis*).

II. — Remarques. — Ces divers exemples — desquels on pourra bien rapprocher d'autres faits — suf-

---

(10) Actes des 10 janvier 1510.
(10 *bis*) *Provence médicale*, 1909 déc., p. 133.

fisent à nous faire comprendre toute l'histoire de la coutume, et même son origine, d'ailleurs très bien expliquée par H. Gaidoz, dès 1887, pour la plus grande partie des cas.

1° *Origine de la coutume.* — Il est évident que le saint d'origine est *Saint Pierre* et ses fameuses *Clés.* Saint Pierre est, en effet, le *saint à la clé* par excellence; et tout le monde connaît les clés originaires de Rome.

a) *Saints.* — On retrouve d'ailleurs des *clés de Saint Pierre* guérissant de la rage à *Saint-Pé* (pour Saint Pierre), dans les Hautes-Pyrénées [Clé en fer forgé apportée de Rome; grand tableau du XVIe siècle dans l'église] chez les Béarnais; dans le Tarn-et-Garonne, près Montauban, à la Chapelle, à Esparsac, à La Cour Saint-Pierre; en Picardie, à Saint-Pierre-de-Roye; en Italie, au Vieux-Lodi; à Maestricht (Saint-Servais); en *Vendée* même, etc., etc.

Saint Grégoire de Tours, pour une chapelle des environs de Bordeaux, parle des clés de *Saint Martin* (11). — M. Gaidoz a raconté l'histoire des *clés de saint Hubert,* si copieuse! Nous avons rappelé plus haut les *clés de saint André,* de *saint Gildas,* etc.

b) *Clés.* — Comme on le voit, *le nom du Saint varie presque avec chaque pays;* par suite, ce nom nous importe peu! — Ce qu'il est plus intéressant de rechercher, c'est, non pas l'intervention en l'espèce d'un Saint quelconque, car cela est tout naturel depuis l'importation du christianisme en Gaule, mais l'origine de l'emploi des clés (12), ayant appartenu à un personnage *sacré* quelconque [prêtre ou sorcier remplacé depuis la

(11) Il est nécessaire de dire que M. Gaidoz explique cela par la *Légende Dorée.*

(12) La *piqûre* de la clé dans du *pain* (Saint Tugen) est un phénomène purement local et surajouté.

région chrétienne par tel ou tel *Saint*, depuis saint Pierre, suivant les circonstances locales].

c) *Théorie du Fer*. — Or, pour mon compte, je crois que l'emploi des *clés* tient seulement à ce fait que jadis — comme aujourd'hui d'ailleurs! — elles étaient en *Fer*, c'est-à-dire en **métal**, et qu'autrefois, à l'aurore des civilisations, tout métal était une *chose très* **précieuse**. L'utilisation de l'objet *Clé* ne serait donc, en l'espèce, que la conséquence de ce fait que c'est l'objet en **fer** que l'on porte d'ordinaire le plus habituellement avec soi.

Ce qui tendait à le prouver, ce sont les nombreuses *Traditions populaires où le Fer joue le rôle de Protecteur*.

La plus célèbre est celle relative aux prêtres chrétiens, pour tous ceux qui sont antireligieux ou d'une religion différente. N'est-il pas recommandé à tout esprit fort de *toucher du fer* — d'habitude on touche la *clé* que l'on a dans sa poche! — quand on rencontre un curé, dans les pays très catholiques tout au moins.

Ne guérit-on pas l'*épistaxis*, en plaçant une *clé de fer* sur la peau du dos du sujet du malade?

Pour protéger les nids et les œufs *couvés* (13) des poules contre la foudre, n'y place-t-on pas un morceau de fer?

Autre exemple : pour se guérir des maladies de la peau, on jette dans un puits, près Montoire (Mayenne), de vieux clous en *fer*.

Voici une coutume de Vendée où le rôle du *fer* comme agent thérapeutique est curieux.

Il est encore des Conjureurs pour *maux de dents* en Vendée. Or, ils s'y prennent de la façon suivante. *5 pointes*, dites de Paris, sont placées par eux en *rosace*,

---

(13) L'explication purement *scientifique* qu'on a voulu donner de cette coutume ne vaut rien.

après avoir bouilli avec *certaines* herbes dans un pot de terre. Quand elles sont refroidies, le traiteur, prenant l'une d'elles, explore en tous les sens les cavités de la dent malade, la fait saigner abondamment et se retire un instant, devant la porte *close* de sa demeure. Il revient bientôt vers le patient et la réponse est toujours invariablement la même : « Elle est (c'est la dent) rudement enflammée. » Il tire son diagnostic de l'examen seul de la pointe. Parfois les herbes, dans le pot, sont remplacées par un *crapaud*. Le sorcier récite dans ce cas l'invocation suivante :

« *Pointe*, si tu veux pas manger du pain
Mange de la m..... »

Puis les pointes sont piquées aux poutres de la maison du traiteur.

Il est d'ailleurs avéré qu'à un moment donné le *Fer* a joué le rôle de *protecteur*, d'abord général contre toutes sortes d'accidents, puis qu'il est devenu plus spécialement efficace contre tel ou tel malheur. Ce qui revient à dire que le Fer a été un *totem* (14) à une période préhistorique donnée, et que les traditions relatives à ce *totem* ont persisté jusqu'à nos jours, en se déformant de plus en plus. Quel que soit le *totem*, les choses se passent d'ailleurs toujours ainsi!

1° Théorie de la cautérisation. — M. Gaidoz a écrit : « La cautérisation, comme remède de la rage, apparaît, mélangée à la *religion* dans l'emploi de fers sacrés, le plus souvent des clés, dont on attribuait la vertu à un *Saint* ou à une autre intervention naturelle... Enfin, on se contenta de toucher avec le fer sacré, *non chauffé!* »

Au début du XVIIe siècle, un médecin allemand, G.

(14) Voir les travaux de S. Reinach sur le *totémisme*, surtout de l'ouvrage de Frazer. (*Le totémisme*), au chapitre des *Totems minéraux*.

Horst (15), avait déjà dit : « C'est une superstition de croire que la guérison vient de la vertu de la *clé ;* elle vient de la *cautérisation.* »

Mais il est probable que ces auteurs sont dans l'erreur; et, en tout cas, ils n'ont pas vu le *Fer* dans la *clé !*

2° Théorie du métal. — Pour moi, c'est le *Fer* qui a commencé, et non pas le *Feu !* Le *feu* n'a été utilisé que dans la période *scientifique* de la thérapeutique de la rage, puisqu'il faut arriver à Celse pour en trouver une mention, et qu'Hippocrate ne dit rien à ce sujet.

Certes saint Pierre et ses clés sont postérieurs à Celse; mais il est évident que la tradition chrétienne a dû être précédée d'une autre plus ancienne!

L'histoire de saint Hubert lui-même est d'ailleurs là pour appuyer cette théorie. En effet (pour saint Hubert, ce sont tantôt des *bagues* (*métalliques,* bien entendu); tantôt des *cornets* ou *cors* (sortes de réduction de *cors de chasse* (en *cuivre,* par conséquent); tantôt des *sifflets;* des *croix de fer* (Utrecht; Rozière, Jura), etc. — Comme on le voit, c'est toujours le *Métal* qui est en jeu, si la forme des objets varie !

Il faut en conclure que c'est le *fer* qui domine la scène, et non pas le *feu* ou les *clés !*

Fer totem. — L'origine du fer *totem* est facile à comprendre ; et son rôle a été indiqué, il y a longtemps déjà, par les préhistoriens, comme celui du *bronze* d'ailleurs, et des autres métaux précieux (*or* et *argent*).

D'après Chabas, cité par John Evans (16), les Egyptiens prescrivirent l'oxyde de *fer* comme *médicament* (au moment où ils commencèrent à s'en servir) et ne

(15) G. Horstii, *Cent. probl. medicarum.* Wittaberge, 1610, p. 306.
(16) John Evans, *Age du Bronze,* voir p. 6.

s'en servirent tout d'abord que pour des usages *religieux!* — John Evans ajoute que ce fut sans doute parce que le premier *fer* connu était d'origine *météorique* (17).

D'autre part, au moment où la métallurgie du *Fer* fut inventée, pendant de longues années, ce métal, *nouveau* pour certaines populations voisines de celles des inventeurs, fut considérée par elles comme *très précieux* et comme vraiment *extraordinaire*. — D'où l'attribution au *Fer* de propriétés merveilleuses!

Dans la civilisation actuelle, chaque médicament nouveau, découvert par la science, n'est-il pas encore, à un moment donné, considéré dans le grand public comme une *panacée universelle?* Ce n'est que plus tard que le peuple — sinon les savants — le localise nettement pour le traitement de telle ou telle maladie!

C'est là un phénomène essentiellement *humain;* et il ne faut pas s'étonner de le retrouver à l'aurore des civilisations protohistoriques et préhistoriques, comme de nos jours, car on peut dire qu'il est tout à fait logique pour tous les hommes n'ayant pas reçu une éducation technique convenable, c'est-à-dire pour les non-initiés.

Appendice. — Un de nos collègues a récemment, ici même, abordé la question du traitement de la rage par la *Thalassothérapie*. Je demande la permission de revenir, en quelques mots, sur ce sujet, d'ailleurs déjà abordé par M. Gaidoz, où j'ai pris les documents qui m'ont suggéré les réflexions suivantes (*loc. cit.*, p. 18).

A mon avis, cette thérapeutique est d'origine *populaire* et remonte très loin; *elle n'a rien de scientifique.* Je vais essayer de le prouver. — Les chiens, quand ils sont enragés, ont la réputation, dans le peuple, d'avoir

(17) [VII° av. J.-C.].

toujours de la *bave*, c'est-à-dire une *écume blanche*, autour du museau. Le populaire, dans son esprit simpliste, on a conclu qu'ils allaient, lorsqu'ils tombaient malades, se frotter le museau dans la mer, à l'*écume des vagues*, et y *boire*, puisqu'ils ne *boivent* plus *à terre* (autre idée populaire) de *l'eau douce*.

En voici la preuve, rapportée par M. Gaidoz : « Sur les côtes de la Manche, dit-il, on croit encore que les chiens *boivent* l'écume, dont la mer se couvre au moment du flux, et qu'ils *prennent la rage* avec cette écume ! »

Dès lors, en vertu du principe fort ancien, qui est à la base de toutes les thérapeutiques *religieuses primitives*, et même d'une certaine médecine moderne empirique, *Similia similibus curantur*, on comprend qu'on ait songé à utiliser les *bains de mer* et l'eau salée contre la Rage! M. Gaidoz avait indiqué, dès 1887, un grand nombre de faits venant corroborer cette idée (Guillaume Bouchet (1585); Mme de Sévigné, etc., etc.), sans d'ailleurs avoir saisi l'*origine* que nous venons de mettre en relief. M. E. Wickersheimer en a cité de nouveaux plus intéressants encore.

Il est, je crois, impossible de nier l'origine *traditionaliste* et *religieuse* de ce mode de traitement, malgré ses allures *scientifiques* [action de l'*eau*, du *sel*, etc., etc., sur les *délires* divers].

Il y a d'ailleurs des faits qui plaident très nettement en ce sens :

1° La *Légende d'Euripide*, qui indique une *tradition* très ancienne, antérieure à l'époque romaine, et d'origine *religieuse* (*Prêtres*);

2° Se plonger *9 fois* dans l'eau. Or, $9 = 3 \times 3$; c'est le *nombre fatidique* 3 (18), multiplié par lui-

(18) Une preuve que le chiffre 9 est bien fatidique, c'est, que sur

même; procédé recommandé par Henri de Mondeville lui-même (19);

3° La *durée de la période d'incubation* de 9 jours, [Or 9 = 3 × 3, comme ci-dessus], admise par Me Fouquet (20);

4° La non-influence du *reflux*, puisque la Méditerranée — et non l'Océan — a été l'origine de la coutume et a jadis été utilisée [Me Fouquet];

5° Le fait que la thalassothérapie *ne guérit pas les morsures d'animaux ne présentant pas de bave* (serpents, scorpions, etc.);

6° Le fait que, dès l'époque de Celse (ère *romaine*), on avait oublié le point de départ même de la coutume, puisqu'on utilisait les *piscines*, les rivières, c'est-à-dire l'*eau douce*, qui, d'ordinaire, ne produit pas d'*écume*.

En faisant des recherches analogues pour une foule de *remèdes*, il serait, croyons-nous, facile de retrouver des faits de même ordre, dont, pour moi du moins, l'explication raisonnée est certainement du ressort de l'Histoire de la Médecine.

---

les côtes de l'Océan vendéen, on considère que « c'est la *neuvième vague* qui est la plus forte ». — Rien d'étonnant, dès lors, qu'il faille l'attendre pour que l'enragé soit *plus fortement secoué*, et par conséquent mieux « traité » !

(19) La preuve, c'est le fait de 1621 (Artois). Le religieux dit : « se plonger *trois fois* dans la mer ». — Mme de Sévigné répète : « se faire jeter *trois fois*... »

(20) Le chiffre *sept* (donné par Guillaume Bouchet) est aussi un *chiffre fatidique*. — Mais Jacques du Fouilloux, c'est-à-dire un maître, dit bien : *9 fois* ; et Desault lui-même répète : 9 fois !

La Joubarbe totem et la Joubarbe en Médecine populaire

PAR

M. le Dr Marcel Baudouin.

J'ai avancé, précédemment (1), que la *Joubarbe (Sempervirens tectorum)* devait avoir été jadis une plante *totem*, avant d'avoir été spécialement appliquée à la prophylaxie de la *foudre*.

Cette affirmation ayant paru surprendre quelques-uns de mes confrères, je demande la permission de revenir sur cette idée, et d'indiquer les faits sur lesquels je me suis appuyé pour mettre en avant cette hypothèse.

On lit, dans le Dict. Larousse, à l'article *Joubarbe*, une des meilleures monographies qui ait été écrite sur cette plante, ce qui suit :

« Dans certains pays arriérés, cette plante est encore l'objet d'une sorte de Superstition ! Les habitants des campagnes lui attribuent, en effet, la propriété de prévenir l'effet des *enchantements* ou des *maléfices des sorciers !* »

Or, qui dit *maléfices*, *mauvais sorts*, dit tous les malheurs, tous les accidents, et *toutes les maladies*, bien entendu.

---

(1) Marcel Baudouin, *la Protection de la santé publique à l'époque préhistorique*, etc. — *Bull. Soc. fr. Hist. Méd.*, 1909, n° X, p. 350 et p. 384.

La Joubarbe avait donc bien jadis la propriété d'être une plante *totem*, de premier ordre, pour l'ESPÈCE HUMAINE.

V. de Bomare dit que le suc de la Joubarbe mêlé avec un bouillon d'écrevisses ou de *tortues* (2) est employé contre les *fièvres ectiques*. Or, la *fièvre ectique* est une maladie de *tout l'organisme*, une maladie générale, attaquant et viciant le sang. Nous sommes là donc en face d'un totem relatif au *sang*, c'est-à-dire à la *vie* elle-même.

D'après l'art. du *Dict. encyc. de Sc. Méd.*, « dans les campagnes, on croit encore que la Joubarbe est souveraine contre les *fièvres d'accès* (fièvres intermittentes, et autres) ». On l'a préconisée aussi contre les délires et des douleurs de tête (des fièvres sans doute), contre la goutte, etc. Or nous sommes toujours là en présence de maladies générales. En Bretagne [Cambry, 1794, t. I, p. 49]; en Afrique, le suc de la plante guérit la *dysenterie*, considérée comme maladie de tout l'organisme.

Les feuilles, macérées dans l'eau, sont employées dans les *fièvres ardentes* et les *inflammations*, qui menacent de gangrène. — Il est difficile vraiment d'avoir affaire à des maladies plus caractéristiques, car, qui dit inflammations et gangrènes dit « vice du sang » au premier chef.

Il est facile de montrer en outre que jadis la Joubarbe fut une plante *protectrice* également pour les ANIMAUX.

Tournefort assure que « rien n'est meilleur, pour les *chevaux fourbus*, que de leur faire boire une chopine de *suc* de Joubarbe! » Or qui dit *fourbu* dit *malade*, et *très malade* même!

---

(2) M. Baudouin, *la Tortue, totem chez les Gaulois.* — *Bull. Soc. Préh. de France*, Paris, 1909, nos 9 et 10, pp. 445 et 503.

J'ai expliqué ailleurs (3) comment et pourquoi la Joubarbe, après avoir joué le rôle d'un *totem* bien caractérisé, avait été surtout utilisée contre les *brûlures* et les *hémorrhagies!* Il semble qu'il y ait là un phénomène nouveau, en relation ou avec une *spécialisation* du totem ; ou bien, au contraire, une avec spécialisation de la valeur thérapeutique de la plante.

Dans la première hypothèse, la Joubarbe, protégeant déjà de la *foudre*, devait protéger contre les accidents qu'elle peut causer chez l'homme (*Brûlures*). Puis de l'idée « Brûlure » (plaie qui saigne) on passa à celle d'*hémorrhagie*. — On sait que cette idée explique, dans une certaine mesure tout au moins, l'histoire de *Sainte Barbe*, sainte invoquée en Vendée contre le tonnerre et patronne des pompiers, artilleurs, etc.

Dans la seconde, ce serait l'idée thérapeutique (valeur réelle contre les *brûlures*), qui aurait donné lieu à la spécialisation pour la « Foudre », en faisant le raisonnement inverse et en allant de Foudre à Brûlure. — Inutile de dire que je me rallie à la première hypothèse, la seule conforme aux données du Folklore et avec les débuts de la thérapeutique religieuse. (*Similia similibus curantur*.)

Qu'on me permette, pour terminer et pour un instant, de sortir un peu de notre domaine. On lit, dans Larousse, au même article *Joubarbe :* « Cette plante croît sur les rochers et les vieux murs ; et on la propage souvent sur les *toits de chaume*, dans un but, non pas seulement d'agrément, mais d'*utilité*. En effet, par ses racines et ses stolons, elle maintient la *terre* que l'on place sur le sommet de ces toits pour les con-

(3) M. B..., *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1910, XLI, n° 1244, 20 janvier, pp. 96-97.

solider et l'empêche d'être entraînée par les eaux pluviales. »

Or, ce n'est là qu'une *vue de l'esprit* et qu'une idée de *naturaliste en chambre!* Jamais la Joubarbe n'a joué ce rôle *technique* dans nos campagnes! On ne l'y place que comme *totem* : cela est certain!

« Cette Joubarbe, dit le même auteur, se multiplie très facilement par ses racines et ses feuilles; il suffit de les planter dans la terre un peu humide. Elle se propage d'elle-même. » — Or, sur les *maisons* en chaume, on ne voit rien de tel; ce qui prouve bien que le rôle *consolidateur* de la plante est tout à fait *nul*. Là, la Joubarbe ne se propage que difficilement; et il est très rare de voir des faîtes, — d'ailleurs rarement *humides!* — de chaumière, entièrement *couverts* de Joubarbe. Celle-ci reste, d'ordinaire, très *localisée*, assez près de la *cheminée*, parce que c'est là même qu'a eu lieu la plantation !

Fraser, dans son livre sur le *totémisme*, a d'ailleurs insisté sur les influences qu'a eues cette *idée* religieuse sur la culture des plantes.

Un mot encore à propos de cette plante si intéressante. On lit, toujours dans le *Dict. Larousse*, à l'art *Joubarbe* : « On tire généralement ce mot du latin *Jovis barba*, barbe de Jupiter. Cependant, il est possible que le nom de cette plante se rapporte à un mot de la langue gauloise, *Ioumbaroum*, qui désignait le *leimonion* dans Dioscoride. D'ailleurs, ainsi que le remarque M. Littré, il n'y a guère de rapport entre la Barbe de Jupiter et la Joubarbe ! »

En réalité, si l'auteur de l'article ci-dessus avait connu le *patois vendéen* « *Barbajoue* », subst. masc., qui signifie *Joubarbe*, il n'aurait pas émis l'hypothèse ci-dessus, car il semble impossible de faire venir « Barbajoue » de *Ioumbaroum!* Les premiers Français

n'*inversaient pas* les mots gaulois, pour le « simple plaisir ». Le patois « Barbajou » prouve irréfutablement (4), à mon avis, que « Joubarbe » (5) vient bien de *Jovis Barba* (6) !

Mais « Barbajoue » est du patois ancien. Le terme du patois vendéen (7) et angevin (8) le plus moderne paraît être « *Bourbon* », très employé encore, et qui me semble n'être qu'une déformation, pour *Bourbjon* (*Bourbe* pour *Barba*), du terme désigné, avec disparition de la finale. — Je ne crois pas en effet au radical celtique *Borbe*, qui a le sens de « barre », quoiqu'il ait donné *Bourbon-l'Archambault*, *Bourbonne-les-Bains*, etc.

Dans d'autres pays on dit d'ailleurs *Herbe à tonnerre* (Poitou); *Herbe à la tonne* (Morvan), etc. ; mais ces dénominations *récentes* ne sont en somme que des synonymes ou des qualificatifs, et ne nous apprennent

---

(4) Les dictionnaires grecs donnent Λειμωνιος, adjectif de prairie; et Ὑπόγειον, Joubarbe. — Il nous est impossible de discuter ces mots, faute des données originales.

Toubin a erré complètement pour le radical *Jou*. Ce n'est pas une raison, parce que en allemand on dit *Hauslaub*, *Hauswurzz*, et en anglais *house leek* — mots qui tous traduisent la coutume signalée par les radicaux *Haus* et *House* (maison), pour qu'il y ait un radical « maison », dans le mot français ! — Ces termes indiquent seulement que la TRADITION EST ANTÉRIEURE *à la formation*, moderne relativement, des *langues anglaise et allemande*.

En breton, Joubarbe se dit *Egleo* ou *Hegléo* ; on voit que, pour cette langue ancienne, le radical « maison » n'intervient pas du tout. Favre a écrit : « En Bretagne, *Barbaou* est la bête imaginaire dont on menace les enfants, le *Croquemitaine !* » — Il n'y a donc pas à rapprocher le *Barbayou* poitevin, et le *Barbaou* breton, dérivés de radicaux très différents.

(5) Voir aussi : *Intermédiaire Nantais*, 1903, p. 165. — 1906, 1er avril. — Piet., *Noirmoutier*, p. 120.

(6) Marcel Baudouin. — *Intermédiaire Nantais*, 1907, 27 mai, p. 73 ; — 7 mars 1907, etc. — On dit quelquefois Barbayou (*y* pour *j* et *i*). [D'après le *Glossaire* de Favre, p. 379].

(7) Recueilli dans le bocage vendéen par moi-même.

(8) *Dict.* d'Onillon et Verrier (*Glossaire*) [subst. masc.]. — On remarquera le genre *masculin* de *Bourbon* et *Barbajou* (il y a donc un rapport entre ces deux mots), tandis que Joubarbe est *féminin*.

rien sur le Folklore de la plante (9), seul point qui ici doive retenir notre attention.

---

(9) Répétons encore que la Joubarbe est une *Granulacée*, qui naturellement vit sur les *roches siliceuses*, comme la plupart des autres plantes des toits de chaumes riches en silice [*Bromus tectorum*, si voisin de *B. sterilis*].

Une lettre inédite de Pierre Bayen, suivie de quelques observations.

Par **M. B. Reber** (*de Genève*).

L'histoire d'une science s'augmente et se développe surtout par la publication de nouveaux documents. Je suivrai donc la méthode que j'ai adoptée, d'en faire connaître autant qu'il me sera possible et de coordonner les nouveaux faits avec le reste déjà connu sur le sujet. Aujourd'hui il s'agit d'une lettre inédite d'un homme insuffisamment connu en proportious de ses mérites pour le développement des sciences, particulièrement la chimie. C'est le pharmacien Pierre Bayen que j'entends, un savant aussi dévoué à ses recherches en sciences naturelles que pour son poste de pharmacien en chef de l'armée française.

Je trouve ce document très intéressant et très instructif à plus d'un point de vue. Avant tout il jette un jour complet sur le caractère de l'auteur; le chimiste Bayen est très consciencieux, très soucieux du service de santé dans l'armée de la République, il est même méticuleux, pointilleux et quelque peu pédant. J'en ai la meilleure impression, car dans l'armée il faut de la discipline et du dévouement, dans la pharmacie il faut de l'ordre.

L'importance du tablier semble exagérée. Elle ne l'est pas. C'est bien le signe caractéristique des hôpitaux, professeurs et internes le portent aujourd'hui encore avec fierté. Je l'ai porté moi-même pendant près de sept ans comme pharmacien en chef de l'Hôpital cantonal de Genève. Cependant, il semblerait bien que l'autorité de Bayen avait un peu souffert et qu'il se servait du tablier comme prétexte pour faire bien remarquer que c'est lui qui commande à ces « Monsieurs ». Je n'insiste pas. Je suppose seulement que cette lettre n'est pas le seul écrit de Bayen à ce sujet. Il serait bien curieux de connaître les autres qui peuvent exister encore.

La lettre de Bayen contient la description de singulières situations, des constatations de nombreux faits qui se prêteraient facilement à des explications et remarques historiques et morales. Mais je me contente de mettre ce document sous les yeux des chercheurs. Qu'ils s'en occupent et qu'ils en tirent encore d'autres conclusions que moi si le cœur leur en dit. Voilà à présent d'abord cette lettre.

Adresse : Le C. Guéret ap^{re} maj. de l'armée de la Mozelle.

Paris le 8 février, 2e année de la République.

Citoyen

Quel est donc cet ap^{re} sur lequel vous avez jeté les yeux pour le mettre à la tête de la pharmacie de Metz, pourquoi ne le nommez-vous pas dans votre lettre au conseil de santé en date du 28 janvier dernier. Mon ami, il faut nommer à haute voix les bons citoyens, mais il ne faut taire les noms des paresseux, des insouciants et surtout des ignorants. Depuis un an j'ai examiné plus de 150 ap^{res} tous pris à Paris, oh ! de combien le nombre des ignorants, des paresseux, des

insouciants surpasse celui des travailleurs, des zélés et des doctes! En tous pays les gens instruits sont rares. Citoyen, si on laissait croître les ânes et les chardons la terre serait couverte des uns et des autres et on ne verrait ni blé ni cheveaux. Le grand art est de savoir se servir des hommes comme on les trouve et avec de la patience et du discernement, on met un homme à sa place quelque peu instruit qu'il soit, prévue, toute fois, qu'il soit docile et peu ou point vicieux, notre service se fait très bien par des routiniers, j'entend pour les sous-ordres. A l'égard des chefs, la routine est presque toujours en déffaut, surtout dans les armées où il faut à chaque moment changer de route.

J'ai sous la main un homme instruit, dans toute les parties de nótre art, jeune encore, 27 ans et chargé en chef du service de Bicêtre depuis 4 ou 5 ans au moins. Déyeux en fait le plus grand cas, il l'a vu de près, tandis qu'il était administrateur de cet hôpital. Il ne me serais pas difficile, du moins je le présume, de le déterminer à accepter la place d'apothicaire en chef de l'hôpital de Metz, le point sera de lui conserver celle de Bicêtre à son retour de l'armée. C'est un bon pharmarcien, un bon chimiste et bien au-dessus instruit que le C. Desprez. — que vous regrettez tant et, que vous aurez de la peine à obtenir à moins que Malapert ne vous prête la main, ce qui n'est pas impossible, vu que selon les apparences le C. Desprez pouvait avoir été à la tête de la caballe qui s'est élevée contre lui.

Il se trouve en ce moment une vingtaine de bas pharmaciens de tous grades, ou du moins propres à y parvenir. Quand vous avez fait votre demande au ministre, en suivant la marche prescrite, le conseil de santé fera en sorte de vous envoyer les meilleurs, car il faut remonter le service des pharmaciens de la Mozelle, qui me paraît être dans la pénurie d'apothicaires d'une certaine force.

Aidez-nous, mon camarade, il n'y a pas un moment à perdre. N'oubliez pas que vous devez au comité, l'état de ce que vous avez, l'état de vos besoins. Notez quelles sont les quantités de manne, de quinquina et que vous pourriez tirer de Strasbourg, car, je vous le répète, il faut consommer les mannes de l'année passée et s'il faut en acheter, il faut s'attacher à celles de la dernière récolte, évitez les mannes blondes de Sicile, elles ne peuves guere se garder au-delà d'un an ou 18 mois, surtout si les tems sont humide, tels que nous les voyons depuis près d'un an. Expliquez en détail toutes les ressources que vous offre Metz, que vous offrira Nancy, que vous offrira Strasbourg et toujours en bonne qualité. Je ne vois pas que le Quinquina, la Manne ayant été consommé en des quantités bien remarquables, à moins qu'il n'y ait eu du gaspillage ce que je ne saurais croire, mais que je crains pourtant, car soyez sûr que si nous sommes trompés dans nos choix en fait de talents, nous pouvons également nous être trompés en fait du moral. Hélas, mon camarade, nous avons tout pris paille et blé, et si, sommes-nous bien éloignés d'avoir complété notre nombre, ce n'est pas qu'il ne se présente un grand nombre de maîtres qui tous demandent à se rendre utiles à la patrie, mais qui tous demandent des places de Major. Quel service que le service de ces honnêtes citoyens qui, ennuiés des menus détails du service de leurs officines, les abandonnent le plus souvent à la garde d'un élève, que dis-je d'un apprentif.

Nous en faisons la triste expérience, ils veulent, disent-ils, être capitaines ou colonels et ils vous disent froidement qu'une pareille opération est de la compétence des élèves. On va bien plus loin, les sous-aides majors, ne vous disent-ils pas que cela est en dehors de leur grade, enfin penseriez-vous que j'ai eu toutes les peines du monde à faire entendre à ces *Monsieurs*,

que c'était justement ce qui leur était dévolu, que suivre la visite était le poste honorable, revenons, mon camarade, au tablier, que les aides-majors de nos armées ont repoussé, que les sous-aides repousseront encore, et que les élèves rougissent de porter. Employez, citoyen, un moyen qui m'a réussi à St-Denis et à Meaux. J'ai engagé le C. Pia apre aide-Maj. et chef de l'Hôpital des fiévreux et blessés à porter le tablier et à suivre la visite. Cet honnête citoyen n'a fait réelle difficulté, et tous ses subordonnés l'ont imité. Faites-en autant, et le bon ordre renaîtra. Que Sechehaye suive cette bonne habitude, que l'apre en chef de l'hôpital de Metz soit à 6 heures au plus tard dans sa pharmacie petite ou grande, ceint d'un tablier, que ses collaborateurs en ayent ou n'en ayent pas le 1er jour, croyez que dès le lendemain tous en seront décorés, oui, décorés. Et n'était-ce pas et n'est-ce pas encore une distinction de porter le tablier dans le laboratoire du Jardin des Plantes ? Je l'ai porté, moi, pendant trois années de suite, c'était sous cette Ecole que nous avallions à longs traits les leçons de Rouelle, c'était sous cet acoutrement que toutes les opérations de chimie étaient faites par nous, c'était ceint d'un tablier que nous avions le droit d'entrer à toute heure dans les serres, dans le cabinet d'histoire naturelle.

Ramenez, je vous en prie, cet usage qui me semble être de bien petite importance, mais dont vous et moi connaissons toute la valeur. Quoy donc un officier de santé de grade supérieur paraître en tablier ? Et bien, qu'il fasse donc le seigneur, mais qu'il l'aille faire s'il ose, dans tout autre endroit que dans les Hôpitaux de la République, ce sont des ouvriers et des ouvriers praticiens qu'il nous faut. Je ne connais pas de plus grand mal que celui d'humilier nos jeunes gens, il faut que le supérieur, que le chef ne se montre jamais ; il faut qu'ils ne voyent dans leur chefs que des cama-

rades, ou plus âgés, plus expérimentés, ou plus savants qu'eux. Je vais, mon camarade, si ma tête me le permet, si le tems me le permet, travailler à faire une instruction, ou plustôt à tracer les devoirs des apoth. maj. et des élèves. Il est temps de ramener l'ordre, et si nous n'y parvenons pas, j'en mourerai de chagrin.

Sechehaye m'a envoyé l'état des médicaments qui restent dans son magasin et certe cet état est dans un denuement absolu. Voilà, citoyen, un nouveau travail. Croiriez-vous bien qu'au milieu de cette pauvreté j'ai remarqué 44 articles absolument inutiles ? J'en vais faire passer la note à notre camarade Sechehaye, qui déjà les avait notés aussi bien que moi, comment ce pauvre thirion pouvait-il être assez peu versé dans le service des hôpitaux pour traîner à la suite d'une armée 44 articles inutiles. Il faudra laisser tout cela dans le magasin sédentaire.

Concertez-vous, citoyen, avec Sechehaye et formés vos états d'approvisionnement de campagne. Je vous ai déjà donné à ce que je crois mes idées sur vos divisions faites-les petites, une caisse à compartiments, proportionnée au petit nombre de nos médicaments officinaux que nous employons. Déjà on n'employe plus de thériaque ou du moins bien peu. Ainsi donc une boîte de fer blanc d'une livre et même d'une demi-livre, le diascordium perd de sa vogue, ainsi une livre. Les autres substances seches sont en très petit nombre. Diminuez les quantités au quart de ce qu'elles étaient dans les grandes divisions de l'année dernière, sabrez tout ce dont vous savez vous et Sechehaye, que l'on n'a pas employé. Prévoyez également à quel nombre on doit porter ces divisions. Point d'encombrement de choses inutiles. Mais n'oublions pas qu'il faudra que le magasin général de Metz s'est fourni de manière à secourir les ambulances.

Bon courage Citoyen camarade, je compte trouver

une lettre de vous ce soir au comité. Car c'est le soir qu'il s'assemble et c'est ce qui m'a tué. Je m'y rend à 5 heures, j'en sors à 11. A mon âge le travail du soir est pesant. Notez qu'il m'est impossible de m'y rendre et encore moins d'en revenir à pié. Notez bien que je suis tout seul de ma Robe et qu'il m'est impossible de soutenir la correspondance. Il est tantôt temps que je finisse ma laborieuse tâche. Adieu. Bayen.

Ajoutons à présent quelques mots biographiques sur Bayen. Déjà, en 1820, je trouve une notice forte élogieuse sur lui (1). J'en détache la partie suivante :

« *Pierre Bayen*, pharmacien et chimiste distingué, était de Châlons-sur-Marne, où il naquit en 1725. Passionné dès sa plus tendre jeunesse pour les travaux des arts, il vint, en 1749, à Paris, résolu de se consacrer à l'art pharmaceutique, et il y fut successivement l'élève de Charras et de Rouelle. Chamousset, dans le laboratoire de qui il travailla pendant quelque temps, l'aida de son crédit pour percer dans le monde, et lui fit obtenir, en 1755, la place de pharmacien en chef dans l'armée destinée à réduire Mahon, puis dans celle qui fit la guerre de Sept ans en Allemagne. A la paix, il reprit ses travaux scientifiques, que la mort seule put interrompre, en 1798. Il avait été nommé membre de l'Institut lors de la création de cette compagnie savante.

En outre, on lit ici que la chimie doit beaucoup à Bayen. Mais il était tellement modeste qu'il attribuait ses propres mérites à d'autres. Pour son temps les analyses et les découvertes qu'il fit sur l'oxydation du mercure (prouvant l'oxygène dans l'air); sur la présence de la magnésie dans les chistes et son application pour fabriquer de l'eau de Sedlitz; la composition des roches, la présence d'arsenic dans les étains, sur l'alun et nombreuses autres substances prouvent ses profon-

des connaissances de toute l'étendue de la chimie et son esprit génial dans l'observation. Il a grandement contribué à développer cette science, à préparer les grandes découvertes qui se trouvent à la base de la chimie moderne, en un mot, Bayen en était un des principaux précurseurs.

Le savant moderne qui s'est le plus occupé de Bayen est son collègue, M. J.-A.-F. Balland, pharmacien principal de l'armée. Cet aimable collègue a bien voulu m'adresser la liste de ses travaux (3). Je me contente de citer les titres (4) en y rendant attentifs ceux qui voudraient s'occuper de ce sujet d'une façon plus approfondie. M. Balland continue, du reste, ses recherches. Encore dernièrement il a publié de nouveaux mémoires (5). De ces nombreux travaux, dont je n'ai lu que les principaux je tiens à retenir quelques passages.

En 1774, Bayen vint, dit M. Balland (*Revue scientifique* du 2 décembre 1882), à l'Académie avec un mémoire sur les oxydes métalliques. Lavoisier, qui était à la séance retourne de suite dans son laboratoire répète les travaux de Bayen, les trouve justes et en tirait les vraies conclusions. C'est donc déjà à cette époque que Bayen exécutait des essais d'une très haute importance.

Dans un autre mémoire (*Revue scientifique* du 26 février 1898, p. 256), M. Balland parle de Bayen comme précurseur de Lavoisier et cite ses travaux importants. Il présente également quelques diplômes de nominations et fait ressortir les grands mérites de Bayen. C'était réellement un savant profond, mais d'une modestie sans pareille.

Les noms cités dans cette lettre (Guéret, pharmacien major de l'armée de la Moselle ; Desprez, Malapert, Rouelle, Sechehaye) me sembleraient mériter quelques recherches pour compléter l'image de la pharmacie

militaire de cette époque agitée. Il ne m'était pas possible de me procurer les documents nécessaires à ce sujet.

Je trouve un *Nicolas Deyeux*, qui était professeur de pharmacie à la faculté de médecine de Paris. Il a publié, en 1800, un livre sur le lait. Le dictionnaire encyclopédisque (6) parle de lui comme pharmacien et chimiste et le déclare un des plus grands savants dont les deux sciences s'honorent. Né en 1745, il restai toute sa vie un chercheur infatigable et mourut le le 25 avril 1837.

Sur *Philippe-Nicolas Pia* le même dictionnaire (7) indique qu'il était né à Paris le 15 septembre 1721 et mort le 4 mai 1799. Pharmacien en chef de l'Hôpital de Strasbourg, plus tard administrateur des hôpitaux de Paris, introduisit de nombreuses améliorations dans l'hygiène publique, organisa des postes sanitaires sur les bords de la Seine et inventa des instruments pour faire pénétrer l'air dans les poumons. La République de Hollande fit frapper une médaille en son honneur. C'était un homme très distingué et très dévoué à la cause publique.

Revenons un instant sur les substances indiquées par Bayen. Il est très naturel que le quinquina soit cité comme un des médicaments les plus importants. A l'époque en question c'était probablement le seul remède efficace contre les fièvres.

Il est à remarquer que Bayen déclare déjà que la Thériaque n'était plus ou peu employée, bien entendu, officiellement. Car, à bien des endroits, elle reste le remède le plus populaire. Comme apprenti, je l'ai fabriquée plusieurs fois en grande quantité. Si aujourd'hui elle a disparu des pharmacopées, elle ne restera pas moins la plus célèbre panacée, inoubliable dans l'histoire de la médecine (8).

« Le diascordium perd sa vogue », dit Bayen dans

sa lettre. Il est étonnant qu'un électuaire comme celui-ci ait pu jouir, du temps de Bayen encore, d'une réputation plus accentuée que celle de la thériaque, dont on chantait merveille pendant deux mille ans. En effet, le diascordium, aujourd'hui complètement oublié, était un électuaire aromatique dont l'herbe de Scordium (Teucrium Scordium L.) formait la base. Sa forte odeur d'aille lui a conservé la confiance comme remède populaire.

Les mannes blondes de Sicile jouaient, paraît-il, un grand rôle dans la médecine militaire. Celle de Sicile est aujourd'hui la préférée. C'est le produit le plus propre et le mieux soigné. On cultive l'arbre (Fraxinus Ornus L.) dans le nord de la Sicile, surtout autour de Palerme, jusqu'à une grande distance, et on vend la récolte sous le nom de Manna cannellata (9).

Comme pendant de la sobre réduction par Bayen de la pharmacie militaire, je me permets de reproduire une pièce réellemeut curieuse. Il s'agit de la prescription du médecin militaire Dr Jean de Muralt, de Zurich, au point de vue du contenu de la « Pharmacie de guerre ». Le Dr Jean de Muralt est né le 18 février 1645, s'est distingué comme médecin, chirurgien et professeur et est mort dans sa 88e année le 11 janvier 1733 (2). Cette date le rapproche de Bayen jusqu'à un demi-siècle de près. Il est d'autant plus instructif de comparer les tendances des deux. D'après le Dr de Muralt la « Pharmacie » (Caisse de campagne) de chaque compagnie doit contenir :

Diapalma 12 livres; emplâtre adhésif, bien étendu 12 l.; emplâtre de ceruse 14 l.; cire 14 l.; pommade de basilicum 8 l.; mundificatum ex nicotiana 8 l.; apostolorum 2 l.; aegyptiacum 2 l.; onguent digestif, fabriqué avec d'huiles d'olives, jaunes d'œufs, myrrhe, aloës et d'eau-de-vie du marc; onguent de céruse 6 l.; pommades de roses 4 l.; balsamum D. Arcens 4 l.;

térébenthine 18 l.; Bolus armenien 2 l.; sang Draconis 1 l,; ver de gris 1/2 l. ; myrrhe 1 l.; alumen ustum 1[2 l.; aloës 1 l.; alun ordinaire 2 l.; précipité blanc 1 l,; vitriol de Chypre 1 l.; bovist 2 l.; poil de lièvre 2 l.; colkotar 2 l.; quatre têtes d'eau de vie; quatre têtes d'eau de chaux avec Mercur. sublimato et mélangé avec un peu d'eau de vie, ce qui produit une précieuse solution contre les plaies inflammatoires et favorisant également la guérison des plaies occasionnées par les projectiles; huile de St-Jean (Hypericum) 6 l.; huile de roses 10 l.; huiles d'olives 20 l.; diasprunum et diaphœnicum 3 l.; miel 20 l.; catholicum; 4 l.; miel rosat 8 l.; thériaque 3 l.; électuaire de genièvre 15 l.; électuaire de sureau 12 l. ; feuilles de séné 6 l.; rhubarbe 1/2 l.; jalappe 2 l.; pilules d'aloë 10 onces; pilules sine quibus 6 onces; pilules pour la tête 6 onces; scordium, vermouthe, agrimoine, roses, saniculum, alchemille,gentiane, aristolochia, centaurée (sans indication de la quantité). Des espèces pour préparer la « tisane merveilleuse de Hallwyl, » de toutes les sortes de farines, de chaque quelques poignées. Suit ensuite une longue liste d'instruments, objets de pansements et autres choses indispensables dans les lazerets de guerre.

Il me semble utile d'ajouter une très brève explication des remèdes presque inconnus et oubliés aujourd'hui. Prenons d'abord les électuaires qui formaient un groupe de médicaments très préféré. Diaprunum était un électuaire dont les prunes de Damas constituaient la base (10). Le diaphœnicum contenait beaucoup de dattes pour cacher le mauvais goût des substances médicamenteuses. Le catholicum, electuarium éatholicum duplicata rhabarbaro (11), est un électuaire à base de Rhubarbe.

Les groupes des pommades et emplâtres étaient également immenses. Diapalma, cérat de diapalme ou dia-

palme dissous (emplastrum palmeum, seu diapalma vulgare) (14) contenait dans la masse d'emplâtre simple une décoction concentrée de branches de palmiers, ou faute de mieux, ce qui, probablement, a souvent été le cas, simplement de chênes.

Mundificatum ex nicotiana, onguent mondificatif contenant, d'après une vieille pharmacopée à côté des résines et des gommes, d'huile de scorpions et de crapauds. L'apostolicum est un emplâtre composé d'un grand nombre de résine et de gommes mélangées avec du vert de gris (sous-acétate de cuivre, aerugo) (13).

Je me demande dans quel but il fallait une relativement grande quantité de colcothar (caput mortuum, ferrioxyde). Il en est de même avec le poil de lièvre et surtout dans une caisse militaire qui ne doit contenir que les substances les plus indispensables. Mais quand on songe qu'en 1741 les médecins de Lucerne, ayant tous leurs pharmacies privées (contre lesquelles les pharmaciens protestaient continuellement depuis deux siècles et demi) demandaient au gouvernement qu'on impose aux pharmaciens (15) de tenir constamment dans un état frais et uniquement en vue de la prescription médicale, 1250 préparations et substances, on comprend mieux dans quel état singulier se trouvait encore la médecine à une époque cependant déjà si rapprochée des temps modernes. Parmi ces préparations se trouvaient 88 sirops, 27 miels, oxymels et hydromels, 29 électuaires, 44 sortes de pilules, 33 espèces (tisanes), 50 sortes de pastilles, 17 conserves, 30 pommades, 53 emplâtres, 49 huilles distillées et ainsi de suite. Lucerne était une très petite ville avec 3 ou 4 pharmacies publiques et dont tous les médecins tenaient encore leurs pharmacies et préparaient les remèdes eux-mêmes. J'ai, dans plusieurs mémoires, mais surtout dans un (17), décrit cet état scandaleux. Ce qui frappe c'est un nombre incroyable de substances aujourd'hui

ridicules, parmi lesquelles non seulement le poil de lièvre, mais des pastilles de vipère, des scorpions, des crânes humains, des vers de terre, etc. Croirait-on que parmi les médecins qui exigeaient cette liste fantastique de médicaments se trouvait un Dr Maurice-Antoine Cappeler (1)? Eh bien, oui, et cela prouve l'étroitesse dans laquelle était encore serrée la science médicale dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Je savais qu'un descendant de la célèbre famille des de Hallwyl s'occupait de la médecine et qu'il avait laissé un manuscrit de prescriptions médicales. Il s'appelait Burkhard de Hallwyl, mort en 1608. L'original de son « Rezeptbuch », ainsi que deux copies se trouvent dans la bibliothèque bourgeoise de Lucerne. Ce livre a acquis une grande réputation populaire, mais le Dr de Muralt allait plus loin et rendait la « tisane merveilleuse de Hallwyl » officielle et la prescrivait pour les boîtes de pharmacie de guerre. Il faut donc admettre que ce livre était connu jusque dans les sphères universitaires et approuvé.

Bibliographie

1. *Dictionnaire des sciences médicales.* Biographie médicale. Paris, 1820. (Bayen, t. II, p. 72.)

2. *Johannes von Muralt.* Chir. et Med. Doct., Acad. Nat. Cur. Neujahrsblatt der Gesellschaft auf der Chorherrenstube Zurich, 1833.

3. *J.-A.-F. Balland,* pharmacien principal de l'armée. Note sur ses titres et travaux. Paris (1906).

4. *J.-A.-F. Balland.* Dans : la *Revue scientifique de la France et de l'Etranger.* 1882 (du 2 décembre, p. 727 Bayen et la découverte de l'oxygène. 1880. Parmentier. 1887. Bayen et la pharmacie militaire au XVIIIe siècle. 1890. Bayen Lavoisier et de la découverte de l'oxygène, 28 juin

1890). Les travaux de Bayen sur l'étain (18 octobre 1890) 1898. Le centenaire de la mort de Bayen (26 février 1898).

5. *J.-A.-F. Balland.* Dans *Journal de pharmacie et de chimie.* 1905. Les pharmaciens en chef d'armée. 1907. La pharmacie centrale de l'armée. 1907. Pharmaciens militaires tués aux armées, 1909. Les Hôpitaux militaires d'autrefois.

6. *Dechambre, A.-L. Lereboulet.* Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales. Paris (1re série, t. 28, p. 508).

7. Même Dictionnaire (2e série, t. 24, p. 844).

8. *B. Reber.* Considérations sur ma collection d'antiquités au point de vue de l'histoire de la Médecine, la Pharmacie et les Sciences naturelles. Genève, 1905.

9. *Dr Ewald Geissler und Dr Joseph Mœller.* Real-Encyclopadie der gesammten Pharmacie. Wien und Leipzig 1887.

10. *Dr Paul Dorveaux.* Les pots de pharmacie, leurs inscriptions présentées sous forme de dictionnaire (avec 14 planches). Paris, 1908.

11. *Moyse Charas,* apothicaire artiste du Roy en son Jardin Royal des Plantes. Pharmacopée royale galénique et chimique. Paris 1676.

12. *Johannis Schrœderi,* Doct. medici, etc. Pharmacopeia médico-chymica. Lugduni, 1656.

13. *François Verny.* La pharmacopée de Bauderon, revue et exactement corrigée. Lyon, 1672.

14. *Nicolas Lemery.* Pharmacopée universelle contenant toutes les compositions de pharmacie. Paris, 1698.

15. *B. Reber.* Beiträge zur Geschichte der Parmacie. Wien, 1898.

16. *B. Reber.* Beiträge zur Geschichte der Medicin der Pharmacie. Seconde série. Genève, 1901.

17. *B. Reber.* Schweizerische Beiträge zur Geschichte der Pharmacie. Zurich, 1898.

Note sur un couteau à circoncision du centre de l'Afrique [1]

PAR

M. le Dr L. Le Pileur.

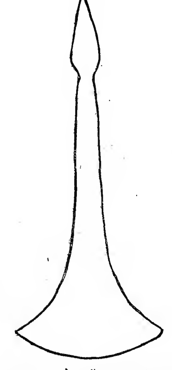
Malgré de nombreuses controverses qui ont eu lieu à ce sujet il paraît bien avéré aujourd'hui [Abbé Vigouroux : Dictionnaire de la Bible] que la circoncision a été pratiquée d'abord en Egypte. On la trouve reproduite dans un bas-relief de Karnak et surtout dans des peintures qui remontent à la IVe dynastie, c'est-à-dire à 2400 ans avant l'ère chrétienne.

Quel était son but ? Etait-elle destinée à caractériser une caste ? ou bien n'avait-elle qu'un motif hygiénique ? c'est ce qu'on ne peut affirmer, puisque certaines momies de princes et même de rois sont privées de ce stigmate.

Abraham, qui, vers l'âge de 70 ans, avait fait un séjour en Egypte, connaissait cette coutume mais ne l'avait pas adoptée, puisque ce n'est que beaucoup plus tard (il avait 99 ans) que Dieu, d'après la Bible, lui commanda de se circoncire, lui et tous les siens. Tombée un peu en désuétude, c'est Moïse qui, après la sortie d'Egypte, imposa aux Israélites, comme loi religieuse fondamentale, cette mesure hygiénique et, peut-être

(1) Note lue à la séance d'octobre.

aussi, politique. Mahomet, avec bien d'autres choses, copia dans la loi de Moïse cette prescription, qui n'est



Couteau à circoncision.
Race Balohi. - Oubanghi (Equateur)

plus observée dans l'ancien monde que par les Juifs et les Mahométans.

Quoi qu'il en soit, et quelle qu'ait été la cause de cette opération, il est certain qu'elle a pris naissance dans la vallée du Nil et que de là elle s'est répandue dans tout le continent africain, non seulement chez les

Musulmans, mais chez les Cophtes et les chrétiens d'Abyssinie. On la trouve même, et c'est l'objet de cette petite note, chez les tribus *fétichistes* du continent noir, tribus que ne semblent pas avoir touchées les sectateurs de Mahomet, car, autrement, ces puissants convertisseurs les auraient amenées à l'Islamisme.

Ces peuplades, qui ont à leur portée des minerais de fer, travaillent merveilleusement ce métal dont ils font des armes et divers instruments. Aussi ont-elles abandonné depuis longtemps, si tant est qu'elles l'aient jamais connu, le couteau de Silex des Pharaons et de Josué pour un instrument assez élégant que je présente à la Société et dont voici l'exacte reproduction. Il m'a été rapporté par un jeune explorateur, M. R. Hottot, qui l'a pris chez les Nègres de race Balohi, habitants des bords de l'Oubanghi, dans la partie du cours de cette immense rivière qui est exactement située sous l'Equateur.

C'est, comme vous le voyez, une feuille de métal très mince, très rigide et non trempée., La partie convexe, tranchante, coupe à la façon de l'ancienne doloire ou du *couteau à pied* qu'emploient les selliers, probablement en appuyant sur le prépuce tiré en avant et placé sur une résistance. L'autre extrémité, en forme de langue de serpent, est introduite sous la muqueuse — et, retournée par l'opérateur, le sectionne d'un seul coup.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

Mr. le chevalier Herries, notre bon & an:
:cien ami, desirant d'être présenté à Monsieur
le Comte de Vergennes, & d'être connu de lui,
j'ose esperer que Monsieur le Comte
ne trouvera pas mauvais que je lui présente
un homme digne de son estime, & de la
confiance de tous ceux qui ont le bonheur
de le connoitre. il craint, & peut etre sans
raison, que Monsieur le Comte ait été
prévenu contre lui par un rival interessé
à le desservir. L'estime generale dont il
jouit auroit dû le tranquiliser là dessus,
mais n'ayant pas l'honneur d'être personnelle:
:ment connu de Monsieur le Comte, il
espere qu'un moment d'audience suffira
pour lui assurer la confiance & l'estime
d'un Ministre dont il fait le plus grand cas,
& j'ose l'esperer avec lui.

8. 9bre 1777 Tronchin

Fac-simile d'une lettre de Tronchin

(Communiqué par M. le Pr Raph. Blanchard)

Séance du 9 février

Présidence de M. GILBERT BALLET

La séance a été précédée :

1° D'une réunion du Conseil où il fut décidé par 5 voix contre 2 et 1 abstention que les secrétaires seraient à tour de rôle chargés de recueillir les manuscrits des communications et que le Secrétaire général resterait chargé de la publication du Bulletin.

2° D'une assemblée générale statutaire au cours de laquelle fut étudiée la question de la publication des communications dans une revue historique. Une commission est nommée chargée de faire un rapport, commission composée de MM. R. Blanchard, A. Prieur, Le Pileur, Nicaise et Neveu.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. *Marcel Baudouin* rappelle, au sujet du *Fer totem*, que la *Chronique Médicale* (1) a cité le cas d'un guérisseur moderne qui se bornait à planter un *couteau neuf* dans de la terre, pour guérir chacun de ses malades.

Or qui dit *couteau neuf* dit *Fer neuf*, c'est-à-dire *Fer vierge* n'ayant jamais servi ; ou *acier* (ce qui est la même chose).

Dans ce cas, le *Fer* joue le rôle manifeste de *totem*, c'est-à-dire de substance minérale protégeant contre les maladies les plus diverses.

Il serait difficile de trouver un exemple plus probant de persistance de traditions séculaires dans les campagnes françaises.

(1) Voir n° 3, 1er février 1910, p. 81.

Je puis ajouter encore les faits suivants, assez curieux.

a) En Vendée, quand on trouve sur la route un *fer à cheval* usé, et si on le suspend dans sa maison, on possède un porte-bonheur. Il y en a un bien en vue dans mon laboratoire de Vendée, qui y fut placé par l'un de mes parents !

En l'espèce, c'est le *métal* FER, et non pas l'objet *fer à cheval*, qui était *important*, au début de la coutume. Donc, il s'agit bien encore de fer *totem*.

b) Le passage suivant des *Souvenirs de l'Enfance de Renan* (p. 86) explique le rôle de l'objet *fer à cheval :* « Voici comment mon frère, dit-il, fut guéri de la *fièvre*. Le matin, *avant le jour*, on le conduisit à la chapelle du saint qui en guérissait. Un *forgeron* vint avec sa forge, ses *clous*, ses tenailles. Il alluma son fourneau, rougit ses tenailles, et mettant le *fer* rouge devant la figure du saint : Si tu ne tires pas la fièvre à cet enfant, je vais te *ferrer comme un cheval* (1) ! Le saint obéit. »

Jadis, en effet, quand les dieux faisaient les « malins », on ne se gênait pas, — pour les forcer à « travailler », — de les menacer des pires supplices.

***

A propos de la *thalassothérapie*, *M. Marcel Baudouin* ajoute ce fait que, d'après la légende, les filles de Proitos, roi de Tirynthe, Elgé et Kéléna, furent atteintes *d'aliénation mentale*. Elles furent guéries par Melampous, qui pour cela les « fit se *baigner* dans une source ». Or, Proitos, roi mythique, vivait vers 1400 ans avant Jésus-Christ. (Strabon ; Ovide ; Pausanias.)

Donc la coutume *existait depuis longtemps déjà*,

(1) Coutume devant remonter aux premiers temps de la *ferrure des chevaux*, c'est-à-dire aux *Gaulois*. Les Romains ne ferraient pas, en effet, leurs chevaux, avant leurs relations avec les Barbares. La « ferrure » était encore un supplice pour les animaux,

bien avant les débuts de la Médecine scientifique, c'est-à-dire Hippocrate. Cette légende vient confirmer ce que j'ai dit dans mon dernier article sur *la Rage et la Thalassothéraphie.*

***

M. Ernest Wickersheimer présente trois articles qu'il a publiés récemment, et offre un exemplaire de chacun des deux premiers à la Société.

1° *Une observation inédite de grossesse sextuple.* Communication faite à la Société d'Obstétrique de Paris, en la séance du 18 novembre 1909. 3 pp. in-8°.

Cette observation fut adressée le 19 thermidor an VI (6 août 1798), par la *Société d'Agriculture et des Arts* de Boulogne-sur-Mer, à la *Société philomathique* de Paris, qui en mentionna la réception dans le procès-verbal manuscrit de la séance du 3 fructidor (20 août), mais jugea inutile d'y faire allusion dans son *Bulletin* imprimé.

2° *Zeitgenossen über den Schwarzen Tod.* Archiv fur Geschichte der Medizin. Tome III (1909), pp. 348-349, in-8°.

Témoignages de deux contemporains sur la peste de 1348, extraits de deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, suivis d'une prière en vers latins demandant à Dieu d'épargner les habitants de Padoue, le fléau ne devant frapper que les Vénitiens et les Sarrasins.

3° *Lamarck et le Jardin botanique de Rouen.* La Normandie médicale, 1910, pp. 33-36.

En 1793 on parla de vendre le Jardin botanique de Rouen comme bien national.

Plusieurs sociétés savantes protestèrent contre ce projet, entre autres la *Société philomathique* de Paris, qui chargea Lamarck de rédiger à ce sujet un rapport.

***

M. *Raphaël Blanchard* présente une collection

d'Ex libris médicaux (V. p. 148) et offre à la Société le premier fascicule du *Corpus inscriptionum medicinam biologiamque spectantium* (V. p. 150).

Il offre de plus, au nom de M. le D[r] Frédéric Baudouin d'Alençon.

1° DESGENETTEL, in-8°, 39 p. Paris, 1908.

2° MICHEL SERVET, in-8°, 12 p., Alençon, 1907.

3° DAMOISEAU (1815-1885), in-8°, 20 p. Caen, 1908.

M. *Moulé*, offre à la Société : La parasitologie dans la littérature antique I. L'Οἶστρος des Grecs, in-8°, 14 p., Paris, 1908 (Extrait des *Archives de Parasitologie*).



M. *Noé Legrand* lit un travail sur un *faux portrait de Fagon, médecin de Louis XIV, par J. Jouvenet, au Musée du Louvre. Son identification* (V. p. 69)

M. *Félix Régnault* présente une *collection d'instruments grecs* (V. p. 83)

M. *Marcel Baudouin* lit une étude intitulée : *Quelle était la grande dent de Geoffroy la Grand'Dent ?* (V. p. 90)

M. *Moulé* présente un travail ayant pour titre : *Saint Eloi guérisseur et la légende du pied coupé* (V. p. 103)



M. R. Blanchard fait observer que le fac-similé hors texte d'une lettre de Tronchin faisant partie de sa collection doit être reporté au dernier fascicule du tome VIII, comme annexe au travail de M. B. Reber (pp. 356-365). Au lieu de « 1910, fasc. 1 », la dernière ligne doit donc porter l'indication : 1909, fasc. 10.

La séance est levée.

Un faux portrait de Fagon, médecin de Louis XIV, par J. Jouvenet, au Musée du Louvre. Son identification

PAR

M. Noé Legrand.

La Faculté de médecine de Paris possède le portrait d'un médecin de l'ancienne faculté que nous présenterons immédiatement sous le nom de Raymond Finot.

Raymond Finot était de Béziers, en Languedoc, où il naquit en 1636, fut docteur de Montpellier et devint docteur de Paris en 1667. Praticien de graude réputation, il resta médecin de la Pitié pendant vingt-cinq ans et fut particulièrement attaché au Prince de Condé. Il mourut le 28 septembre 1709.

Portrait en buste peint d'après Jean Jouvenet.

Toile, H. 72 cm. L. 58 cm.

Figure de face sur fond noir, avec une abondante perruque fauve en crinière, rabat blanc et manteau noir.

L'original par Jouvenet figure au musée du Louvre salle Mollien (nº du haut : 441 ; nº du bas : 306). Une autre copie de ce portrait, et meilleure, existe au

Muséum d'Histoire naturelle. (Cabinet des Professeurs de la galerie de Zoologie.)

Gravé au bur. H. 117 mm. L. : 95 mm. Au bas, à gauche signé : *Sandoz del.* A droite : *Sichling sc.* Entre les deux : *Tableau du temps*. Au-dessous : *Fagon (Guy Crescent). Médecin de Louis XIV* + *1718* Et le n° : *2482 bis*.

Comme l'indiquent et la gravure de Sichling des *Galeries historiques de Versailles* et les différents catalogues du Musée du Louvre, le portrait en question est donné pour celui de l'illustre Fagon. On a émis cependant des doutes sur l'exactitude de cette attribution, non pas de l'œuvre au peintre, mais de l'œuvre au modèle. En d'autres termes le portrait qui figure au Musée du Louvre sous le nom de Fagon ne serait pas l'image du médecin du grand roi. Mais on était dans l'incertitude lorsqu'il s'agissait de mettre sous ce portrait le véritable nom : c'est pourquoi celui de Fagon y est demeuré.

Chéreau, qui passe pour avoir regardé de près tous les tableaux de la Faculté — et qui va nous en donner une preuve — décrit au nombre de ces portraits existant vers 1868 (1) celui de « Finot (Raymond) père « — Médecin du Prince de Condé. Mort le 28 septembre « 1709 et enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois. Très « beau portrait. Derrière le cadre on découvre ceci écrit « à la plume : *M. Andry croit que c'est le portrait* « *de M. Raymond Finot peint par Philippe de* « *Champagne* ».

L'observation était intéressante. Malheureusement, au cours de nos manipulations des portraits de la Faculté nous n'avions remarqué nulle part la mention signalée et l'observation restait stérile. Mais, il y a quel-

(1) *Histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Paris.* Manuscrit de la Bibliothèque de la Ville de Paris, I, p. 150.

que temps, nous découvrions un document précieux à cet égard, l'image du portrait en question, accompagnée de la mention, écrite de la main du D[r] Chéreau : « *Raymond Finot.* » Cette image (1) était la photographie d'un lavis reproduisant l'œuvre de Jouvenet ou sa copie. On voit les conclusions qui se dégagent : le portrait qu'on cite communément sous le nom de Fagon est celui de Raymond Finot. Nous verrons tout à l'heure les raisons qu'avait Andry de faire cette attribution. Quant à l'inscription tracée par la plume de Chéreau sous l'épreuve photographique, on se persuadera dès à présent qu'elle n'était pas portée à la légère : le lavis qu'elle reproduit a été exécuté par la propre sœur du D[r] Chéreau peu avant la guerre de 1870 et sous sa direction personnelle (2). Or un argument s'impose immédiatement : Jouvenet a précisément exécuté un portrait de Raymond Finot, le médecin, exposé d'ailleurs au Salon de 1704 (3).

Quelle est donc l'origine de la désignation de l'œuvre de Jouvenet au Louvre. Remontons dans cette recherche aussi haut que nous le permettent les documents existant.

Le dernier catalogue du Musée du Louvre par Georges Lafenestre et Richtenberger donne, du portrait de Fagon, l'indication de provenance : « Collection Louis-Philippe; acheté 500 francs en 1838, avec un tableau attribué à Mignard (4). »

(1) Elle est en notre possession. — (L'auteur de la présente communication soumettait en même temps aux membres de la Société d'Histoire de la Médecine, le document en question. — N. D. L. R.)

(2) Chéreau en agissait de même pour quelques autres pièces analogues très abîmées et dont il désirait conserver l'image. Ces documents nous sont parvenus. Nous en avons d'ailleurs raconté l'histoire dans le dernier numéro du Bulletin de la Société sous le titre : *L'image inédite de deux portraits de doyens de l'Ancienne Faculté, François Duport et Michel Marescot, médecin d'Henri IV, portraits aujourd'hui détruits ou disparus.*

(3) Cf. Les Livrets des Salons.

(4) *Georges Lafenestre et Richtenberger.* Le musée national du Louvre. Paris, Motteroz, p. 243.

La Collection Louis-Philippe est celle du Musée de Versailles dont Charles Gavard a publié l'histoire et la description sous le titre *Galeries historiques de Versailles*, en 13 vol. grand in-f° avec 1.550 planches (1837-1844). Dans le tome 11, sous le n° 2482 *bis*, figure le portrait en question accompagné de la mention indiquée : *Tableau du temps*. Constatons dès à présent que si l'on désigne formellement le modèle de ce portrait on en ignore encore l'auteur.

Le texte comporte une notice biographique du célèbre médecin tiré de Saint-Simon. Mais c'est en vain qu'on y chercherait une indication d'origine quelconque (1).

Force nous est donc de nous reporter à un ouvrage publié ultérieurement, ouvrage qui fait d'ailleurs autorité, la Notice de E. Soulié (2). Dans ce Catalogue, le portrait de Fagon ne figure pas. Rien d'étonnant à cela, puisque la Notice de Soulié est publiée de 1859 à 1861 et que, à cette époque, le portrait de Fagon, qui était à Versailles, a été apporté au Louvre : on va le voir figurer au Catalogue de L. Villot.

Dans sa préface cependant Soulié mentionne (t. Ier, p. IX), comme catalogue ayant précédé le sien *une Notice des peintures et sculptures du Palais de Versailles. Paris, Crapelet, 1837*, « simple nomenclature, dit l'auteur, qui ne donnait au public d'autre renseignement que celui inscrit au-dessous de l'objet même et ne renfermait pas tous les monuments dont se com-

(1) On n'en est pas surpris lorsqu'on lit la déclaration qui figure sur le prospectus inséré en tête du tome Ier : elle nous édifie sur les conditions dans lesquelles a été exécutée cette œuvre monumentale. Voici l'avis final, qui, pour être flatteur, ne laisse pas que de nous inspirer quelque inquiétude : « Ce livre a été conçu et exécuté en moins de six ans, et par un plan si vaste, par le roi Louis-Philippe lui-même. » On se prend à penser que le travail fut peut être — qu'on nous passe l'expression — mené *rondement*.

(2) EUD. SOULIÉ. *Notice du Musée impérial de Versailles*, 2e éd. 1861. 3 vol. pet. in-8°.

posait, à cette époque, le musée. » On devine que ce n'est pas dans ce travail que nous pourrons trouver les renseignements d'origine (1). « Une autre *Notice historique des peintures et sculptures du Palais de Versailles*, publiée en 4 parties, de 1837 à 1839, ajoute E. Soulié, n'offre, malgré son étendue, qu'un ensemble très incomplet (2). Une autre publication officielle, *Galeries historiques du Musée de Versailles*, 1839, interrompue en 1848 (9 vol.), ne termine pas la peinture qui s'arrête aux portraits du règne de Louis XIII. »

Ces recueils, qui ne mentionnent que des tableaux de batailles ou des portraits s'arrêtant à l'époque de Louis XIII, sont muets sur le cas du portrait de Fagon.

Il faut arriver à la Notice de Frédéric Villot sur le Musé du Louvre pour trouver une mention détaillée de cette pièce (3). Alors apparaît la désignation du peintre. A l'œuvre de Jean Jouvenet est cité, page 190, sous le n° 306, le « *Portrait de Fagon*, né en 1638, mort en 1718, premier médecin du roi Louis XIV. H. 0.74, L. 0.60. Buste de grand. nat. Il est représenté de face, tête nue, les cheveux en désordre et portant la robe de médecin. Collection Louis-Philippe. Acquis en 1838 avec un portrait du surintendant Tubeuf attribué à Mignard pour 500 fr. » Et c'est tout. Nous avons tenu à donner la Notice *in extenso*. F. Villot qui, pour les

(1) Quand on parcourt cette liste profuse, on semble un voyageur cherchant sa route dans un labyrinthe, à la tombée de la nuit. Les portraits sont rangés par espèces et par salles, ou à peu près : *Rois*, *Amiraux*, *Guerriers*, etc. On trouve mentionnés, p. 424, les portraits de Racine, Boileau, etc., et l'on se flatte de trouver l'image de Fagon dans le voisinage : elle n'apparaît nulle part. Le dernier numéro des peintures est 2745.

(2) « Les trois premières parties comprennent la Peinture (*sujets*, *résidences royales*, *portraits*.) Le nombre des tableaux indiqués dans ces trois parties s'élève à 2737 ; la série des portraits n'est pss terminée et ne dépasse pas le règne de Louis XVI.

(3) Frédéric Villot. Notice des tableaux exposés dans les Galeries du Musée impérial du Louvre. 3e éd. 1861. 3e partie. Ecole franç.

autres tableaux, donne une notice assez étendue est ici relativement bref.

Presque dans le même temps où s'élaboraient ces différents catalogues, deux importants travaux, — les plus importants sans doute — étaient publiés sur Jean Jouvenet, l'un de Houel, l'autre de F.-N. Leroy. Le travail du premier est intitulé : *Jean Jouvenet et sa maison natale. Rouen, 1836*, travail qui apparaît comme très consciencieux mais resté manuscrit (1). Cependant F.-N. Leroy déclare à plusieurs reprises qu'il s'est beaucoup servi du travail de Houel. Examinons donc l'ouvrage de F. Leroy, ,étude la plus complète et la plus

(1) L'exemplaire qui existe à la Bibliothèque nationale comporte une notice préliminaire imprimée spécialement, qui indique la nature de ce travail : « En 1834, l'Académie de Rouen proposa pour sujet de prix à décerner en 1836 une *Notice historique et critique très détaillée sur Jean Jouvenet et ses ouvrages*... Deux mémoires seulement furent envoyés au concours et n'ont pas été jugés dignes du prix, mais leurs auteurs méritent des éloges... L'auteur du principal mémoire [J. Houel] a surtout fait preuve d'un zèle rare et qu'il est difficile de bien apprécier à moins de s'être occupé de travaux du même genre. Un éloquent Rapport fait à l'Académie donne une idée générale de cet ouvrage... » Cette notice préliminaire est signée : *A. G. B. Rouen, décembre 1836*. Suivent, en imprimé, les *Mémoires de l'Académie de Rouen, Classe des Belles Lettres*, 1837, pages 169 à 179. Le « Rapport sur les mémoires envoyés aux concours... » est de Hellis. « Ce qui concerne la biographie, dit le rapporteur, était le plus facile et a été traité avec le plus de succès, mais quant à ce qui regarde la partie historique et critique des tableaux, question majeure et qui dominait le sujet, l'auteur est resté trop loin du but. Autant il a mis de soin, de recherche, de scrupule en parlant de la maison, de la filiation, de l'existence du peintre, autant il est réservé lorsqu'il s'agit d'émettre une opinion. Il cite il est vrai un grand nombre de tableaux. Il en fait connaître soixante-dix-huit ; mais le plus souvent, c'est par une aride nomenclature sans donner aucun détail sur la composition ; s'il formule un jugement, il ne dépasse guère celui qui est consigné dans les livrets ou dans les auteurs anciens qui lui ont servi de guide. »

Cette explication était nécessaire pour juger l'œuvre de F.-N. Leroy où nous trouverons longuement mentionné ce portrait de Fagon. Comme il le déclare en maints endroits, F.-N.Leroy s'est amplement servi du travail de Houel, qui lui a été communiqué par la veuve de ce dernier,et, à ce point de vue,il était d'autant plus indispensable de connaître l'appréciation des juges que l'étude de Houel n'a pas été publiée.

détaillée — retenons-le — qui ait été faite du célèbre peintre (1).

Notre portrait est cité à cinq passages différents. Au catalogue de l'œuvre de Jouvenet (p. 137) « nous arrivons, dit l'auteur, à la description particulière de chacun des tableaux... Nous avons donné, *autant que nous avons pu*, les dimensions, ainsi que l'histoire du sujet et du tableau. » Le portrait de Fagon figure (p. 137) au nombre des toiles *de date incertaine*. Sous la rubrique : *lieux où se trouvent les tableaux*, *Paris*, *Musée du Louvre*, il apparaît le dernier de la liste, (p. 148). Enfin, au chapitre IV, l'auteur aborde l'étude détaillée des portraits : « Le nombre des portraits peints par Jouvenet est considérable. Nous en connaissons une vingtaine... » Le portrait de Fagon est cité le sixième sur un total de dix-sept. Chose étrange, Leroy ne cite pas le portrait de Raymond Finot. Or, la constatation est troublante, Jouvenet a peint et exposé le portrait de ce médecin, nous le répétons, au salon de 1704.

F. N. Leroy ne connaissait-il pas ces livrets ? C'est peu probable (2). S'il ne les a pas vus, on comprend qu'il ait pu faire erreur sur ce cas spécial. S'il les a vus on relèvera son silence et on l'expliquera par ce fait qu'il ignorait forcément tout de ce portrait de Raymond Finot, le nom de *Fagon*, *médecin de Louis XIV*, une fois mis par tous les historiens, ses devanciers, au bas de l'œuvre en question (3).

---

(1) J.-N. Leroy, *Histoire de Jouvenet*. Paris, Didron, 1850, in-8°.

(2) Cependant F.-N. Leroy a dressé un Etat des *Etablissements des personnes qui firent des Commandes à Jouvenet* et il compte « 16 tableaux » ayant figuré au « Salon de 1704 » (p. 483). Il en cite quatre et pas celui de R. Finot !

(3) Ajoutons d'ailleurs que au nombre de 91 ouvrages que l'auteur a compulsés et dépouillés comme l'indique sa bibliographie — abstraction faite des documents, lettres, etc., qui s'élèvent à plus de 50 — les fameux livrets du salon ne sont pas cités.

F.-N. Leroy mentionne donc le portrait de Fagon (p. 190) et ce qui est remarquable, il le fait de la même manière que Villot dont il se borne à rapporter la notice. Pour beaucoup d'autres pièces, F. N. Leroy rapporte la mention qu'il en a trouvée dans Houel. Ici, rien de tel. On en conclut que ce dernier ne s'est pas cru autorisé à attribuer un portrait de Fagon à Jouvenet. Cela s'explique : ce n'est que quatre ans plus tard que le portrait discuté sera acheté par le musée de Versailles et lorsque ce Musée l'aura acquis en lui donnant le nom de Fagon, il faudra attendre de longues années pour qu'on se décide à l'attribuer à Jouvenet. Ces hésitations venaient sans doute de l'embarras où l'on était de mettre un portrait de Fagon à l'actif de ce peintre, tandis qu'on lui retirait celui de Raymond Finot (1).

Quand on se reporte à la liste des *Ouvrages consultés* (p. IX en tête du volume), si l'on est émerveillé du nombre de travaux que l'auteur a compulsés, on n'en reste que plus inquiet sur le cas du portrait de Fagon. A tous ces points de vue le silence de F.-N. Leroy sur le portrait de R. Finot par Jouvenet n'est-il pas significatif? Ce qui ne l'est pas moins c'est le n° 94 de cette liste. L'auteur qui, pour se renseigner, a dû écrire à tous

(1) Enfin à la p. 476 on trouve l'*Estimation des tableaux de Jouvenet dans plusieurs expertises officielles* et sous le n° 15 le portrait de Fagon figure avec le renseignement de l'acquisition pour 500 fr. qu'on a déjà vue. Au bas on lit : Renseignements dus à l'obligeance de M. Th. Lejeune, artiste peintre à Paris.

Sous le titre *Catalogue*, l'auteur étudie (pp. 483 à 504) une suite de 23 pièces, tableaux *douteux* ou *disparus*. C'était pour lui l'occasion de parler du portrait de Finot, s'il le connaissait au moins pour avoir été exécuté par Jouvenet. Il n'en fait rien.

A la page 487, il nous fait faire connaissance avec le peintre Lejeune et qui était restaurateur expert du Ministère d'Etat à la maison de l'Empereur et des Musées impériaux. Ce peintre se déclare très connaisseur de la peinture de Jouvenet mais, en donnant à F.-N. Leroy les renseignements qui figurent au tableau d'estimation et de provenance, il n'a rien ajouté, à l'égard du pseudo-Fagon, à ce qu'en disait Villot.

les conservateurs des musées de France, des Bibliothèques, Académie des Beaux-Arts, etc. etc., rapporte, sous ce n°, une « lettre de M. Ed. Soulié, Conservateur du Musée de Versailles ». Comme on le voit par les dates de publication de leurs catalogues, Villot, au Louvre, avait tenu de Soulié, à Versailles, les renseignements qu'il donne sur le portrait de Fagon, venant du Musée de Versailles, et Leroy, dans le même temps, se renseigne auprès de Soulié : la source apparaît enfin, mais reste trouble. L'on s'explique alors les incertitudes des différents auteurs. Récapitulons :

1° Dans les *Galeries historiques de Versailles*, c'est le silence de Gavard qui n'a pas le temps de faire des recherches dans l'édification rapide d'un pareil monument.

2° Le défaut d'attribution de la gravure de Sichling qui reconnaît un bon portrait, mais ne saurait le mettre au nom de Jouvenet dont on ne parle pas.

3° L'élimination pure et simple de ce portrait dans les différentes *notices* des peintures du palais ou galeries de Versailles de 1837 à 1848, soit par l'effet d'un choix, soit que ces notices n'aient pu être achevées.

4° Le silence de l'étude de Houel et la révélation (?) de la notice de Villot [d'après Soulié].

5° Enfin, *l'Histoire de Jouvenet* par L. Leroy qui ramasse tout sans avoir pu rien tirer de Houel sur un portrait de Fagon, mais qui imite de ce dernier le silence sur le portrait de R. Finot.

Après soixante-dix ans passés, l'erreur saute aux yeux ! Les livrets du salon signalant le portrait de ce Finot par Jouvenet exposé en 1704 ; la uotice de Andry rapportée dans le manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Paris ; cette notice rapprochée du document photographique Chéreau accompagné de sa mention

manuscrite, tout cela nous permet de conclure (1). Constatons d'ailleurs que le *Calendarium medicum ad usum saluberrimæ facultatis* (année 1781), dans le catalogue qu'il dresse des portraits de l'Ancienne Faculté mentionne bien sous le n° 13 le portrait de Raymond Finot (2). Il mentionne d'autre part le portrait de Fagon par Hyacinte Rigaud et il n'en mentionne qu'un (n° 27) : Finot et Fagon font deux.

Et maintenant veut-on connaître la valeur de l'avis de Andry inscrit derrière le portrait en question? Il suffit de parcourir la biographie de ce médecin pour reconnaître sa compétence en pareille matière : Charles-Louis-François Andry était docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, membre de la Société royale de Médecine et médecin consultant de Napoléon. Amateur éclairé des arts, il avait un goût très vif pour les livres, les médailles, les gravures. Très versé dans l'étude de la numismatique, possédant lui-même une grande

(1) Ajoutons quelques observations. La biographie de R. Finot nous montre ce médecin intimement lié avec Hecquet, qui a d'ailleurs fait son éloge. (*Eloge de feu M. Finot*, tiré d'une lettre de M. Hecquet au P. Tournemine, Jésuite. Dans : Mémoires de Trévoux. 1710. T. II, p. 1075). Philippe Hecquet, ancien doyen, a eu son portrait exécuté à la Faculté de médecine où il existe encore, portrait qui a été gravé par Daullé. Or Daullé, venu de bonne heure à Paris, était entré dans l'atelier de son compatriote Robert Hecquet ; celui-ci lui fit graver, nous dit Mariette, d'assez grandes planches de Thèses d'après les différents maîtres de l'époque. Plusieurs de ces thèses à images portent l'adresse de Hecquet, d'autres reproduisent des tableaux de Jouvenet, celle d'Honoré Gabon, par exemple, qu'on peut voir à la Faculté et qui représente *Jésus guérissant les malades*. Cet ensemble de circonstances, on le devine, a rapproché Raymond Finot de Jouvenet pour donner naissance au portrait que nous connaissons.

(2) « *N° 13. Raimundus Finot, Biterrensis. Doct. Med. Parisiensis, ann. 1607 vir in praxi medica commendatissimus famaque non vulgari percelebris. In basilica sancti Germani altissiodorensis sepultus, die 29 mensis septembris 1709.* »

Hazon de son côté achève sa biographie par ces mots : « Il mourut le 28 septembre 1709... laissa un fils... qui fut aussi grand praticien : Nous avons le tableau du père dans notre salle d'Assemblée. » (*Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de Paris*. Paris, 1778, p. 149.)

collection de gravures et de plusieurs centaines de portraits de médecins, il a témoigné toute sa vie de son goût pour l'iconographie (1). Non seulement nous

(1) Sa bibliothèque, excessivement riche, contenait un nombre considérable de toutes espèces de beaux livres, comme en fait foi le catalogue qui en a été dressé pour la vente du 1er mars 1830, *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M.-G.-L.-F. Andry* dont la vente se fera le lundi 1er mars 1831. Paris, De Bure, 1830, in-8°, IV-323 p.

Dans le domaine de l'histoire métallique, on y voit figurer toute une série d'ouvrages et collection de médailles des plus remarquables, monnaies, sceaux, pierres gravées, etc., qui témoignent d'un goût prononcé pour l'étude des effigies. Au chapitre de l'Histoire se trouve un très grand nombre de Recueils de portraits (pp. 292 à 301, nos 2980 à 3070), planches, vignettes, etc., qui montrent bien notre auteur versé dans la connaissance des images. Mais où notre sentiment devient une conviction, c'est à la lecture du n° 3005 : *Recueil de portraits gravés de médecins de tous les pays*. L'importance de cette collection n'a pas échappé à l'auteur du Catalogue qui la signale élogieusement au public : « Jusqu'ici, dit-il p. II, aucun catalogue n'a présenté une aussi nombreuse et aussi belle collection. Il a fallu beaucoup de temps, de soin et de dépenses pour la rassembler. »La notice en donne le nombre : Dix-huit cent treize portraits renfermés dans sept portefeuilles grand in-folio avec une trentaine d'estampes relatives à la médecine. « Parmi ces portraits, il s'en trouve de gravés par Nanteuil, Edelinck et autres célèbres graveurs. Plusieurs sont avant la lettre. Il serait fort difficile de rassembler une collection plus nombreuse et de la trouver dans un aussi bel état de conservation... Jusqu'ici on n'a vu dans aucune bibliothèque de médecins une collection semblable à celle-ci. » — L'homme qui a su réunir cette collection n'a-t-il donc aucune compétence en matière d'iconographie médicale !

Mais il y a mieux. On connaît *l'Encyclopédie méthodique* publiée par Panckouke en près de 200 volumes in-4°, texte et planches. Dans la série : *Médecine* comprenant 14 volumes, la partie biographique a été en grande partie écrite par Andry. Or, il est à remarquer que cet auteur a soin de donner très souvent, dans les biographies des médecins de l'Ancienne Faculté dont le portrait a été peint et existe à l'Ecole, une mention spéciale à ce sujet. (Notices biographiques de : *Akakia*, *Astruc*, *Baron*, *Fagon*, *Geoffroy*, *Hamon*, etc., etc.)

Un détail montrera comment Andry connaissait les portraits, les livres, les gravures de la Bibliothèque de la Faculté. Dans la biographie qu'il fait de Hecquet, il cite *la Médecine des pauvres* et il ajoute : « La vie de l'auteur se trouve à la tête de cet ouvrage ainsi que son portrait gravé par Daullé d'après Le Belle. On lit ces vers, au bas de cette gravure... [Andry cite le quatrain connu terminé par ce vers :

...*il fut grand médecin, mais plus homme de bien*].

Bertrand, le père, voulait que l'on mît simplement :

Doctrina magnus, pietate major. »

(Encyclopédie méthod., Vol. VII, p.86.)

Or Andry n'a donné cette information que parce qu'il avait

pouvons répondre que C. L. Fr. Andry était compétent pour parler des portraits de l'ancienne Faculté, mais encore qu'il était sans doute à cet égard le plus compétent et le plus autorisé des hommes de son temps (1).

De tout ce qui précède, il apparaît que le portrait qui figure au Louvre salle Mollien sous le nom de *Fagon, médecin de Louis XIV*, est le portrait de Raymond Finot, peint par Jouvenet, exposé au Salon de 1704, cinq ans avant la mort du modèle (2). R. Finot est mort à 72 ans. Il avait donc 67 à 68 ans lorsque le maître fixa sur la toile son intéressante image. Il ne faut pas le regarder longtemps pour y retrouver le caractère de douceur, de simplicité et de finesse qui était le propre de sa nature. L'éloge qu'en fait Hecquet, et les notes qu'on trouve à son sujet dans la biographie de ce dernier se trouvent confirmés dans chaque trait de ce visage au regard plein de mélancolie, dans cette inclinaison de tête modeste autant que bienveillante ;

---

vu le volume des thèses de la Bibliothèque réunies par Th.-B. Bertrand en tête duquel ce dernier, ayant fait coller le portrait gravé de Hecquet, y a apposé, de sa plume, la devise latine (B. F. M. ms. n° 453).

(1) On objectera peut-être que Andry attribuait ce portrait de Finot à Philippe de Champagne. Faut-il beaucoup s'en étonner : ce n'est pas la première fois qu'on a pris des travaux de ce maître pour ceux de l'autre. Pareille attribution fut faite aussi pour le portrait de Louis Bourdaloue par le même Jouvenet. On lit dans Leroy, au sujet du dessin de ce portrait : « Le portrait peint exécuté d'après cette belle étude faisait partie de la Collection de M. Genoude et fut vendu à sa mort sous l'attribution de Philippe de Champagne... (Ph. de Chennevières-Pointel.) »

(F.-N. Leroy, *op. cit.*, p. 291.)

(2) Corlieu a écrit : « Il existe plusieurs portraits et gravures représentant Fagon. Le Musée du Louvre en possède un, peint par Jouvenet (Salle XIV, n° 441). Fagon paraît avoir une soixantaine d'années : cette peinture a été gravée par Forestier. » (*France médicale*, 1901, p. 190.) L'erreur qu'on désire dissiper dans cette assertion est celle qui attribue à Forestier la gravure de ce portrait. Forestier a bien gravé un portrait de Fagon mais c'est celui de Hyacinthe Rigaud — (d'ailleurs il ne l'a pas gravé d'après l'original mais d'après le burin d'Edelink ou mieux celui de Ficquet. — Sa gravure, en pointillé, illustre la Biographie Médicale Panckouke, qui est de 1821, et à cette date le portrait de Fagon par Rigaud était sans doute perdu ou détruit.)



Raymond Finot (1636-1709)
Médecin de la Pitié
et Médecin du Prince de Condé

Portrait peint par Jean Jouvenet
(Musée du Louvre).

ils disent « les mœurs douces et polies », l'esprit délicat et la santé fragile de celui qui resta 25 ans médecin de la Pitié ; ils rappellent « ces grandes qualités qui étaient accompagnées d'une exacte probité, d'une piété sincère et d'une charité très tendre et très étendue pour les pauvres (1) ».

Que l'on compare cette physionomie, avec celle de Fagon peinte par Hyacinthe Rigaud, gravée par Edelinck. Sur ce portrait, exécuté en 1694, Fagon a 56 ans. Sur le portrait par Jouvenet, R. Finot en a 68, soit dix ans de distance. Cette remarque faite, on distingue nettement les différences suivantes :

Portrait de Fagon par Hyacinthe Rigaud.	*Portrait de R. Finot par Jean Jouvenet.*
1° Les yeux sont bridés, la paupière supérieure alourdie. Le sourcil relevé dans un mouvement accusé.	L'œil, pour ne pas être très ouvert, n'a pas la paupière supérieure si large. Le sourcil n'est pas relevé.
2° Le nez aquilin et arrondi prend beaucoup d'importance dans le visage.	Le nez est plus droit, à arêtes nettes et léger.
3° La bouche est un élément d'appréciation important ; les lèvres sont ramassées, la supérieure très épaisse dans un sensible mouvement de *moue* accusé par un large rictus qui fait gonfler la joue.	Les lèvres sont minces, sans contraction, les coins légèrement relevés avec un caractère très différent, sans apparence de *moue*. Le rictus est bas, les pommettes creuses.
4° Le menton forme un petit mamelon fuyant.	Le menton est taillé carrément : la distance du nez à la base du menton est proportionnellement bien plus grande que sur l'autre portrait.
5° Perruque abondante, très bouclée relevée en deux parties au-dessus de la tête et garnissant le front assez bas.	Perruque abondante, mais toute différente, en masse sans boucles, le front dégagé (2).

(1) M. de Saint-Marc. *Vie de M. Hecquet.* Paris, 1749, p. 11.
(2) A l'égard de ce dernier élément, prévenons les objections :

Un mot maintenant de la mention elle-même de Andry signalée par Chéreau au dos du cadre. On devine avec quel empressement — resté vain d'ail-

Fagon, dira-t-on, avait vieilli, sa perruque pouvait témoigner d'un certain relâchement dans sa tenue. On en convient. Mais on fait remarquer que Fagon resta en faveur à la cour et en grande faveur, jusqu'à la mort de Louis XIV, qui n'arriva qu'en 1715. Le portrait par Jouvenet ayant été peint en 1704 — si on le regarde comme celui de Fagon — cela ferait une différence de dix ans, pendant lesquels le médecin du Roi n'avait pas de raisons de se relâcher dans sa bonne tenue. On sait d'ailleurs que ce n'est qu'à la mort du Roi que Fagon se retira au Jardin des Plantes pour ne conserver que cette suriutendance. Mais ni le Catalogue de Villot, ni les autres ne fixent de date à ce portrait par Jouvenet. F.-N. Leroy le range délibérément dans la série de date incertaine (et pour cause), et dire qu'il a figuré au Salon de 1704, c'est dire implicitement que c'est le portrait de R. Finot.

Enfin si dans la comparaisnn ci-dessus on constate de nombreux rapports, faut-il s'en étonner? C'est précisément cette ressemblance physique relative qui a déterminé l'attribution ici discutée. Et d'autre part — fait curieux — le caractère moral (qui agit aussi sur le physique) est presque identique chez nos deux médecins. De Saint-Marc disait de Finot : « C'était un homme du premier mérite... bon physicien et très habile médecin. A ces sciences nécessaires, il avait joint des connaissances plus agréables que relevait un fond d'cloquence naturelle qu'il avait pris soin de cultiver » et qui l'avaient fait estimer et respecter. On a vu ce que l'auteur dit de « sa modestie, de la douceur de ses mœurs, de son érudition, de son habileté, de sa sagesse » rapportés également par Hecquet qui vante son talent, produit de l'expérience et « d'une méditation profonde ». Il achève par ces mots : « Il est mort à Paris d'une pleurésie, âgé de 72 ans, mais sa mort à cet âge achève son éloge. En effet, né comme il était habituellement phtisique et dans une consomption toujours prochaine, il ne fallait pas moins qu'une habileté semblable à la sienne pour prolonger ses jours beaucoup au delà du terme que les plus habiles médecins lui avaient donné. »

Il est curieux de rencontrer exactement les mêmes traits dans la vie de Fagon. A ses mérites de travailleur, « il joignait une facilité d'élocution, un ordre, une méthode et une éloquence naturelle qui charmaient tous ses auditeurs. Il était doué d'une pénétration rare... Fagon réunissait toutes les qualités nécessaires... esprit, grande facilité de s'exprimer, connaissance approfondie de toutes les parties de la Médecine; il y joignait un amour naturel pour le bien public et cette innocence, cette intégrité de mœurs et cette piété vraie qui, plus que tous les talents, gagnent tous les esprits... sa modestie égalait son mérite. » Et Fontenelle achève son éloge en disant — comme Hecquet de Finot — : « Ce premier médecin était aussi un grand médecin. Il avait besoin de l'être pour lui-même. Il était né d'une très faible constitution... Sa santé ou plutôt sa vie ne se soutenait que par une extrême sobriété... et il pouvait donner pour preuve de son habileté, qu'il vivait. »

Quelque secondaire que soit cette dernière remarque, rappro-

leurs — nous avons cherché à la retrouver, aussi bien que sur l'original du Louvre. On se rappellera donc qu'à la Faculté ces portraits ont été remaniés et rentoilés il y a près de quarante ans. Le cadre a été remplacé sans égard pour une mention qui a dû paraître sans intérêt ou a même complètement échappé dans ces circonstances aux manipulateurs (1).

Une collection d'instruments grecs

PAR

M. le Docteur Félix Regnault.
ancien interne des hôpitaux de Paris.

Ces instruments, au nombre de 95, presque tous complets — 7 seulement ne sont que des débris — viennent

chons les deux noms eux-mêmes, *Finot Fagon* : formés du même nombre de lettres, commençant par la même, ils ne sont pas sans analogie de consonnance ; on peut même admettre que le nom de Finot écrit à la plume. sur le dos d'une toile ou sur le bois et en partie effacé par les transports, le temps et l'abandon, puisse être lu pour celui de Fagon. Ce n'est qu'une hypothèse, mais comment expliquer l'attribution présentée pour la première fois dans le catalogue de Villot ?

(1) Au moment de clore nos recherches nous avons jeté un coup d'œil sur le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences Médicales*. Nous nous étions rapporté en dernier lieu à cet ouvrage, ayant nous-même puisé aux sources originales. Or, à l'article : *Finot*, on lit cette note confirmative de A. Chéreau : « Les amateurs qui parcourent la galerie française à notre Musée du Louvre ne manquent pas de distinguer un portrait d'homme vu presque de face, à la figure fine, intelligente et expressive, aux longs cheveux quelque peu en désordre, qui lui tombent sur les épaules. On veut savoir le nom du personnage ainsi portraituré. On consulte le catalogue et on lit ceci : *Guy Crescent Fagon, premier médecin de Louis XIV*. Eh, bien, pas du tout : ce portrait est celui de notre *Raymond Finot*, la Faculté de Médecine possède ce même portrait, l'original, pensons-nous. » A. C.

Comme on le voit, cette affirmation, qui date de 1878 et dont le caractère paraît gratuit, ne pouvait prendre corps qu'après les explications que nous avons fournies.

de Smyrne et dateraient du premier ou deuxième siècle avant notre ère ; ils appartiennent à M. Paul Gaudin qui a eu l'amabilité de me les prêter pour les étudier et les montrer à la Société. Ils sont en bronze, quelques-uns en cuivre pur, ou en argent.

Je me suis aidé, pour déterminer ces instruments, de l'ouvrage de Milne : *Surgical instruments in Greek and Roman Times, Oxford, 1907,* le plus complet et le meilleur qu'on ait écrit sur ce sujet. Comme lui je noterai que la plupart de ces instruments ont dû servir à des usages vulgaires plutôt que médicaux.

Ces instruments comprennent :

Vingt-deux cuillères, de 7,5 à 20 centimètres de long. Les formes sont très variables, rondes, ovales, allongées, effilées. La plupart sont circulaires, très petites, de 4 à 8 mm. de diamètre, les unes très creuses, les autres peu profondes. Ces dernières ou « ligulæ » auraient été destinées à prendre des onguents, des fards, des poudres. Toutes ont pu servir à doser des substances pharmaceutiques. Le manche se termine par un stylet mousse avec lequel on pouvait écraser les substances ou par une pointe avec laquelle on pouvait les mélanger.

Neuf spatules — *spathomèles* — de 13 à 17,8 centimètres de long ; sept ont la forme de rame, deux autres celle de nos spatules médicales.

Une spatule en forme de feuille de saule, dont le centre présente une rainure. Celle-ci s'est accidentellement divisée, et l'instrument rappelle celui trouvé à Pompéi et décrit à tort par Vulpes (1) comme servant à couper le frein de la langue. Comme le signale Milne, cette division est purement accidentelle. Il s'agit d'une

(1) Vulpes illustrazone di tuti gei instrumenti scavati in Ercolano et in Pompei. Napoli, 1847, pp. 74 à 80, table VII, fig. 1 à 5.

spathomèle, instrument qui servait à prendre des substances, à les mélanger, etc. Deux autres spathomèles sont fortement incurvées à angle droit.

Un instrument en forme de fer de lance à extrémité pointue pouvait servir de lancette.

Une sonde semblable à celles avec lesquelles les chirurgiens fouillent les plaies.

Treize stylets à tige épaisse, quelques-uns ornés. Pour Milne ils auraient servi à écrire sur les tablettes de cire. L'extrémité opposée à la pointe est plate et tranchante ; elle aurait pu servir de grattoir.

Dix poinçons de 5 c. 5 à 13 centimètres, dont la tête a une forme des plus variables.

Quatre manches en bronze en forme de spatule tiennent encore des débris de la lame de fer. Leur longueur est 7 à 9, 5 centimètres. Ils ressemblent aux bistouris trouvés à Pompéi.

Un petit rasoir.

Une fourchette à deux dents, de 15, 5 centimètres.

Un minuscule marteau, manche 8 c., tête 1 c. long et 6 mm. diamètre. L'une des extrémités de la tête est plate, l'autre munie de petites lignes rayonnant d'un centre. Il rappelle les marteaux d'orfèvre.

Trois pinces, une à épiler, une à mors plats comme la pince à disséquer, une troisième, la plus grande, — 11, 6 centimètres de long — à branches courbes et à mors plat. Cette dernière est très bien exécutée, le ressort en est encore bon, et les mors se juxtaposent très exactement sur toute leur longueur.

Une tige de bronze longue de 12 centimètres 5. Les extrémités sont enflées en massue. L'une est légèrement incurvée, l'autre est droite ; chaque extrémité est percée d'un trou circulaire, dirigé suivant l'axe de la tige et creusé à une profondeur de 2 centimètres. Cet

instrument rappelle l'extracteur de comédons décrit par M. Hamonic (1).

Trois aiguilles : deux petites ressemblent à des aiguilles ordinaires, la troisième plus grande a la tige tordue et son extrémité en forme de crochet.

Un instrument, de 9 centimètres de long, rappelle un passe-lacet par son extrémité mousse, sa tête large et aplatie, percée de deux chas superposés, quadrangulaires. Un autre, de 15,5 centimètres de long, a une tête effilée et percée de deux larges chas superposés, quadrangulaires, égaux.

Un crochet dont le manche est aplati en forme de spatule triangulaire, une tige de 8 centimètres de long dont chaque extrémité présente deux pointes qui, d'un côté sont assez écartées, et de l'autre presque en contact. Cet instrument est à rapprocher de celui décrit par M. Hamonic dans la trousse d'Ephèse comme un porte-mèche.

Un instrument analogue, mais de 16 centimètres de long, dont les deux pointes sont mousses et forment une fourche, rappelle les navettes pour tisser ou faire du filet, attribution déjà indiquée par Milne.

Un manche terminé d'un côté par une boule olivaire, de l'autre par un pas de vis. Il rappelle le n° 7 de la planche XVI de l'ouvrage de Milne. Cet auteur admet que le pas de vis était surmonté d'une aiguille cassée et qu'il était destiné à visser un étui qui la protégeait.

Un manche terminé par deux pointes cassées formant porte-mèche.

Nous terminons par trois instruments dont nous n'avons vu les analogues dans aucun ouvrage ni aucune collection.

Un instrument complexe de 14,5 centimètres de

(1) Dr P. Hamonic, *la Chirurgie et la Médecine d'autrefois*. Paris, 1900, p. 39.

long : sur la moitié de la longueur existe une lame tranchante dont le dos fait lime ; l'autre est creusée en tours de spire pouvant servir de lime. L'extrémité du côté de la lame a la forme d'un pied de biche et peut servir de polissoir; l'autre extrémité forme poinçon.

Un instrument robuste de 6 centimètres de long, composé de deux parties semblables, chaque partie comprend deux demi-cercles aplatis et juxtaposés ne faisant qu'un avec leur manche. Elles sont fixées l'une à l'autre par une vis autour de laquelle elles peuvent tourner. Du côté du manche elles s'emboîtent l'une dans l'autre.

Un instrument robuste de 14 centimètres de long, au manche courbé, à la lame plate et épaisse. Au centre se détache du corps de l'instrument une large courbe qui permet d'appuyer et retenir le pouce. Cet instrument est bien en main ; il semble avoir été destiné à servir de polissoir.

Discussion

M. Marcel Baudouin. — Je me permets de signaler que l'étude technologique des remarquables instruments présentés par M. le Dr F. Regnault et de ceux déjà connus depuis les publications de Toulouse, Deneffe, Hamonic, Milne, etc., m'a conduit à des conclusions fort intéressantes, qui paraîtront sous peu dans un article des *Archives provinciales de Chirurgie*. — J'ai pris pour base de ce travail les instruments de métal des époques proto-historiques (âge du bronze) trouvés jusqu'à ce jour dans les fouilles, présentant une *articulation* quelconque (1).

Quant aux lunettes si remarquables trouvées par

---

(1) Marcel Baudouin. — *Du mode d'articulation dans les Instruments de chirurgie anciens jusqu'à l'époque gallo-romaine*. — *Arch. prov. de chirurgie*, Paris, 1910, n° de mars.

M. Gaudin, je ne puis les faire remonter à une époque très ancienne. En effet, leur mode de construction n'est pas comparable à celui des instruments grecs que l'on connaît. Mais il est évident qu'on ne peut rien affirmer à ce sujet, d'autant plus que nous ne savons pas dans quelle couche archéologique l'appareil a été découvert.

D'une étude que je vais publier sous peu et intitulée *la Préhistoire de la Circoncision* (1), je crois qu'on peut conclure que le si curieux instrument, en forme de *coupe-œuf à guillotine*, de la collection Gaudin, est un appareil destiné à la section du prépuce, si l'on admet que le rasoir du Dr Croquet (2) est bien un rasoir à circoncision.— Mais, évidemment, ce n'est là qu'une hypothèse basée sur un argument d'ordre hypothétique lui-même.

M. R. Blanchard. — La collection d'instruments anciens que M. F. Regnault met sous nos yeux est d'un haut intérêt. J'y remarque notamment une paire de forces; semblables, sauf leur taille beaucoup plus petite, à celles dont les bergers se servent encore de nos jours pour tondre les moutons. C'est la forme la plus ancienne des ciseaux, ceux à articulation centrale étant beaucoup moins répandus dans l'antiquité.

M. M. Baudouin. — Les trousses grecques et gallo-romaines, cataloguées jusqu'à présent, n'ont pas fourni encore, à ce que je sache, de *ciseaux à double branche, avec articulation à tenon!* Cet appareil est bien plus récent que les *forces*, qui remontent au début presque de l'âge du *Fer* (époque de la Tène), et sont encore utilisées de nos jours dans les campagnes.

M. R. Blanchard. — Il est hors de doute que les

(1) *Archives provinciales de Chirurgie*, Paris, 1910, n° 2, février.

(2) Pol Baudet.— *Bull. Soc. préh. de France*, 1909, décembre, p. 520, *1 fig.*

forces, qui constituent des leviers du troisième genre, étaient d'un usage courant chez les Latins et que, par eux, elles sont venues jusqu'à nous; de nombreuses collections archéologiques en renferment des exemplaires, provenant des camps romains, des villas gallo-romaines, des sépultures gallo-romaines, mérovingiennes, médio-évales, etc. Ce sont là des faits bien connus, sur lesquels je suis en parfait accord avec M. Baudouin. Mais que notre collègue me permette de lui signaler l'existence, dans certaines collections archéologiques que j'ai visitées, de ciseaux à articulation centrale, constituant des leviers du premier genre et tout à fait semblables, sauf l'élégance des formes, à ceux qui sont actuellement en usage.

Le Musée de Metz possède une série d'objets provenant d'une villa gallo-romaine située près de Saaroltdorf (1). On y remarque une paire de forces de grande taille, longues de 25 cm. environ, et une paire de ciseaux articulés, longs de 18 à 20 cm. Ces ciseaux sont pourvus de deux anneaux elliptiques entièrement fermés et d'une longue cheville saillante, comme ceux de nos tailleurs actuels.

Le même Musée renferme encore une autre paire de ciseaux articulés, très semblable à la précédente, mais un peu plus courte, à rivet non saillant et à anneaux incomplétement fermés, résultant d'une inflexion antérieure de l'extrémité des tiges ; l'une de celles-ci est brisée, l'autre est intacte. Ces ciseaux proviennent de l'ancien village gallo-romain de *Decempagi*, situé à Tarquinpol, près Dieuze, sur la voie romaine de Metz à Strasbourg.

De même, le Musée provincial de Trèves, si riche en antiquités romaines, possède un grand nombre de

(1) Sarraltroff, ancien département de la Meurthe.

forces de toute taille, au milieu desquelles on remarque une paire unique de ciseaux articulés, longs de 17 cm. environ. Le rivet est sans saillie. Les deux tiges sont inégales : l'une d'elles se relève en dehors et en avant pour former une ellipse presque complète, qui permet aisément l'introduction du pouce ; l'autre s'infléchit en dehors, mais sans se relever en avant, peut-être par suite d'une cassure ; toutefois, en la saisissant entre l'annulaire et l'auriculaire, il devait être facile de l'actionner et d'utiliser comme lame coupante la lame qui lui fait suite. Cette pièce intéressante porte le n° 19.948. L'étiquette ne donne aucune indication de provenance, mais on peut affirmer l'origine romaine ou gallo-romaine de ce précieux objet.

Quelle était la Grande Dent de Geoffroy-la-Grand'Dent?

PAR

M. le Dr Marcel Baudouin

Tout le monde connaît *Geffroy-la-Grand'-Dent*, ou Geoffroi II, de la maison de Lusignan, ainsi nommé « parce qu'il apporta sur terre *une dent* qui lui *yssait* hors de la bouche *plus d'un pouce* » (1). — Tous les Vendéens ont lu les belles études du savant Ch. Farcinet sur ce puissant seigneur du XIIe siècle, qui fit tant parler de lui en *Poitou* (2).

(1) *Roman de Mélusine*. — Œuvre de Jean d'Arras, composée en 1387, par l'ordre de Charles V, son frère, pour l'amusement de la sœur du roi ; imprimée pour la première fois en 1500. — Voir édition Brunet, 1854.

(2) Charles Farcinet. — *Une curieuse médaille de Geoffroy la*

Mais il est un point que ce chercheur ne paraît pas avoir élucidé : celui de savoir *de quel côté* se trouvait, à la *mâchoire inférieure*, la fameuse dent en question, *si tant est qu'elle ait existé !*



I. NATURE. — Indiscutablement, c'était une CANINE (1), et une CANINE INFÉRIEURE notablement *hypertrophiée* (comme d'ailleurs cela se voit parfois), si l'on en juge d'après les *représentations figurées* que l'on possède, et qui ont été publiées déjà par Ch. Farcinet (2).

a) *Canine inférieure.*— 1° Sur la première, qui correspond à une *médaille*, donnant à l'avers le portrait de *Godefridus de Lusinem*, on voit, en effet, « une grande dent, qui sort de la bouche » (Ch. Farcinet). D'après cette figure, elle ne peut correspondre qu'à la *canine du maxillaire inférieur*, puisqu'elle sort à un centimètre à peine de la commissure labiale, au niveau de la lèvre inférieure, et remonte vers le sillon naso-génien d'environ un centimètre.

Comme le portrait de Geoffroy est tourné vers la droite, on voit la face de ce côté ; et partant, sur cette médaille, la dent est nettement du *côté droit.*

Grand'dent et l'ancienne famille de Lusignan. Revue du Bas-Poitou, Fontenay-le-Comte, 1894, pp. 15-24, 2 fig. Tire à part, 1894 Vannes, 14 pages, 2 figures (*Voir, pp. 15, 21 et 24*). — *Deux anciens portraits de Geoffroy la Grand'Dent. Revue du Bas Poitou,* 1894, pp. 408-410, *2 fig.*; et tiré à part. — *Les anciens Sires de Lusignan : Geoffroy la Grand'Dent...* Fontenay-le-Comte et Niort, 1897, 40 pages. — *Les rois de Jérusalem et de Chypre de la maison de Lusignan.* Vannes, 1900, in-8°.

(1) D'après le Roman *de Mélusine*, cette dent est comparée à une « *défense de sanglier* ». Il s'agit donc bien d'une *canine :* le doute n'est pas possible sur ce point. — La défense de sanglier, facile à reconnaître, et ayant servi *d'amulette* depuis les époques les plus anciennes jusqu'à la fin de la période gallo-romaine en Vendée, devait être connue de tous au XII[e] siècle !

(2) Voir les figures des mémoires de cet auteur.

2° Ch. Arnauld, dans son *Histoire de Maillezais* (1), a donné le dessin, en lithographie, d'une tête en pierre sculptée, provenant de cette Abbaye, qui ne représente pas sûrement Geoffroi II. Mais, sur ce dessin (2), Arnauld a cependant fait figurer sa grande dent, quoique la sculpture n'en présente pas (Ch. Farcinet) (3). Et le dessinateur de Arnauld a placé cette canine *à droite*, quoique pourtant il ne semble pas avoir eu connaissance de la médaille citée ci-dessus (4)!

Il semble donc que la grande-dent était *à droite*.

3° Or, sur la *gravure* du tableau de Claude Vignon, peintre français du XVIIe siècle, tableau très connu de Geoffroi II, gravure publiée par Ch. Farcinet, c'est *à gauche* qu'est placée la dent. Pour qu'elle fût visible, il semble d'ailleurs qu'on ait tenu à orienter le portrait à gauche! La canine ici est bien reconnaissable.

b) *Côté de la mâchoire*. — Pourquoi cette *interversion ?* — Est-elle *voulue ?*

Avec la *gravure* du portrait de Geoffroi II par J.-J. Haid, peintre allemand du XVIIIe siècle, qui semble avoir copié carrément l'œuvre de Cl. Vignon, nous retrouvons la dent *à droite;* et non plus à gauche!

Charles Farcinet a dit au sujet de ces portraits : « On pourrait croire que ces artistes ont un peu exagéré la *longueur de la dent* du personnage ; mais les anciennes chroniques disent bien qu'elle lui *yssait plus d'un pouce* hors la bouche! »

Ainsi donc, il paraît s'agir d'une *hypertrophie*

---

(1) Ch. Arnauld. — *Histoire de Maillezais*. — Niort, Robin et Cie ; Paris, Dumoulin, 1840, in-8°, 1 planche hors texte, p. 184.

(2) Le dessinateur s'appelait Baugier.

(3) Pourtant il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'Arnauld l'ait connue, puisqu'elle a été publiée dès 1811, et qu'il ait donné à Baugier les indications voulues pour cette *addition*.

(4) Ch. Farcinet a vu cette sculpture, qui est actuellement au *Musée lapidaire* de Niort (n° 135).

énorme (plus d'un pouce *bas la bouche*) de la *canine droite*.

c) *Explications.* — Mais pourquoi, sur la *gravure* du portrait de Cl. Vignon, la dent est-elle placée *à gauche*, au lieu de l'être à *droite*, comme sur la médaille ?

J'incline à croire que *cela n'est pas voulu*. A mon sens, l'artiste peintre devait avoir sous les yeux un *modèle*, quand il a fait son tableau si intéressant: modèle constitué, soit par la *médaille* ancienne citée plus haut; soit plutôt par un *autre portrait*, inconnu, ancien, exécuté d'après cette médaille, et tourné *à droite*, avec dent *à droite*. Il a dû placer, lui aussi, la dent *à droite!*

Mais quand un *graveur* a reproduit ce tableau sur sa matrice, il a dû négliger de se servir de la *glace*, comme on le fait d'ordinaire, et par suite a gravé *sans intervertir* le portrait. — Bien entendu, au tirage, la gravure est venue *inversée:* la figure a viré *de droite à gauche;* et la *dent* a suivi le mouvement : elle est passée du côté droit au côté gauche !

La même explication peut s'appliquer au portrait de Haid, mais en sens inverse, si l'on suppose que Haid *n'a pas copié le portrait même* de Cl. Vignon (cela est très probable, d'ailleurs, puisqu'il vint un siècle plus tard et travaillait en Allemagne, et non plus en France), mais simplement une *gravure inversée* de ce portrait, c'est-à-dire à *dent gauche*.

Si, à son tour, le *graveur* du portrait de Haid oublia *d'inverser* son modèle, par suite celle-ci vira encore de côté et de gauche revint ainsi à droite.

Par contre, si ce graveur a bien copié directement Vignon, cela prouve péremptoirement que, sur le portrait d'origine, la dent était bien *à droite*.

Ce qui m'a mis sur la voie de cette explication, c'est

une remarque que j'ai faite souvent, à savoir que nombre de gravures, de portraits anciens représentant des hommes, ayant une *plume à écrire à la main,* sont disposés de telle façon qu'on croirait ces hommes *gauchers*, puisqu'ils ont la plume d'oie dans la main gauche...

C'est ainsi que j'ai sous les yeux un *Daguerréotype*, exécuté en 1855, d'un *pastel* représentant mon aïeul Jean Ingoult, ancien maire de Croix-de-Vie (Vendée), sous la Révolution, tenant sa plume à écrire de la main *gauche*. Or j'ai retrouvé de l'écriture de mon aïeul ; et j'ai pu établir qu'il ne pouvait être que *droitier* (1). Je suis obligé de conclure que, sur le pastel original, datant du début du XIXe siècle, il devait être *droitier*, et que *l'inversion* du daguerréotype ne doit être qu'une conséquence de ce mode de *photographie*, qui se faisait par *exposition directe* (on obtenait de suite le *positif*, sans passer par le *négatif*), et par suite mettait à gauche ce qui était primitivement à droite, comme quand on se regarde dans une glace !

D'autre part, je trouve également, dans un livre récent (2), le portrait d'un médecin célèbre, très connu au XVIIIe siècle. Or, je ne sache pas que ce confrère, François Chicoyneau, fut, comme moi-même, *gaucher*. Et pourtant il tient sa plume à écrire de la main gauche ! Dans ce cas, le graveur J.-G. Will a dû sans doute travailler d'après ce modèle de P. Lesueur, *sans intervertir à la glace*, comme cela se fait d'ordinaire, et sans s'apercevoir qu'il commettait ainsi une erreur et que le tirage serait par suite inversé.

(1) Ce point m'intriguait particulièrement, parce que je suis *gaucher* congénital, et que je voulais savoir si mon aïeul paternel l'avait réellement été, lui aussi !

(2) Pierre Pic. — *Les Heures libres*, etc. Paris. G. Steinheil, 1908, in-12°, p. 228. (Nombreuses gravures hors texte). — Dans ce même ouvrage, on trouve plusieurs gravures qui nous semblent également *inversées*, de par la disposition du *bras*, qui doit être le *droit* (geste pour parler, ou tenir une l'épée, etc.).

D'aprés le Dr Billard (*Int. des Ch. et Cur.*, 1908, 10 février 1908, p. 202), répondant à une question posée par moi dans cette revue (*loc. cit.*, 1908, p. 111), « les estampes *à l'envers* sont uniquement dues à la *paresse des graveurs*, qui simplifièrent ainsi leur travail, en supprimant le miroir inversant le dessin ou la peinture ».

A cette occasion, la portée et la valeur de notre explication ont été données par M. le Dr Billard lui-même (*loc. cit.*) par l'exemple suivant : « La preuve en est dans la gravure, très rare, de Audebert, *la Fontaine d'Amour*, tirée en couleurs, faite non pas d'après la peinture de Fragonard, mais *en contre-partie*, d'après les gravures nombreuses de l'œuvre du peintre érotique français ».

En me basant sur une autre étude, que je prépare sur l'*Inversion* des *Gravures sur Rochers préhistoriques*, je pourrais, d'autre part, multiplier ces exemples; mais je n'insiste pas, croyant avoir de la sorte résolu le problème de la dent « *gauche* » de Geoffroi II.



II. Etude de l'anomalie. — Resterait à savoir si cette *hypertrophie de la* canine inférieure droite concorde avec ce que nous savons des *anomalies dentaires* à l'heure présente. Mais, sur ce point, je ne puis rien dire de très précis, car nos auteurs médicaux sont très peu explicites sur les anomalies dentaires de cette nature, qu'on appelle *Géantisme*.

Je me bornerai, après avoir rappelé que le problème des *grandes dents* des *hommes* et des *animaux* (1) m'a intéressé à diverses reprises, à résumer ce que

(1) **Baudouin (Marcel). — *Les Dents de l'animal Musc.* — *Gaz. Méd. de Paris*, 1904, p. 343.**

nous enseignent les classiques, non sans faire remarquer toutefois que les historiens actuels ne sont pas fixés encore sur la réalité de l'existence même de cette grande dent !

EXISTENCE RÉELLE. — En effet, aucune pièce *historique* n'en fait mention. Elle paraît avoir été « inventée » par Jehan d'Arras; et, de prime abord, elle semble être la traduction *anatomique* seulement des forfaits et du caractère de Geoffroi II, horriblement batailleur : ce qui le rapproche du *Loup* aux *grandes dents*(1) et de l'Histoire du *Petit Chaperon rouge*(2).

D'ailleurs, mon excellent ami, M. le Dr Félix Regnault, a publié un *dessin japonais* (3), très curieux, représentant une tête humaine avec quatre très grandes dents, qui sont précisément les quatre *canines*. (Pl. I.) Il est très curieux de remarquer que, sur ce dessin, les canines supérieures, en vraies *défenses de sanglier*, se dirigent *en haut* et non pas en bas, comme cela existe chez les animaux à défense (sangliers, etc.) : ce qui prouve que l'artiste japonais n'a pas copié la nature (animale en l'espèce), mais a dessiné *d'imagination*.

Pourtant il ne faut pas que ce document nous oblige à rester dans le domaine de la *Légende*, malgré son vif intérêt ! Il y a trop de distance entre l'art japonais auquel il correspond et le Roman de Jean d'Arras, composé en 1387, pour qu'on puisse scientifiquement en faire état !

---

(1) A remarquer que le revers de la médaille, citée plus haut, porte précisément une tête de *loup* ou de grand *chien* monstrueux !

(2) Voir *l'Histoire véridique du Petit Chaperon rouge*, d'après P. Suzanne (*Echo litt., art. et scient.*, Paris, 15 fév. 1910, p. 1026).

(3) *Une visite au Musée Guimet. — L'Avenir médical et thérapeutique*, Paris, 1909, mars, pp. 35-38, 11 fig. (Voir *fig.* 11, p. 38; après la signature *Eifer.*)



Tête humaine à quatre grandes canines

D'ailleurs, en 1899, Ch. Farcinet écrivait : « Quant à la *grande dent*, elle a probablement été *exagérée*, sinon *inventée*, par les romanciers et les peintres. On a, cependant, prétendu que cette singularité, plus ou moins prononcée, *avait été remarquée chez plusieurs descendants de la famille des Lusignans;* et cela permettrait de penser que l'un des Geoffroy pouvait être porteur d'une des dents extraordinaires (1). »

Nous avons donc à examiner : 1° si cette hypertrophie de la *canine inférieure* a été déjà *signalée* dans la science ; et si cette anomalie a été observée à un état aussi prononcé ; 2° sa *nature ;* 3° enfin, si l'on a observé des faits d'*hérédité* en cette matière.

1° *Cas connus.* — D'après les auteurs, toutes les dents quelles qu'elles soient peuvent présenter de l'hypertrophie, c'est-à-dire du *géantisme.* Il faut donc admettre cette maladie pour la *canine inférieure*, quoiqu'elle soit *très rare.*

Une notion, bien connue des spécialistes, va nous être utile, pour nous permettre d'affirmer une fois de plus que, dans le cas de Geoffroi, il s'agissait bien de la *canine.*

A la mâchoire inférieure, en effet, on ne connaît de cas de géantisme que pour les *molaires* et les *canines.* « On n'a pas encore vu, a affirmé Magitot, de *géantisme au niveau des incisives inférieures.* »

Le Dr Magitot, le célèbre spécialiste, a dit d'ailleurs dans son traité classique (2).

---

(1) On dit que jadis il y avait, au château de Lusignan (Vienne), bien connu au demeurant, une tour célèbre, la tour de Mélusine qui fut détruite en 1622. Avec elle aurait disparu la *Statue de Geoffroi la Grand'Dent*, qui surmontait la maîtresse porte.

Il est bien regrettable qu'on ne sache pas ce qu'est devenue ladite statue, qui nous aurait sans doute donné la solution du problème que nous discutons ici, car on n'avait pas dû oublier sans doute d'y mettre, en juste place, la fameuse *grande dent !*

(2) Magitot. — *Traité des anomalies du système dentaire chez*

« Les *canines* peuvent accidentellement acquérir *un volume considérable*, la dent prenant dans ce cas l'apparence d'une *véritable défense*, analogue à la canine des *Singes anthropomorphes.* »

Or, si nous nous reportons aux canines de gorille, de chimpanzé, etc., et en particulier à *l'inférieure*, d'après un autre travail du même auteur (1), on voit que cette dent peut atteindre de grandes dimensions. On en trouvera la preuve en examinant la *canine supérieure* de gorille figurée par Magitot dans son livre (Pl. V., fig. 8), dont la couronne est *énorme* réellement et fait une saillie très considérable.

Pour mon compte, je ne connais pas de cas de géantisme pour la canine inférieure aussi prononcé que celui de Geoffroi (saillie d'un *pouce*) ; mais j'ai observé moi-même, chez certaines personnes, en Vendée et parfois sur des sujets *néolithiques*, une hypertrophie notable de la *canine inférieure*.

Pourtant, dans le seul exemple de *géantisme* de la *canine inférieure* que figure le Dr Magitot dans ces livres (Pl. II, fig. 9), l'hypertrophie porte beaucoup plus sur la *racine* de la dent, cachée dans l'intérieur de la mâchoire, que sur sa *couronne*, seule visible !

Il faut conclure de là que le géantisme, chez notre célèbre Geoffroi, devait être en réalité bien moins marqué que ne l'ont indiqué dans leurs œuvres les artistes cités.

Sans descendre jusqu'aux singes, on sait, d'autre part, que les canines des *Nègres*, des *Australiens*, des *Boschimans*, etc., sont très notablement plus *fortes* que celles des Européens actuels.

---

l'homme et les mammifères. — Paris, Masson, 1877, in-4° (Voir p. 62).

(1) *L'Homme et les singes anthropomorphes.* — *Bull. Soc. Anthr. de Paris*, 1860, p. 113.

Dans un article assez récent (1), notre ami, M. le Dr Siffre, odontologiste érudit, a étudié la dent et la denture dans l'*art*. Il a eu soin d'insister sur ce point que, quand les artistes représentent la dentition des carnivores, la *bouche fermée*, ils devaient toujours, conformément à l'anatomie compai ͡e, placer la caniue inférieure *en avant* de la supérieure (2), mais qu'il y a des exceptions, par exemple sur l'*idole humaine* qu'il a figurée et qui fait partie des collections de la *Soc. d'anthrop. de Paris* (3). Or, dans ce cas particulier, l'erreur s'explique évidemment par ce fait qu'une idée *symbolique* s'est greffée sur un fait d'observation. Il eu est de même pour le Dauphin de la Fontaine de Neptune, à Nancy, qui possède des canines trop grosses, exagérées en dimension, simplement pour donner une impression de férocité.

2° *Nature. — Cause originelle.* — Par suite on pourrait croire que le *géantisme de la canine* est un phénomène *d'atavisme*, un caractère *nettement régressif*, car, chez les ancêtres de l'homme, dit-on, les canines devaient être plus longues ! Ce serait, par suite, un signe d'infériorité, une tare de dégénérescence, au moins locale.

Mais il ne faut rien exagérer, dans l'état actuel de la science. En effet, si les Anthropoïdes ont des *canines de combat*, c'est-à-dire des canines plus ou moins fortes ; si les Australiens et autres peuples ont de fortes canines, il faut bien savoir que la *mâchoire inférieure humaine* la plus *ancienne* connue (Mâchoire de Mauer, d'Heidelberg), celle de *l'Homo Heidelbergensis*, trouvée par le Dr Schœtensack dans un gisement du début du qua-

(1) Siffre (Dr). — *Le Monde dentaire*, 1909, janvier.

(2) Nous n'avons *aucune donnée*, à ce propos, sur les représentations *figurées* de Geoffroi, parce qu'elles ont toutes une lèvre supérieure tombante, cachant les dents supérieures.

(3) Le *Lion chaldeo-assyrien* du Louvre reproduit la même erreur anatomique.

ternaire, présente des canines, qui ne sont guère plus grosses que les incisives !

Il ne s'agit donc pas, dans les cas de Geoffroi, d'un fait d'atavisme réel, mais plutôt d'une *anomalie* pathologique véritable, reproduisant, par hasard, une disposition ancestrale, très éloignée et non très rapprochée, dans la série des vertébrés les plus supérieurs.

Il ne faut pas s'étonner dès lors si Geoffroi II fut un guerroyeur terrible, un homme sauvage et bourru ! Sa *dent* devait le trahir et faire prévoir un caractère *d'être anormal* (1).

3° *Hérédité.* — Il est indiscutable que toutes les variations de volume des dents sont *héréditaires*... C'est un fait admis dans la science ; il n'y a donc pas lieu d'y insister.

Il est par suite des plus vraisemblable que, chez des ancêtres de Geoffroi, on ait pu observer un phénomène analogue.

Conclusions. — Que conclure ? Il me semble bien difficile que cette grande dent ait été *inventée* de toutes pièces, malgré tout ce qu'on a dit ! *Nihil est intellectu quod non erat in sensu*, suivant la pensée qui est à la base même du Folklore. Nous devons donc admettre qu'elle a existé, d'autant plus que *la science connaît cette anomalie*, quoiqu'elle soit très rare.

Peu importe, dès lors, que les écrivains aient oui ou non forcé la note ?

Nous croyons que cette grande dent correspondait à la Canine inférieure du coté droit : *ce que personne n'avait dit jusqu'à présent.* Les documents historiques et l'anatomie plaident en ce sens, puisque les *incisives*

---

(1) Il n'y a d'ailleurs jamais eu *déshonneur* à ressembler à ses ancêtres, même s'ils furent des singes !

inférieures ne peuvent pas présenter cette anomalie au dire de Magitot,et puisque les dessins montrent qu'il s'agit d'un *géantisme* d'une dent de la *mâchoire inférieure*, les *molaires* devant rester forcément hors de cause.

Discussion

M. Félix Regnault. — Il me semble que la reproduction des monstres dans l'art comprend deux groupes très différents : dans l'un, il faut ranger les copies de monstres réels ; dans l'autre, les productions imaginaires. Celles-ci, comme le dit avec raison mon ami M. Baudouin, dérivent comme les premières de choses vues ; mais l'imagination a librement travaillé sur ces données. Ces monstres irréels sont en général des symboles. Ils sont très nombreux dans le Brahmanisme : tels les divinités à bras multiples, chaque main tenant un instrument ou faisant un geste spécial.

M. Marcel Baudouin. — En effet, il faut distinguer entre les représentations *artistiques*, ayant trait à la *Tératologie*. Les unes sont bien des *copies*, presque parfaites, de *types ayant existé;* les autres sont des représentations purement *symboliques*, évidemment !

Mais il n'en est pas moins vrai que c'est *l'observation de la nature* qui a été le *point de départ* et l'origine *du symbole*, et qu'il est possible souvent de le redécouvrir, après coup, d'autant qu'en l'espèce l'esprit humain n'a procédé que par *additions successives* d'idées analogues. Les bras si nombreux des Dieux antiques, par exemple, ont certainement pour origine les monstres doubles à 3 ou 4 bras. Une fois cette idée entrée dans son cerveau de la possibilité de trois bras chez l'homme, notre ancêtre en a ajouté successivement, un, deux, trois,

etc. Mais le point de départ a bien été la monstruosité *observée* cliniquement !

Ces *additions successives* d'idées sont une des lois fondamentales du *Folklore*. Et on retrouve souvent, dans les *légendes*, en particulier celles d'ordre géologique (légendes dites explicatives), le *point de départ* et les *ajoutages*, d'époques parfois différentes. Le peuple lui-même fait, souvent, de ces reconstitutions et de ces simplifications, d'une façon tout à fait spontanée et inconsciente.

La légende des *Villes englouties*, si compliquée par des idées *religieuses* ultérieures, est un merveilleux exemple typique et remarquable de ce bon sens populaire. Quand le Dr Keller eut trouvé, par déduction, la théorie des *Habitations lacustres*, les habitants des bords des lacs suisses se mirent à l'œuvre pour retrouver les *trésors* de leurs stations. Or, « pour se guider dans ces recherches, comme l'a dit R. Munro (1), ils firent tout d'abord appel aux *traditions locales*, et enregistrèrent *toutes les histoires de villes englouties*, qui étaient *nombreuses* » !

Il est donc démontré, par ce simple fait, que le peuple a soupçonné, de lui-même, le *fait d'origine*, c'est-à-dire le rapport réel de ces *légendes* avec l'existence des *Stations lacustres*, alors que les savants n'y avaient jamais songé auparavant ; alors que, ces temps derniers même (2), ils n'avaient pas encore insisté sur ce rapport, si évident pourtant, quoiqu'il eût déjà été *découvert* par le peuple. N'est-il pas extraordinaire de constater que tous ceux qui ont écrit sur la « Formation des Légendes » n'aient pas, tout d'abord, insisté

---

(1) R. Munro. — *Habit. lac.* Trad. P. Rodet, Paris, 1908, in-8°. (Voir p. 11).

(2) Marcel Baudouin. — *Légendes des villes englouties.* — *Congrès Préhist. de Chambéry*, 1908. (Voir p. 115.)

sur des faits aussi démonstratifs, avant de se lancer dans des interprétations plus ou moins risquées !

Saint-Eloi guérisseur et la légende du pied coupé

Par M. Moulé

Depuis la rédaction, au VIIe siècle, d'une biographie de saint Éloi, imputée à son contemporain et ami saint Ouen, bien des documents ont été publiés sur ce saint, naguères si populaire. Il peut donc sembler téméraire d'entreprendre une nouvelle étude biographique, surtout après celle si documentée de M. de Nussac. Mais, laissant aux hagiographes le soin de retracer la vie spirituelle d'Éloi, nons nous sommes borné à l'envisager au point de vue médical, dans ses rapports avec la médecine humaine et animale. Nous nous sommes surtout appesanti sur la légende bien connue du pied coupé ; section par Éloi du membre antérieur d'un cheval rétif pour pouvoir le ferrer plus à son aise sur l'enclume.

Nous avons eu recours pour ce travail aux nombreux et savants documents publiés dans *Mélusine* par le très sympathique directeur de l'École des Hautes Études, M. Gaidoz.

I. — Biographie d'Eloi.

Éloi (*Eligius*) naquit, en août 588, de parents pauvres, mais de condition libre. Son père se nommait

Eucherius, sa mère *Terrigia*. D'après saint Ouen, il aurait vu le jour *in villa catalacense*, *in vico qui dicitur cathalacum*, c'est-à-dire au village de *Chaptelat*, canton de Nieul, arrondissement de Limoges, qui, d'après L. de Nussac, est encore désigné dans le patois local sous le nom de *Chaptalac*.

Ayant montré de bonne heure des aptitudes spéciales pour les arts manuels, son père le mit en apprentissage chez un orfèvre renommé, Abbon, maître de la monnaie de Limoges, où il devint un habile apprenti, surtout dans les travaux d'or et d'argent. Peu de temps après, il vint à Paris et entra au service de Bobbon, trésorier de Clotaire II. Par son entremise, il fut présenté au roi, à la recherche d'un ouvrier d'art, capable de confectionner un siège royal enrichi d'or, d'argent et de pierres précieuses. Clotaire II, le jugeant digne de ce travail, lui fit remettre les matériaux nécessaires, et, grand fut son étonnement, quand, au lieu d'un siège, Èloi lui en présenta deux.

Ce trait, tout à son honneur, lui attira la confiance de Clotaire, qui le nomma son orfèvre et son monétaire (trésorier). Dagobert lui conserva sa charge et en fit même son confident, ne faisant rien d'important sans le consulter. Il lui confia même d'importantes missions. En l'an 636, il l'envoya en ambassade auprès du duc de Bretagne, qui s'était révolté. Èloi fut si persuasif qu'il l'amena à faire sa soumission.

Malgré ses multiples occupations Èloi ne négligeait pas l'art dans lequel il excellait. On lui doit plusieurs pièces d'orfèvrerie remarquables, notamment les châsses de Saint-Denis, de Sainte-Geneviève, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Séverin, etc., etc.

Èloi, comblé de richesses et d'honneurs, ne dédaignait pas les séductions mondaines, et vivait comme les personnes de sa condition, lorsque tout d'un coup il fut frappé d'une violente crise de mysticisme. Dès

lors il renonça aux joies de ce monde pour se consacrer tout entier aux œuvres de miséricorde et de charité. En 640, il fut élu évêque de Noyon, dont le siège épiscopal comprenait Noyon, les églises de Vermand et de Tournay, les pays de Gand et de Courtray, où les populations étaient encore en grande partie idolâtres. Il consacra tous ses efforts à leur conversion; alla évangéliser les Flandres, les Frisons et même les hordes sauvages des côtes de la Baltique.

On n'a de lui que 17 homélies (1), mais le peu qui nous reste nous permet de voir que ses prédications n'étaient pas l'œuvre d'un sectaire. Elles sont imbues d'idées philosophiques très avancées, et, on y trouve de curieuses révélations sur des croyances superstitieuses très anciennes, encore en usage au VIIe siècle. Nous en voyons la preuve dans un de ses sermons cité par saint Ouen, chapitre XV.

« Mais avant tout, je vous en supplie, n'observez aucune des coutumes sacrilèges des païens ; ne consultez pas les graveurs de talismans, ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs, pour aucune cause ou maladie que ce soit.... ; n'observez pas également les augures, ni les sternutations ; ne faites pas attention au chant des oiseaux.... Qu'aucun chrétien n'observe quel jour où il sortira d'une maison et quel jour il y rentrera.... ; que nul ne fasse attention au premier jour de la lune ou à ses éclipses.... ; que nul, à la fête de la Saint-Jean ou à certaines solennités des saints, ne s'exerce à observer les solstices, les danses, les caroles et les chants diaboliques ; que nul ne pense à invoquer les noms des démons, comme Neptune, Pluton, Diane, Minerve .... ; que nul ne garde le repos au jour de Jupiter... ; que nul chrétien ne fasse des vœux

(1) Collin de Plancy dit que ces homélies ne sont pas de saint Eloi.

dans les temples, ou auprès des pierres, des fontaines, des arbres ou des enclos, ni d'allumer des flambeaux le long des chemins et des carrefours ; que nul n'attache des billets au cou d'un homme ou de quelque animal (*ligamina dependere*) (1), quoique cette action soit pratiquée par des clercs, et que l'on dise que c'est une chose sainte, et que ces papiers contiennent des leçons divines, parce que cela n'est pas pour eux le remède du Christ, mais le venin du diable ; que personne ne pense à faire des lustrations, ni des enchantements sur les herbes, ni ne fasse passer ses troupeaux par le creux d'un arbre ou à travers un trou fait dans la terre ; que nulle femme ne suspende de l'ambre à son cou... en invoquant Minerve ou d'autres fausses divinités... ; que personne ne craigne qu'il lui arrive quelque chose à la nouvelle lune... ; que personne n'appelle le soleil ou la lune ses maîtres... Chaque fois que vous tomberez dans quelque infirmité n'allez point trouver les enchanteurs, les devins, les sorciers et les charlatans, etc., et ne faites pas des cérémonies diaboliques aux fontaines, aux arbres et aux endroits où deux chemins aboutissent. » (Barthélemy, liv. II, ch. 15, p. 167.)

Pour stimuler le zèle des fidèles et hâter la conversion des idolâtres, Éloi contribuait de ses deniers à l'édification d'abbayes, chapelles ou monastères. On lui attribue aussi de nombreux miracles, comme on le fit d'ailleurs pour tant d'autres, en cette période de crédulité naïve que fut le Moyen Age, âge d'or du

(1) Ce genre de superstition était très répandu à cette époque. Déjà saint Augustin (354-430) avait fulminé contre cette croyance aux amulettes, origine des scapulaires tant en honneur dans le christianisme actuel. « Si vous voyez encore quelques sorciers, devins ou enchanteurs, chercher des phylactères diaboliques, des talismans, des herbes ou des remèdes qu'ils tirent du suc des plantes et les suspendre à leur cou ou à celui des leurs, reprenez-les avec force de ce péché si grand qu'ils commettent... » (Sermon 215, cité par Barthélemy.)

christianisme, où les dogmes les plus invraisemblables étaient acceptés comme actes de foi, sans être jamais discutés. Comme ces miracles sont pour la plupart d'ordre médical, nous y reviendrons dans un des paragraphes suivants.

Éloi mourut le 1er novembre 659, dans la 20e année de son épiscopat, à l'âge de 71 ans. Sa vie fut celle d'un homme de bien, il n'est pas de plus beau titre à sa gloire.

II. — Saint Eloi patron des ouvriers en métaux et des chevaux.

Comme saint, Éloi fut très populaire, et son culte très répandu en Belgique, en France, en Italie, en Hollande, en Suisse. En Italie, il était vénéré sous le nom de *San lo*, *Sant'Alo* ; en Suisse sous ceux d'*Eulogius*, *saint Loy*, ou *Loy*, *Elaui* en langage populaire, *Eulig* à Schaffouse. En France, en patois limousin, il était désigné sous les vocables d'*Aloi*, *Alies*, *Alieis*, *Alei*, *Loi* ; en Provence, sous le nom d'*Aloi* ; et en Bretagne sous ceux d'*Aler*, *San Alar*, *Sant Talar*, *Saint Talair*, se substituant ainsi à un saint indigène nommé *Alarin*. En Hollande, les Anversois le désignent sous le nom de *Looi*.

Extrêmement nombreux sont les temples, les chapelles, les oratoires, les hôpitaux, les monastères, les congrégations placés sous son égide. Non moins nombreuses sont les confréries qui portent son nom. Une des plus anciennes, la confrérie des *Charitables de saint Éloi* de Béthune, remonte à 1188. C'est l'ordre des *Karitaules*, types des Charités si nombreuses en Artois, en Flandre, en Normandie, en Picardie.

Comme orfèvre, saint Éloi devint le patron des ouvriers en métaux précieux, puis peu à peu son culte s'étendit

à tous les travailleurs en métaux : horlogers, batteurs d'or et d'argent, doreurs, fondeurs, couteliers, serruriers, ferblantiers, chaudronniers, maréchaux, d'où, par extension, à tous ceux qui donnaient leurs soins aux chevaux : cultivateurs, marchands de chevaux, palefreniers, cochers, etc.

Mais de toutes les corporations ce fut celle des maréchaux qui l'honora avec le plus d'éclat. Sa fête, tombant le 25 juin, et surtout le 1er décembre, était, il n'y a pas bien longtemps, célébrée en grande pompe dans la plupart des contrées de la France. C'était l'occasion de grandes réjouissances, dont on retrouve encore des vestiges dans quelques localités. Dans l'Yonne, la veille de saint Éloi, les jeunes apprentis maréchaux parcourent les rues du pays, torches en main, en chantant. En Bretagne les maréchaux mettent au-dessus de la porte de leur forge du laurier, entouré de rubans rouges, blancs et verts. A la *Hunaudière*, en 1836, les forgerons se réunissaient encore à la forge pour *fleurir le marteau*. Cela consistait pour chacun des assistants à enfoncer un clou dans le bouquet destiné à parer le marteau, et ce clou devait être solidement fixé dans le manche. Cette opération n'allait pas sans chants de toutes sortes, où dominait surtout, au XIXe siècle, celui de saint Éloi et de son fils Oculi. Cette chanson populaire, d'un goût douteux, a dû bien certainement être composée dans une de ces agapes bruyantes, couronnement obligatoire de toute fête laïque ou religieuse.

En tant que patron des ouvriers en métaux, saint Éloi fut en général représenté en costume d'évêque, mitre en tête, tenant d'une main une crosse et de l'autre un marteau. Mais on constate bien des variantes dans les reproductions iconographiques, suivant les corporations qui les faisaient exécuter. Ainsi les maréchaux ferrants le représentaient sur leurs bannières ou sur leurs

méreaux tenant d'une main un marteau et bénissant de l'autre. Comme signe distinctif de leur corporation figurait un fer à cheval ou une enclume.

III. -- Saint Éloi et la médecine humaine

Rien dans la vie de saint Éloi ne faisait prévoir son rôle médical. Ses biographes mentionnent bien quelques guérisons miraculeuses obtenues pendant son épiscopat, mais ce sont des miracles qu'on retrouve, au moyen âge, dans presque toutes les biographies de personnes ayant joui d'une certaine notoriété religieuse. Ces miracles sont reproduits dans la vie de saint Éloi par saint Ouen et dans un poème de la fin du XIIIe siècle, publié par Peigné-Delacourt (1).

Nous en extrayons ceux qui ont rapport à la médecine.

Chap. XIX. — Il enlevait « les mehains (souffrances) et les enfermetes aux malades ».

Chap. XX. — Eloi aperçoit un jour, dans la basilique de Saint-Denis, un homme, dont tous les membres étaient contractés (de ses niers qui estoient retraits — (*cunctis membris contractum*).

Éloi l'interroge et lui demande s'il attend sa guérison de Dieu. Sur sa réponse affirmative, il se met en prières, puis lui dit : « Si vous croyez fermement et sans aucun doute, levez-vous et tenez-vous droit sur vos pieds. » Le patient obéit et depuis fut radicalement guéri. (Cité aussi par saint Ouen, l. I, ch. 23. — D'Achery, liv. I, ch. 23, t. II, p. 86.)

Chap. XXI. — En secourant des pauvres, Éloi vit un infirme (mehagnié), dont les doigts de la main étaient

---

(1) Ce poème manuscrit, qui appartenait autrefois à l'abbaye Saint-Eloi de Noyon, se trouve actuellement dans la bibliothèque bodléienne d'Oxford. C'est un poème écrit en patois picard, dont l'auteur est resté inconnu.

contractés (*contractam manum aridam*), depuis l'enfance et ankylosés au point de ne pouvoir les étendre. Tout en priant Dieu, il toucha le bras du malade, qui recouvra la santé ; ses doigts crochus se redressèrent et sa main redevint normale. Une planche (pl. 48) accompagne cette description. (Cité aussi par saint Ouen, l. I, ch. 24. — D'Achery, l. I, ch. 24, t. II, p. 86.)

Chap. XXIII. — Il rend à la santé un malade qui n'avait pas quitté son lit depuis neuf ans, et qu'on avait transporté sur un chariot dans la basilique Saint-Germain. Une planche (pl. 50) montre ce malade, dont la jambe est retournée. (Cité aussi par saint Ouen, l. I, ch. 26. — D'Achery, l. I, ch. 26, t. II, p. 86.)

Chap. XXIV. — Ce chapitre, accompagné d'une planche (pl. 53), est intitulé « d'un mehagnie qui fut sainés de trop grief mehaig et avoit el ses membres mehagnies » (d'un infirme qui fut guéri d'un mal cruel et de ses membres estropiés). Saint Éloi dit à ce malade : Levez-vous et marchez, ce qu'il exécuta aussitôt, heureux d'avoir recouvré l'usage de ses membres. Ce fait miraculeux a été aussi rapporté par d'Achery (l. I, ch. 27, t. II, p. 86) et par saint Ouen (l. I, ch. 27) qui place la scène dans l'église de Gamaches (*gamapio vico*) (canton d'Etrepagny). De Nussac rapporte que dans l'église actuelle, qui a remplacé l'ancienne, un vitrail représente saint Eloi guérissant un boiteux.

Chap. XXVI. — Il fait recouvrer la vue à un aveugle en lui faisant le signe de la croix sur les yeux. « L'avule fu enluminés si tost comme Sains Eloys fist crois sur ses iex. » (Cité aussi par saint Ouen, l. I, ch. 29. — D'Achery, liv. I, ch. 29, t. II, p. 87.)

Chap. XXVIII. — Il ressuscite un pendu près de Strasbourg. (Cité aussi par saint Ouen, l. I, ch. 31. — D'Achery, liv. I, ch. 31, t. II, p. 87.)

Chap. XLII. — Il rend à la santé un homme affecté de« grant fourmiere des vier (vers) qui des mains li sourjoient et de toutes pars le menjoient ».

Chap. LVII. — Ce chapitre relate la guérison d'un diacre.

Uns diacres, en .I. autre tans,
Fu de si grans maus et de tans,
Empcchounes dc toutes pars.
Par tout son cors s'estoit epars
Uns graos maus c'oo nomme escroèle (1).
El destre lès sour sa maissele (2)
Li vint chil maus premierement
Aveuc chel mal meismemeot
Se misent cranque et goute fesquc
Sour lui a destre et a senestre
Tous ses membres ot detroies.
Mersvillies iert et en boès (3)
A des de tai et de la boé (4)
Qui pissoient de lui a gloe.

Chap. LVIII. – Ce chapitre est intitulé : du prêtre qui fut frappé de mort subite et que le saint ressuscita.

Tels sont les miracles signalés dans le manuscrit d'Oxford, pour la plupart déjà mentionnés dans la vie de saint Éloi par saint Ouen, qui en relate encore deux autres.

Au chap. XXIII (p. 230), il rapporte qu'Éloi guérit, par imposition des mains et des prières, un de ses serviteurs, nommé Ermesinde, atteint d'un ulcère qui le faisait cruellement souffrir. (D'Achery, l. II, ch. 23, t. II, p. 108.)

Au chap. LX (p. 289), il mentionne qu'une femme, atteinte de pustule maligne (*nefandâ pustula*), dont le

(1) Ecrouelles.
(2) Mâchoire.
(3) Couvert de pus.
(4) Defange et d'ordures.

corps était tout enflé, allait succomber à son mal, lorsque saint Eloi l'oignit d'huile et lui dit : « Saint Éloi vous ordonne, par la vertu du nom de Jésus-Christ, que vous vous leviez sur l'heure, et que vous soyez guérie à l'instant. » Aussitôt la malade reprit ses sens, l'enflure disparut avec une étonnante rapidité et la guérison fut aussi vite obtenue. (D'Achery, l. II, ch. 60, t. II, p. 198.)

Toutes ces guérisons miraculeuses, imputées à saint Éloi, ont été réalisées pendant son épiscopat. Nous allons voir, d'après saint Ouen, que son tombeau, ses reliques et même les objets lui ayant appartenu jouirent des mêmes privilèges et guérirent ceux qui avaient la foi.

Un lépreux (*leprosus*) se rendit dans l'église où reposait le corps de saint Éloi et le pria de le guérir ; aussitôt « il commença à suer abondamment, et toute l'humeur dont son corps était couvert venant à tomber par écailles, sa peau devint nette et d'une blancheur pareille à celle de la coquille d'un œuf ». Il sortit complètement guéri. (Saint Ouen, ch. LXII, p. 292.)

Un infirme (*claudum*), perclus depuis longtemps, ne pouvant marcher qu'avec beaucoup de peine (*corpore curvo*), se fit transporter au tombeau du saint, et là recouvra l'usage de ses membres. (Saint Ouen, ch. LXIII, p. 292 — D'Achéry, l. II, ch. 63, t. II, p. 119.)

Un moine souffrait beaucoup à la figure d'un ulcère malin « que l'on appelle pustule » (*ulcere pessimo quod pustula vulgo dicitur*). Le médecin s'apprêtait à le lui cautériser au fer rouge. Mais le patient, peu désireux de se soumettre à cette opération, se fit apporter de l'huile qui découlait du tombeau du saint. Il s'en oignit toute la figure ; aussitôt le gonflement de la tête et les pustules disparurent. (Saint Ouen, LXVI, p. 295. — D'Achéry, l. II, ch. 66, t. II, p. 120.)

Dans un monastère des environs de Tours, un frère

souffrait depuis longtemps de vives douleurs d'entrailles (*viscera gravissime*), dont il désespérait de guérir, Il demanda qu'on lui apportât le manteau de saint Éloi, conservé dans ce monastère. A peine l'eut-il touché qu'il guérit. (Saint Ouen, ch. LXIX, p. 299. — D'Achéry, l. II, ch. 69, t. II, p. 120.)

Dans un autre monastère un frère souffrant d'une fièvre tierce (*infuso corpore tabo a tertia*) recouvra la santé après l'apposition d'un linge ayant autrefois servi à saint Éloi. Il le mit sur sa poitrine par trois fois, alors « il commença à suer abondamment, la rougeur parut sur ses joues, et un hoquet violent ébranlant sa poitrine, il vomit de la bile en grande quantité ». (Saint Ouen, ch. LXX, p. 300. — D'Achéry, l. II, ch. 70, t. II, p. 120.)

Un aveugle et un boiteux sont guéris par l'attouchement des reliques. (Saint Ouen, ch. LXXII, p. 302. — D'Achéry, l. II, ch. 72, t. II, p. 121.)

Un diacre, ayant un ulcère dans la bouche (*vulnus pessimum in ore, in extremitate scilicet dentum*), qui l'empêchait de manger, alla prier dans l'église où reposaient les reliques de saint Éloi, puis se frotta la bouche et la gorge avec les franges du voile qui recouvrait le tombeau et qui étaient couvertes d'huile (1) Aussitôt l'abcès perça et il fut complètement guéri. (Saint Ouen, ch. LXXIII, p. 303.— D'Achéry, l. II, ch. 73, t. II, p. 121.)

Un prêtre atteint depuis longtemps de goutte (*podagrico in pede*) ayant la jambe tellement enflée qu'il ne pouvait se poser dessus, vit son mal disparaître

---

(1) Lévesque (liv. II, ch. 13, p. 74) dit qu'on couvrit le tombeau de saint Eloi d'un voile de lin, qui, à quelque temps de là, distilla une liqueur fort odoriférante, qu'on recueillit avec soin (environ une pinte), et qu'on distribua aux malades pour les guérir. Un comte, nommé Ingomare, se préserva, ainsi que son entourage, de la peste qui ravageait la France, en faisant usage de cette liqueur.

soudainement, après l'avoir frotté avec une peau ayant servi à saint Éloi. (Saint Ouen, ch. LXXIV, p. 303. — D'Achéry, l. II, ch. 74, t. II, p. 121.)

Tous ces miracles sont loin d'être prouvés. Ils relèvent du reste de la suggestion. Ce qui est plus probant, ce sont les conseils médicaux que saint Éloi donnait à ses coreligionnaires, dans une de ses homélies, dont nous avons cité les principaux passages : défense de consulter les devins, les sorciers, les enchanteurs, en cas de maladies ; interdiction du culte des fontaines, des arbres ; défense d'attacher des amulettes au cou des hommes, voire même des animaux, etc. Hélas ! si notre saint revenait sur cette terre de misère, il serait bien marri de voir que ses conseils ont été si peu suivis, et que ces pratiques religieuses, qu'il réprouvait avec tant d'énergie, fleurissent encore dans certaines contrées où la civilisation n'a pas donné tous ses fruits.

Quoi qu'il en soit, le panégyriste de saint Éloi, en exaltant les mérites de son ami, auquel il attribuait un pouvoir surnaturel *ante et post mortem*, contribua pour beaucoup à la diffusion de ses vertus thérapeutiques. Les sanctuaires, qui lui furent consacrés, ont été de bonne heure fréquentés par des malades, venant l'intercéder pour la guérison de leurs souffrances. Ce fut l'occasion de pèlerinages, où affluèrent de toutes parts les pèlerins qui, pour obtenir ses faveurs, offraient des chandelles de cire, et achetaient au sanctuaire des écharpes de pèlerinage et des amulettes destinées à les préserver de tout mal. En général, ces amulettes consistaient en des plaques de plomb, le plus souvent rectangulaires, percées d'un trou, ou pourvues aux deux angles inférieurs d'annelets, de façon à pouvoir les porter sur soi ou les attacher aux murs du logis. Toutes portaient l'inscription suivante : SIGNU, SCI, ELIGII, d'où le nom des *signes*, *signum*, qu'on leur donnait. Elles représentaient, sauf quelques légères variantes, tou-

jours le même sujet, plus ou moins grossièrement exécuté, saint Éloi, en costume d'évêque, recevant, en offrande, des mains d'un personnage debout ou agenouillé, une chandelle de cire (1) enroulée en forme de cordage. Sur quelques-unes, destinées sans doute aux pèlerins, venus pour obtenir la guérison de leurs maladies, on voyait le saint debout, tenant d'une main une crosse, et de l'autre, bénissant le postulant, sous l'apparence d'un infirme muni de béquilles. Quand il s'agissait de pèlerinages, à l'usage des chevaux, comme nous le verrons plus loin, saint Éloi était debout ou assis devant une enclume, parfois forgeant un fer, et, en plus du personnage de second plan, on voyait un cheval, dont quelquefois, vu l'exiguïté de la plaque, on n'apercevait que la tête. Dans d'autres circonstances ces plombs étaient à deux fins, et représentaient alors un cheval et un infirme faisant son offrande au saint. On peut voir des reproductions de ces plombs historiés dans A. Forgeais (2e série, pp. 150 à 171). Ce sont des *signes*, du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, trouvés dans la Seine, aux environs des ponts de la Cité. On en trouve de semblables dans E. Hucher (p. 523), recueillis aux environs du sanctuaire de Noyon. Rigollot en publie deux autres du même genre. (Pl. 187, fig. 117.)

L'image vient à l'appui pour confirmer la légende de saint Éloi guérisseur. Nous en trouvons la preuve dans un magnifique tryptique du XVe siècle (1440 environ), que possède l'église de Crocq (Creuse). C'est, d'après A. Tardieu et A. Boyer (pp. 69 à 71), une peinture de Nuremberg, en sept panneaux, représentant les principales scènes de la vie de saint Éloi. Chaque tableau est accompagné d'une légende explicative, en

(1) Ces bougies de cire enroulée étaient très fréquemment employées comme ex-voto du VIIe au XIVe siècle.

caractères gothiques. Le deuxième panneau représente la naissance du saint thaumaturge. Un médecin (myre) donne ses soins à l'accouchée. Dans le cinquième, Éloi panse des lépreux, dont le visage et le corps sont couverts de pustules; un d'eux tient à la main une cliquette, emblème de son état. Au-dessous de ce panneau on lit ce qui suit :

A pryer Dieu estoit tout son estude
Et bien souvent prenoit sollicitude
De visiter ceulx qu'avoient maladie
En leur donnant pour sustanter leur vie
Or et argent afin deulx mieux nourrir
Et cy mettoit peyne de les guérir
Par la vertu de sa grande sainctelé
Beaucoup de gens recouvroient la santé.

Nombreux sont les sanctuaires placés sous le vocable de saint Éloi; si nombreux même qu'il faut renoncer à les signaler. Nombreuses aussi sont les fontaines qui lui ont été consacrées, surtout en Bretagne et dans le Limousin, où le culte des sources fut de bonne heure très répandu. Souvent même, à côté des chapelles ou monastères placés sous son vocable, il y avait des fontaines, qui jouissaient de vertus thérapeutiques et étaient l'objet de pèlerinages très fréquentés.

Dans le Limousin, de Nussac en cite plusieurs, jaillies d'un coup de marteau lancé par le saint.

La *Foun Sent-Alei*, à Chaptelac, près du petit château de Sousrue (Haute-Vienne), d'où jaillit une source abondante, soigneusement entretenue, qui guérit des maux de tête et des fièvres. — La *bouna foun Sent-Alies* (la bonne fontaine de saint Éloi), située près de Solignac (Haute-Vienne), à 800 mètres environ en amont de la Briance. On y vient du Limousin, du Périgord, notamment de Jumilhac-le-Grand, de Nexon, de Saint-Yrieix, de Masseret, de Chalard, pour y puiser

de l'eau destinée à guérir les enfants des convulsions. — La *fount Faure de Sent-Aloi* ou la *fount del boun Faure* (la fontaine du bon forgeron), dans la forêt de Benayes, canton de Lubersac. C'était autrefois un pèlerinage très fréquenté, où le 24 juin plus de cinq mille pèlerins venaient puiser de l'eau, dont les vertus curatives étaient efficaces pour les maladies des hommes et des animaux. A côté s'élevait une grande croix de bois, qu'on remplaçait de temps à autre, car les pèlerins ne manquaient pas d'en détacher des copeaux, qui, en infusion, préservaient des fièvres, des tumeurs et des morsures de chiens enragés.

A Quinty, près d'une chapelle dédiée à saint Éloi-des-Champs, se trouve une fontaine miraculeuse, que l'on consulte le jour de la Saint-Mathieu. Près de cette fontaine on allume une bougie, si la flamme ne s'élève que par intervalles, c'est signe d'épidémie; si au contraire cette bougie se consume lentement, les pèlerins en tirent un bon présage pour leur santé future (De Nussac).

Nous aurons l'occasion d'en mentionner d'autres, plus spécialement réservées à la guérison des maladies des chevaux.

D'après les miracles imputés à saint Éloi, pendant sa vie ou après sa mort, nous voyons que son intervention paraissait efficace, aux yeux des croyants, dans toutes sortes de maladies, puisqu'il guérit indistinctement des infirmes, des estropiés, des paralytiques, des malades atteints de plaies ulcéreuses, d'abcès. Mais c'est surtout dans la guérison de ces dernières affections qu'il excellait.

Du temps de Henri de Mondeville, un des chirurgiens de Philippe le Bel, la croyance en saint Éloi et au mal de saint-Éloi (c'était le nom qu'on donnait à ces sortes d'abcès) était très répandue. « Selonc le commun et selon les cyrurgiens champestres, en tote

plaie, ulcère, apostume, fistule, des queles la cure est porloignie, il dient que ce est le mal sainct Eloy... Et de ce garist (en allant en pèlerinage) non pas tant seulement les hommes, mais à tout ce les oelles,les buefs, les chevaux et toute manière de bestes à quatre pies ».

De nos jours, il n'est plus guère invoqué que pour la guérison des clous, des abcès, et encore son culte est-il quelque peu désuète,.les hommages des fidèles allant maintenant à des saints plus modernes, plus à la mode.

En Bretagne, dit Liégard, sousle nom de *gorado*, on désigne non seulement les abcès, mais tout dépôt renfermant du pus ou du sang. Saint Éloi guérit ces sortes d'affections, mais seulement celles placées sous sa dépendance, car il y a les gorado de saint Éloi, les gorado de saint Clet, de saint Clairin, de saint Antoine, de saint Cado. L'important est de savoir de quel saint dépend le gorado dont souffre le patient. Pour cela on coupe un ver de terre en trois tronçons et on en pose un sur la partie malade. Les assistants commencent alors à réciter les litanies des saints les yeux fixés sur le tronçon de ver. Le saint de la litanie prononcé au moment de sa dernière convulsion, c'est-à-dire quand il ne donne plus signe de vie, est celui auquel il faut s'adresser. Liégard cite plusieurs exemples de cette crédulité populaire. Un paysan de Trémorgat, s'étant coupé. au doigt, son bras s'enfla tout d'un coup et devint presque aussi gros que sa cuisse. S'étant soumis à l'épreuve du ver, il vit qu'il fallait s'adresser à saint Éloi. Ne pouvant se rendre au sanctuaire le plus proche, il envoya quelqu'un intercéder pour lui à la fontaine saint Éloi, à Saint-Nicolas de Pelem, et fut guéri.

D'après une citation de Gaidoz, dans *Mélusine* (t. VIII, pp. 122 à 127), saint Éloi est encore très populaire en Flandre, comme guérisseur des clous, en

flamand *nagelgaten* (littéralement : trous de clous). Pour obtenir son intervention on dépose, devant la statue du saint, une chandelle et des vieux clous.

En 1723, une confrérie de saint Éloi, *les Charitables* de Béthune, installa une nouvelle chapelle, dédiée à ce saint, dans l'église de Saint-Vaast où on conduisait les enfants atteints d'un mal d'estomac et d'intestins, dit *Tourteau*. Un des serviteurs de la confrérie, avec un marteau spécialement réservé à cet usage, touchait une miche de pain, qu'il plaçait ensuite sur la partie malade. L'enfant en mangeait aussi un morceau et il sortait guéri.

IV. — Saint Éloi et la médecine vétérinaire.

Au moyen âge la médecine des animaux était presque exclusivement aux mains des maréchaux. C'est probablement à cette circonstance que saint Éloi, patron des membres de cette corporation, dut de devenir patron des chevaux. Peut-être même son culte s'est-il substitué à celui d'Epona, déesse gauloise des chevaux ! On sait en effet qu'au début du christianisme les nouveaux convertis ne s'affranchirent qu'incomplètement du paganisme, et conservèrent pendant longtemps des pratiques superstitieuses, contre lesquelles fulminait saint Éloi. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que les palefreniers, les cochers, adorateurs d'Epona, en devenant chrétiens, eussent songé à placer leurs animaux sous la protection d'une divinité moins païenne. En effet on trouve bien des analogies entre Epona et saint Éloi. Le rôle d'Epona consistait à protéger les équidés contre les maladies, les accidents de toutes sortes, c'est précisément ce que les fidèles attendaient de saint Éloi. Son culte, d'origine celtique, eut pour théâtre la Gaule, et il ne fit son apparition à Rome que beaucoup plus tard. Or, c'est précisément dans les

provinces, qui autrefois faisaient partie de la Gaule, que le culte de saint Éloi prit le plus d'extension.

Saint Éloi fut du reste beaucoup plus vénéré comme protecteur du bétail, notamment des chevaux, que comme médecin. Cependant rien dans les miracles qu'on lui attribue ne pouvait faire présager sa puissance en thérapeutique vétérinaire. Une seule des anecdotes mentionnées par saint Ouen se rapporte au cheval. Il s'agit d'une monture qu'affectionnait saint Éloi à cause de son extrême douceur. A sa mort, il la légua à l'abbé du monastère de Noyon. L'évêque, successeur d'Éloi, se l'appropria, mais ne put parvenir à s'en servir tant l'animal était devenu subitement rétif et indomptable. En désespoir de cause il le rendit à l'abbé. Aussitôt le cheval recouvra sa douceur et sa docilité primitives. (Saint Ouen, ch. XLVI, p. 274).

Est-ce là le point de départ de la légende de saint Éloi considéré comme vétérinaire, ou bien le peuple ne lui attribua-t-il ce pouvoir que parce qu'il était patron des maréchaux, guérisseurs de chevaux ? C'est une question que nous ne nous chargerons pas d'élucider Quoi qu'il en soit, cette croyance est ancienne et a été consacrée par l'image. Dans la 6e chapelle de l'église Sainte-Savine (Aube), une verrière représente un homme monté sur un cheval, dont saint Éloi examine avec soin la face plantaire du membre antérieur droit. Un quatrain, gravé au-dessous de la verrière, indique que ce cheval était dessolé et qu'il fut guéri grâce à l'intervention de saint Éloi (Fichot, t. I, p. 187).

Ung seruiteur qui cheual estoit
Son cheual mit son pied en un pertuis
Et il leissa longle et toute fait
Le benoit saint Eloy li le remis.

Dans un ancien missel d'Amiens se lit une prière, qu'on récitait le jour de la fête de la Saint-Éloi, qui

prouve que ce saint était invoqué pour préserver les animaux de tout mal.

Qui non negas opem brutis
Auge nobis spem salutis.
(Toi qui ne refuses pas ton concours aux bêtes
Augmente en nous l'espoir du salut.)

Thiers, dans son *Traité des superstitions* (édit. de 1712, t. II, pp. 518; édit. de 1717, t. II, p. 454), rapporte qu'on demandait à saint Éloi la guérison des chevaux encloués. « Pour guérir les chevaux encloüés ou pour empescher qu'ils ne s'encloüent et qu'ils ne boitent, on porte en certains lieux des clous de cheval, on les met sur un Autel, et on en prend ensuite une partie sans compter, on les offre à la Messe et on remporte le reste pour servir à ferrer les chevaux. Cela se pratique ordinairement dans les Églises ou Chapelles où il y a des Images de saint Éloi ou qui sont dédiées à saint Éloi. » Par la suite cette pratique fut défendue par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, en 1629 (cité par Gaidoz, *Mélusine*, t. VII, col. 86).

En Bretagne, quiconque entrait dans une ferme le jour où une jument venait de mettre bas devait, en franchissant le seuil de la porte de l'écurie, prononcer le nom de saint Alar, sous peine de jeter malgré lui un sort à la jument. (*Revue des Traditions populaires*, t. V, 1890, p. 169.) Dans ces mêmes parages, quand un cheval tousse, on lui dit : saint Éloi vous assiste, comme on dit aux personnes qui éternuent : Dieu vous bénisse (De Nussac).

Dans les Alpages, en Suisse, saint Loy est encore aujourd'hui invoqué par les pâtres pour préserver les animaux des chutes dans les précipices. (*Neujahrsblatt*, note 24, p. 16.)

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans le culte de saint Éloi, comme guérisseur des chevaux, ce sont les

pèlerinages qu'on faisait faire à ces animaux, le jour de la fête du saint, en les conduisant en bandes aux sanctuaires consacrés.

C'est surtout en Bretagne, cette terre classique de la légende, que cette coutume a été le plus répandue et a persisté le plus longtemps. Elle est même encore en vigueur dans plusieurs communes où se trouvent des chapelles dédiées à saint Éloi (1). La veille de sa fête, à la tombée de la nuit, des feux de joie sont allumés, comme à la Saint-Jean, dans nombre de villages. Le jour, dès l'aube, les chevaux sont conduits processionnellement au sanctuaire, dont ils font trois fois le tour, avant d'être aspergés d'eau bénite, puisée dans la fontaine sacrée, qui d'ordinaire avoisine le lieu saint, ou baignés, s'il y a à proximité de la chapelle un étang ou un ruisseau. En passant devant la niche du saint, les conducteurs, à pied ou à cheval, contraignent leurs montures à faire un simulacre de salut et déposent devant l'autel un paquet de crins arrachés tant à la crinière qu'à la queue.

On récitait aussi en breton des prières dont voici un spécimen. Il paraît que cette prière était encore plus efficace devant la flamme expirante des bûchers. Les dernières paroles devaient être prononcées en sautant à pieds joints par-dessus le brasier. (Gaidoz, *Mélusine*, t. IX, 1899, p. 276.)

Seigneur saint Éloi (*sant Alar*) béni
Votre assistance nous requérons
A l'effet de préserver de tout mal (*pebtra*)
Nos bêtes les meilleures ;
En premier lieu nos juments pleines
Qui sont sujettes à la maladie,

---

(1) Ces pèlerinages à saint Eloi sont réservés pour les chevaux seulement. Des pèlerinages analogues ont lieu pour les bovidés à la chapelle de saint Cornéli ou Corneille, à Carnac ; et à celle de saint Herbot, à Huelgoat.

L'étranguillon et la mémarchure
(*Ar strakouillon hag ann ekart*)
Les empêchent de travailler,
Avec la courbature et la pousse,
(*gant ar c'horbezenn ha poussed*)
Moitié prix on les vendra.
S'il leur arrive d'avoir le tic [qui fait ronger] le bois
(*Ma teu d'ezho beza tik koat*)
On les trouvera trop vieilles avant l'âge.
C'est pourquoi, saint Éloi, nous vous prions
De garder nos chevaux (*hezeg*).

Parmi les nombreux sanctuaires bretons consacrés à saint Éloi, où cette tradition est, ou était encore conservée il y a quelques années, nous citerons les suivants :

1° La chapelle Saint-Éloi, sur le plateau Saint-Éloi, route de Landerneau à Lesneven, à 4 kilomètres de Landerneau (Finistère). Une ancienne édition du guide Joanne de Bretagne en fait mention, ainsi que du pèlerinage animal dont elle était l'objet. (Gaidoz, *Mélusine*, t . VII, p. 86.)

2° La chapelle Saint-Éloi, à un kilomètre de Plérin, était très fréquentée avant 1789. La fête du saint, célébrée le 24 juin, attirait de plus de dix lieues à la ronde les cultivateurs qui y amenaient leurs chevaux. Ils puisaient, à la fontaine voisine, de l'eau, dont ils aspergeaient la matrice des juments, les testicules des chevaux, pour les rendre plus prolifiques. (Sébillot, *Traditions et superstitions de la Haute Bretagne*, t. V, p. 61.)

3° A Saint-Nicolas de Pelem (Finistère) une chapelle, dédiée à saint Éloi, est encore un lieu de pèlerinage où l'on conduit les chevaux pour les préserver de tout mal (Geffroy, p. 546).

4° Près de l'ancienne chapelle Saint-Éloi, en Plaine-Haute, se trouvent deux étangs, où les cultivateurs

viennent baigner leurs chevaux en invoquant saint Éloi. (Ogée, nouv. éd., art. Plaine-Haute. Sébillot, *Trad. et superst.*, t. V, p. 62.)

5° A 5 kilomètres de Quimperlé, au petit village de Baye (Finistère), il y a une fontaine dite de saint Aler. La statue du saint, en costume d'évêque, est placée dans une niche au-dessus du bassin de la fontaine. A côté se trouve un tronc destiné à recevoir les offrandes. Sur ce tronc est cloué un fer à cheval. Sur une plaque de métal on lit l'inscription suivante :

Etal ho feunteun S^nt Aler
Ni a bed Jesus hor zalver
Ma kavo nep a gred
Eun he dour ar iec'hed.

(Près de votre fontaine saint Aler — nous prions Jésus notre sauveur — que celui qui croit, trouve — dans son eau la santé. (Gaidoz, *Mélusine*, t. VII, col. 87.)

Peut-être cette fontaine était-elle aussi à l'usage des humains ?

6° La fontaine de Saint-Éloi, en Landébia, est signalée par Sébillot (t. V, p. 61) comme douée des mêmes propriétés.

Dans l'Ile-de-France cette coutume était également observée. Nous en avons la preuve dans le nombre des plombs historiés trouvés dans la Seine, près des Ponts Notre-Dame, d'Arcole, Saint-Michel. Nous avons vu que la plupart de ces plombs ou signes portaient l'inscription saint Éloi, et représentaient le saint devant son enclume, recevant des mains d'un pèlerin un cierge enroulé. Sur presque tous ces plombs on voyait un cheval, indice que le pèlerin venait prier saint Éloi de conserver la santé de son animal. Il est donc probable qu'il existait un sanctuaire aux environs, peut-être sur l'emplacement de l'église Saint-Séverin.

Dans le Limousin cette pratique superstitieuse était également très répandue. Dans la forêt de Benayes, le 24 juin, avait lieu un pèlerinage à la fontaine sacrée de saint Éloi, le bon forgeron « del boun faoure ». Çà et là dans les branches basses des hêtres et des chênes, des harnais, des licols, des bâts sont suspendus. Ce sont des ex-voto que les pèlerins ont apportés à la source en pieux témoignage de guérisons d'animaux, dues aux propriétés de cette eau miraculeuse. « Mais en quel état de misère et de décrépitude sont ces objets, dit Gaston Vuillier ! On voit bien que l'usage de ces offrandes naïves va se perdant .»

Même pèlerinage avait lieu à Chaptelac (Haute-Vienne). On y conduisait autrefois des chevaux et on laissait en souvenir des fers votifs, qu'on clouait à la porte de l'église. Un d'eux porte le millésime de 1633 (De Nussac).

Auricoste de Lazarque a minutieusement décrit un pèlerinage de ce genre, qui avait lieu, il n'y a pas bien longtemps, à Flasdorf ou Flastroff, arrondissement de Thionville, canton de Sierck. En 1860, sur un promontoire, au confluent des ruisseaux de Flastroff et de Waldweistroff, s'élevait encore une petite chapelle, dédiée à saint Éloi. Dans cette chapelle se voyait une statue du saint auquel un ange agenouillé présentait un pied de cheval à bénir. Chaque année, le 25 juin, avait lieu solennellement un pèlerinage de chevaux. C'était la fête, dite Tholesfest, ainsi nommée du Tholesberg, sur lequel s'élevait l'édifice. On faisait faire à ces animaux le tour de la chapelle, et chaque fois qu'ils passaient devant la porte ouverte du sanctuaire, leurs conducteurs devaient faire une profonde génuflexion. La procession s'arrêtait ensuite derrière le chœur, pendant que le clergé procédait à la bénédiction de l'eau que les fidèles devaient emporter, pour mélanger au breuvage de leurs chevaux.

Depuis le remplacement de la chapelle par une église ogivale, en 1865, cette coutume a à peu près disparu. Les chevaux n'y sont plus conduits, mais les pèlerins, toujours aussi nombreux, y viennent prier pour la santé de leurs animaux, et offrent toujours en échange une poignée de crins de la queue, choisis parmi les plus beaux. Ces pèlerins viennent de la Lorraine allemande, des pays allemands limitrophes, des environs de Saarlouis et même de Trèves. Dans le tiré à part de l'article d'Auricoste de Lazarque sur ce pèlerinage est annexée une vieille gravure sur bois représentant le défilé des chevaux devant l'ancienne chapelle.

Dans les pays Picards le pèlerinage des chevaux en l'honneur de saint Éloi était aussi observé. De divers points du Santerre, dit l'abbé Corblet, on conduisait les chevaux malades à l'abbaye de Noyon. Les pèlerins qui s'y rendaient offraient des chandelles de cire, et achetaient des *cacliques* ou *caclittres*, espèces de colliers faits de bouts de plumes et de fèves enfilées ensemble, qu'ils mettaient au cou des animaux. Cette coutume, ajoute-t-il, remontant à des temps fort reculés, fut conservée jusqu'à la Révolution. Dans quelques paroisses on se bornait, le jour de la saint Éloi, à appliquer un fer rouge sur la cuisse des chevaux pour les préserver de tout mal. (Levasseur, t. I., ch. CI, p. 488; — *Mélusine*, t. VII, col. 84.) — A Douai, écrit Arnol de Raisse en 1626, dans la chapelle de sainte Marie-Magdeleine, on conservait deux marteaux de fer qui passaient pour avoir appartenu à saint Éloi. Le jour de sa fête, c'est-à-dire le 1er décembre et le 25 juin, les éleveurs et cultivateurs y amenaient leurs chevaux, que le prieur de la paroisse aspergeait d'eau bénite et marquait du signe de la croix avec un de ces marteaux. Si le cheval était atteint de frénésie ou de rage, ajoute-t-il, il en était délivré aussitôt, et s'il en était exempt, en était préservé pour toute l'année. (Levas-

seur, I, p. 486. — Gaidoz, *Mélusine*, t. VIII, p. 127).

En Provence, Sant-Aloi est aussi le patron des chevaux, « *patroun dou bestiari*. A Montfort-sur-Argens, village situé non loin de Brignole (Var), le pèlerinage des chevaux le jour de la saint Éloi est encore observé. La fête a lieu sous les auspices des rouliers, des charretiers et des muletiers. La veille, les gars du pays, précédés de tambours, fifres et galoubets, vont distribuer de porte en porte aux habitants le *touarquo*, pain bénit de saint Éloi. Le jour de la fête, les chevaux, les mulets et les ânes de race commune, enrubannés, couverts de riches tapis servant de selle, sont conduits, deux par deux, à travers les rues du village, jusqu'à la place, où les attendent les coursiers de luxe appartenant aux châtelains ou aux bourgeois de la localité. Après la messe tous ces animaux défilent plusieurs fois autour de l'église, pendant que le tambour appelle aux enchères les personnes glorieuses de cavalcader en tête du défilé avec la bannière de saint Éloi. Après chaque surenchère on entend crier d'une voix perçante : *A vingt et naou francs, lou guidoun deis chivaou; a dez et sept francs lou guidoun deis ases*, jusqu'à ce qu'au plus riche ou au plus généreux soit dévolu l'honneur d'ouvrir la marche. Le prêtre paraît alors sur le parvis et asperge d'eau bénite les animaux, qui défilent devant lui, pendant qu'un enfant de chœur distribue à leurs conducteurs le gâteau consacré qu'ils doivent partager avec leurs montures. Ce gâteau jouit de la propriété de les préserver de tout accident pendant l'année. A midi banquet, à quatre heures courses, puis dans la soirée bal, terminé par une joyeuse farandole, chantée par Mistral dans *Calendad* (chant IIIe, 10e strophe). Cette cérémonie devait varier suivant les localités, car, dans d'autres parties de la Provence, on amenait une charrette, dite *charetta ramada*, ornée de feuillage et de gerbes de blé, à laquelle tous les paysans aisés tenaient

à honneur d'atteler un cheval ou un mulet. Aux chevaux du défilé on mettait au collier des *bandeirouns de Sant Aloi,* espèces de petits drapeaux à l'image du saint. (Gaidoz, *Mélusine*, t. VII, p. 157. — Paul Mangin — de Nussac — Georges Servières.) — On observe aussi cette coutume à Géméno (Bouches-du-Rhône) où saint Éloi est *patroun dou bestiari.* (Cf. *Mélusine*, t. VIII, p. 130).

Dans les Flandres, notamment en Belgique, ce pèlerinage est fait en grande pompe, avec accompagnement de petits drapeaux, d'oriflammes, d'un caractère spécial, désignés en flamand sous le nom de *vaantje* (de *vaan*, drapeau), qu'on attache au collier ou à la tête des chevaux. De retour à l'écurie ces oriflammes sont fixées soit au mur, soit sur la porte. Deux de ces banderolles sont reproduites dans *Mélusine* (t. VIII, pp. 122 à 127) :

1° Celle du pèlerinage d'Hedersen, près d'Alost, représente un cheval, un bœuf, un porc, un mouton et deux pèlerins agenouillés devant saint Éloi tenant un marteau ;

2° Sur celle de Vosselaere, près de Gand, figurent deux chevaux bénits par saint Éloi. Un de ces chevaux porte sur la tête une banderolle. Au-dessous se trouve l'inscription suivante : *Naar Vosselaere wilt u met urv peerden spoeden Aunroept daar St Eloy, en god zal u verhooren.* (Saint Éloi, qui est honoré de Vosselaere, veuillez avec vos chevaux accourir à Vosselaere, invoquez là saint Éloi et Dieu vous exaucera.)

On trouve les mêmes banderolles avec quelques variantes à Grembergen, près de Termonde ; à Thielrode, près de Saint-Nicolas. (*Mélusine*, t. VIII, pp. 123 à 126.)

De Cock, dans une revue flamande de la Flandre orientale (*Ronden Heerd*), de 1873, reproduit un petit drapeau de saint Éloi, de forme triangulaire. Saint Éloi y est représenté, costumé en évêque, tenant un mar-

teau de la main gauche et bénissant de l'autre un cheval, dont la tête est surmontée d'une banderolle. Au-dessous on lit en flamand l'inscription suivante : « Saint Éloi vénéré à Everghem, près de Gand. Saint Éloi qui guérissez maints hommes et chevaux de maladies, souvenez-vous de nous ici, ceux de votre pays et ceux demeurant à Everghem. » (Gaidoz, *Mélusine*, t. VIII, pp. 122 à 127.)

Hock signale divers pèlerinages de chevaux, qui parfois coïncident avec des courses de chevaux de trait ; au village de Mont, aux environs de Verviers, province de Liège ; à Verlaine ; et dans diverses localités, où se trouvent des sanctuaires dédiés à saint Éloi ou des images de ce saint. Les fermiers, montés sur leurs chevaux, se rendent au sanctuaire, assistent à la messe dite en leur honneur, puis galopent autour de l'église. Au pèlerinage de Verlaine on vend des drapeaux de 30 centimètres de hauteur sur 16 de largeur, représentant comme fond une chapelle. A gauche des pèlerins isolés se dirigent vers l'église ; au centre, un grand saint Éloi, debout sur un piédestal, mître en tête, tenant de la main gauche un livre ouvert, et de l'autre une crosse et un marteau, semble bénir un pèlerin agenouillé devant lui ; à droite, un cheval échappé à un cavalier tombé à terre, et, plus dans le lointain, un autre cheval que des cavaliers ont peine à maintenir. (*Mélusine*, t. VIII, p. 154.)

A Eyne, près d'Audenarde, il y a des reliques de saint Éloi. Le jour de sa fête, les paysans des environs font défiler leurs chevaux devant ces reliques qu'ils baisent avec dévotion afin de préserver leurs animaux de maladies. (Usages et coutumes en Belgique et en Bohême. *Magasin pittoresque*, 1880, p. 402. — A. Hock, p. 228. — Gaidoz, *Mélusine*, t. VII, p. 86.)

En Souabe, mêmes coutumes. E. Meier (p. 293) rapporte qu'à Mülheim, sur le Danube, il y avait une cha-

pelle dédiée à saint Eloi (Lui-Kapelle), détruite il y a environ un demi-siècle, et autour de laquelle, au mois de juin, on faisait galoper les chevaux. (Gaidoz, *Mélusine*, t VIII, p. 131.)

V. — Légende du pied coupé.

Cette légende, dit Gaidoz (*Mélusine*, t. V) appartient plus à la tradition orale qu'à la tradition écrite. En effet, elle ne se trouve, ni dans la biographie de saint Ouen, ni dans les *Miracles*, poème du XIIIe siècle, ni dans les miniatures du rouleau de la fin du XIVe siècle, retrouvé à Noyon.

Elle est bien simple et peut se résumer en quelques lignes, bien qu'Alexandre Dumas, dans ses *Impressions de voyage en Suisse* t. III, l'ait assez longuement décrite, dans un style des plus imagés, des plus brillants. Éloi, confiant dans sa dextérité comme maréchal, avait écrit sur son enseigne : maître des maîtres, maître sur tous. Dieu, voulant le punir de son arrogance, lui dépêcha Jésus-Christ, qui se fit embaucher par Éloi comme apprenti compagnon. Sur ces entrefaites saint Georges arrive pour faire ferrer son cheval ; mais la bête, quelque peu rétive, se défend avec une telle énergie qu'Éloi est obligé d'y renoncer ; c'est alors qu'il ordonne à son apprenti de montrer son savoir faire. Celui-ci, sans s'émouvoir, s'approche du cheval qui se calme aussitôt, puis levant un membre antérieur, le sectionne au niveau du genou, et l'emporte sur l'enclume pour le ferrer plus à son aise. La ferrure achevée, il remet le membre en place. A quelque temps de là, son compagnon étant en courses, Éloi voulut l'imiter. Il arriva bien à sectionner le membre du cheval, mais ne put le remettre. Il ne savait plus à quel saint se vouer, quand survint son apprenti,

qui, se faisant reconnaître répara le mal. Depuis lors Éloi perdit toute arrogance.

Cette légende se retrouve sous cette forme dans presque tous les pays, en Bretagne, en Gascogne, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, etc. ; mais il y a aussi des variantes. En Souabe, dans le Vorarlberg, saint Éloi est appelé par le roi pour ferrer son cheval, et lui pratique l'opération que nous venons d'indiquer. Ce que voyant, son apprenti maréchal veut l'imiter, mais sans succès, et saint Éloi est obligé d'intervenir. (E. Meier, *Chants de Souabe*, p. 293). — En Flandre, c'est saint Éloi qui se fait accepter comme apprenti chez un maréchal qui avait fait peindre sur son enseigne cette inscription :

Bij Baas Hamerslag
Erste smid van't land

(Chez maître coup-de-marteau, le premier forgeron du pays.) (Gittée, *Volkskunde*, t. II, 1889, p. 168. *Mélusine*, t. V, p. 104.) En Catalogne, il ne s'agit pas de saint Éloi, mais d'un saint, bien connu dans le pays, *Sant Vicens Ferrer* (saint Vincent Ferrier). Dans le recueil catalan de Bertran y Bros, *Rondallistica* (nº 10, p. 76), le conte est intitulé : *Sant Vicens Ferrer y l'aprenent* (saint Vincent Ferrier et l'apprenti). Ce saint, dont le nom Ferrer veut aussi dire maréchal-ferrant, en catalan, se croyait maître sur tous (*mestre sobre tots los mestres*). (*Mélusine*, t. V, p. 103.) — En Irlande, c'est un forgeron de la rive gauche du Schannon qui est dérangé pendant la nuit pour ferrer un cheval rétif ; sans pouvoir y parvenir, malgré toute son habileté. Alors le *Fear Dhoirche* (mot à mot l'homme de la nuit, c'est-à-dire le *Fairy-King* ou démon) tranquillement coupe le pied de la monture et le remet au maréchal, qui peut alors le ferrer. (Kennedy, p. 345. Gaidoz, *Mélusine*, t. V, p. 104.)

Nous ne possédons pas de texte ancien de la légende du pied coupé. Il est probable qu'il n'en existait pas antérieurement au xve siècle, car dans un manuscrit du commencement de ce siècle nous lisons ce qui suit, à propos de saint Éloy : « Jasoit ce que li ferre et li peintre li mettent sus en leurs paintures, là où il li font coper le pié ou cheval » (fol. 156) (1). Mais les reproductions iconographiques sont nombreuses. Les scènes qu'elles représentent, sauf quelques variantes dans les détails, peuvent être classées en deux catégories. Dans la première, les plus nombreuses, saint Éloi, debout derrière une enclume, tient de la main gauche un pied de cheval qu'il vient de ferrer. Devant lui, un cheval, ordinairement de robe blanche, un membre antérieur sectionné, le plus souvent le droit, contemple d'un œil placide le travail du saint. Un deuxième personnage, un palefrenier ou le propriétaire de l'animal, le tient par la bride ou lui soutient à deux mains le membre amputé. Quand la place manque, comme dans les objets de petite dimension, tels que les méreaux, les emblèmes, ni le cheval ni son conducteur ne figurent, sur la scène ; on voit seulement saint Éloi tenant de la main gauche un pied coupé, posé sur une enclume, et de l'autre un marteau.

Dans les reproductions de la deuxième catégorie la scène est la même, mais saint Éloi, au lieu de tenir un marteau de la main droite, pince avec des tenailles le nez d'une femme ou d'une sorcière. Dans le chapitre suivant nous entrerons dans plus de détails, en donnant la liste des monuments figurés relatifs à la légende du pied coupé.

---

(1) « Les ci nous dit », composition d'après l'écriture. Manuscrit du commencement du xve siècle. Volume in-fol. mediocri de 170 feuillets vélin, deux colonnes, une miniature et deux vignettes initiales. Fontainebleau, n° 798. Anc. cat., n° 780. Fonds français ancien 7026 (Paulin Paris).

Quelle est l'origine de cette légende toute de tradition ? De nombreuses hypothèses ont été émises.

Pour Gaidoz, Éloi ne serait que l'hypostase ou la transformation d'un dieu forgeron, et aurait ainsi donné son nom à une légende divine qui flottait en Italie et dans le Nord de la France aux VIIe et VIIIe siècles. (*Mélusine*, t. VII.)

D'après Forgeais la véritable patrie de la légende serait l'Allemagne. C'est naturellement l'opinion des auteurs de langue allemande. J.-W. Wolf la rattache à la fable germanique d'Odin. Dans cette fable mythique il est question d'Odin (Wodan) qui descend chez le forgeron Véland pour y faire ferrer son cheval blanc Sleipnir. Pour lui saint Éloi serait Véland ; Jésus-Christ, Odin. Il va même plus loin, le cheval serait la monture de Hel (le Trépas), mentionnée comme ayant trois jambes et étant de couleur blanche.

Quelques-uns ont cherché à expliquer cette légende en lui donnant pour origine un mythe grec, indiqué par Élien (liv. IX, ch. 33). Dans cette anecdote, empruntée à Hippis de Reggio, qui vivait au Ve siècle avant notre ère, il est question d'Esculape qui, pour prouver sa puissance surnaturelle, coupa la tête d'un malade pour le débarrasser d'un ténia qu'il avait dans le corps, et lui remit ensuite la tête en place. Cette anecdote est antérieure au Ve siècle; elle est reproduite dans une inscription du IIIe siècle avant Jésus-Christ, trouvée dans les ruines du temple d'Esculape à Épidaure. Il s'agit d'une femme, Aristogora de Trézène, qui, atteinte d'un helminthe, vint consulter le Dieu dans son sanctuaire de Trézène. Là, elle s'endormit, et rêva que, le maître étant absent, ses disciples lui coupèrent la tête, et, ne pouvant la remettre en place, envoyèrent en hâte chercher Esculape qui se trouvait à Épidaure. Celui-ci revint, remit la tête de la femme, puis lui ouvrit le ventre, retira le ténia et sutura la plaie qui

guérit rapidement. (Crusius, *Mélusine*, t. V, p. 204. Cf. Wilamowitz, dans Hermès, t. XIX, p. 449 ; Zücher, dans Hermès, t. XXI, p. 468 ; Diels, dans *Nord et Sud*, t. XLIV, n° 130.)

Quant à la femme dont saint Éloi tenaille le nez, elle appartient à un mythe tout différent de celui du pied coupé. C'est une deuxième scène, greffée sur la première, comme avaient coutume de le faire les primitifs. On explique sa présence de diverses façons.

1° Les uns pensent qu'elle représente l'image de la tentation, le diable au moyen âge étant le plus souvent reproduit sous les traits d'une femme. Quelques reproductions iconographiques de la légende du pied coupé en fournissent la preuve. Dans celle dessinée par Botticelli, la femme y figure avec une corne dans les cheveux. Dans le bas-relief d'Ulm, une des mains de la femme est en forme de griffe.

Une vieille légende nous apprend qu'un moine d'Égypte vint se fixer aux environs de Gênes, où il exerçait le métier de maréchal. Ce moine, du nom d'Appelle, était occupé à forger dans son cloître, quand le diable lui apparut sous les traits d'une belle femme. Aussitôt il lui empoigne le nez avec ses tenailles brûlantes et le diable s'enfuit en hurlant. (Guérin, t. V, p. 539.) Ce saint devint patron des forgerons, qui lui érigèrent une statue dans l'église Saint-Etienne.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que la légende d'Appelle se soit soudée en Italie à celle de saint Éloi et se soit disséminée sous cette forme dans diverses contrées. Dans un manuscrit du XVIe siècle, inscrit à la bibliothèque de Lille, sous le n° 16, on lit ce qui suit : « Monseigneur Saint-Éloi du temps qu'il estoit joine faisant son maistier d'orfèverie et qu'il fuiot toute pécie deshonneste et espécialement chelui de la char, 1re fois le diable vint à lui à sa fournaise, en semblance de femme, et le commence à tempter de fornica-

tion. Et dont Saint-Éloy le cogneut divinement, et le prist par le nes de ses estenelles. » (*Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 84).

On retrouve aussi cette légende dans celle de saint Dunstan. Forgeron comme Éloi, il fut aussi tenté par le diable sous les traits d'une femme, et, comme Éloi, il lui prit le nez dans ses pinces brûlantes. (Jusserand, t. I, p. 213. Gaidoz, *Mélusine*, t. VIII, p. 131.)

D'autres l'expliquent par le mystère du *rajeunissement*, dont on trouve de nombreux exemples dans les traditions.

Un pope besogneux fait un jour la rencontre de deux inconnus. C'étaient Jésus-Christ et saint Nicolas. Tous trois arrivèrent dans la maison d'un riche marchand, dont la fille était à l'agonie. Les deux inconnus promettent de la rappeler à la vie et se mettent aussitôt en mesure d'exécuter leur promesse. Ils la coupent en morceaux, les lavent dans trois eaux différentes, puis les rajustent. Après ce traitement la fille du marchand fut radicalement guérie. Le pope, de retour chez lui, se mit en tête de guérir de la même façon une jeune fille atteinte du même mal. Mais il ne put parvenir à réunir les morceaux coupés. Heureusement que Jésus-Christ vint à son aide. (Conte recueilli à Kasan (Russie). — *Mélusine*, t. V, p. 98.)

Jésus-Christ, voulant punir un forgeron de son orgueil, vint le trouver avec saint Pierre, tous deux déguisés. Arrivé à la forge, il jette saint Pierre dans la fournaise, le fait chauffer à blanc, puis le martèle vigoureusement sur l'enclume jusqu'à ce qu'il soit redevenu jeune. Ce que voyant, le forgeron voulut tenter l'expérience sur son père, mais fut obligé d'implorer le secours des deux compagnons qui ressuscitèrent le vieillard. (Crane, *Italian popular Tales*, pp. 186 et sq. —*Mélusine*, t. V, p. 99.)

Deux contes norvégiens d'Asbjœrnsen et Moe traitent du même sujet. Il en est de même dans un conte des Abruzzes, très populaire en Italie, où il est question de rajeunir un vieillard en le martelant sur l'enclume. (A. de Nino, *Usi e costumi Albruzzeti*, t. IV, p. 79. — *Mélusine*, t. V, p. 261.)

Uu poème anglais intitulé : *The Smyth and his Dame*, raconte qu'en Égypte un forgeron s'intitulait maître par excellence. Pour l'éprouver Jésus-Christ rajeunit devant lui une vieille femme d'après le procédé indiqué ci-dessus. Le forgeron veut l'essayer sur sa femme, mais ne pouvant la rappeler à la vie implore Jésus-Christ qui la ressuscite. (*Mélusine*, t. V, p. 99.)

Dans un conte allemand de Simroke la légende du pied coupé et celle du rajeunissement se trouveraient réunies. Jésus-Christ, en présence d'un maréchal, coupe le pied d'un cheval, le ferre et le remet en place. Le forgeron lui demandant d'autres preuves de sa puissance, il jette un vieillard dans la forge et le rajeunit à coups de marteau. (Paul Sébillot, t. III, p. 10.)

Un jour qu'un forgeron étranger était venu visiter saint Éloi à sa forge arrive une vieille femme, une très vieille femme, qui se plaignait amèrement de sa décrépitude. Saint Éloi lui demanda si elle voulait redevenir jeune, et, sur sa réponse affirmative, la jeta au feu, la mit sur l'enclume, et la martela jusqu'à ce que toute ride eût disparu. Le forgeron étranger voulut suivre cet exemple en rajeunissant sa femme. Il ne réussit qu'à la carboniser. Ce que voyant il eut recours à Éloi qui, en apercevaut l'état dans lequel la femme se trouvait, promit d'essayer et de faire tout ce qu'il pourrait. Elle ne revint à la vie que sous la forme d'une guenon. C'est ce qui explique la présence d'un singe qui, dans quelques monuments figurés de la légende, remplace la femme.

Ce conte a été recueilli à Gits, près de Roulers, dans

la Flandre occidentale. On le trouve dans : Pol de Mont et A. de Cock. *Dit Zijn Vlaamsche Vertelsels.* Gand, 1898, n° 54. (Gaidoz, *Mélusine*, t. IX, pp. 189, ou 190, n° VII.)

VI. — Monuments figurés représentant la légende du pied coupé.

S'il est impossible de préciser l'époque exacte de la vulgarisation du culte de saint Éloi, il est de même difficile de déterminer la date de la première apparition de la légende. Toutes les reproductions iconographiques de cette légende sont loin d'être connues, et le hasard des découvertes nous permettra d'en trouver encore d'autres dans les sanctuaires, dans les musées de provinces, dans les collections particulières. Une trentaine tout au plus ont été jusqu'à présent mentionnées, et, au moment où nous livrons ce travail à l'impression, M. Gaidoz nous informe qu'il doit en publier d'autres dans le tome XI de *Mélusine*, en cours de publication.

Le plus ancien monument figuré que nous connaissions est celui du XIIIe siècle de l'église Saint-Martin d'Ouzouer (Loiret). — Après viendrait celui du XIVe du Musée Campana, à Paris. Les autres reproductions sont pour la plupart du XVe siècle, mais on en mentionne aussi du XVIe.

On en a signalé, dans les départements de l'Aube, des Basses-Pyrénées, du Cher, de la Côte-d'Or, des Deux-Sèvres, du Finistère, de la Meurthe, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise, ainsi qu'à l'étranger, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Suisse.

On en connaît de toutes les formes, de toutes les dimensions, en vitraux, en sculptures sur bois et sur pierre, en tableaux. Mais ces diverses reproductions

de la légende sont presque identiques et ne varient que dans les détails. En général la scène représente une forge, et 2 personnages, plus un cheval, généralement de robe blanche, dont le membre antérieur est sectionné au niveau du genou. Saint Éloi, tantôt habillé en évêque, tantôt revêtu d'habits de forgeron, assis ou plutôt debout devant une enclume, ferre le pied qu'il vient de couper. Le deuxième personnage, propriétaire ou conducteur du cheval, ou un garçon maréchal, tient l'animal par la bride ou lui soutient le membre amputé. Parfois, quand l'objet est de petite dimension, la scène se trouve pour ainsi dire résumée, et réduite à saint Éloi ferrant sur l'enclume un pied de cheval, coupé. Dans d'autres, en plus des personnages que nous venons d'énumérer, il y a une femme, ordinairement âgée, dont saint Éloi pince le nez avec ses tenailles.

Aube. — Une verrière de l'église Saint-Aventin, à Creney, à droite dans le chœur, représente 6 sujets, dont le miracle du pied coupé. Éloi, costumé en forgeron, pourpoint rouge à collet bleu, haut-de-chausses violets, petit tablier de peau, béret rouge, tient de la main gauche un pied de cheval posé sur l'enclume et de la droite, un marteau, avec lequel il s'apprête à le ferrer. A sa droite, un serviteur supporte le membre antérieur droit amputé d'un cheval à l'air rétif. A gauche, un apprenti maréchal tire le soufflet de la forge. Devant le foyer on remarque un appendice qui n'existe plus dans nos ateliers de maréchalerie modernes, c'est un châssis en laiton, servant à préserver l'homme du rayonnement du feu de la forge.

La verrière de Creney peut être considérée comme étant du commencement du XVIe siècle, car elle est due aux libéralités de Nicolas Godet, curé de Creney, vers 1520. Elle a été reproduite dans les ouvrages suivants.

Ch. Fichot, Statistique monumentale du département de l'Aube, II, pp. 9 et 10.

Basses-Pyrénées. — Groupe du xve siècle en bois d'orme, anciennement colorié, de 77 centimètres de hauteur, sur 62 de largeur, 30 d'épaisseur. Ce groupe, appartenant à M. Bascle de Lagrèze, a été trouvé dans la commune de Vigne. Il représente saint Georges debout, appuyé sur la selle d'un cheval, dont un aide soutient le membre antérieur droit sectionné. Jésus-Christe ferre sur l'enclume le pied du cheval qu'il vient de détacher. (Décrit par Clément de Ris : *Revue des sociétés savantes*, v^e série, t. VIII, p. 485. — Cf. *Mélusine*, t. V, p. 101.)

Côte d'Or. — Dans l'église de Notre-Dame d'Armençon, à Semur, se trouve une statue du xive ou du xve siècle. Cette statue, placée dans une niche, est posée sur un piédestal portant le nom de saint Éloi. Le saint, en habits de maréchal, tablier de cuir, petit chapeau, tient sur l'enclume un pied de cheval coupé. Sur le devant de l'enclume figurent divers instruments de ferrure. Cette statue a été reproduite dans : Millin., t. I, p. 198. Pl. XI, n° 3, et *Mélusine*, t. V, p. 101.

Deux-Sèvres. — Retable d'Oiron, du xvie siècle, représentant la scène du pied coupé, signalé par Barbier de Montault (p. 315). (Cf. *Mélusine*, t. VIII, p. 209.)

Finistère. — Cinq monuments figurés, retraçant la légende, ont été signalés dans le département du Finistère.

a) Groupe en bois sculpté, peint, dans l'église de Plozévet, près d'Audierne. Ce groupe de 1 m. 10 de hauteur est appliqué sur le mur à 2 m. 1/2 au-dessus du sol. Saint Éloi, sous le nom de saint Alar, debout devant une enclume, tient de la main gauche un pied de cheval ferré et de l'autre un marteau. A droite, le cheval dont le membre antérieur est sectionné, à gauche, son conducteur frappé de stupeur. On trouve la

reproduction de ce groupe dans Robuchon et *Mélusine*, t. VII, p. 25.

b) Même scène signalée dans une chapelle dédiée à saint Éloi, commune de Louargat, au pied de la montagne de Bré. (Luzel. — *Mélusine*, t. V, p. 102 ; t. VII, p. 25.)

c) D'après Luzel (t. I, p. 99), il y a une dizaine d'années, on voyait dans l'église de Ploëgat-Moyssan, près de Ponthou, saint Éloi, en maréchal, manches retroussées, tablier de cuir, tenant sur l'enclume un pied de cheval auquel il vient d'adapter un fer. (*Mélusine*, t. V, p. 102.)

d) Geffroy (p. 546) mentionne une sculpture grossière représentant le miracle de saint Éloi, dans l'église Saint-Nicolas de Pelem.

e) Un vitrail de l'église de Spézet, datant de 1550, reproduit ce miracle. Saint Éloi et son apprenti maréchal, habillés à la mode de Henri II, se disposent à ferrer un cheval, dont ils viennent de sectionner le membre antérieur gauche. Ce vitrail a été signalé par Le Braz : les saints bretons d'après la tradition populaire. (Cf. *Mélusine*, t. VII, p. 25.)

Loiret. — Église de Saint-Martin d'Ouzouer. Statue en pierre du XIIIe siècle. L'évêque debout derrière une enclume tient avec des tenailles un pied de cheval. (Cité par de Nussac.)

Meurthe. — Dans la commune de Flasdorf ou Flastroff, canton de Sierck, arrondissement de Thionville, on voyait encore, en 1860, dans l'ancienne chapelle, dédiée à saint Éloi une statue du saint auquel un ange agenouillé présentait un pied de cheval. (Cité par Auriscoste de Lazarque. — *Mélusine*, t. V, p. 102.)

Oise. — Chapelle Saint-Éloi dans l'église Saint-Samson de Clermont. (Inventaire des richesses de France. Province I.) Statue en bois du XVIe siècle.

Sarthe. — Dans la cathédrale du Mans, au centre

du latéral droit de la chapelle de la Vierge, on peut voir un fort beau vitrail du XIIIe siècle, représentant saint Éloi, vêtu en forgeron, tenant avec des tenailles le mufle d'un diable vert. (Cité dans : Hucher et *Bulletin monumental*, 1853, p. 525. — De Nussac.)

Seine. — Prieuré de Saint-Éloi de Paris. Sceau de l'an 1414. Saint Éloi ferre sur l'enclume le pied d'un cheval qu'il vient de couper. Le cheval a l'air d'attendre patiemment que l'opération soit terminée. Ce sceau serait conservé au Musée des Archives sous le n° 9424 (*Mélusine*, t. VIII, p. 154.) — *Mélusine* (t. V, p. 101) reproduit la scène. Cité par Demay.

2° A la Madeleine du Roule (Hôpital), aujourd'hui église Saint-Philippe-du-Roule, on voyait, il n'y a pas longtemps, saint Éloi dans une niche, en habit d'évêque, mitre en tête, assis devant une enclume sur laquelle il ferre un pied de cheval. (Cité par Colin de Plancy, *Dict. des reliques*, t. II, p. 410. — Forgeais. — *Mélusine*, t. V, p. 102.

3° Le Dictionnaire Larousse (art. Éloi) mentionne au Musée Campana n° 33 (ancien Musée Napoléon III) un tableau de l'école italienne du XIVe siècle, représentant saint Éloi ferrant sur l'enclume un pied coupé. Cité par Forgeais.

4° De Nussac signale, d'après le Catalogue officiel de l'exposition de 1889, p. 124, n° 73, une petite statuette en bois de noyer. C'est un saint Éloi tenant d'une main la jambe d'un cheval coupée et de l'autre un marteau. Cette statuette appartiendrait à A. Picard.

Seine-et-Oise. — Verrière de l'église de Montfort-l'Amaury.

Allemagne. — 1° Bas-relief d'Ulm (Wurtemberg). Saint Éloi ferre sur l'enclume le pied d'un cheval, qui, tenu par un palefrenier, attend patiemment, le moignon gauche en avant, que le saint lui remette le membre sectionné. A gauche du saint, une femme appli-

que sur l'épaule d'Éloi sa main droite terminée en forme de serre. D'après Bazing ce bas-relief en bois, du XVIe siècle, proviendrait du couvent de Marchthal (arrondissement du Danube, royaume de Wurtemberg). *Mélusine* en a publié une reproduction (t. VII, p. 77).

2° Un vitrail dans l'église Saint-Cunibert de Cologne représente un cheval dans un travail, le membre antérieur droit sectionné au genou. Il fait face à un saint Éloi, plus grand que nature, tenant de la main gauche le pied qu'il vient de couper et de l'autre un marteau. Un aide tient le cheval par la bride. Ce vitrail, du XVe siècle, a été reproduit ; dans les planches qui accompagnent les vitraux de Bourges de Martin et Cahier, par P. Cahier (t. I, p. 209); et par Forgeais.

3° Le musée de Berlin, n° 280, possède un tableau d'Innocent d'Imola (Innocencio Francucci da Jmola (1506-1549). C'est un portrait de la Madone avec, dans le fond du tableau, saint Éloi et la légende du pied coupé. Cité par Detzel. *Mélusine* (t. VIII, p. 154).

4° Un vitrail de la cathédrale de Fribourg-en-Brisgau, du XVe siècle, représente cette légende. (Signalé par : Barbier de Montault (p. 315) ; — *Mélusine*, t. VIII, p. 209.)

D'après Detzel, la légende du pied coupé se trouverait reproduite dans nombre de chapelles de l'Allemagne du sud. (Cf. *Mélusine*, t. VIII, p. 154.)

Autriche. — Au « K.K. naturhistorisches Hofmuseum » de Vienne, se trouve un bas relief de 0,83 cent. de largeur sur 0,44 de hauteur, représentant la scène du pied coupé. Éloi, aux longs cheveux lui retombant sur les épaules, la tête couverte d'un bonnet profondément enfoncé sur le front, revêtu d'une blouse de travail et d'un tablier de cuir lui descendant sur les genoux, ferre sur l'enclume un pied de cheval. Le propriétaire ou le conducteur du cheval lui soutient à deux mains le membre antérieur gauche sectionné. Derrière,

un apprenti maréchal, d'un type nègre, tire le soufflet de la forge, formé de deux soufflets superposés. Le guide de la collection Ambraser, de l'année 1887, p. 109, n° 377, porte que ce bas-relief, du XVIe siècle, représente saint Éloi, et qu'il est d'origine hollandaise. Mais Friedrich Krauss, dans une lettre du 17 novembre 1890, publiée dans *Mélusine* (t. V, pp. 170-171), pense que c'est une œuvre française.

Italie. — 1° Dans la chapelle Or san Michele de Florence, au rez-de-chaussée, côté est, se trouve une statue de saint Éloi, placée dans une niche, ornée de tenailles, marteaux. Sous cette statue il y a un bas-relief représentant la scène du pied coupé. Éloi ferre un pied de cheval sur l'enclume; devant lui se tient une sorcière, dont il pince le nez avec des tenailles. Cette composition aurait été commandée par la communauté des maréchaux de Florence, et serait l'œuvre du sculpteur Nanni d'Antonio di Banco (1383-1430). (Mentionné par Vasari, t. III (p. 57); Bettini — *Mélusine*, t. VII, p. 88.)

2° A l'Académie des arts de Florence (salle des grands tableaux, n° 47), on voit un tableau de Sandro Botticelli (1446-1510) représentant le couronnement de Marie. A côté d'elle figurent, en posture d'adoration, saint Jean-Baptiste, saint Augustin, saint Jérome et saint Éloi avec la scène du pied coupé. *Mélusine*, t. VII, p. 88.

3° Voir Allemagne. Musée de Berlin.

4° Une petite vignette, placée sous le titre d'un livre italien de maréchalerie (*Libro della natura delli cavalli et del modo di relevarli medicarli et domarli et cognoscerli*, etc. 26 del mese del aprile 1537, (Bibliothèque de l'École vétérinaire d'Alfort, F. 815) représente saint Éloi, coiffé d'un bonnet nimbé, tenant de la main droite un pied de cheval coupé, de l'autre, l'index en avant, il semble bénir le cheval, dont un aide soutient le membre amputé.

Suisse. 1° Tableau de la bibliothèque de la ville de Zurich. Dans ce tableau, saint Éloi, en costume de maréchal, tient de la main gauche un pied coupé posé sur l'enclume, tandis que de la droite, avec des tenailles, il pince le nez d'une vieille femme. Devant lui on voit un cheval blanc à trois jambes dont un palefrenier soutient le membre antérieur droit sectionné. De chaque côté de cette scène, qui a pour théâtre une forge, figurent deux autres saints avec leurs attributs : saint Antoine et son cochon ; saint Sébastien ayant en mains des flèches. Ce tableau, à fond d'or, appartient à l'époque de transition du xve au xvie siècle. Il est reproduit dans le *Neujahrsblatt* de la Bibliothèque de Zurich, année 1874, et dans *Mélusine*, t. VIII, p. 90.

2° Sculpture sur bois, autel de Soleure (*Neujahrsblatt*).

VII.— Index bibliographique des auteurs cités.

Achery (d'). — *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae Bibliothecis delitaerant*. — Vita Sancti Eligii, t. II, pp. 76 à 123. Parisiis, 1723, in-fol.

Auricoste de Lazarque. — *Saint Éloi et le pèlerinage des chevaux de Flastroff.* Paris, Rolland, 1888. Tiré à part, extrait de : Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine et du Rhin, 8e année, p. 204. Voir aussi : Almanach folk-loriste du pays messin, 1890.

Barthélemy (Ch.). — *Saint Ouen. Vie de saint Éloi*, évêque de Noyon (588-659), traduite par Charles Barthélemy. Paris, 1847, in-8.

Barbier de Montault. — Étude sur les orfèvres et joailliers à Rome. *Revue de l'art chrétien*, 1889.

Bettini. — Guide de Florence.

Bibliophile Jacob (Paul Laroche.) — *Les Arts au moyen-age* Paris, Didot, 1880.

Cahier (Ch). — *Caractéristiques des saints dans l'art populaire.* Paris, Poussielgue frères, 1867, 2 vol. in-fol.

Collin de Plancy (J). — *Grande vie des saints*. Paris, L. Vivès, 1872-1874, 24 vol. in-f.

Corblet (Abbé Jules). — *Hagiographie du diocèse d'Amiens*. Paris, Dumoulins, 1869-1875, 5 vol. in-8.

Cavalcaselle (G.-B.) et J.-A. Crowe. — *Storia della pittura in Italia del secolo II al secolo XVI*. Firenze, successori Le Monnier, 1875-1902. 9 vol. in-8.

Demay (G.). — *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*. Paris, Dumoulin, in-4.

Elien. — *Aeliani de natura animalium libri XVIII*, græce et latine edidit, I. G. Schneider. Lipsiæ, in-8, 1784.

Fichot (Ch). — *Statistique monumentale du département de l'Aube*. Troyes, Lacroix, 1884, in-4.

Forgeais (A.). — *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*. 2e série. Enseignes et pèlerinages. Paris, chez l'auteur, 1863, in-8.

Gaidoz (H) — *Mélusine*, t. V, pp. 97, 170, 204, 261 ; t. VI, p. 126 ; t. VII, pp. 25, 77, 157 ; t. VIII, 30, 122, 153, 208 ; t. IX, p. 190.

Geffroy (Gustave). — La Bretagne du centre. *Le Tour du monde. Nouvelle série*, 9e année, 1903, 2e semestre.

Guénebaut. — *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*.

Guérin (Mgr). — *Les Petits Bollandistes. Vie des saints de l'ancien et du nouveau testament*, tome XIV. Bar-le-Duc. Louis Guérin, 1875.

Hock (A.). — *Croyances et remèdes populaires en pays de Liège*. 3e édition, Liège, 1888.

Hucher. — Des enseignes de pèlerinage. *Bulletin monumental ou collection de mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France*. 1853, 2e série, t. IX, 19e vol. de la collection.

Kennedy. — *Legendary Fictions of the Irisch-Celts*. London, 1886.

Krauss (Friedrich). — *Ein Bild des heil. Eligins in Wienn*. Wienn, 1890.

Lasteyrie (de). — *Histoire de la peinture sur verre*.

Le Braz (A.). — *Les saints bretons d'après la tradition populaire*. Annales de Bretagne, t. IX, p. 48.

Le Vasseur. — *Annales de l'église cathédrale de Noyon, jadis dite de Vermand.* Paris, Robert Sara, 1633.

Levesque. — *La Vie et les sermons de saint Eloy, évesque de Noyon.* Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1693.

Liégard. — *Les Saints guérisseurs de la Basse-Bretagne.* Thèse pour le doctorat en médecine. Paris, Jouve, 1903.

Luzel. — *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne.* Maisonneuve, Paris, 1881.

Mangin (Paul). — Revue : *la Provence,* novembre 1893.

Meier (E.). — *Deutsche Sagen aus Schwaben.* Stuttgart, 1852.

Millin. — *Voyage dans les départements du midi de la France.* Paris, 1807.

Mondeville (Henri de). — *La Chirurgie,* traduction française de Nicaise, 1893 gr. in-8.

Mont (Pol de) et A. de Cock. Dit zijn Vlaamsche Vertelsels. Gand, 1898.

Nussac (Louis de). — Saint Éloi, sa légende et son culte, *Bulletin de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze,* siège à Brives, t. XVII, 1895, pp. 529 à 652.

Nussac (Louis de). — Saint Éloi. Ses résidences en Limousin. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze,* t. XIX, 1897, p. 309.

Nussac (Louis de). — Les fontaines en Limousin, culte, pratiques, légendes. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Année 1897, pp. 150 à 177.

Paris (Paulin). — *Les Manuscrits français de la bibliothèque du Roi,* t. IV. Paris, l'auteur, 1841.

Peigné-Delacourt. — *Les Miracles de saint Eloi, poème du XIII*e *siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque bodléienne d'Oxford et annoté par Peigné-Delacourt.* Beauvais, Noyon, Paris.

Presiaux. — *Leven van den H. Eligius gewoonlijk genaamd sint Eloi bijzondere Patroon tegen nagelguten en brandende ziekten ook beschermheilige der metaalbewerkers en andere ambachtslieden, door Ad. Presiaux.* Gent, 1886.

RAISSIUS (Arnold de Raisse). — *Ad Natales Sanctorum Belgii Johannis Molani Auctarium*. Duaci, 1626, in-fol.

RIGOLLOT. — *Monnaies inconnues des évêques, des innocens, des fous et de quelques autres associations singulières du même temps, recueillies et décrites* par M. J. R. d'Amiens. Paris, Merlin, 1837.

ROBUCHON. — *Paysages et monuments du Poitou.*

ROLAND. — *Faune populaire de la France*. Paris. Maisonneuve, 1881, tomes I à VIII.

SAINT-OUEN. — Voy. : Achery (d'). Barthélemy.

SÉBILLOT (PAUL). — *Légendes et curiosités des métiers*, Paris, Flammarion.

SÉBILLOT (PAUL). — *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*. Paris, Maisonneuve.

SERVIÈRES (GEORGES). Croquis de Provence. Au pays du Mistral. *La Lecture*, 25 juin 1892.

TARDIEU (A.) ET BOYER (A). — *Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Crocq dans le pays de Combraille* (département de la Creuse), 1888.

VAN LOO (ALPH). — *Levensschets van den Heiligen Eligius*. Gand, 1894.

VASARI. — *La Vie des plus excellents peintres, sculpteurs, architectes*. Trad. nouv. par Charles Weiss. Paris, Foulard, 1903, in 8°, XI-912.

VUILLIER (GASTON). — Le Culte des fontaines en Limousin. *Le Tour du Monde*. Nouvelle série, 7e année, 2e semes tre, 1901.

Neujarhrsblatt herausgegeben von der Stadtbibliothek in Zurich, auf des Jahr. 1874. Die Legende des h. Eligius. Zürich Druck, von Orell, Fussli et Co.

Bulletin Monumental ou collection des mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France, 2e série, t. IX, 19e vol. de la collection, 1853.

Inventaire des richesses de France. Provinces. I.

Revue des traditions populaires.

Mélusine. Voy. Gaidoz.

Magasin pittoresque.

Note sur une collection d'ex-libris médicaux

PAR

M. le professeur R. Blanchard.

Les ex-libris de médecins et de pharmaciens jouissent en ce moment d'une véritable vogue. Voilà deux ans, Henry-André leur a consacré une importante monographie, dans laquelle sont reproduits la plupart de ceux qu'il a lui-même dessinés, avec un talent auquel chacun rend hommage (1). Depuis lors, F. Raisin (2) et Ch. de Sartorio (3) ont publié la description de deux pièces françaises, l'une du XVIII[e] l'autre du XIX[e] siècle. Enfin, le 12 janvier dernier, le D[r] Wickersheimer présentait à la Société l'ex-libris du médecin Du Douet, de Caen (4).

Ces diverses circonstances m'engagent à placer sous les yeux de la Société les deux albums qui renferment ma collection d'ex-libris. A part un petit nombre de

---

(1) Henry André. *Les Ex-libris de médecins et de pharmaciens, ouvrage complété par des listes internationales des ex-libris et devises des membres de ces corporations, suivi d'une étude sur les marques personnelles macabres*. Paris, grand in-8° de 164 p. avec 107 fig. dans le texte, 1908.

(2) F. Raisin, à propos des ex-libris de médecins. L'ex-libris du du docteur Gastaldy. *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques*, XVI, p. 143, 1909, avec une figure dans le texte.

(3) Ch. de Sartorio, Ex-libris du marquis Nicolas de Duranty, docteur en médecine. *Ibidem*, XVI, pp. 145-147, avec une figure dans le texte.

(4) Er. Wickersheimer. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, IX, pp. 24, 1910.

pièces variées, ma collection ne comprend que des ex-libris de médecins et de pharmaciens, ainsi qu'on pourra s'en assurer aisément. Leur nombre s'élève actuellement à 385, dont un bon tiers sont anciens, c'est-à-dire antérieurs au xixe siècle.

Le temps me manque pour donner la description des pièces les plus intéressantes de ma collection ou même pour en dresser un simple catalogue. Je ne dirai rien des pièces modernes qu'on peut en général se procurer assez facilement par voie d'échange et (j'aurais pu, par ce procédé, en accroître notablement le nombre) ; je passerai sous silence les pièces de la première moitié du xixe siècle, dont quelques-unes sont pourtant d'un réel intérêt ; je me bornerai à citer les principales d'entre les pièces antérieures au xixe siècle. En voici l'énumération :

L.-Fr. Andry, J.-N. Arrachart, J.-J. Baier, M.-H. Th. Baron, P. Blair, J. Bœcler, Ph.-H. Bœcler, Boyveau-Laffecteur, M. Brisseau, L.-Cl. Cadet, L. Clouet, P. Cochon, Cochon-Dupuy, Cojhen, collège de pharmacie, C.-J.-L. Coquerel, J.-M.-A. Corréard, A. Dassy, D. Delafaye, Desmery, B. Dufau, P.-J. Erhart, J.-B. Gastaldy (2), Gavinet, M.-Fr. Geoffroy, P. Gosset de Saint-Clair, J.-Ch. Grumet, D. La Flize, de Lamothe, Lavater, Lavoisier, Le Cat, J.-P. Le Dru, L.-J. Le Thieullier, Th. Lloyd, A. Louis, Mareschal, Th. Molyneux, D. Morand, A.-Al. Normandeau, Fr. Petit, Pichault de la Martinière, J.Raussin, H.-J. Rega, J.-J. Reichard, F. Routy, C.-H. de Roy, Th.-R. Sauvage, G.-J.-F. Thomas, J.-B. Tissot, Ch.-J. Trew, J.-A. Tronchin, H. Usticke, R. Willemet, J.-F. Wolff.

Tous ces ex-libris sont authentiques ; presque tous sont en très bon état de conservation. Un certain nombre d'entre eux sont représentés par plusieurs états différents.

L'ex-libris du Dr N. de Duranty, décrit récemment

par Ch. de Sartorio, fait partie de ma collection. Celui de Du Douet m'est inconnu.

Présentation du Corpus inscriptionum

PAR

M. le Professeur **R. Blanchard.**

Le 11 décembre 1907, j'ai fait part à la Société d'un projet de création d'un *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium.* Ma proposition fut vivement approuvée. La Société résolut d'entreprendre sans délai la publication dont je lui soumettais le plan et dont, à titre de spécimen, je lui apportais les premières pages ; elle inséra même dans son *Bulletin* le texte d'une circulaire faisant connaître l'entreprise, sollicitant les concours dévoués sans lesquels on ne saurait donner à celle-ci toute l'extension dont elle est digne et présentant, comme modèles, neuf inscriptions diverses par la langue et la complication typographique. Cette circulaire fut tirée à part et assez largement distribuée.

Cependant, la publication du *Corpus* devait excéder les ressources dont la Société pouvait disposer. Celle-ci ne tarda pas à s'en rendre compte. Ma résolution fut bientôt prise : il fut décidé que la Société se désintéressait de la publication, dont j'assumai toute la

charge matérielle. Notre collègue, le docteur Ernest Wickersheimer, me fit l'amitié d'accepter les fonctions de secrétaire de la rédaction ; je trouvai en lui un collaborateur très précieux, au zèle et à la science duquel j'ai grand plaisir à rendre hommage.

Je constate avec satisfaction que la circulaire distribuée par la Société trouva partout le meilleur accueil : la Société historique d'Auteuil et de Passy (1), l'Académie royale de médecine de Belgique (2), la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (3), d'autres encore annoncèrent avec faveur la prochaine apparition du *Corpus*. L'éminent professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université de Leipzig, le Dr Karl SUDHOFF fit mieux encore : il consacra au *Corpus* deux article des plus élogieux (4) : « Et maintenant, écrit-il, bonne chance au grand ouvrage, que nos meilleurs souhaits accompagnent ! »

Salué avant sa naissance par de tels encouragements, le *Corpus* répondra-t-il aux espérances que l'on fonde sur lui ? Du moins, je ne négligerai rien pour l'élever à la hauteur de ces flatteuses, mais exigeantes prévisions. J'exprime ma gratitude à tous les amis de la première heure qui m'ont comblé de leurs vœux de succès ou qui m'ont, dès maintenant, fait parvenir des inscriptions très précieuses.

Dans les divers ouvrages traitant de l'épigraphie des temps anciens, se trouvent un bon nombre d'inscriptions rentrant dans le programme du *Corpus*. J'ai pensé que j'avais mieux à faire que de les publier de

---

(1) Procès-verbal de la séance du 12 mai 1908.

(2) Procès-verbaux des séances du 30 mai 1908, p. 42, et du 25 juillet, p 67.

(3) *Bulletin mensuel*, p. LXVIII, juin 1908.

(4) *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, VII, pp. 247-249, 1908. — *Die Pariser medizinische Epigraphik*. Feuilleton de la *Frankfurter Zeitung*, 4 mai 1908.

nouveau ; je porterai plus spécialement mon attention sur les documents modernes, en faisant remonter les temps modernes, à ce point de vue spécial, aussi haut que possible dans la période médiévale. Toutefois, les documents antiques qui pourraient m'être envoyés seront reçus avec gratitude, dans la pensée que l'occasion de les utiliser pourra se présenter quelque jour. Ces documents deviendraient alors l'objet d'une publication spéciale, qui aboutirait, en somme, à un dédoublement du *Corpus* en deux séries parallèles, la série antique et la série moderne.

Quant à présent, c'est donc de cette dernière seulement qu'il va s'agir. Je sollicite de la façon la plus pressante la collaboration de toutes les personnes de bonne volonté, comprenant le haut intérêt historique de la publication que j'entreprends :

Les gens de tous pays, connus et inconnus,
Tous pour y prendre part seront les bienvenus.

Il n'est pas un homme instruit qui ne soit capable et n'ait éventuellement le loisir de copier les inscriptions relatives à la médecine et à la santé publique, ainsi qu'aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et naturalistes, inscriptions qui se rencontrent en cent endroits divers.

On est instamment prié de recueillir toutes les inscriptions rentrant dans le programme du *Corpus*, les plus récentes comme les plus anciennes. Toutefois, à part des cas exceptionnels, j'entends exclure provisoirement de toute publication les inscriptions concernant des personnes ayant vécu ou des événements s'étant déroulés au XXe siècle : jusqu'à décision contraire, *la date du 31 décembre 1900* marque donc la limite extrême des documents qu'il est possible de publier dès maintenant. Pour ceux d'une date plus récente, il nous semble nécessaire, tout au moins d'une façon

générale, d'attendre que le temps ait accompli son œuvre d'apaisement et de juste appréciation. Ces inscriptions récentes, celles d'hier et celles d'aujourd'hui, méritent au même titre que les autres d'être relevées scrupuleusement, nous ne saurions trop le répéter; mais il convient de les laisser dormir quelque peu dans les cartons, avant de les livrer à la publicité.

Le *Corpus inscriptionum* ne s'adresse pas aux seuls médecins ou biologistes; j'ai l'espoir que les historiens, les Bibliothèques, les Sociétés savantes et, d'une façon générale, les curieux et les érudits trouveront aussi quelque intérêt à cette publication. Elle paraîtra par fascicules, sans périodicité fixe. Il dépend du zèle de nos collaborateurs que ces fascicules ne soient pas trop minces ou trop espacés.

Le premier fascicule du *Corpus* est paru récemment. J'ai l'honneur de l'offrir à la Société. Il comprend sept feuilles d'impression, avec 262 inscriptions et 4 figures dans le texte (1). Le second fascicule est sous presse et ne se fera pas trop attendre.

---

(1) Le *Corpus inscriptionum* est édité parl a Librairie ASSELIN et HOUZEAU, place de l'Ecole-de-Médecine, Paris. Il paraît par fascicule, sans périodicité fixe, 30 feuilles d'impression (480 pages) formant un volume grand in-8° avec figures dans le texte et table analytique détaillée. Le prix de souscription au premier volume est de 18 francs. On trouvera plus loin un bulletin de souscription.

Poitiers. — Imp. BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo

LIBRAIRIE ASSELIN ET HOUZEAU, ÉDITEURS

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS, 6e.

Je soussigné...

....

déclare souscrire au **Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium**, publié par M. le Professeur R. Blanchard.

La publication doit se faire par fascicules, sans périodicité fixe, 30 feuilles d'impression (480 pages) formant un volume grand in-8°, avec figures dans le texte et table analytique détaillée. Je déclare accepter ces conditions.

Ci joint la somme de **dix-huit francs**, montant de l'abonnement au premier volume.

Nom .... Signature,

Qualités ....

Adresse ....

Date ....

Prière d'écrire très lisiblement, de détacher ce Bulletin de souscription et de l'adresser, avec un mandat-poste ou un chèque sur Paris, à la **Librairie Asselin et Houzeau**, place de l'École-de-Médecine, à Paris.

Séance du 9 mars 1910.

Présidence de M. Gilbert Ballet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Nœgeli-Akerblom*, de Genève, a adressé deux notes.

La première a trait à la communication faite par M. Marcel Baudouin sur « la Joubarbe totem et la Joubarbe en médecine populaire ». L'auteur évoque le « Krauterbuch » de Petrus Matthiolus (1565), et, remontant jusqu'à Charlemagne, montre que celui-ci, dans son « Capitulare de villis », ordonnait aux paysans de planter la barba Jovis sur les toits pour protéger les maisons contre la foudre. Encore aujourd'hui, en Galicie, on reconnaît les maisons des colons allemands à leurs toits couverts de joubarbe, et en Styrie cela sert encore à protéger les habitations.

M. Nœgeli-Akerblom admet comme étymologie des noms de Bourbon-l'Archambault, Bourbonne-les-Bains, etc... le nom du dieu celtique Borno ou Borvo, dieu des sources thermales.

La seconde note concerne un passage de la communication de M. Marcel Baudouin concernant l'enfance de Renan, où il est parlé de menaces faites à un saint. Cette note rappelle un passage de la *Revue des Pères bénédictins* de 1901, où il est question, d'une menace

faite par un père à saint Antoine de Padoue, menace qui intimida le saint et lui fit retrouver à l'heure dite un bréviaire perdu.



M. *Raphaël Blanchard* présente une montre renfermée dans une tête de mort en métal datant du commencement du XVIIe siècle. Il présente une autre tête de mort, celle-là moderne, dont on fait mouvoir le maxillaire inférieur et les globes oculaires en tirant une ficelle.

La séance est levée. La prochaine séance aura lieu le 3e mercredi d'avril.

La joubarbe totem et médicament.

PAR

M. le Dr H. Nœgeli-Akerblom, *de Genève.*

Dans son article *la Joubarbe Totem et la Joubarbe en Médecine populaire*, M. Marcel Baudouin parle de la joubarbe qui, ne poussant pas spontanément sur les toits de chaume, doit évidemment être plantée là dans une intention totémique, et non pas pour consolider le toit, comme le veut Larousse. Je voudrais appuyer cette manière de voir, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, nous trouvons dans le « Kräuterbuch » de Petrus Matthiolus de 1565 l'indication suivante : « Hausswurz nennet man auch Donderbar darumb dass man vermeinet wo diss Kraut auf einem Hause aufwachse, de möge das Wetter keinen Schaden thun noch der Blitz vnd Donner dareinschlagen.

Die grosse Hauswurz heisst Welsch Sempervivo Maggiore, Frantzösisch Grande Joubarbe... » « Latein Sedum, Barba Jovis. »

Mais ce qui prouve que la Joubarbe était de vieille date une plante *Totem*, c'est que nul autre que *Charlemagne ordonnait* aux paysans de planter la *Barba Jovis* sur les toits, pour protéger les maisons contre la foudre, et ceci dans le *Capitulare de villis*, qui

ordonne quelles plantes le paysan doit planter en raison de valeur curative ou nutritive (1). Nul doute que la forme des feuilles ait donné lieu à cette superstition, comme M. Baudouin le dit (2), car la plante était déjà sacrée à *Thonar*, et encore maintenant on reconnaît de loin en *Galicie* les maisons des colons allemands par leurs toits couverts de joubarbe. Et en *Styrie* on plante encore aujourd'hui la joubarbe sur les toits en chaume pour se protéger contre la foudre. De même on croit encore là qu'on peut toucher un fer chauffé au rouge, si on se frotte la main de suc de joubarbe, mélangé avec de la gomme, de l'arsenic rouge et de la mandragore. Et toujours parce que la joubarbe protège contre la foudre et ses conséquences, on l'emploie encore maintenant en infusion contre le feu intérieur de la fièvre, en compresses contre les furoncles, comme le préconisait déjà Matthiolus.

Je crois qu'on retrouve l'idée de la *chaleur* dans le terme *Bourbon*, mais je crois qu'on doit admettre un autre radical que celui de *Borbe* ou *barre*, qu'admet M. M. Baudouin comme ayant donné Bourbon l'*Archambault*, *Bourbonne-les-Bains*, etc. Car ces endroits doivent leur nom au dieu celtique *Borvo* ou *Bormo*, le dieu des sources thermales. C'était le surnom donné à *Apollon* guérisseur. Ainsi on a trouvé à *Bourbon-Lancy* une table votive :

« C. IULIUS EPOREDIRIGIS F(ilius) MAGNUS PRO IULIO CALENO FILIO BORMONI ET DAMONAE (3) ». Deux autres inscriptions sont vouées à *Borvoni et Damonae*. Le radical celtique est *borv*, *bor* =

(1) *Vergleichende Volksmedizin*, Hovorka et Kronfeld. 1908, vol. I, p. 100.
(2) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1910, pp. 96-97.
(3) Pauly, *Realencyclopaedie der Classischen altertumswissenschaft*. Helder, *Altceltischer sprachschatz*.

bouillır, ce qui implique toujours la chaleur. Et rien n'empêche d'admettre qu'en certrains endroits où l'on vénérait jadis le dieu *Borvo* les prêtres n'aient mis à la place *Sainte-Barbe*, en suivant les principes de *Grégoire-le-Grand* (4) :

« Fana idolatrum destrui in eadem gente (Anglorum) minime debeant : sed ipsa, quæ in eis sunt, idola destruantur. Aqua benedicta fiat, in eisdem fanis aspergatur, altaria construantur, reliquiæ ponantur : *quia si fana eadem bene constructa sunt, necesse est ut a cultu daemonorum in obsequium veri dei debeant commodari, ut dum gens ipsa eadem fana sua non videt destrui, de corde errorem deponat, et deum verum cognoscens, ac adorans, ad loca quæ consuevit, familiarius concurrat. Et qui boves solent in sacrificium daemonum multos occidere, debet his autem hac de re aliqua solennita immutari, etc.* » Charlemagne fut donc prudent en laissant leur totem à ses sujets, car il leur laissait la plante chère à leur ancien dieu, en prétendant qu'elle préservait de la foudre.

L'intimidation des Saints.

PAR

M. le Dr H. Nœgeli-Akerblom, *de Genève.*

Dans la séance du 9 février, M. Marcel Baudouin rappelle un passage des *Souvenirs de l'enfance de*

---

(4) *Epistolar.*, liber IX, cap. LXXI, *épist.* 71 *ad augustinum episcop.*

Renan, où il est parlé de menaces faites à un saint. Je me permettrai de citer à ce sujet, et pour excuser la croyance des parents de Renan, le récit authentique, qui se trouve dans la Revue des pères Bénédictins, « *Stimmen aus Maria-Laach* » de 1901.

Un père O. S. B. vient faire visite à son ami du même ordre, dont le patron est saint Antoine de Padoue. A son grand étonnement il voit la statue du saint dans un coin, tournant le dos à la chambre. La raison pourtant est bien simple ; depuis un mois le protégé de saint Antoine a perdu son bréviaire auquel il tient beaucoup ; impossible de le retrouver. Le protégé de saint Antoine lui promet une neuvaine, lit des messes en son honneur, afin de retrouver son bien ; rien ne sert. Aussi de guerre lasse, le fidèle père O. S. B. a mis la statue de son patron en pénitence depuis huit jours, tout en lui déclarant que, si le bréviaire en question ne se retrouvait pas jusqu'à 5 heures de tel jour (qui se trouvait justement le jour de cette visite), la statue serait enfermée dans un cabinet noir avec le linge sale.

L'ami se rappela subitement avoir vu par hasard un livre sur une armoire de la salle du chapitre, salle dont on ne se servait en général qu'une fois par mois, et proposa d'aller voir si ce n'était pas le livre en question. Les deux amis montèrent à la salle et quand 5 heures sonnèrent, le bréviaire était entre les mains de son propriétaire. Saint Antoine n'avait pas pu résister à l'ultimatum !

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy.

Séance du 20 avril 1910.

Présidence de M. Le Pileur, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal M. *Ernest Wickersheimer* fait observer au sujet des communications récentes sur la joubarbe, qu'une thèse (*Beitrage zur Ravensbergischen Volkskunde*), présentée en 1908-09 par M. Heinrich Hesemann à la Faculté de philosophie de l'Université de Greifswald, contient des faits qu'il est utile de rapprocher de ceux qu'ont apportés MM. Marcel Baudouin et Naegeli-Akerblom.

M. Heinrich Hesemann nous apprend que dans le comté de Ravensberg (Westphalie), ainsi que dans d'autres contrées de l'Allemagne ou de la France, les paysans espèrent préserver leur maison de la foudre, en plantant sur son toit des joubarbes (*Donnerkraut*, *Donnerlauch*, *Hauslauch*, *Donnerbart*). Il ajoute qu'en médecine populaire on emploie la joubarbe contre les crampes.

Quant aux pierres polies, auxquelles M. Marcel Baudouin a fait également allusion, on leur donne le nom de *Donnerkeil* (carreau de foudre); elles protègent contre la foudre et on leur attribue aussi des vertus thérapeutiques, notamment en cas d'inflammations, d'abcès ou de blessures.

M. le *Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom de l'auteur, M. HERMANN SCHÖNE : *Echte Hippocrotesschriften*, in-8, 12 p. (Extrait de la *Deutschen Medizinischen Wochenschrift* 1910.)

2° Au nom de l'auteur, M. CORDELL, de Baltimore : *Aretæus the Cappadocian*, in-8, 18 p. (Extrait de *The Johns Hopkins Hospital Bulletin* 1909).

3° Au nom de l'auteur, M. NŒGELI AKERBLOM, de Genève : *Chinoiseries*, in-8, 6 p. (Extrait de la *Revue suisse de Médecine*.)



M. *Victor Nicaise* lit au nom de M. *Pierre Rambaud*, de Poitiers, une note intitulée : « *L'ambulance du bataillon de Châtellerault en 1793* ».

M. le *Secrétaire général* lit au nom de M. Nœgeli-Akerblom, de Genève, une note intitulée : « *Napoléon et Jenner* ».

M. *Félix Regnault* lit un travail ayant pour titre : « *Divinités pathologiques.* »

M. *Sémelaigne* présente une note manuscrite de Pinel ayant pour titre : « *Observations sur l'hospice des insensés de Bicêtre par le citoyen Pinel, médecin des infirmeries de cette maison nationale.* »



Au cours de la séance, M. *Ernest Wickersheimer* a été élu membre du Conseil.

La séance est levée.

L'ambulance du Bataillon de Châtellerault en 1793

PAR

M. Pierre Rambaud.

Le 8 septembre 1793, un courrier parti de Poitiers apporte au district de Châtellerault le décret de la Convention ordonnant la levée en masse des citoyens âgés de 18 à 50 ans. Tous devront par ordre du Département se réunir le 11 du même mois, munis des armes qu'ils pourront se procurer, fusils, piques, faulx, haches, etc., afin d'aller rejoindre l'armée en formation à Thouars (1). Les nouveaux enrôlés de chaque canton auront à leur tête pour les commander les représentants envoyés par eux à la fête du 10 août. Le départ est fixé au 11, et le lieu de rassemblement sera l'arbre de la liberté planté sur la place de la ville.

Ces décisions prises, ordre est donné de battre le tambour et de sonner le tocsin sans discontinuer, pendant que le District restera en permanence. Sur les 10 heures du soir, se présentent les officiers de santé de Châtellerault pour lui demander la formation d'une ambulance destinée à suivre le bataillon qui va partir.

---

(1) *Arch. Vienne*, L. 335. Reg. 51.

Ils se proposent de donner toutes les indications nécessaires et de dresser eux-mêmes la liste de ce que l'on devra faire entrer dans sa composition. Leur offre est acceptée et l'arrêté suivant est pris séance tenante :

« Considérant l'urgence de composer une boite de médicaments et instruments de chirurgie, pour traiter les maladies et blessures qui pourroient survenir aux citoyens qui marchent contre les rebelles de la Vendée, le Conseil a arrêté que lad. Boëte sera composée et suivra les citoyens. Et a l'effet de la composition de lad. Boëte, les Cns Martineau (1) et Panetier (2), officiers de santé ont été nommés. Ils sont invités à faire un mémoire de tout ce qui entrera dans la Boëte, de mettre le prix à chaque article. Duquel mémoire il sera remis coppie à l'administration ». Cette fourniture dut se faire rapidement, car tous ceux que visait la loi devaient se réunir le 9 afin de se faire inscrire pour partir deux jours plus tard.

Le médecin et le chirurgien chargés de composer l'ambulance présentèrent la note suivante que les Apothicaires Beaupoil et Seuilly jeune reçurent l'ordre d'exécuter :

Mémoire des médicaments, instruments et autres choses utiles pour le service des citoyens qui doivent partir pour l'armée de la Vendée et estimés nécessaires par les officiers de santé soussignés.

10

Chariots	4
Matelats	8
Couvertures de laine	16

(1) Martineau (Pierre), fils de Louis, Pierre Martineau de la Riffaudière, fut reçu docteur à Montpellier, le 6 août 1770. (*Arch. Vienne*, Greffe Châtellerault.)

(2) Pannetier (Pierre-Joseph), né en 1724, probablement fils de Claude, chirurgien, était marié, en 1751, à Marie Aubonneau, fille de Simon et de Marie Guillon. Il commence à être désigné comme lieutenant du premier chirurgien du roi, à partir de 1770 (*Id*).

Traversins		8
Draps usés		4
Draps de bonne toile a appareil et bandes		4
2°		
Bistouris		3
Pinces		3
Sondes		2
3°		
D'Eau-de-vie	veltes	2
Camphre	livre	1
Miel nouveau	—	20
Therebentine de Venise	—	2
D'onguent de la Mère	—	2
4°		
De tartre stibié	once	1
D'Alkali fluor — six flacons de chacun demie once	cy	6
De Thériaque fine	livre	1
D'Elixir de Garus	once	4
D'Eau d'Arcabusade spiritueuse	bout.	1
D'Huile d'olives	livre	2
Sucre	—	4
De l'Electuaire d'hycra picra	—	1
De Séné	—	1
De Sel d'Epsom	—	2
De Syrop purgatif	—	4
De Vulnéraire de Suisse	once	4

Arrêté à Châtellerault, ce 10e septembre 1793, l'an 2e de la Rép^e^ une et indivisible.

MARTINEAU Dr M. — PANETIER.

Le même jour ce mémoire est présenté au District qui décide qu'il restera attaché au registre des délibérations et que copie en sera envoyée aux Cns Beaupoil (1) et Seuilly (2) jeune « Apoticaires en cette

(1) Beaupoil (Jean-Auguste) appartenait à une vieille famille d'apothicaires de Châtellerault.
(2) Seuilly (Pierre) reçu maître en 1781.

ville chargés de préparer et de fournir les objets de « farmaphie, ce qui a été à l'instant fait ».

Malgré nos recherches et celles de notre savant ami M. A. Labbé, de Châtellerault, il ne nous a pas été permis de savoir si le bataillon fut accompagné d'un médecin ou d'un chirurgien. En tout cas, il se mit en route à la date fixée par le Département. Il gagna Richelieu puis enfin Thouars, où il arriva fort diminué par de nombreuses désertions. Ses débris gagnèrent ensuite La Rochelle où ils furent incorporés à d'autres bataillons. En résumé, l'ambulance ne semble pas avoir été utilisée sur les champs de bataille de la Vendée.

Napoléon et Jenner

PAR

M. le Dr H. Nægeli-Akerblom (*de Genève*).

De nos jours, où chaque pays est plus ou moins sous l'influence des idées nationalistes, et que d'un autre côté des vieux ennemis se réconcilient, il n'est pas sans intérêt de rappeler les rapports qu'il y eut jadis entre le grand ennemi des Anglais, Napoléon, et le grand Anglais que fut Jenner.

Car malgré la guerre acharnée entre la France et l'Angleterre, déjà en 1800 on s'occupa de la découverte de Jenner, grâce surtout à Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur. Mais on peut juger de l'importance que Napoléon attribuait à la découverte de Jenner

par les égards qu'il eut pour des protégés de ce dernier.

On sait que la haine de Napoléon contre les Anglais était telle que lorsque les hostilités recommencèrent en 1803, il fit retenir nombre d'Anglais qui étaient venus pour études en France, confiants en la paix d'Amiens. Ainsi un Dr Wickham, boursier de l'université d'Oxford, fut arrêté à Paris et dut rester prisonnier sur parole à Genève. De même un jeune homme, Mr Williams, voyageant pour son plaisir, souffrant, fut interné à Nancy.

Tous les efforts des diplomates restant sans effet, les parents des prisonniers s'adressèrent à Jenner ; il s'adressa au comité central pour la vaccination à Paris (sans résultats ?) puis directement à Napoléon, qui lui avait prouvé son estime par la splendide médaille de 1804. Voici la teneur de sa lettre :

Sire,

« La Providence m'ayant permis de faire une découverte dont les bienfaits sont reconnus par toutes les nations, j'ose me baser sur cette excuse pour demander humblement une grâce à Votre Majesté, qui de bonne heure a apprécié l'importance de la vaccination et en a encouragé la vulgarisation ; Votre Majesté étant reconnue universellement comme protecteur de la science.

« Mon humble requête comporte que Votre Majesté Impériale veuille bien permettre à deux de mes amis, hommes de science et de littérature, de retourner en Angleterre : l'un, Mr Williams, résidant à Nancy ; l'autre, Mr le Dr Wickham, actuellement à Genève. Si Votre Majesté daignait m'accorder ma prière, vous imprégneriez mon âme de sentiments ineffaçables de reconnaissance.

« Je suis etc.....

1805 ;

Napoléon était alors en Italie, mais Williams put lui remettre une copie de la lettre lors de son passage à Nancy. Une autre copie fut transmise à l'empereur en juin 1806 par Corvisart, qui put le mois suivant, informer Mr Williams que l'empereur donnait suite à la demande de Jenner, le libérait, ainsi que le Dr Wickham.

De même Corvisart écrivit le 5 décembre 1909 à Jenner: « J'ai remis, ces jours derniers à Sa Majesté l'Empereur la copie de votre lettre en date du 4 octobre 1809. L'Empereur m'a promis de vous répondre, qu'il ferait remettre en liberté les deux gentilshommes (MM. Garland et Gold), auxquels vous vous intéressez. Je suis bien flatté de pouvoir vous annoncer cette heureuse nouvelle ». En même temps Corvisart demande à Jenner de s'intéresser à un jeune Français prisonnier des Anglais, mais l'influence de Jenner fut moins grande en Angleterre qu'en France. On prétendit même ne pas connaître le nom du protégé de Corvisart.

Et pourtant Jenner put donner des certificats comme le suivant :

I hereby certify, that Mr A. the young gentleman who is the bearer of this, and who is about to sail from the port of Bristol on board the Adventure, Captain Vesey, for the island of Madeira, has no other object in view than the recovery of his health.

EDWARD JENNER.

« MEMBER OF THE N. I. OF FRANCE. »
Berkeley, Gloucestershire, July 1, 1810.

Il assure que tout capitaine français traiterait le porteur de ce sauf-conduit avec tous les égards possibles, et que le gouvernement français le libérerait immédia-

tement « vu que Sa M. l'Empereur avait toujours prêté une oreille favorable aux prières de Jenner ».

Il est vrai que pendant ce temps les prisonniers français périssaient à bord des « Hulks » anglais!

(*The life of Ed. Jenner*, By John, Baron M. D. F. R. S London 1838. Henry Colburn.)

Divinités pathologiques

PAR

M. le docteur Félix Regnault

Ancien interne des hôpitaux de Paris.

Les divinités pathologiques existent chez les sauvages, sous forme de statuettes servant de fétiches et d'amulettes pour les malades. A un stade où l'homme ne sait pas encore écrire, ces bonshommes grossiers montrent les premiers résultats de l'observation médicale. Pour les sculpter, les artistes primitifs s'inspirèrent du principe *similia similibus curantur*, chaque fétiche guérit la maladie dont il est atteint. Il suffit de feuilleter le livre de Max Bartels (1) pour y trouver maints exemples de cette attribution. Les Goldes du fleuve Amour ont, pour traiter la consomption et la phtisie, des poupées en bois longues et maigres sur lesquelles sont marquées les vertèbres et des côtes dont le nom-

---

(1) Max Bartels. *Die medicin der naturvolker*, Leipzig, 1893.

bre dépasse notablement celui normal (fig. 1). Les anciens Péruviens, pour se préserver des maladies de peau, avaient des terres cuites représentant un homme couvert de pustules. Un homme au ventre ouvert est souverain contre les dévoiements (Giliaks de la Sibérie

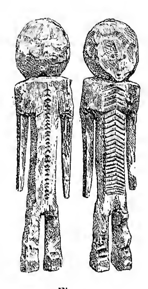


Fig. 1.

Amulettes en bois des Goldes du fleuve Amour destinées aux phtisiques.

Orientale). Contre les rhumatismes, les douleurs articulaires et les raideurs, Goldes et Giliaks possèdent des bonshommes dont les reins et les membres sont articulés, mobiles (fig. 2).

Nous avons vu au musée Guimet une idole des Yakoutes, peuplade sibérienne, qui doit être souveraine en cas de contracture faciale, car elle est dessinée avec une bouche fortement oblique. Un autre fétiche,

Yakoute également, dont le cou est penché vers l'épaule droite, préservera du torticolis. Citons encore les figurines Néo-Zélandaises taillées dans de la jade, porte-bonheur précieux que les indigènes suspendent à leur cou et qu'ils se transmettent en héritage ; ces fétiches, de forme humaine, ont les jambes croisées suivant la mode du pays, et la tête inclinée sur une épaule.

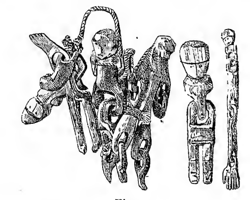


Fig. 2.

Amulettes aux membres articulés des Goldes et des Giliaks, contre le rhumatisme.

Ce sont les images de sorciers réputés, atteints de torticolis.

Des peuples plus civilisés ont obéi aux mêmes idées. Un masque phylactère en terre-cuite, du VIIe siècle avant J.-C., trouvé dans les ruines de Carthage dont la bouche est également déviée et qui devait aussi servir à quelque cérémonie en vue de guérir les malades. De nos jours encore, pour guérir leurs clients, les prêtres cinghalais exécutent la danse du démon, après s'être affublés de masques représentant diverses maladies. Les uns montrent un bec-de-lièvre, les au-

tres une gueule de loup... la contracture faciale est souvent reproduite (1).

Ces représentations figurées de maladies ne doivent pas intéresser le seul médecin, elles ont quelque importance dans l'histoire de l'art.

Julius Lange a montré (2) que les statuettes des primitifs obéissaient à la loi de « frontalité ». L'auteur entend par là que le plan médian vertical et antéro-postérieur de la statue la divise toujours en deux parties symétriques. En d'autres termes, la statue n'offre ni torsion, ni flexion latérale du corps, ni mouvements différents des membres supérieurs ou inférieurs. Ces statuettes peuvent n'être point grossières, être exécutées sans raideur, avec goût ; leur frontalité indiquera toujours qu'elles proviennent d'un art primitif. Ainsi les statuettes égyptiennes des premières dynasties, malgré leur apparente perfection qui les avait fait attribuer par certains auteurs à un art évolué, se conforment toujours à la loi de frontalité.

L'auteur admet des exceptions à cette règle qui, provenant d'une idée éthique, s'inspirait d'une convention sociale. Les premiers Egyptiens ne la respectaient pas en sculptant les statuettes des animaux, celles des nègres qu'ils considéraient comme des bêtes, et celle des personnages lascifs. A ces exceptions, il convient d'en ajouter une autre d'une portée plus générale : les figurines primitives de divinités pathologiques, amulettes et fétiches, n'obéissent pas à la loi de frontalité.



La mentalité des paysans ne diffère point de celle

(1) D'après le même principe homéopathique les fétiches ont la forme des organes qu'ils sont censés guérir : un cœur guérit les maladies de cet organe, etc.

(2) Julien Lange, *Darstellung des Menschen in der alteren griechischen Kunst*, Strasbourg, 1899.

des sauvages. Ainsi les Bretons invoquent des statues de « saints pathologiques » qui sont censés guérir la maladie qu'ils ont eue. La chapelle de Notre-Dame du Haut, près de Moncontour, a un saint Mamer dont le ventre ouvert laisse sortir les entrailles et qui guérit les affections intestinales. Elle possède encore un saint Livertin, inclinant sa tête à droite et la soutenant de ses mains, qui guérit les maux de tête. Sainte Radegonde, à la chapelle Saint-Léon près Uzel, est invoquée contre le mal de dents : des taches de sang marquées autour de sa bouche font croire au peuple qu'on lui a arraché quelques molaires. Autrefois tous les chrétiens acceptaient ces analogies. Saint Roch, patron des pestiférés, avait été atteint de la peste et montrait aux fidèles sa cuisse où suppurait encore un bubon. Le Dr Gilles de la Tourette reconnut, sur un buste d'évêque du xviiie siècle qui guérissait les écrouelles, des scrofulides ulcérées à droite et à gauche sur les confins de la joue et de la région sous-maxillaire. Au-dessous existait une tuméfaction ganglionnaire placée au lieu d'élection.

Nous avons encore saint Eutrope qui guérit la migraine parce qu'il a eu la tête fendue à coups de hache ; sainte Agathe invoquée par les nourrices parce qu'elle a eu les seins arrachés ; saint Lubin et saint Etienne qui guérissent de la pierre, l'un parce qu'il est mort de cette maladie, l'autre parce qu'il a été lapidé ; les gens malheureux en ménage invoquent saint Gengoul et saint Omer dont les femmes avaient un caractère intraitable, etc. (1).

---

(1) Dans le même ordre d'idées, en Touraine, Varennes possède saint Clair qui guérit le mal aux yeux; Vaujours, saint Gerluchon qui fait avoir des enfants frisés ; Ballan, sainte Rose de Lima contre le mal de Sainte Rose, on appelle ainsi l'impétigo des enfants. Le principe homéopathique *similia similibus curantur* est encore suivi par nos paysans lorsqu'il s'agit de choisir un remède. Ainsi la carotte est préconisée dans les maladies du foie,



L'antiquité possédait aussi des Dieux pathologiques. Parrot a montré que le Dieu égyptien Phtah avait l'aspect d'un achondroplase et j'ai reconnu que le Dieu Bès n'était qu'un myxœdémateux ou crétin (1).

Récemment le docteur Rouquette décrivait (2) une statuette de la Grande Grèce, conservée au musée du Louvre et représentant un génie ailé pourvu de difformités multiples. La tête est déformée, les yeux exorbités, le dos offre la gibbosité du mal de Pott, les membres inférieurs sont micromèles, le ventre est saillant, l'ombilic sort, le sujet a des mamelles volumineuses, des hémorroïdes ; il porte la main droite à sa gorge, et de l'autre tient une verge d'une longueur démesurée. A part le dernier signe qui ne me semble point pathologique — je l'expliquerai par la suite, — je partage l'avis de l'auteur : ce génie était préposé à la guérison de tous les maux qu'il exhibait.

J'ai étudié, il y a un an, plusieurs terres cuites de l'époque alexandrine (collection du Dr Fouquet) représentant des paralysies du bras avec contracture (3). M. Guimet, à qui je les montrai, me fit observer que trois d'entre elles possédaient les attributs du « Dieu aux bourgeons ». Deux (fig. 3 et 4) qui ont une paralysie du bras avec atrophie et contracture consécutive...) ont sur la tête les deux bourgeons caractéristiques, une troisième (fig. 5) qui a une paralysie des

---

parce qu'un aliment jaune doit être souverain contre la jaunisse ! Les pierres piquetées ou variolites préservent les moutons de la clavelée, etc.

(1) Docteur Félix Regnault, Le dieu Bès était myxœdémateux. *Bulletin de la Société d'anthropologie*, Paris, 1897, page 434.

(2) *Chronique médicale*, 15 février 1910.

(3) M. Félix Regnault. *Une collection de terres cuites pathologiques de l'époque alexandrine.* Assoc. pour l'avancement sciences, Clermont-Ferrand, 1908.



Fig. 3

Le dieu aux bourgeons, avec paralysie du bras et contracture consécutive.

(Les figures 3, 4 et 5 sont des terres cuites alexandrines de la collection du Dr Fouquet).



Fig. 4

Le dieu aux bourgeons, avec paralysie du bras et contracture consécutive.



Fig. 5

Paralysie des extenseurs de la main.
Le sujet a la mèche d'Horus.

extenseurs de la main laisse pendre derrière l'oreille droite la mèche d'Horus.

M. Guimet, qui est le père de cette divinité, l'explique ainsi (1) : Khous, Dieu guérisseur au croissant lunaire, devint, sous la périodc romaine, le dieu aux bourgeons. Il passa en Italie où il se confondit avec Horus et prit son pschent, sa double couronne et sa mèche de cheveux. Dieu de l'abondance, il porte tantôt un vase, tantôt une amphore à vin, tantôt un panier à pain.

Ce Dieu aux bourgeons, jusqu'à présent regardé comme sain et normal, serait donc parfois représenté malade avec un bras paralysé, contracturé, atrophié, ce qui lui permet de guérir les sujets atteints d'une semblable infirmité ! M. Guimet possède dans son musée un dieu aux bourgeons dans une treille dont le bras gauchc contracturé, atrophié, tenant un panier, rcssemble tout à fait à celui des statuettes que nous avons décrites.

Autre détail : les sujets de la collection du Dr Fouquet avaient une vcrge démesurément allongée et tombante, dont l'extrémité sortait de la robe au niveau des pieds et dont le méat était très marqué. Un parcil phallus se retrouve sur plusieurs statuettes du dieu aux bourgeons étudié par M. Guimet. Les figures 16 et 20 de son mémoire présentent notamment un membre long, tombant, au méat très marqué, bien que le Dieu ait l'aspect d'un enfant. Il ne faut pas y voir la représentation de l'impuissance génitale conséсutive à des excès : une telle verge symbolise la fécondité et le bonheur. Le symbole est encore plus accusé sur la figure 23 du mémoire de M. Guimet qui représente le Dieu âgé portant de la main gauche Horus, son double, et de la droite son phallus gigantesque qu'il replie

(1) M. E. Guimet. *Le Dieu aux bourgeons*. Extrait des comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

derrière sa cuisse et élève en corne d'abondance. C'est le geste du génie ailé pathologique du Louvre dont le phallus retroussé en corne d'abondance a la même signification. Ces statuettes présentent toutes deux des membres inférieurs micromèles.



Fig. 6.

Tête d'Horus avec la mèche. Il a de l'hypertrophie des lèvres.

Dans la collection du docteur Fouquet, j'ai encore reconnu une tête d'Horus avec la mèche, dont les lèvres sont épaissies, hypertrophiées, lésion qui existe sur plusieurs terres cuites pathologiques de Smyrne (fig. 6).

Le dieu aux bourgeons aurait donc été représenté à plusieurs reprises comme atteint d'une maladie. Il convient de dire que ce dieu n'est pas admis par tous les archéologues. Plusieurs estiment que les bourgeons et

la mèche ne caractérisent point suffisamment cette divinité. Les coroplastes grossiers et ignorants auraient donné ces attributs à des figures quelconques, simples amulettes représentant des personnes malades. En présence de ces contradictions, nous ne donnons pas de conclusion définitive, nous contentant d'attirer l'attention des archéologues sur l'existence de divinités pathologiques. Nul doute qu'ils ne trouvent de nombreux documents sur ce point qui jusqu'à présent est resté négligé.

Observations sur l'hospice des insensés de Bicêtre

PAR

le cit. **Pinel**, médecin des infirmeries de cette maison Nationale (1).

Lors de ma nomination, il y a une année révolue, à la place que j'occupe, l'hospice des fous fixa particulièrement mon attention; des études préliminaires que j'avois faites sur la manie et le désir ardent de tenter tous les moyens de rétablir une raison égarée, m'avoient fait envisager cet établissement comme une source de nouvelles lumières et une occasion des plus heureuses de concourir à l'instruction publique, mais j'ai éprouvé

(1) Document présenté par M. le Dr Sémelaigne.

des obstacles divers par suite d'anciens préjugés, et par des changemens successifs dans l'administration des hôpitaux. Je manque encore d'une salle de bains et de douches pour le traitement des insensés et ce n'est que depuis quelques jours que le plan en a été arrêté par la commission des secours publics. Je me suis donc borné cette année à bien étudier les vrais caractères et les variétés de la manie, à solliciter pour ceux qui en sont attaqués tout ce qui peut améliorer leur sort et surtout à réduire à des principes fixes et puisés dans la nature, la manière de les gouverner et de les diriger, ce qui contribue tant à accélérer le rétablissement de la raison. Je vais donc exposer le résultat de mes observations et de mes efforts sur cet objet durant la 2e année de la République.

I

Je ne sais quel intérêt tendre inspire un grand rassemblement d'insensés, quand on songe que la plupart d'entr'eux ne doivent leur état qu'à une vive sensibilité et aux qualités morales les plus dignes d'estime. C'est une vérité qui résulte sans cesse de mes notes journalières. Là c'est un père de famille que des pertes inattendues ont réduit au désespoir ; ici c'est un fils qui s'est excédé de travail et de veilles pour pourvoir à la subsistance de ses parens ; ailleurs c'est un jeune homme ardent, victime d'un amour malheureux ; plus loin c'est un époux tendre égaré par les soupçons et les ombrages de la jalousie. Un jeune guerrier avide de gloire échoue dans ses vastes projets d'ambition et sa raison succombe à cette épreuve. Un zèle religieux trop exalté a aussi ses victimes, et il n'est pas rare de le voir passer par toutes les rêveries et les écarts du fanatisme maniaque. Chaque contrecoup de la révolution amène à l'hospice des insensés, des patriotes purs qui ont été

poussés en sens contraire par le choc des partis et c'est ainsi qu'on y a vu arriver après le neuf Thermidor un des chefs de l'artillerie parisienne.

Je ne crois pas décourager les vrais talens, mais leur donner un avis salutaire que de leur montrer dans l'excès de sensibilité qui les caractérise une des causes puissantes qui les disposent à l'égarement de la raison. Les divers ordres de savans et d'artistes, les orateurs, les poètes, les géomettres, les mécaniciens, les peintres et les sculpteurs payent presque chaque année leur tribut à l'hospice des fous. Il m'est arrivé plus d'une fois de m'arrêter devant la loge d'un insensé qui discouroit quelquefois sur les affaires du tems en termes les plus recherchés et avec la plus vive énergie. L'imagination exaltée des poètes finit aussi quelquefois par la manie et je suis souvent obsédé par un fabuliste qui me presse de lire ses productions et qui n'a besoin que de bains et de douches. Je viens de voir succomber dans l'hospice des fous un des sculpteurs les plus distingués du Panthéon. Un des horlogers les plus habiles de Paris et qui s'étoit infatué de la chimère du mouvement perpétuel vient d'y faire un long séjour et il est maintenant rendu à sa famille. Le Patriotisme gémit d'y voir renfermé un ingénieur qui a été employé au siège de la ville de Condé et qui s'est épuisé de travail et de veille, presque jamais l'hospice des fous n'est sans renfermer quelque peintre célèbre et il sert encore de retraite à deux artistes habiles qui portent le nom de l'immortel Lesueur. Je donne aussi des soins assidus à un homme exercé aux méditations les plus profondes des mathématiques dont la raison a été altérée par les frayeurs sans cesse renaissantes que le Vandalisme inspiroit au vrai savoir. Que de talens perdus pour la Société et quels efforts ne doit-on point faire pour les lui rendre.

La continuité de la manie durant une grande partie de la vie, ou des longues intermissions, sa marche

lente, mais non interrompue ou bien le retour soit régulier soit irrégulier de ses accès, doivent faire admettre deux sortes de folie, l'une continue ou chronique et l'autre intermittente ou marquée par intervalles par les symptômes les plus violens.

Dans la folie continue l'insensé préocuppé ou plutôt tourmenté sans cesse par une idée exclusive ou par un certain ordre d'idées, ou bien porté à des actes de violence et comme Dominé par un penchant sinistre à nuire et à déchirer conserve une grande partie de sa vie sans presque aucun changement ce désordre des facultés morales. On voit dans l'hospice des fous un atrabilaire au regard sinistre qui est aux chaines depuis plus de 25 ans et qui cherche à se ruer avec furie contre quiconque ose tenter de mettre le pied dans sa loge. Les femmes seules trouvent grâce à ses yeux et il est pour elles d'un abord moins sauvage. Un autre insensé non moins porté à des actes de fureur, a été toujours aux chaînes pendant 45 ans et ce n'est que depuis lhyver rigoureux de 1788 quil est plus calme ou plutôt que par les progrès de l'âge il est dans l'impuissance de nuire. La succession des saisons non plus que les révolutions de l'âge n'ont produit aucun changement marqué sur un prêtre irlandais qui est aux chaines depuis quinze années et qui joint au funeste penchant de faire le mal la noire perfidie de faire des prévenances pour être à portée d'exercer sa fureur. C'est la manie dévote ou celle qui provient de l'exaltation des opinions religieuses dont la durée est le plus souvent sans interruption jusqu'au dernier terme de la vie. La Bouffissure de l'orgueil et la manie de se croire Roi ou prince ne laissent pas plus d'espoir et c'est une illusion séduisante qu'il est presque impossible de détruire. Le fou qui se croit Louis XIX et qui me remet souvent des dépêches pour les gouverneurs de ses provinces, est trop charmé de sa haute puissance

pour que son imagination puisse l'abandonner et il lui en couteroit trop de descendre du haut de son thrône imaginaire.

On ne doit point confondre les accès d'une manie intermittente avec l'effervescence passagère et les agitations tumultueuses qui tiennent à l'état de l'atmosphère; c'est ainsi que par un tems très-chaud ou pendant les orages presque tous les fous de l'hospice parlent avec volubilité, vocifèrent sans cesse, s'agittent comme s'ils étoient dans un état violent; mais cette excitation du genre nerveux cesse avec la cause qui l'a fait naître. Une imitation purement automatique peut aussi mettre en jeu les organes mobiles des insensés et leur communiquer une sorte d'ébranlement passager; qu'un fou, par exemple, soit saisi de son accès d'une manière inopinée dans l'intérieur de l'emploi, ou bien que dans son intermission il fasse éclater quelque mouvement d'indignation contre les gens de service ou ceux qui le dirigent, qu'il crie, qu'il tempête, qu'il menace, il est ordinaire de voir alors tous les fous s'attrouper autour de lui, se pénétrer des mêmes affections et partager pour quelques instants ce délire maniaque.

L'idée de manie doit être loin de porter avec elle celle d'un renversement total des facultés de l'entendement; le désordre au contraire n'attaque le plus souvent qu'une faculté partielle comme la perception seule des idées, le jugement, le raisonnement, l'imagination, la mémoire ou la sensibilité morale. Un fou qui est mort cette année et qui se croyoit Louis XVI étoit un exemple vivant de la non conformité des idées avec les objets qui la faisoient naître, puisqu'il voyoit dans toutes les personnes qui entroient dans l'hospice, autant de Pages, ou des Gardes du corps qui venoient recevoir ses ordres. Veut-on que j'indique des exemples des erreurs du jugement? Je les trouve dans un genre de

folie qui est assez fréquente et qui consiste à associer sans aucun fondement l'idée du poison à celle des aliments, et de refuser de prendre de la nourriture. Les erreurs du raisonnement sont bien plus rares parmi les fous qu'on ne le pense, car en admettant un certain ordre d'idées dont ils sont préoccupés, ils en tirent avec justesse des inductions sûres. Le septuagénaire aux cheveux blancs qui vit encore dans l'hospice et qui se croit une jeune femme est d'accord avec lui-même sur les conséquence qu'il en tire, puisqu'il refuse avec obstination tout autre habit que celui d'une femme, qu'il met une certaine recherche dans sa parure, qu'il est flatté des prévenances qu'on lui fait et de l'espoir dont on le berce d'un mariage prochain, qu'enfin sa pudeur paroit s'allarmer du moindre geste contraire à la décence. Que d'exemples je pourrois citer des illusions et des écarts de l'imagination, puisque c'est une des facultés de l'homme qui est le plus souvent attaquée par la folie. Un renversement total des dons de l'entendement ou plutôt une association bizarre d'idées les plus disparates et les plus incohérentes est bien plus rare et je me borne à citer un insensé que j'ai fait transporter depuis quelques mois à l'infirmerie et qui ne paroissant conserver aucune de ses idées antérieures, présente une vraie image du cahos par les divagations les plus absurdes et les plus risibles.

La folie est loin aussi de se marquer par une conformité constante des actes extérieurs de la volonté ou des penchants du cœur. Quelques fous, dominés par une misanthropie sombre ne cherchent que la solitude et vivent confinés dans leurs loges; d'autres restent immobiles et avec un air de stupidité quand on leur adresse la parole; il y en a d'autres qui parlent, crient, déclament jour et nuit et semblent être dans une agitation perpétuelle, mais ils ne sont nullement à craindre à moins qu'on ne les irrite. On gémit d'en voir d'autres

comme possédés par le démon de la malice, faire tout à contre-pied pour lasser la patience de ceux qui les dirigent, guetter les gens de service pour leur jouer des tours perfides ou les couvrir d'ordures, se faire en un mot une joie odieuse du désordre et du trouble. Un autre genre de folie bien plus redoutable semble s'être allié avec une rage aveugle et une sorte d'instinct destructeur qui fait mettre en lambeaux tout ce qui tombe sous la main et qui rend capable des cruautés les plus sanguinaires, comme des malheureux insensés l'avouent après la cessation de leur accès. Combien de fois ce délire de fureur est le produit des rêveries mystiques du fanatisme ! Un de ces fous qu'on est obligé de tenir étroitement renfermé est sujet à des visions pendant la nuit, et durant ces ravissements extatiques il croit recevoir l'ordre du ciel de danser ce qu'il appelle le Baptême du sang et d'immoler sans pitié tous ceux dont il veut faire le bonheur dans une autre vie. Quelle surveillance n'exige point une pareille manie. Ce malheureux, dans l'égarement atroce de sa raison, a plongé le poignard dans le sein de ses propres enfants.

J'ai cherché à connaître de quelle manière débutent en général les accès de folie, et j'ai été surpris de la variété des signes qui annoncent dans divers insensés une explosion prochaine du délire maniaque ; ce sont quelquefois de vains excès d'une joie exaltée et des éclats de rire immodérés ; d'autres fois c'est une taciturnité sombre ou même des angoisses extrêmes et des pleurs sans cause ; plus de penchant à la colère, un regard plus animé, des réponses brusques me font souvent présager l'approche de l'accès et la nécessité urgente de recourir à des moyens coercitifs. Mais ce qui paroît propre à déconcerter toute prudence humaine, c'est que, certaines fois, l'accès se déclare avec la promptitude de l'éclair ; les yeux deviennent étincellants, le

visage enflammé ; tous les muscles sont dans une tension violente et capables des efforts les plus extrêmes, tandis que l'insensé semble ne chercher qu'à déchirer et à détruire. Quel contraste quand on compare ce délire de fureur avec les transports d'un fou par amour qui la veille de son accès me faisoit la confidence d'un rêve propre à faire le bonheur de sa vie ; son amante lui avoit apparu en songe avec les traits de la beauté la plus ravissante et il croyoit avoir reçu la promesse d'unir bientôt sa destinée à la sienne. Jamais je n'ai entendu parler d'amour avec tant de chaleur.

On n'a pas moins à admirer la marche de la nature dans la terminaison des accès de folie que dans la solution critique des autres maladies et le rétablissement gradué de la santé. Ces accès finissent quelquefois par une sorte de progression et les fous qui avaient longtemps resté dans une agitation turbulente ou même qui déchiroient tout, deviennent plus calmes ; mais ils éprouvent encore du trouble et du désordre dans leurs idées et ils sentent eux-mêmes qu'ils ne se possèdent point assez pour répondre des actes extérieurs de la volonté ; chaque jour les mouvements tumultueux et les écarts qui les emportoient au de là des bornes de la raison, se tempèrent et toutes les facultés de l'entendement reprenent leurs droits ; il y en a enfin qui marquent l'époque précise à laquelle on peut leur rendre la liberté dans l'intérieur de l'hospice pendant que d'autres la sollicitent à contretems et qu'il serait très dangereux de la leur rendre. On observe à Bicêtre une autre terminaison des accès de folie qui doit exciter toute la surveillance des préposés, puisqu'elle demande les recours les plus actifs. Cette terminaison est presque subite et alors il succède une certaine atonie, un état d'abattement et de froid, pendant lequel on est obligé d'échauffer l'insensé ou même d'étendre sur lui trois ou quatre couvertures de laine pour em-

pêcher qu'il ne succombe ; c'est surtout vers le déclin de l'automne et aux approches de l'hyver que la cessation du délire maniaque est la plus fréquente et c'est alors que le directeur a besoin de faire souvent la ronde dans les loges pour s'en assurer. Si ce changement brusque arrive pendant la nuit, il peut devenir mortel par le défaut de secours, comme on en voit chaque année des exemples quelque prévoyance qu'on employe.

II

L'hospice des fous de Bicêtre n'avoit guères été regardé sous l'ancien régime que comme un lieu de sûreté et de reclusion pour une classe d'hommes dangereux et qui devoient être sequestrés de la Société. On croyoit avoir tout fait pour eux en les faisant d'abord soumettre au y devant Hotel-Dieu à un traitement brusque par des saignées, les bains et des douches et on les livroit ensuite dans l'hospice à leur malheureuse destinée. L'insousiance du gouvernement n'avoit été que trop bien secondée par ses agens subalternes. Les fous ne reçevoient qu'une nourriture insufisante et propre à les faire dépérir, on ne leur donnoit guères pour vetemens que le rebut de la maison sous prétexte quils ne savoient que déchirer et on les voyoit errer avec des habits en lambeaux, rien n'égaloit la négligence qu'on mettoit à les secourir dans leurs besoins et quand ils étoient malades on avoit la barbarie de les transférer dans les infirmeries de la détention où ils étoient un objet continuel de risée où ils étoient souvent maltraités avec la dernière cruauté par les prisonniers. Ce que j'ai vû par moi-même et ce que m'en a dit le Directeur actuel qui les traite avec la plus grande humanité, n'ajoute que trop de fondement aux divers rapports qu'on m'en a fait. On ne comptoit pour rien les seuls moyens de rétablir solidement une raison égarée, je veux dire

l'art détudier les goûts et les penchans des divers insensés, pour éviter de les aigrir hors de propos, l'art encore plus difficile de recourir tour à tour aux voies de douceur, ou de deployer la fermeté la plus inébranlable pour imprimer une direction contraire aux idées exclusives dont ils sont tourmentés, de n'employer, quand ils s'obstinent que des mesures repressives innocentes, mais jamais des coups ni de mauvais traitemens qui ne sont propres qu'à exasperer leur folie et souvent à la rendre incurable.

Il est vrai que quand on cherche à se former des principes fixes sur le regime Physique et moral des fous on ne sait guères où les puiser. Les traités de medecine se bornent à des vües générales et on ne trouve guères dans les traités particuliers que des observations isolées qui ne peuvent s'appliquer à un grand rassemblement de maniaques; on tire encore peu de lumières sur cet objet des voyages, en Allemagne les droits de l'homme sont trop respectés pour qu'on doive y aller étudier dans des établissemens publics la manière de diriger les insensés. On a fait seulement quelque pas vers ce grand objet en Espagne comme je l'ai exposé, il y a quelques années dans un ouvrage périodique et les fous dans un azile public qui leur est consacré y sont à la fois gouvernés avec la plus grande douceur et soumis à des travaux réguliers qui suffisent pour guérir le plus grand nombre. Mais c'est surtout à l'Angleterre qu'on doit envier l'art profond de diriger un grand rassemblement de maniaques et de produire les cures les plus inespérées. Pourquoi ce peuple altier et exclusif flètrit-il un si grand bienfait pour l'humanité en couvrant d'un voile coupable, les principes qu'il met en pratique pour rétablir une raison égarée. Il montre avec orgueil au voyageur étonné les dehors majestueux et les dispositions intérieures des aziles que la Philosophie a consacrés aux malheureux

insensés, mais il fait un mystère de l'art de les diriger qu'il semble vouloir posséder exclusivement aux autres peuples. J'ai donc été borné cette première année aux seules ressources des études préliminaires que j'avois faites sur la manie et des observations que je faisois chaque jour dans l'hospice. J'ai examiné avec soin et comparé entr'elles les diverses variétés de la manie pour en deduire des règles fixes sur les moyens de diriger ceux qui en sont attaqués. J'ai trouvé un nouveau courage en luttant sans cesse contre des obstacles de tout genre soit par les vices du local soit par une suite d'anciens préjugés. Je vais donc exposer sous quels rapports leur existence a été améliorée, en attendant de pouvoir mieux faire.

J'ai fait faire sur les Registres un relevé exact du nombre des morts dans l'hospice des fous pendant les années qui ont précédé immédiatement la révolution et j'avoue que rien n'est plus propre à nous convaincre de l'oubli flétrissant dans lequel l'ancien régime laissait cette partie de l'humanité souffrante. Sur 110 fous qui furent reçus dans l'hospice durant le cours de l'année 1784, il en mourût 57, c'est-à-dire plus de la moitié; la proportion fût encore moins favorable en 1788 puisqu'il en mourût 95 sur 151, résultat effrayant pour une classe d'hommes qui sont en général très vivaces. Au contraire dans le cours de l'année qui vient de s'écouler je n'en ai perdu que 28 sur 200 encore même si on ne vouloit compter que ceux qui sont morts de maladie il faudroit en defalquer 8 qui sont morts quelque jours après leur arrivée de l'hospice d'humanité par les suites de là violence du traitement et 4 qui ont succombé dans des attaques d'Epilepsie. Parmi les causes qui ont influé d'une manière si funeste sur la vie des fous de Bicêtre durant l'ancien Régime, on doit compter le défaut de nourriture puisque la ration journalière du pain étoit seulement d'une livre

et demie avec quelque once d'un metz préparé sans soin, et cette ration leur étoit distribuée le matin ou plutôt elle étoit dévorée à l'instant et le reste du tems se passoit dans un délire famelique ; ce qui n'etoit propre qu'à exalter leur folie et a en faire perir un grand nombre d'epuisement. L'administration des hôpitaux s'est empressée en 1792 de reparer cette espèce d'outrage à la nature et depuis cette époque la ration journalière du pain a été portée à deux livres et on en fait la distribution à différentes heures de la journée ; ce qui a fait cesser toutes les plaintes sur l'insuffisance de la nourriture.

L'ami sincère de l'humanité doit encore se réjouir d'apprendre par quels soins compatissants ceux qui dirigent spécialement l'hospice des fous ont secondé les efforts des autorités constituées. On voit rarement réunis, autant de zèle et d'assiduité avec les ressources d'une sage économie. Veiller avec une exactitude scrupuleuse à empêcher l'altération des substances alimentaires, se ménager des objets de réserve pour les jours difficiles et réparer ainsi les inégalités dans les fournitures, distribuer constamment un potage succulent et savoupeux et j'oserois dire aussi lorsque toucitoyen peut le désirer pour lui-même, réparer la pénurie des jours maigres, en réservant les os de la viande des autres jours et en les dépouillant avec art de leur gelée, graduer avec intelligence la chaleur de l'ébullition pour la viande en la poussant d'abord avec vivacité et en la soutenant ensuite dans un état modéré pendant plusieurs heures, trouver matière à la distribution de deux repas par jour, tandis qu'on n'en distribue qu'un seul dans le reste de la maison, porter en un mot dans un grand établissement toutes les petites attentions et les soins assidus de l'économie domestique, telle est la tâche pénible et touchante dont s'acquitte chaque jour dans le silence le directeur

des fous (1) avec sa respectable compagne au milieu des contrariétés et des obstacles de tout genre dont je pourrois fournir les détails.

On n'a pas saisi avec moins d'art à Bicêtre les vrais principes du régime moral des fous, je veux dire la manière de les diriger suivant le caractère de leur folie, de prévenir sans aucun mauvais traitement les effets dangereux de leur fougue impétueuse, de les priver à propos de leur liberté ou de la leur rendre dans l'intérieur de l'hospice.

(1) Pussin.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

Séance du 11 Mai 1910

Présidence de M. Gilbert Ballet

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Dr Druelle, de Paris, a envoyé sa démission de membre de la Société.

Sont élus membres de la Société :

M. le Dr Elie Percepied, du Mont-Dore, présenté par MM. Le Pileur et Nicaise ;

M. le Dr Fernand Levy, de Paris, présenté par MM. Le Pileur et Baldenweck ;

M. le Dr André Barbé, de Paris, présenté par MM. Ballet et Wickersheimer.

M. E. Wickersheimer offre à la Société une brochure sur le *Charadrios*. On désigne sous ce nom un Oiseau qu'il suffit de présenter à un malade pour savoir s'il va guérir ou mourir. Si la maladie est mortelle, l'Oiseau détourne la tête ; si au contraire le malade doit guérir, l'Oiseau le regarde en face et aspire en quelque sorte la maladie par les yeux.

M. Le Pileur. — L'homme a toujours souhaité connaître le pronostic de la maladie, et, pour le médecin, pouvoir annoncer à coup sur qu'un malade guérira ou ne guérira pas serait un don merveilleux dans les cas graves. Il ne faut donc pas s'étonner si la jolie légende que vient de nous rapporter M. Wickersheimer se retrouve sous une autre forme dans d'autres pays. En voici une qui est courante sur les bords du Rhin. Un jeune médecin fort habile guérissait presque tous ses malades et diminuait considérablement le tribut habituel de la mort. Celle-ci vint le trouver et pour ne plus être chassée par son talent des chambres qu'elle occuperait déjà, lui proposa ce pacte : « Si, dit-elle, tu me vois aux pieds du malade, annonce hardiment sa guérison ; mais si je suis à la tête du lit, reconnais ton

impuissance et annonce aux parents une fin prochaine.» Le pacte est conclu et la réputation du jeune médecin s'en accrut de plus belle. Mais un jour, c'est au chevet de sa mère disent les uns, de sa fiancée suivant les autres, qu'il aperçoit la sinistre figure. Il prie, il supplie Hécate, qui d'abord reste insensible, puis finit par se laisser toucher et abandonne la proie qu'elle avait déjà saisie, mais à la condition que le pacte serait rompu et qu'à partir de ce jour chacun d'eux reprendrait sa liberté.

Bien loin du Rhin, à Chamarande, j'ai entendu un vieux garde-chasse du Marquis de Talaru raconter la même légende, mais avec une variante que l'esprit philosophico-comique des Beaucerons y avait introduite. Le commencement était le même, mais à la fin, ce n'était ni au chevet de sa mère ni à celui de sa fiancée que le médecin voyait la mort, c'était bel et bien au sien. Appelant ses serviteurs, il faisait simplement tourner son lit de bout en bout. La mort essayait inutilement de reprendre sa place, et le manège s'étant renouvelé, comme elle était pressée par sa sinistre besogne, elle finissait par quitter la place en rompant aussi le charme. En somme, même fond de légende, prévision de la mort, avec, suivant les milieux, variante dans la terminaison, prière ou ruse.

UNE CONSULTATION D'ESQUIROL

par le Dr René SEMELAIGNE

J'ai l'honneur de présenter à la Société d'histoire de la médecine une consultation d'Esquirol, en date du 5 avril 1833. Il s'agit d'un malade, traité dans la maison de santé de mon grand'père, et auquel Esquirol, pour achever sa convalescence, prescrit un long voyage à pied. Le trajet à suivre y est soigneusement indiqué, avec désignation des médecins pouvant être consultés

en cours de route. Je vais vous donner lecture de cette pièce et me permettrai d'y joindre ensuite quelques réflexions :

« Note pour M. X.....

» M. X... vient d'éprouver une affection nerveuse grave. Je pense qu'un long voyage doit confirmer la bonne santé de ce jeune homme. Ce voyage sera fait à pied, autant que possible, en évitant toutefois les excès de fatigue. M. X... sera accompagné d'une personne instruite qui lui serve de mentor, qui surveille son régime, l'empêche de se livrer à des actes contraires à sa santé, et le dirige dans la recherche des objets propres à le distraire et à l'instruire.

» Pendant le cours du voyage, on posera à l'anus quatre sangsues, une fois le mois, avec le soin de ne point faire couler le sang après la chute des sangsues.

» Dans les villes où les voyageurs feront séjour, on prendra un ou deux bains, d'une température fraîche, c'est-à-dire de 24 à 25 degrés, ayant le soin de mouiller la tête avec de l'eau fraîche avant d'entrer dans le bain ou pendant sa durée. Lorsque la saison le permettra, on prendra des bains de rivière préférablement aux bains domestiques. Le matin, en se levant, M. X... lavera sa tête avec de l'eau fraîche avant de se mettre en route pour sa première course.

» Il faut éviter les aliments salés, épicés, la charcuterie, les poissons fumés, et se nourrir préférablement de viandes blanches rôties, grillées ; de légumes et de fruits. L'on boira de l'eau légèrement rougie, ou mieux de l'eau pure. On s'abstiendra de thé, de café, de liqueurs.

» Les courses de chaque jour doivent être arrangées de manière à ce qu'on ne soit point sur la grande route pendant la plus grande chaleur du jour. Ainsi, se levant avec le soleil, faisant une course avant le premier déjeuner, on se reposera à midi ou à onze heures, jusqu'à trois ou quatre heures de l'après-midi, heure à

laquelle on recommencera une seconde course. Si l'on se trouve retardé pour atteindre un gîte convenable, on pourrait monter en voiture pendant le milieu du jour, tandis qu'on aurait marché le matin et le soir.

» ITINÉRAIRE :

de Paris à Nantes, où au besoin on pourra consulter le docteur Fouré ;

de Nantes à Rochefort ;

de Rochefort à Bordeaux, où l'on pourra consulter M. Gintrac ou bien M. Revola ;

de Bordeaux à Toulouse, M. Delaye docteur, ou M. Viguerie ;

de Toulouse à Montpellier ; voir le professeur Rech ;

de Montpellier à Marseille ; consulter le docteur Guyau ;

de Marseille à Lyon ; voir le docteur Brachet ;

de Lyon à Genève, où l'on consultera le docteur Coindet, qui aura la bonté de donner les meilleurs avis pour le voyage dans l'intérieur de la Suisse ; on prendra, auprès de ce médecin, les instructions nécessaires pour rendre ce voyage profitable à la santé ou à l'instruction.

Les médecins que j'ai indiqués dans les différentes villes de France ne seront visités qu'autant que la santé de M. X... serait dérangée, tandis que le docteur Coindet sera nécessairement consulté.

Paris, ce 5 avril 1833.

Esquirol. »

Parmi les médecins dont le nom se trouve indiqué dans cette consultation, Fouré, Gintrac et Brachet occupaient, dans les régions de Nantes, de Bordeaux et de Lyon, une situation prépondérante ; Delaye et Rech avaient fondé, sur les conseils de leur maître, à Toulouse et à Montpellier, les maisons de santé de Saint-Cyprien et du Pont-Saint-Côme, encore aujourd'hui en pleine prospérité. Quant à Coindet, connu par ses mémoires sur l'hydrencéphalie ou céphalite interne et

sur les propriétés de l'iode pour combattre le goitre. je ne sais s'il eut l'occasion de donner les renseignements nécessaires pour un voyage en Suisse, car il mourut à Nice le 11 février 1834.

Esquirol conseillait volontiers les voyages à ses malades. « J'ai constamment observé, disait-il, que les aliénés sont soulagés après un long voyage, surtout s'ils ont visité des pays éloignés dont le site et l'aspect aient saisi leur imagination, s'ils ont éprouvé les difficultés, les tracasseries, les contre-temps, les fatigues ordinaires aux voyageurs. Les voyages agissent encore en excitant toutes les fonctions assimilatrices ; ils provoquent le sommeil, l'appétit et les sécrétions. Les convalescents qui craignent de rentrer dans le monde, où ils redoutent d'avoir à parler de leur maladie, sont moins inquiets après un voyage, qui est le sujet de leurs conversations avec leurs amis et leurs parents. »

Esquirol fit ainsi voyager avec des malades ses élèves préférés : Rostan, Falret, Calmeil, Leuret, Moreau (de Tours), Archambault, Baillarger, Desmaisons. En 1816, il proposait à Falret de conduire une aliénée au Sénégal, où habitait son mari. Ne voulant pas alors s'expatrier, Falret refusa. Le bâtiment affecté au transport était *la Méduse*. Il échappa ainsi au naufrage. Mais Esquirol lui offrit un autre voyage qu'il accepta. Il s'agissait d'accompagner un aliéné à idées de suicide. On devait parcourir les montagnes de la Suisse, gagner le Havre et y prendre un bateau se rendant à Cette. Un tel parcours ne semble pas spécialement indiqué pour un individu enclin au suicide. Aussi Falret dut-il exercer une incessante surveillance sur son compagnon, qui tenta d'abord de se laisser glisser dans les précipices, puis de sauter à la mer. Pendant la traversée survint une violente tempête, et le navire désemparé, faisant eau de divers côtés, se trouva en péril. Le malade, oubliant ses idées de mort, travailla plus que tout autre aux manœuvres de sauvetage et mania la pompe des heures entières avec acharnement.

Un autre élève d'Esquirol, et qui fut aussi un grand aliéniste, eut mission de conduire un malade en Egypte, en Syrie et en Asie Mineure. Durant un long séjour aux pays du soleil, il recueillit de nombreux matériaux pour ses œuvres futures et fit en outre des études de mœurs aussi curieuses que variées. Au temps de sa vieillesse, il se plaisait encore à évoquer ces visions d'Orient. C'est ainsi qu'au seuil de l'antique Ethiopie, il avait admiré les formes pures des Nubiennes. « Je suis noire, mais je suis belle », lui disaient ces enfants du désert; et il les écouta. En parcourant la Palestine, il n'avait pas manqué de visiter le temple de Jérusalem. Vivement impressionné par les charmes de la fille du gardien, il se laissa guider vers un lieu solitaire de l'enceinte sacrée. Hélas! Il se souvint, peu de jours après, qu'une joie fugitive peut se transformer en douleurs cuisantes.

La coutume de faire voyager les aliénés se maintint parmi les élèves d'Esquirol. Fn 1845, Leuret chargeait mon père de conduire un malade en Italie; il s'agissait de gagner Lyon, de descendre le Rhône, de s'embarquer à Marseille et, une fois à Naples, de parcourir la péninsule en voiturin. Le malade était un mélancolique, homme d'une rare instruction et vraiment artiste ; il montra en détail à son compagnon les musées et monuments de l'Italie. Mais les pérégrinations ne se terminaient pas toujours aussi agréablement, et Gübler, au cours d'un voyage en Suisse, fut grièvement blessé par le malade qu'il accompagnait.

Aujourd'hui, si l'on conseille encore aux aliénés surtout aux convalescents, un changement d'air et de milieu, on n'a plus coutume de prescrire les longs et lointains voyages. Mais ce n'est pas une question de mode, un simple désir de nous distinguer de nos pères. Les conditions de l'existence ont changé. L'on vit à la vapeur, à l'électricité, et sur toutes les routes glissent avec bruit des automobiles, qui soulèvent des nuages de poussière et menacent ces retardataires ennemis de

la vitesse, assez entêtés pour cheminer encore pédestrement ou en voiture. Qui sait pourtant si, grâce aux progrès de la navigation aérienne, nos successeurs ne rajeuniront pas les ordonnances d'Esquirol ? Certains d'entre nous vivront peut-être assez pour voir les jeunes médecins s'envoler avec leurs malades et gagner à travers l'espace, pour y chercher le calme et le repos, des régions inexplorées.

A PROPOS DE LA CHOPINE DE SAINT-DENIS

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

J'ai publié l'an dernier, ici même, d'après un manuscrit de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, un ouvrage de médecine rédigé vers 1400 par un étudiant de la Faculté de Paris (1).

A plusieurs reprises, j'avais rencontré dans ce manuscrit, après le mot *cheopina* (ou *chopina*, c'est-à-dire *chopine)*, une abréviation dont je ne pus pénétrer le sens. Le plus souvent, c'était *si. dy*, ou *sc. dy*, parfois *s. dj.* ; une seule fois j'avais cru lire *sc. di. dius* (p. 216).

Le secret m'a été révélé tout récemment par un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich (*Cod. lat.* 207, ff. 182-190), où se trouvent quelques pages de thérapeutique dues à la plume de maître Jean Lelièvre, qui professait la médecine à Paris à la fin du XIVe siècle et au début du XVe. Au lieu de *si. dy* ou de *sc. dy*, on y lit deux mots écrits tout au long : *Sancti Dyonisii. Chopina Sancti Dyonisii* ; c'est la chopine de Saint-Denis.

En quoi les mesures de Saint-Denis différaient-elles des mesures parisiennes? L'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle va nous l'apprendre : « La pinte de Paris revient à peu près à la 6e partie du conge romain, ou, pour parler

(1) Ernest Wickersheimer, Les secrets et les conseils de maître Guillaume Boucher et de ses confrères. Contribution à l'histoire de la médecine à Paris vers 1400. *Bull. de la Soc. fr. d'hist. de la méd.*, VIII, 1909, p. 199 ss.

plus sûrement, elle est équivalente à 48 pouces cubiques ; elle est à celle de Saint-Denis comme 9 à 14... » (t. III, p. 366).

D'autre part, ramenée au système métrique, la pinte de Paris équivaut à $0^{l},9313$, et la chopine, c'est-à-dire la demi-pinte, à $0^{l},46565$. Un calcul très simple nous donne le volume de la chopine de Saint-Denis :

$$x = \frac{14 \times 0^{l},46565}{9} = 0^{l},724344 \text{ (1)}.$$

La capacité des mesures de Saint-Denis est restée longtemps proverbiale. Champmeslé en parle dans une comédie (2), et le sieur d'Ouville, le frère du plaisant abbé de Boisrobert, en fait le sujet d'un de ses contes :

« Il y avoit un jeune homme dans Paris qui recherchoit une jeune fille en mariage, qui avoit autrefois bien fait parler d'elle, et pour ce sujet les parens du jeune homme n'y voulurent point entendre, luy représentant que cette jeune fille ne s'étoit pas bien gouvernée, et que ce seroit un reproche à toute sa race.

» Ce jeune homme simple, fut dire à sa maîtresse ce que l'on disoit d'elle, qui beaucoup plus fine que luy, ne manqua pas à luy représenter que le peuple de Paris étoit si médisant, qu'elle ne s'étonnoit point si parlant mal de tout le monde, ils ne l'épargnoient point dans leurs médisances, et que c'étoit l'ordinaire, quand on

(1) Cependant, on lit dans le manuscrit de Munich (f. 183 recto) : « Fit syrupus potabilis ad chopinam Sancti Dyonisii que valet lb. ij. sem. » Or, le poids de $0^{l},724\,344$ de sirop n'est pas de deux livres et demie, c'est-à-dire de 1225 gr. (la livre de Paris étant de 490 gr.), mais de 965 gr. environ.

(2) Dans les *Grisettes* :

MARTINE

Si bien donc que l'amour offusquant ta raison,
Entre nous t'a fait boire un doigt de son poison ?

CRISPIN

Un doigt ! Le petit dieu, Martine, je te jure
M'en a fait boire au moins trois chopines, *mesure*
De Saint-Denis......

Cf. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, IX, 421, 1876.

vouloit faire un mariage, de trouver de méchantes langues envieuses du bien et de la prospérité d'autruy qui tâchoient à mettre des divisions pour empêcher une bonne action, et lui disoit : « Voyez-vous, mon amy, si j'étois d'aussi légère croyance que vous, on me dit mille choses de vous que je ne veux pas croire ; parce que je sçay bien qu'elles sont fausses » ; de sorte que par son babil, elle amadoüe tellement le pauvre homme, que quoy qu'on lui eût pu dire, il la tenoit pour une Lucresse.

» Les parens du jeune homme de crainte qu'il ne fist cette sottise-là, où ils le voyoient si fort porté, sçachant bien qu'il s'en fût repenty toute sa vie, firent défendre au curé de les épouser ; ce que voyans nos amants, qui en dépit de qui que ce fût avoient dessein de passer outre, se résolurent par l'avis de la fille, de s'en aller sans dire mot marier à Saint-Denis en France, étant une ville absolument dépendante de leur abbé, sur laquelle l'archevêque de Paris n'avoit aucune juridiction.

» Ils s'y allèrent donc marier, et la nuit venuë, il se couche avec sa femme, mais voyant qu'il ne rencontroit aucune difficulté à faire son entrée dans ce Palais d'amour, il demeura fort triste : ce que voyant la jeune épousée, luy dit : « Qu'avez-vous, mon amy, vous paroissez tout chagrin ? — Ah ! mamie, luy dit-il, ne vous en étonnez point ; je vois bien que ce que l'on m'avoit dit, est véritable. — Comment ? dit-elle, feignant de ne l'entendre point. — Que vous n'étiez pas pucelle ma mie. — Et en quoy le voyez-vous ? lui dit-elle. — En quoy, répondit-il, il ne faut point être devin pour cela. Ne voyez-vous pas quelles facilitez j'ay à venir à bout de vous, et que je n'y trouve aucune résistance. — Comment, luy dit elle, mon amy, êtes-vous fol ? Vous ne songez pas où vous êtes ? Ne sçavez-vous pas que la mesure de Saint-Denis est bien plus grande que celle de Paris ? »

» Luy qui n'avoit point fait cette remarque, ne luy

sçût rien repartir ; mais le lendemain au matin s'étant fait aporter une pinte de la mesure de Saint-Denis, et luy ayant fait voir qu'elle est quasi une fois aussi grande que celle de Paris, le pauvre nigaud prit patience, et il fut fort aisé à cette rusée de luy faire croire qu'il en étoit de même de toute autre chose, et que partant il ne se devoit point scandaliser s'il étoit là logé plus au large qu'il n'[e]ût été à Paris.» — *D'un nouveau marié et de sa femme* (1).

On ne s'étonnera plus, après avoir ouï ce conte, de la définition de la mesure de Saint-Denis qu'Antoine Oudin a donnée dans ses *Curiositez françoises :*

« Mesure de Saint-Denis, plus grande que celle de Paris, i. grande nature de femme, vulg. » (2).

LA RÉORGANISATION
DE LA
FACULTÉ DE MÉDECINE D'AVIGNON EN 1603

par le Dr P. PANSIER, d'Avignon

Ce chapitre de la vie de la Faculté de médecine d'Avignon ayant échappé aux savantes recherches de notre distingué confrère le Dr Laval (3), je me permets de le mettre en lumière.

A la fin du XVIe siècle, la Faculté de médecine d'Avignon était constituée comme à son origine (qui remonte à 1303) par un seul professeur, donnant l'enseignement à des écoliers peu nombreux. Comme à l'ancienne

(1) *L'Elite des contes du sieur d'Ouville.* Rouen, chez Jean Dumesnil, 1680, in-12, pp. 27-30. — Cf. *Interm. des cherch. et des cur.*, VI, 246, 1870-1873.

(2) Antoine Oudin, *Curiositez françoises.* Paris, chez Antoine de Sommaville, 1640, in-8°, p. 344. — Cf. *Interm. des cherch. et des cur.*, IX, 504, 1876.

(3) Laval, *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon.* Un vol. in-8° de 485 p., 1889.

Faculté de Montpellier, sauf exceptions, le maître était directement payé par les élèves.

A côté de ce régent est le collège des agrégés, régi par le doyen sous l'autorité du primicier de l'Université. L'agrégation était une formalité qui paraît avoir surtout consisté à payer les droits afférents à ce titre, que tout docteur pouvait facilement obtenir. Elle était souvent conférée en même temps que le doctorat. Le régent et les examinateurs étaient pris dans le Collège des agrégés. Les agrégés pouvaient être appelés à faire des cours ou à suppléer le régent dans son enseignement ; mais leur rôle consistait surtout à argumenter le récipiendaire dans les actes de la vie universitaire.

Telle était, résumée brièvement, l'organisation de la Faculté de médecine d'Avignon à la fin du XVI[e] siècle. Il est probable que sa situation était peu prospère et que les étudiants n'affluaient pas aux leçons de l'unique professeur.

D'autre part, le commerce avignonnais était dans le marasme ; ses affaires ne marchaient pas mieux que celles de la Faculté. Pour comble d'infortune, le fameux pont d'Avignon, *sur* lequel, grâce à la musique d'Adam (1), des générations ont dansé, venait de se rompre, interrompant les communications entre la France et le Comtat, ou les rendant difficiles. La prospérité de la ville va déclinant de jour en jour, constatent les autorités ; aussi, le 21 juin 1603, le Conseil de

(1) Le texte de la vieille chanson du pont d'Avignon dit : *Sous le pont d'Avignon on danse...* C'est la version que l'on trouve dans une gravure du XVI-XVII[e] siècle, représentant Saint Bénézet avec sa houlette et ses moutons. Les jours de fête, fuyant la chaleur et les senteurs des rues étroites de la vieille ville, les Avignonnais allaient danser dans les prairies qui s'étendaient sous les arches du pont. Adam, dans *le Sourd*, représenté à l'Opéra-Comique le 2 févrie r 1853, mettant cette chanson sur la scène, estropia le texte ancien et fit danser *sur* le pont d'Avignon, chose impossible, étant donné l'étroitesse de son tablier. Je tire ces renseignements extra-médicaux d'une notice intitulée : *Vieilles guitares*, parue dans le *Petit Vauclusien* de 1893, n° 688, avec la signature de P. Lefevre, pseudonyme de M. Duhamel archiviste de Vaucluse.

ville décide, pour relever le commerce, « d'avoir des régents et lecteurs tant pour la loy que pour la médecine et des plus doctes et capables qu'on pourra trouver soubz les gaiges et à la meilleure commodité qu'il se pourra fère ».

En ce qui concerne la Faculté de médecine, les statuts qui régiront ces nouveaux professeurs sont présentés au Conseil avant d'être soumis à l'approbation du primicier et du légat (1).

Ce règlement est une réorganisation complète de l'enseignement à la Faculté de médecine d'Avignon. Les régents ou professeurs seront dorénavant au nombre de quatre ; leurs appointements seront de 100 écus de trois livres pour les deux premières chaires et 50 écus pour les deux autres. Les professeurs sont

(1) 1603, 21 juin. — « Aussy a esté proposé par ledit sieur assesseur et continué par les dictz sieurs consuls, qu'ung chascun void clairement que durant le temps de la paix, ceste ville n'a presque aulcung commerce, et qu'elle va de jour à aultre déclinant, de fasson que sy l'on n'y regarde de trouver quelques moyens pour la boniffier et apporter quelque commodité et proffict aux citoyens et habitans, il est danger qu'elle ne s'appauvrisse du tout. A quoy les anciens avoient très bien prouveu à l'establissement de l'Université et d'un lecteur par le moyen duquel l'on auroit veu lors que cela estoiyt, un grand nombre d'escolliers qui portoient ung très grand proffict à la ville ; et sy l'on ne regarde de restablir la dicte Université et avoir des Régents, tant pour la loy que pour la médecine, personnes doctes et dignes de teles charges, on verra en peu de temps la perte que la ville recepvra, voyant mesmement ce qu'apporte la ruyne du pont, et les grandes impositions que le Roy a mis et mect journellement. Et ne portera seulement ledict faict du bien et proffict aux artisans et autres particuliers qui vendront beaucoup plus leurs denrées et marchandises, mais cédera au bénéfice de tout le public, et remettra la dicte ville à sa première splendeur, ne sçachant autre meilleur moyen pour y pouvoir parvenir.

« Sur quoy, après avoir cuelly la voix de quelques uns, considérant encore que Mgr lo Vicelégat est tout porté à cella, a esté conclud et arresté d'avoir des Régents et lecteurs, tant pour la loy que pour la médecine, et des plus doctes et capables personnes qu'on pourra treuver, soubz les gaiges et à la meilleure commodité qu'il se pourra fère à la charge que les dicz gaiges ne puissent retarder le payement des pensions courantes et autres debtes de la dicte ville... et ce par toutts febves noyres six blanches exceptées. » — *Archives de la ville d'Avignon*, *Délibérations du Conseil*, 1600-1605, fol. 266 recto.

nommés au concours ; par exception, l'ancien régent Denis Chrétien conservera son poste et Jacques Fontaine, « ayant par plusieurs années enseigné publicquement et leu en ladite faculté avec sa grand louange et proffict des auditeurs », sera également sans concours nommé à la seconde chaire.

Le règlement détermine longuement les détails du concours, puis il s'occupe des devoirs des nouveaux régents, détermine les cours qu'ils auront à faire.

L'anatomie ou dissection sera faite sur les cadavres des criminels par les régents à tour de rôle ; « les eschalliers, ladite anathomie faite, seront tenus fère porter [le cadavre] en terre sainte et fère dire une messe pour son âme, à laquelle ils assisteront priant Dieu pour icelle »...

Je n'entre pas dans une analyse plus complète de ce règlement, puisque je le donne en entier. Je signale seulement cette innovation, c'est que les professeurs sont soumis au contrôle des élèves. L'article XIX stipule que chaque année seront élus quatre étudiants chargés de certifier et attester aux consuls et au primicier que les régents ont fait leurs leçons et les ont bien faites.

Les statuts approuvés par le primicier et le légat reviennent aux consuls qui, le 6 octobre, les font définitivement approuver et ratifier par le Conseil (1).

L'Université faillit faire échouer ce projet ; elle consentait à la création de nouvelles chaires pour la Faculté de médecine et la Faculté de droit, mais elle entendait laisser à la ville seule la charge de payer les

(1) 1603, 6 octobre. — « Et d'aultant qu'il a esté conclud et arresté par les conseils cy devant tenus, d'avoir quatre Regentz pour la médecine en ceste ville, et leur donner aux deux principaulx cent escus à chascun, et cinquante escus à chascun des aultres deux ; sur icelle délibération ont esté dressez articles, lesquelz ont esté communiquéz à Mgr le Vicelégat, résolu que ce faict sy important s'effectue, et tenir le moyen que les subjectz de N. S. P. n'alent estudier aux villes contaminées de l'hérésie, et plusieurs autres raisons; sy qu'il ne reste que de faire lecture des dictz articles, iceulx ratiffier et appreuver. La lecture estant faicte et entendue par le conseil, ont esté iceulx articles appreuvéz, confirméz et ratif-

nouveaux régents et ne voulait pas, à ce propos, être grevée de l'impôt des gabelles (1). Un accord dut intervenir entre la Ville et l'Université, qui, le 2 janvier 1605, fut exemptée du payement des nouvelles gabelles (2). Ce point, qui avait fait l'objet du litige, étant réglé, la réforme fut exécutée. Mais le concours ne donna pas les résultats espérés et, déjà en 1617, on était revenu à l'ancien usage de faire désigner simplement les Régents par le Collège des docteurs, avec cette restriction qu'au lieu d'être nommés *ad vitum*, ils n'étaient nommés que pour trois ans.

fiéz par ledict conseil, conclud et arresté que les dictz trois cents escus se payeront; et ce par toutes febves noyres, dix sept blanches exceptées.

A quoy tous les conseillers et autres assistants ou la plus grande partie d'iceulx, excepté les sieurs docteurs, ont dict faire en qualité que Mrs du clergé et université entrent à la dicte despense, sans retardation, toutesfois du payement d'icelle; et au cas que lesdictz sieurs du clergé et université n'y veulent entrer, n'entendent ratiffier les dictz articles, ny la dicte délibération avoir lieu. » *Archives de la ville d'Avignon*, *Délibérations du Conseil*, 1600-1606, fol. 297 recto.

(1) 1603, 1er décembre. — « Le dit primicier auroit exposé [au Collège des Agrégés de l'Université], qu'estant il et et les Sieurs députéz dudit collège appelléz au Conseil de la ville, leur auroit esté proposé comme Mgr le Vicelégat désirant remetre et restablir, les estudes de la jurisprudence et médecine en la présente cité ainsi qu'y auroit esté autrefois très fleurissant, auroit mandé en Italie pour rechercher un personnage docte aux lois pour extraordinaire, et pour regard de la médecine ne falloit aller chercher hors ladicte cité, pour y en avoir de très dignes dont il s'en esliront deux des plus vieux qui auroint ja longtemps y a faict la profession de lire publiquement, et deux des jeunes si autrement ne se présentoit d'estranger pour soustenir thèses publicques pour faire l'expériance de leurs suffisances, pour les salaires desquels se prendroint troys cens escus sur les gabelles générales de ladicte ville, scavoir cent pour chascun des vieulx et les cent restant pour les deux autres. A quoy la ville pour complaire audict Seigneur Vicelégat qui en avoit mandement de la cour de Rome, et aussi pour le proffict et utilité du public, estoit délibéré satisfaire l'Université, trouvoit bon d'acter et contribuer par moyen desdictes gabelles ausdictz troys cens escus, et sus ce ladicte ville désiroit entendre la volonté dudict collège.

Sur quoy chascun desdicts sieurs docteurs opiné, la plus grand part d'iceulx a conclud n'entrer aucunement audictz salaires ains en protester contre ladicte ville. » — *Archives de Vaucluse*, série D, 29, folio i, verso.

(2) *Ibidem*, folio 4.

Articles sur l'establissement des Régents de la Faculté de médecine augmentée en la présente ville d'Avignon suyvant le Conseil tenu à la Maison de Ville dudit Avignon le vingt-uniesme juin mil six cens trois.

1. Premièrement que nul ne soyt admis et receu pour régent et professeur en la faculté en médecine érigée et establye en ceste ville, qui ne soye reconneu pour vray et bon catholique apostolicque et romain, et qui toutesfois sera tenu fère profession de foys entre les mains de Monseigneur l'Archevesque.

2. Que les régents soyent docteurs aggrégés en médecine de ceste ville ; et ne l'estant, qu'ilz se puissent agréger suyvant et ez conditions mentionnées aux derniers statutz de ladicte faculté en médecine. Est ce affin qu'ilz soyent tenus d'assister aux examens de ceulx qui seront présantés à l'obtention du doctorat, de disputer contre eulx en leur rang comme il sera cy apres ordonné à porter lieu pour les recepvoir ou renvoyer suyvant leur mérite et capacité. Esquelles disputtes présidera Monseigneur l'Archevesque ; de l'authorité duquel le premier régent, suyvant la coustume ancienne, recepvra le pouvoir et faculté de promouvoir lesdicts présantés au doctorat après avoir esté appreuvés suffisancts par les Srs docteurs en médecine assistans.

3. Esdictes promotions le premier régent comme promoteur ordinère sera assis à la dextre du présenté au doctorat, et les autres trois régentz à la senestre, chascun sellon son rang; et lesquelz trois régentz, s'ilz ne sont de ceulx qui prennent, scavoir des six premiers, auront pour leur assistance chescun d'eulx un teston ; mais estans du nombre des six anciens, se contenteront de l'esmollument ordinière.

4. Que lesdicts régents et professeurs soyent choysis et receuz en ladicte profession et régence sans aulcune faveur, mais par la voye la plus juste et entière et telle

que jusques à present a esté observée aulx plus célle-bres universités de l'Europe ; assavoir par la disputte publicquement soustenue par trois jours consécutifz et par deux lectures faictes en deux jours aussi consécutifz ; estant toutesfois Mr Denis Chrestien ja de long temps receu formellement en ladicte régence ordinaire, sa place ne se doibt disputer, oultre que sa suffisance et doctrine est tres cogneue : et pour le regard de Mr Me Jacques Fontaine, estant aussi notoirement cogneu pour très suffisant, ayant plusieurs années enseigné publicquement et leu en ladicte faculté avec sa grande louange et proffict de ses auditeurs, ne sera tenu d'entrer en disputte. Et por ainsi lesdicts Srs Chrestien et Fontaine sont ja nommés, choisis et establys par l'authorité de Monseigneur Illustrissime et Serenissime Vice-légat, et avec l'approbation de Monsieur le primicier de ladicte université d'Avignon et comme chef d'icelle, du consentement de Messieurs les consulz ; pour conséquent l'un, assavoir ledict seigneur Chrestien à la première chaire, et ledict seigneur Fontaine à la seconde ; les deux autres seront mises à la disputte pour estre baillées à ceulx qui seront cogneus les plus dignes et cappables. Pour ce aulcun ne pourra en après estre receu pour regent, qu'il ne soyt premièrement prouvé par les disputtes et lectures susdictes, et appreuvé tant par monseigneur illustrissime Vice-légat, que par ledict Sr primicier, estant apres présenté à Messieurs les consulz pour estre receuz et appreuvés.

5. La disputte sera ouverte à tous ceulx qui voudront se présenter et préthendre à une desdictes régences ; et seront leurs propositions prinses de chascune partie de la médecine, au nombre d'une ou de deux, recherchées et baillées par les régentz de ladicte faculté, appellé le doyen d'icelle, si luy mesmes estant le premier agrégé n'est aussi le doyen ; et seront proposées en forme de question de laquelle le soustenant prendra et desduira ses propositions et appendices d'icelles pour en tirer

d'une suytte artificielle la conclusion soyt affirmative soyt négative ; et ne pourront lesdictes propositions ou thèses estre imprimées, ou autrement distribuées et mises en disputte, sans estre veues, considérées et admises par lesdicts premier régent et doyen, pour recognoistre principalement si lesdictes questions sont bien et deuement desduictes, tellement que la conclusion s'ensuyvent des prémises.

6. Mais aussi pour obvyer qu'aulcun abuz ne se commette par quelque particulière faveur ou autrement, seront tenus ledicte régentz et doyen, où il y auroit plusieurs préthendans à ladicte régence ou régences, de multiplier lesdictes questions suyvant le nombre d'iceulx; tellement qu'estant deux préthendans, faudra proposer quatre questions sur chacune partie, qui seront escriptes en quatre petitz papiers du tout esgaulx, bien proprement roullés, et mis dans un chapeau ou autre, en l'un desquelz, après avoir esté bien tous bien remués, sera prins par le premier prétendhant, le second par l'autre et ainsi consécutivement. On ballottera les questions de chescúne et diverse partie en diverses fois, et sera tenu le préthendant soubstenir la question qui luy sera venue en main, et qu'il aura prins luy mesmes ; et quand aulx deux lectures, une d'icelle sera prinse de quelque aphorisme à livre ouvert par monseigneur l'Archevesque, et l'autre de quelque point appartenant à la praticque, ou de quelque malladie. Et pour éviter encores tous abuz que se pourroit fère, dans d'autres mesmes petitz papiers au nombre de dix ou douze, on escripra le nom d'autant de malladies pour explicquer la nature, causes, signes, démonstrations et prognosticz et la curation entière de celle qui eschera.

Et d'autant que les aphorismes ne sont pas tous esgaux en grandeur de doctrine, ayans aucuns un subjiect beau et fécond, en l'explication duquel on peult s'estendre fort amplement, et les autres un fort maigre et stérille ou beaucoup moindre, affinque desdicts préthendans l'un n'ayt plus d'avantage que l'autre,

en leurs lectures ilz verseront à l'explication d'un mesme aphorisme, et mesme malladie, en deux heures consécutives ; à condition toutesfois que icelluy qui aura esté premier à interpréter le premier poinct, sera le dernier à l'autre. Lesdicts poincts seront baillés vingt quatre heures avant que il monte en chaire.

7. On observera cest ordre au soubstenement des disputtes : que les docteurs de la ville seront préférés aux estrangiers pour esttre admis les premiers à soubstenir lesdictes disputtes, et pour lesdicts docteurs de la ville, celluy qui premier se présentera après le temps prefixé, sera aussi admis le premier, et plusieurs d'iceulx se présentans en mesme jour, les plus anciens seront prefférés aulx plus jeunes.

8. Lesdictes questions et propositions seront debatues contre le soubstenant tant par les autres docteurs en médecine que par ceux ausquelz il plairra disputer, estant quallifflés, ou autrement y ayans esté convyés. Les disputes achevées et les lectures faictes, lesdicts Srs docteurs qui auront disputé, et non autres, après avoir faict serment sur les Sts évangilles entre les mains de Monseigneur le Vice-légat, porteront leurs vœux et suffrages en la faveur de deux qu'ilz jugeront et cognoistront sellon dieu et leur conscience estre les plus capables et mieulx mérités ; et estans ainsi esleuz les deux encores seront ilz tenus de fère aussi par suffrage fidelle ellection de celluy qui debvra estre prefféré à l'autre à la troisiesme régence.

9. Où il adviendra qu'une desdictes régences soyt vacante par le décès de l'un desdicts professeurs, son lieu et place sera mis en dispute comme dessus, pour estre donné au mieulx mérité, et lequel fera sera le quatriesme régent.

10. Seront tenus lesdicts régentz faire bien et deuement leur debvoir en leur profession et lectures, en lesquelles seront choisies et ordonnées par l'advis dudict premier régent, le plus qu'il sera possible au proffict et advancement de escolliers estudians en

médecine ; et affin qu'en mesme temps on puisse verser à enseigner toutes les parties d'icelle, a esté advisé que le premier régent s'employera à enseigner la praticque et à interpreter les livres d'Hippocrates plus servir (?) à la cognoissance desquelz est plus nécessaire à l'art de médecine mesmement pour la praticque à laquelle il fault tout rapporter comme à sa fin. Le second régent s'employera à la doctrine des médicamens tant simples que composés pour après venir à la méthode universelle, et seront par luy exhibés et montrés lesdicts simples médicamens autant qu'il pourra les réunir. Le troisiesme versera à enseigner la pathologie contenant les causes généraulx des dispositions contre nature, et le quatriesme à l'explication des choses naturelles qui sont toutes comprinses en la premiére partie de médecine qu'est dicte phisiologie.

11. Et d'aultant que la cognoissance tant desdictes choses naturelles que des maladies et de leurs causes, sans laquelles lesdictes maladies ne peuvent estre guéryes, ne se peult avoir sans la cognoissance du corps humain et de ses parties, pour y remarquer principallment leur substance, température, action, usage, scytuation, figure, nombre et grandeur, il sera aussi nécessère de fère anatomies ou disections de quelques corps humains ; et pour laquelle fère, sera Monseigneur le Vice-légat requis et prié par lesdicts sieurs docteurs en médecine, assisté de Monsieur le primicier, et de Messieurs les consulz, de leur actroier et leur accorder ou aux escholliers les corps de ceulx qui punis de mort auront esté mis au gibet principallement en temps d'hiver et autrement froid. Et lesquelz escholliers, ladicte anathomie faicte, seront tenus le fère porter après en terre saincte, et fère dire une messe pour son ame, à laquelle ilz assisteront, priant dieu pour icelle. Lesquelles anathomies se feront par lesdicts sieurs régentz succéssivement les ungs apres les autres.

12. Pour le regard des lectures, seront tenus lesdicts quatre régentz commancer le grand ordinère d'icelles

le lendemain de la feste de monsieur St Luc, et le continuer sans aulcune intermission, fors les jours de festes commandées et temps de vacances cy bas exprimés, jusques à la feste de monsieur St Jehan Baptiste ; et de là en avant, assavoir despuis le premier de jullet jusques à la fin d'aoust, deux d'iceulx soubstiendront le petit ordinère, poursuyvans les lectures durant tout ce temps, et desquels d'eux un sera des deux premiers régentz, et l'autre des deux derniers. Toutes lesquelles leçons seront pour le moings chescune d'une heure.

13. N'estant possible que l'esprit soye tousiours bandé sur les livres et attaché à l'estude, auront lesdicts régentz quelques surséances et vacations, assavoir despuis la feste de Monsieur St Thomas jusques au lendemain des Cendres, et depuis le lundy de la semaine saincte jusques au lendemain de quasimodo.

Pour évicter toute confusion et dissention, ne sera permis à aulcun des autres regentz proposer thèses pour estre disputtées es escholles, sans les avoir monstrées au premier régent, pour voir et juger des matières qui seront proposées, et si elles sont telles qu'elles doivent estre soubstenues et disputées ; ensemble adviser du temps auquel il sera plus expédient qu'elles soyent mises en avant pour le plus grand proffict des escholliers.

15. L'estat ou gage annuel que messieurs les consulz, par l'advis et résolution du conseil ordinère et extraordinère tenu le vingt uniesme de juin dernier, seront tenus de bailler ausdicts quatre regentz en médecine, sera de trois cens escus de soixante sols pièce; lesquelz seront distribués, assavoir, cent escus à chascun des deux premiers régentz, et cinquante à chacun des deux derniers ; et ce par quartier, assavoir de trois en trois moys comme est de coustume par toutes les autres universités. Et le premier desquelz trois mois commancera ledict premier jour de monsieur St Luc ; lesquelz gages se payeront tant que plaira à ladicte ville, et moyennant iceulx gages ne pourront se faire payer de

leurs escholliers pour lesdictes lectures, moings pourront préthendre aulcune franchise envers ladicte ville.

16. Où toutesfois ladicte ville seroit affligée de peste, que dieu ne vueille, à occasion de laquelle les leçons vinssent à cesser, ladicte ville ne payera aulcun gage durant tout le temps d'icelle qu'au prorata de ce qu'ilz auront leu et servy lesdicts régentz.

17. Ne pourront lesdictz régentz s'absenter de ceste ville tous quatre ensemble, mais comme l'un d'eulx sera appellé pour aller aux champs, sera observé de garder qu'il y aura tousiours dans la ville un régent vieulx et un des nouveaux, en façon que les deux vieulx tous à la fois ne se pourront absenter, ny les deux derniers aussi tous à la fois ne se pourront absenter. A la charge toutesfois que à l'absence de tels régentz, ceulx qui demeureront à la ville, seront tenus continuer les lectures des absentz, et les leurs aussi, aux heures ordonnées, scavoir le régent vieulx qui sera à la ville prendra à fère la lecture commancée par l'autre régent vieux absent ; et ainsi fera le jeune régent.

18. Et cas advenant qu'ilz soyent appellés, ne pourront demeurer à chascun voyage qu'ilz feront hors la ville que huict jours pour le plus.

19 Seront nommés et esleus chascune année, quatre des principaux et mieulx quallifiés escholliers estudians en médecine, qui seront conseillers, et rapporteront et attesteront moyennant serment ausdicts seigneurs primicier et consulz, si lesdicts régentz ont bien et deuement satisfaict à leurs charges et vacations.

Tout ce que dessus est ordonné et estably soubz l'authorité et bon plaisir de nostre sainct Père et de nosseigneurs les légats et vicelégats (1).

Discussion.

M. R. Blanchard. — Les documents concernant l Université pontificale d'Avignon présentent un intérêt très particulier. Aussi, la communication de M. le

(1) *Archives de la ville d'Avignon*, série G G.

Dr P. Pansier est-elle la bienvenue. A ce propos, qu'il me soit permis de rappeler que j'ai publié ici même (III, p. 165-176, 1904) une *Notice sur quatre diplômes de l'Université d'Avignon*, délivrés à Claude Ferrus (1704), à Jean Ferrus (1745) et à François Ferrus (1745 et 1746), tous originaires du Briançonnais et ancêtres de G. M. A. Ferrus, le célèbre aliéniste.

OUVRAGES REÇUS

Tous les ouvrages envoyés à la bibliothèque sont inscrits sous cette rubrique.

R. Blanchard, Survivances ethnographiques au Mexique. Le metatl et le molcajetl. Introduction du metatl en Europe. *Journal de la Soc. des Américanistes de Paris*, VI, 1909; grand in-8° de 18 p. avec 12 fig. dans le texte.

R. Blanchard, Sur quelques géants américains. *Ibidem*, VI, 1909; grand in-8° de 16 p. avec une fig. dans le texte et 2 pl. hors texte.

P. Pansier, L'hôpital Saint-Antoine à Avignon et le tombeau d'Alain Chartier. *Revue du Midi*, grand in-8° de 25 p., 1910.

Ch. Vidal, *Pinel*. Paris, in-18 de 27 p., 1910.

E. Wickersheimer, Ornithomancie médicale : le Charadrios. *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, XXIII, in-8° de 5 p. avec la pl. X, 1910.

Séance du 8 Juin 1910.

Présidence de M. LE PILEUR, Vice-Président.

M. R. BLANCHARD s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. LECLAIR proteste par lettre contre les changements apportés dans l'impression et dans la justification du *Bulletin*.

M. LE PILEUR dit les raisons qui ont déterminé le Conseil, dans sa séance du 17 mai, à adopter *à l'unanimité* les conclusions d'un rapport de M. R. Blanchard, tendant aux modifications critiquées par M. Leclair. A la suite de ces explications, les membres présents approuvent la nouvelle disposition du *Bulletin*.

M. le Dr GARSONNIN, 24, boulevard Saint-Vincent, à Orléans, est présenté par MM. R. Blanchard et Le Pileur.

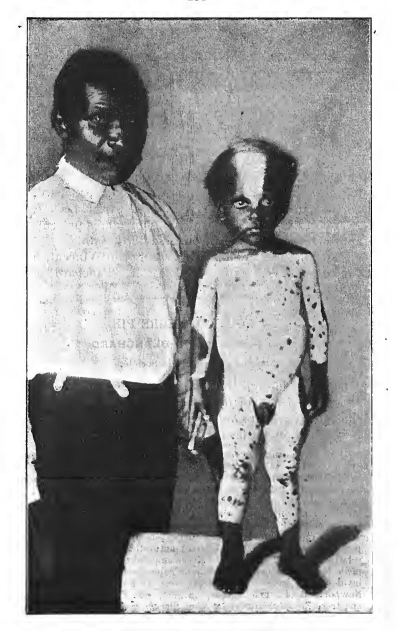
UN NOUVEAU NÈGRE PIE

par le Professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société.

L'observation qui suit n'a rien d'historique, dans le sens rétrospectif du mot. Je crois pourtant devoir la consigner ici, notre *Bulletin* ayant déjà publié deux de mes mémoires sur les nègres pies (1).

(1) R. BLANCHARD, Encore sur les nègres pies. Un cas inédit du début du XIXe siècle. *Bulletin de la Soc. franç. d'hist. de la méd.*, V, p. 210-219, 1906. — Nouvelles observations sur les nègres pies. Geoffroy Saint-Hilaire à Lisbonne. *Ibidem*, VI, p. 111-135, 1907. — A propos des nègres pies. *La Nature*, n° 1906, p. 3-8, 4 déc. 1909. Bien qu'il ne soit qu'un résumé des deux précédents, ce dernier travail mérite pourtant d'être mentionné ici. J'y donne une grande gravure représentant l'un des deux tableaux de Le Masurier, possédés par le Muséum d'histoire naturelle. J'y rectifie aussi, relativement à la statuette du Musée anatomique de la Faculté de medecine de Boston, une erreur de copie dont je suis l'auteur involontaire : mon très distingué ami, le Dr H. R. Storer, de Newport, R. I., m'a signalé, en effet, que c'est à l'un de ses ancêtres, Ebezener Storer (et non *Stever*, comme je l'ai écrit), que la statuette en question fut remise en août 1783.





Les deux photographies qui accompagnent cette note m'ont été très aimablement communiquées par M. le Comte Maurice de Périgny : elles ont été exécutées par lui, dans le Honduras Britannique, au cours de sa récente mission archéologique dans l'Amérique centrale. Elles représentent le père et l'enfant : le père, un nègre pur, d'un beau noir; le fils, un charmant petit nègre pie à la mine éveillée.

Comme on peut s'en rendre compte, le père a belle prestance; il est d'aspect sympathique et a atteint un certain degré de civilisation et de bien-être. La mère est une Mexicaine de Tenosique ; elle n'est sans doute pas de race pure, mais son sang indien est mélangé jusqu'à un certain degré de sang nègre. Ils ont cinq enfants ; quatre sont de couleur café au lait, sans aucune tache blanche ; seul, Lisbey est pie. Il joue et gambade dans le village avec les gamins de son âge, sans que ceux-ci fassent attention à sa curieuse anomalie. La famille habite El Cayo (Honduras Britannique).

Lisbey est âgé de cinq ans ; il est fort et vigoureux. Un Yankee (1), l'ayant aperçu ou ayant été averti de son existence, est venu proposer au père de l'engager pour des exhibitions en différentes villes. « Je veux bien, dit le père; mais je pars avec lui ; je ne me sépare pas de mon fils. » Les pourparlers n'eurent pas de suite.

Un médecin de la colonie prétend que les taches blanches proviennent des rayons de la lune, qui

(1) Faute d'autre terme, j'emploie ici ce mot sans la moindre intention désobligeante, pour désigner un habitant des Etats-Unis. Il est singulier que les citoyens « des Etats », comme on dit au Canada, n'aient pas de nom national; on leur donne communément le nom d'Américains, dont ils aiment à se parer, mais il est clair que cette dénomination ne peut leur appartenir exclusivement. Voilà quelques années, la presse yankee s'est occupée de cette question : les lettres U. S. A. servant à désigner d'une façon abrégée les Etats-Unis d'Amérique (*United States of America*), on a proposé le nom d'*Usan*, qui n'a pas été adopté. La question est toujours pendante.

auraient filtré par des fissures du toit, tandis que la femme enceinte dormait dans un hamac.

D'après une autre explication, fournie par une personne de la localité, la femme aurait été très impressionnée par la vue d'un gros Poisson, communément appelé *Vaca*, voisin des Tanches, sans écailles et sans épine, mesurant jusqu'à six pieds de long et pesant 25 livres. Parmi les vieux Poissons vivant dans les eaux dormantes, on en rencontre souvent qui ont des taches noires et blanches très irrégulières, tant pour la forme que par leurs dimensions. La femme vivait sur le Rio Mopan, où ce Poisson abonde ; il entre pour une part notable dans l'alimentation des habitants.

GORRE ET GRAND'GORRE

par le Dr L. LE PILEUR

Vice-Président de la Société.

Ainsi que je l'ai signalé dans une courte note lue à la Société d'Histoire de la Médecine (1), les documents que j'ai publiés sur la prostitution à Besançon (2) contiennent le texte le plus ancien, connu jusqu'à ce jour, sur l'invasion de la syphilis dans la France géographique, puisqu'il est daté d'avril 1496, alors que le document de Lyon serait postérieur de plusieurs mois.

Dans ces conditions, il était intéressant de noter par quel ou quels vocables on avait, dès son début, désigné la nouvelle maladie. Or, on lit dans le plus ancien texte (3) « ... la maladie que l'on dit celle de Naples ». Même périphrase dans les documents suivants (avril-mai) : ou bien, « la dicte maladie » ou bien, « la maladie avant dite ». Mais en juin, le nom change et on lit dans

(1) 1908, p. 133.

(2) *La Prostitution du XIIIe au XVIIe siècle.* Paris, Champion, 1908, in-8°. L'article que je publie aujourd'hui est extrait de la 2e partie de cet ouvrage, laquelle n'est pas encore parue.

(3) *Loco cit.*, Doct 191, 197, 202.

une délibération prise du 6 au 20 de ce mois : « ..... les malades de la maladie que l'on dit la Gorre. » Enfin, dans une autre délibération (28 juillet, 1er août), ce nom est adopté et ces *povres gens* s'appellent « malades de la Gorre ». Un peu plus tard, en 1500 (1), on les nomme tout simplement : « les gorriers ».

A partir de ce moment et pendant presque tout le XVIe siècle, le mot *gorre* se rencontre un peu partout, souvent accompagné du qualificatif, *grand* (pour grande) ; ainsi *Grandgor* dans l'Ordonnance de Jacques IV, roi d'Ecosse, 22 sept. 1497 (2).

Dans ses *Chroniques* (1474-1504), Jean Molinet s'exprime ainsi :

« ... Lors commença à avoir son cours, en Haynaut et marches voisines, une manière de mesellerie fort horrible, et abominable maladie, nommée grosses pocques, grosses vérolles et la *grand gaulre.* »

Dans les *Séjours de Charles VIII à Lyon* publiés par Gonon en 1841, on lit, p. 30 :

« ... En ce temps vindrent en France plusieurs des gens du roy, les quels avoient une manière de maladie que aucuns appelloient la *grant gorre*, les autres la grosse vérolle et aucuns la maladie de Naples ... »

Jean Le Maire de Belges cite cette expression dans le 1er de ses *Trois Contes d'Atropos.*

« Mais le Commun quand il la rencontra
« La nommait *Gorre* ou la vérole grosse. »

L'anonyme auteur du *Triomphe de Haulte et puissante Dame Vérolle* dit aussi :

« La *gorre* de Rouen (3) je traine
» Soulz le grand Credo en attente. »

(1) Doct 216.

(2) Gruren, *Suite à Luisinus*, p. 71.

(3) A propos de la Vérole de Rouen, il est bon de remarquer que c'est Rabelais qui en parle un des premiers ; « La je vey ung jeune parazon guarir les verollez, je dy de la bien fine, comme vous diriez de Rouen..... » Livre V, ch. XXI.

Les Contes d'Eutrapel composés par Noel du Fail peu de temps avant sa mort (1585), sont postérieurs de 30 ans au moins à l'auteur

On trouve encore ce mot dans les *Serées* de Guil. Bouchet (1584) et dans les *Contes et discours d'Eutrapel*, où l'auteur s'exprime ainsi :

« Cette grande *gorre* de vérole ainsi baptisée par ceux de Rouen sur son commencement et à l'ouverture du livre, était tellement punaise... »

Ce mot était donc considéré, à cette époque, comme synonyme de vérole et employé communément par les poètes et les littérateurs pour désigner la maladie nouvelle. Cependant, Rabelais ne le prononce pas une seule fois. On ne le trouve pas davantage dans les écrits médicaux par la raison fort simple que les auteurs écrivant en latin, n'avaient pas à l'employer plus que, le mot *vérole* (1). Tout au plus pourrait-on penser que dans le plus ancien traité sur la question, Brant et après lui Grunpeck de Burkausen (1497) auraient fait de *Gorre*, *Scorra*, ce qui est très discutable (2). Mais aucun des auteurs, poète ou littérateur, n'explique pourquoi on a donné au nouveau mal ce nom de *Gorre*, qui, au Moyen âge et bien plus tard encore, signifie : femelle de porc, truie, et dont on a fait *goret*, petit cochon, seul usité aujourd'hui.

L'érudit bibliographe G. Peignot (3) semble croire

de *Pantagruel*, mort en 1553, et Sorel avait 22 ou 23 ans quand il publia en 1622 son roman de *Francion* où se trouve le fameux proverbe : « Vérole de Rouen et crotte de Paris ne s'en vont jamais qu'avec la pièce ». Ed. Delahays, 1858, p. 423.

Quant à ce nom d'espèce, comme on ne peut admettre que la vérole eut à Rouen une gravité particulière, il faut l'expliquer soit parce que c'était à Rouen qu'on appelait *Gorre* la vérole ; soit, bien plutôt, comme le pense Le Duchat, « à cause qu'elle rend *enroués* ceux chez qui elle est invétérée ». *Vérole de Rouen* serait un jeu de mots analogue aux *Voyages de Surie et de Bavières* rappelant le traitement et la salivation consécutive.

(1) Nic. Godin, dans sa *Traduction de Jean de Vigo* (1530), Thierry de Héry (1552), Amb. Paré (1575), ont écrit en français sur la vérole. Tandis que les deux derniers ne se servent que de ce vocable, le premier emploie le mot *Gorre*. J'y reviendrai plus loin.

(2) Astruc, *De morbis venereis*, in-4° ; cf. II, p. 546 et 547.

(3) Peignot, Etienne, Gabriel, connu aussi sous le pseudonyme anagrammatique de Stéphane Baliger ou Aliberg, naquit en 1767 à Arc-en-Barrois et mourut en 1849 à Dijon. De ses nombreuses

que c'est par analogie avec la malpropreté de l'animal que ce nom fut donné à la maladie. Cinquante ans plus tard, le Dr E. Turner (1) adopte la même manière de voir, ce qui le sert pour l'étymologie et le sens obscène qu'il veut absolument donner au mot Syphilis.

Cependant, je n'avais jamais pu comprendre, je l'avoue, le rapport qui existait, le rapprochement qu'on avait pu faire entre une truie et la vérole; or, on vient de voir que, bien avant de donner à la maladie nouvelle le nom de *Vairolle*, *vérole* ou *grosse vérole*, on l'avait appelée à Besançon et à Lyon *Gorre*, *Grand'gorre*.

L'horreur qu'inspirait cette dégoûtante maladie n'était pas une raison pour la comparer au fidèle compagnon d'un saint fameux : les mœurs mêmes des malades qui auraient pu, à la rigueur, motiver cette comparaison, n'étaient pas encore mises en cause, puisque, dans les premières années qui suivirent l'apparition du fléau, on la crut transmissible par l'air. Plus tard seulement, des observations mieux prises, établissant d'une façon plus certaine son mode habituel de contage, en firent un des plus tristes et un des plus fréquents apanages de la débauche.

Malgré l'autorité littéraire ou médicale des deux critiques que je viens de citer, il me semblait bien que *Gorre* avait dû être primitivement le nom d'une maladie, puisque, après en avoir baptisé le nouveau mal, on lui avait adjoint, par comparaison sans doute, le qualificatif *Grande*. Persuadé que G. Peignot et E. Turner, qui le citent souvent, ne pouvaient avoir omis de consulter Astruc, je cherchai néanmoins, quoique sans grand espoir, dans l'œuvre du médecin de Montpellier. J'en fus récompensé, car je lus à la page 547 du T. II : « Compertum est vocem gallicam *Gorre,* a radice celticâ

publications, celle qui intéresse le plus les médecins a pour titre : *D'une pugnition divinement envoyee aux hommes et aux femmes.* Paris, Techner, 1836, in-8 de XII-62 p. ; cf. p. 3 et 24.

(1) Etymologie du mot syphilis. *Annales de Dermatologie et Syphiligraphie*. Paris, Masson, 1883, p. 431 et 434.

Gor trahi, quœ valet *Pus, puris*..... » Cette étymologie est confirmée par le Dict[re] de Furetière, Ed[on] de Trévoux, dans lequel Astruc l'avait probablement prise. On y trouve en effet :

« *Gorre* s.f. En Normandie ce mot signifie vérole. Dans la langue de Galles et en Bas-Breton *Goir* signifie ulcère, pus, pustule. »

Ainsi *Gorre*, synonyme de vérole dans nos provinces de l'Ouest et en Flandre (*Gaulre*) était une modification du vocable gaëlique *Goir*, et du reste, le mot existe encore dans la langue anglaise, où l'on trouve tant de mots bretons, sous la forme *Gore*, qui signifie boue, limon et *sang corrompu*.

Comme d'autre part on sait que le mot vérole a été presque de suite attribué à la nouvelle maladie, à cause des éruptions de la face (1) et du corps qui lui donnaient une vague ressemblance avec la variole; que celle-ci ne fut appelée *petite vérole* que pour la distinguer de la *Grosse* (2), n'est-il pas naturel de supposer, ce qu'Astruc ne dit pas, que *Gorre* était le vocable *désignant la variole dans certaines provinces* et fut employé, comme son synonyme vérole, pour nommer le nouveau mal dès son apparition; qu'ensuite on lui donna le qualificatif de *Grande*, comme à son synonyme celui de *grosse*, lorsqu'au bout de quelques mois, la confusion cessa d'exister entre ces deux affections.

Si l'on s'étonne de rencontrer ce terme, plutôt local et occidental, dans l'Est de la France et dès l'invasion du fléau, il sera facile de l'expliquer par la présence certaine dans les troupes françaises de mercenaires bretons, normands et peut-être même anglais. Un mot étranger a toujours plus de succès qu'un mot connu et

(1) On connaît l'épigramme de J.-B. Rousseau :
A son visage boutonné
Je reconnais le mal immonde
Qu'à sa femme il a donné
Et qu'elle rend à tout le monde.

(2) Laur. Joubert, *Operum latinorum*, 1582.

Gorre dut probablement à cette qualité sa faveur éphémère. Ephémère, en effet, car son synonyme *vérole* n'allait pas tarder à se substituer à lui d'une façon tellement durable qu'à l'heure actuelle il est encore l'expression non seulement vulgaire, mais très suffisamment scientifique, par laquelle on désigne bien souvent la Syphilis.

*
* *

J'ai dit plus haut que Nicolas Godin était le seul médecin qui, ayant écrit en français, avait employé le mot *Gorre*. Comme le sens qu'il donne à ce mot est tout différent de l'interprétation d'Astruc et de la mienne, je dois m'en occuper pour ne rien laisser dans l'ombre. Dans la traduction de J. de Vigo, notre chirurgien s'exprime ainsi :

« ....toutffois il nous a pleu ce présent traicté estre intitulé de la *Gorre*, à cause que les mignons et *gorriers* suyvans les délices de Dame Vénus comme vrais suppos d'icelle l'obtiennent facillement pour leur rémunération : *Quia nocet empta dolore voluptas* » (1).

Le mot *Gorrier, Gorrière,* se rencontre bien avant l'arrivée de la Syphilis et, sauf dans le document de Besançon cité plus haut où il a été employé pour ainsi dire par entraînement, il n'a jamais signifié que *somptueux, magnifique, aimant le plaisir* et, par extension, *débauché*. Ainsi dans le Villon :

« Venez gorriers et gorrières,
Qui faictes si bien les manières. » (2)

De même dans les sermons de Maillard : « Femmes gorrières, femmes à la grande gorre » (portant des robes à queues ou garnies de fourrures ;) de même dans Rabelais : «....les dames avec leur palefroy gorrier » (3).

Gorrier n'a pas fait *Gorre*, comme semble le croire

(1) Paris, 1530, 4°. F° 131, V .
(2) *Repues Franches*, Edition Janet, p. 179.
(3) *Gargantua*, ch. LVII, éd. Var.

Nic. Godin, mais il en vient. Seulement il ne vient pas du mot qui signifie vérole.

En effet, le mot Gorre est encore donné dans le Dictionnaire de Trévoux comme ayant trois autres acceptions.

L'une, dont je ne m'occuperai pas, est un terme de pêche (1).

Pour l'autre, beaucoup plus intéressant dans le cas actuel, on lit :

« Gorre. S. f. somptuosité, magnificence, braverie (dans Godefroy). On dit populairement qu'une personne fait la *Gorre* lorsqu'elle affecte d'enfler le dessous du menton. »

De là était venu *gorrier*, *gorrière*.

Le dernier sens enfin est celui de Truie, femelle de porc, femme débauchée, dans le centre de la France (Godefroy), dont on a fait *Goret*, petit pourceau, ainsi que je l'ai déjà dit.

Mais ces trois homonymes homographes, n'étant nullement synonymes, ne peuvent avoir la même étymologie et si, pour le premier sens, on a vu que le mot vient de *Goir*, dans le second il peut venir soit de γαῦρος, *superbus*, soit plus probablement, non pas, comme on l'a dit, de χοίρος, pourceau, parties sexuelles de la femme, étymologie du troisième sens, mais bien plutôt, à ce que je suppose, de χοίράς, qui a la forme, *l'aspect* d'un cochon, et dont le pluriel signifie Ecrouelles.

En effet, n'était-ce pas par une idée de rapprochement entre le port de tête d'un cochon gras et celui qu'imposent les écrouelles qu'on disait au Moyen âge : *Faire la gorre*, *enfler le dessous du menton*, par conséquent tenir la tête haute et raide comme les engorgements ganglionnaires obligent à le faire, les gens qui en sont atteints (2), comme le faisait Saint-Just, ce qui lui valut le mot de Danton, que ce dernier paya si cher ?

De même si, parlant d'Ysabeau de Bavière, le poète

(1) Filets soutenus par des pieux à l'embouchure des fleuves. Il signifie aussi trou, abîme.

(2) On les appelait : *Les Clients du Roi de France*.

a pu dire : « Femme à la Grand'gorre » pour femme majestueuse, superbe, c'est l'aspect hautain que donne la raideur du cou, quand bien même la maladie ne serait pour rien dans la façon de porter la tête, qui a dû vraisemblablement être la principale origine de cette locution.

J'en dirai autant de *Gorrier*, *gorrière*, dont le sens paraît également avoir varié (1); qui dans Villon, dans Maillard ou dans Rabelais signifie ami du plaisir, fier, somptueux, richement vêtu ou harnaché, alors qu'à Besançon il veut dire syphilitique (2) et que dans Nic. Godin il désigne les hommes de plaisir, les débauchés (3) sans aucune acception d'élégance. Heureux résultat de l'homographie.



Je pense qu'après ces explications les médecins qui trouveront le mot *Gorre* dans les vieux livres pourront lui attribuer son véritable sens et que ce mot ne leur suggérera plus aucune idée obscène, à l'encontre d'E. Turner, qui le faisait venir de χοίρος, à cause de son second sens : *parties sexuelles de la femme*, tandis qu'il est simplement et tout uniment, dans ce cas, un terme vulgaire et provincial de pathologie.

(1) André Favyn, *Théâtre d'honneur*, I, p. 174.

(2) On trouve aussi *Ulcères gourrières* dans Chassignet, p. LXXVII, édition 1613.

(3) A rapprocher du sens donné par Nic. Godin et surtout par Villon, les quatre vers suivants, tirés du *Banquet des chambrières*. Poésies Franc. des XVe et XVIe s., II, p. 286.

Quattre chambrieres
Assez mignonnes et gorrières
Prinrent complot comme il me semble
D'aller aux Etuves ensemble.

UNE SATIRE DE FURETIÈRE CONTRE LES MÉDECINS

publiée par le Dr Paul DORVEAUX

Bibliothécaire de l'École supérieure de Pharmacie de Paris.

Antoine Furetière, abbé de Chalivoy (né à Paris en 1620, mort en 1688), est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages en prose et en vers, entre autres d'un *Dictionnaire universel*, toujours consulté par les savants qui s'occupent de l'histoire de la langue française, et du *Roman bourgeois*, qui se réimprime encore de nos jours. A part ces deux livres, tous les autres sont tombés dans un profond oubli. Aussi ne faut-il point s'étonner que la première de ses satires, *le Médecin pédant*, publiée en tête de ses *Poésies diverses* (Paris, 1655), ait été ignorée de la plupart des historiens de la médecine au XVIIe siècle : Maurice Raynaud (1), Nivelet (2), Léon-Petit (3), H. Folet (4), Le Maguet (5), etc. René Fauvelle est le seul de ces historiens qui l'ait connue ; il en a donné quelques extraits dans sa thèse pour le doctorat en médecine : *Les étudiants en médecine de Paris sous le grand Roi* (Paris, 1899, p. 242) ; mais il n'a eu entre les mains que la seconde édition de cette œuvre, laquelle diffère considérablement de la première (6) : celle-ci est

(1) RAYNAUD (Maurice). *Les Médecins au temps de Molière*, 2e édition. Paris, 1863.

(2) NIVELET. *Molière et Gui Patin*. Paris, 1880.

(3) LEON-PETIT. *Les Médecins de Molière*. Conférence faite au Palais des Sociétés savantes le 9 avril 1890. Paris, 1890.

(4) FOLET (Henri). *Molière et la médecine de son temps*. Lille, 1896.

(5) LE MAGUET (P.-E.). *Le monde médical parisien sous le grand Roi*. Paris, 1889. (Thèse pour le doctorat en médecine).

(6) La première édition, de format in-4°, est intitulée : « *Poësies diverses du sieur* FURETIERE A. E. P. A Paris, chez Guillaume de Luynes, au Palais, sous la montée de la Cour des Aydes. M. DC.LV. Avec privilege du Roy ». « Le Médecin pédant » y est la « satyre première » (p. 3-11). La seconde édition, de format in-12, a pour titre : « *Poësies diverses du sieur* FURETIERE. Seconde édition augmentée et corrigée. A Paris, chez Louys Billaine, au Palais, au second Pillier de la grand'Salle, au grand César, M. DC. LXIV. Avec privilege du Roy ». « Le Médecin pédant » y est la « satyre quatriesme » (p. 28-34).

réellement une satire, tandis que celle-là est une véritable charge.

Coïncidence curieuse : le *Médecin pédant* parut pour la première fois à l'époque où la fameuse troupe de l'Illustre-Théâtre (1) jouait en province le *Docteur pédant*, une des nombreuses farces de Molière, dont le texte n'a pas été conservé.

Dans l' « Epistre dédicatoire à tous mes amis », qui précède ses *Poésies diverses*, Furetière fait au sujet du *Médecin pédant* les observations suivantes : « Vous vous pourrez aussi rencontrer avec quelques suppots d'Hippocrate, qui diront que je n'ay pas parlé dans les termes ni selon les règles de l'Art en quelques endroits de ma Satyre des Médecins. Et vous répondrez pour moy à ces Messieurs, que je ne prétens pas faire une leçon de Médecine, ni de décrire quelque habile homme de la Faculté, mais de réciter les sottises d'un fat dont j'ay esté fort importuné, de sorte que ces prétendues fautes luy appartiendront plustost qu'à moy. »

De ces lignes il résulte que Furetière. en écrivant son *Médecin pédant*, a voulu se venger d'un de ces « suppots d'Hippocrate », que Molière, après lui, a ridiculisés de main de maître.

Le talent de Furetière, comme satirique, a été apprécié de la façon suivante par Francis Wey (2) : « Ainsi que Philippe Desportes et Regnier, Furetière débuta par des satires, genre assez facile au fond ; le fiel y tient lieu d'esprit ; les idées communes et rebattues sont rajeunies par la rime ; la trivialité du goût, ou du style, passe sous le masque comique ; enfin, par sa nature, le sujet dispense d'être poète et n'exige

(1) Molière, à ses débuts, fut le chef d'une troupe appelée l'*Illustre Théâtre*, laquelle joua d'abord à Paris sans beaucoup de succès, puis fit en province une tournée qui ne dura pas moins de douze années. C'est pendant ce laps de temps, de 1646 à 1658, que fut joué *le Docteur pédant*.

(2) Wey (Francis), Antoine Furetière. Sa vie, ses œuvres, ses démêlés avec l'Académie Française. *Revue contemporaine*, II, p. 600, 1852.

que peu d'inspiration. A vrai dire, Furetière ne possède ni l'enjouement émerillonné de Desportes, ni la couleur vive de Regnier, ni l'atticisme et la précision inimitable de Boileau. Les cinq satires de l'abbé de Chalivoy sont des bambochades à la Flamande. Le *Médecin pédant* paraît banal, surtout après Molière...»

Malheureusement, *le Médecin pédant* est antérieur aux comédies de Molière. Lorsque cette satire parut, le grand comique, alors au début de sa carrière, achevait en province, avec l'Illustre-Théâtre, cette fameuse tournée, qui, commencée en 1646, devait finir en 1658.

Charles Asselineau (1) a renchéri sur Francis Wey : il a donné Furetière comme l'élève de Boileau, de Molière et de Chapelle. « Furetière, dit-il, est bien le contemporain et l'élève de Despréaux, de Molière et de Chapelle. Son vers net et sobre n'a jamais l'accent des belles scènes du *Misanthrope* ; son ironie est aussi moins soutenue que celle de Boileau ; mais c'est bien là la précision, la correction et le ton raisonnable par lesquels les poètes du siècle de Louis XIV protestaient avec Malherbe contre le clinquant du Tasse et le mauvais goût de Ronsard et de Théophile. Comme l'a fort bien remarqué M. Francis Wey, ses vers préviennent favorablement l'esprit par leur propreté ; ils se soutiennent et font patiemment attendre au lecteur un beau passage, un trait de génie qui relève cette correction un peu froide ; malheureusement, le beau passage n'arrive presque jamais.

» Ce jugement toutefois serait injuste si nous ne reconnaissions à Furetière une qualité qui lui appartient bien réellement et bien en propre, même à côté de Boileau : la qualité du pittoresque. Observateur par excellence, Furetière, qui devait plus tard doter la littérature française du premier roman réaliste, est plus qu'aucun autre de ses contemporains saisi par le détail

(1) Asselineau (Charles). *Recueil des factums d'Antoine* Furetière. t. I, p. XIX. Paris, 1858.

des mœurs et par les particularités locales. Il procède en cela des écrivains et des poètes de l'époque précédente, de Guy Patin et de Saint-Amand. Sa satire n'est pas la satire à la Boileau, satire vague et pédante, qui s'inspire d'Horace et ne copie Regnier qu'en le châtrant prudemment de tout ce qui constitue son caractère et sa physionomie ; c'est une satire précise, datée, prise sur le vif, et qui par instant pousse à la caricature.

» Ainsi la satire des *Marchands*, celle des *Médecins*, et surtout le fameux *Jeu de boule des Procureurs*, offrent-ils des peintures, des portraits, des grimaces, dont le relief inattendu fait sourire et qui prouvent chez l'auteur une connaissance approfondie du vocabulaire. »

La satire de Furetière, sans être géniale, a cependant le mérite de confirmer l'authenticité de certaines particularités concernant les médecins au XVII[e] siècle, que l'on trouve mentionnées chez plusieurs auteurs de cette époque.

Son « médecin pédant », qui est un « vieux médecin », porte un « habit long fait d'un damas à fleurs », un

long manteau fait de simple étamine,
Une barbe en trapèse allant sur sa poitrine,
Sur sa teste pointuë un ample et vieux castor
Faisant une goutière en l'un et l'autre bord :
Ses gans hors de ses mains tortillez avec force
Faits en forme de vis ou de colonne torse,
Caractère infaillible et maintien affecté
A quoy l'on reconnoist ceux de la Faculté.

De plus, il « déambule » sur une mule de petite taille, « une mule pigmée ». Tout « en tournant sa ceinture de soye », il aborde son malade, le salue et lui tâte le pouls. Ayant constaté de la fièvre, il ordonne une saignée de « la médiane », un clystère « avec catholicon » et un purgatif « de casse, en bolus ou pilule ». Puis il s'assied et se lance dans des digressions interminables sur toutes sortes de sujets : médecine, hygiène, politique, histoires « du vieux temps », etc. (comme tous les vieillards il est bavard et il se complaît à rappeler

les événements de sa jeunesse). A un moment donné, il revient à son malade, il lui tâte le pouls de nouveau, lui palpe le front et l'échine, lui fait tirer la langue, examine son urine et ses fèces, et lui prescrit « pour oster de ses reins la trop grande cuisson » de la tisane de scolopendre, et pour combattre sa fièvre, « hypericon, agaric, poligone ». Ensuite, il reprend le fil de sa digression, qui, cette fois, roule surtout sur l'anatomie humaine.

Pour se débarrasser de ce vieil importun, Furetière commande à son valet de prendre un écu pour le payer. Alors « le médecin pédant » rédige une ordonnance indéchiffrable « en un latin obscur sur le grec usurpé ». Puis il se met en posture pour recevoir ses honoraires: il place derrière son dos sa main ouverte et le valet y met la pièce.

> Il la prend, il sourit, et serrant bien le poin :
> « Que faites-vous ? dit-il. Il n'étoit pas besoin. »

Sur ces mots, il se retire prestement « sans regarder derrière ».

Les paroles du Médecin pédant : « Que faites-vous ? Il n'étoit pas besoin », rappellent celles du médecin Rondibilis, qui, après avoir pris « très bien » les quatre nobles à la rose de Panurge, « luy dist en effroy comme indigné : « Hé, hé, hé, monsieur, il ne falloit rien. Grand mercy toutesfoys. De meschantes gens jamais je ne prens rien. Rien jamais des gens de bien je ne refuse. Je suys tousjours à vostre commendement (1). »

Molière a introduit, dans ses comédies et dans ses farces, tous les traits de la satire de Furetière. Il a mentionné : la robe des médecins dans *le Malade imaginaire* (acte III, scène XXII) et dans *le Médecin malgré lui* (acte I, scène VI) ; leurs grands chapeaux dans *Monsieur de Pourceaugnac* (acte II, scène IV) ; leur

(1) RABELAIS, *Le tiers livre des faicts et dicts héroïques du bon Pantagruel*, chap. XXXIV.

barbe dans *l'Amour médecin* (acte III, scène V) et dans *le Malade imaginaire* (acte III, scène XXII) ; leur mule dans *l'Amour médecin* (acte II, scène III), etc. Il n'est pas jusqu'au geste singulier du praticien réclamant ses honoraires qui n'ait été reproduit scrupuleusement dans *le Médecin malgré lui* (acte II, scène VIII) :

SGANARELLE (*médecin malgré lui*). — Je vous donne le bonjour.

GÉRONTE (*père de Lucinde, qui est soignée par Sganarelle*). — Attendez un peu, s'il vous plaît.

SGANARELLE. — Que voulez-vous faire ?

GÉRONTE. — Vous donner de l'argent, monsieur.

SGANARELLE (*tendant sa main par derrière, tandis que Géronte ouvre sa bourse*). — Je n'en prendrai pas, monsieur.

GÉRONTE. — Monsieur..

SGANARELLE. — Point du tout.

GÉRONTE. — Un petit moment.

SGANARELLE. — En aucune façon.

GÉRONTE. — De grâce !

SGANARELLE. — Vous vous moquez.

GÉRONTE. — Voilà qui est fait.

SGANARELLE. — Je n'en ferai rien.

GÉRONTE. — Eh !

SGANARELLE. — Ce n'est pas l'argent qui me fait agir.

GÉRONTE. — Je le crois.

SGANARELLE (*après avoir pris l'argent*). — Cela est-il de poids ?

GÉRONTE. — Oui, Monsieur.

SGANARELLE. — Je ne suis pas un médecin mercenaire.

GÉRONTE. — Je le sais bien.

SGANARELLE. — L'intérêt ne me gouverne point.

GÉRONTE. — Je n'ai pas cette pensée.

Dans une satire contre les médecins, un peu antérieure à celle de Furetière et attribuée à Scarron (1), trois

(1) *Les Médecins au XVIIe siècle. Satire attribuée à Scaron et publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la Biblio-*

disciples d'Esculape donnent à un malade une consultation grotesque, qui finit ainsi :

Puis en faisant la révérence,
Chacun vers mon valet s'advance,
Dont recevant un bel escu,
Tous trois me tournèrent le cu.

Après Furetière, Jean Bernier a traité « de la pédenterie des médecins » dans ses *Essais de médecine*, dont la première édition fut publiée à Paris en 1689 (p. 355). A cette époque, le médecin pédant déambulait « sur un cheval gris à housse noire, la moustache épaisse, le castor retroussé sur le front, et une baguette en main haut-élevée » ; il ne pouvait « traiter un malade qu'en Grec, en Latin, ou avec un Nerveze (1) et un galimathias affecté ». Donc il différait peu de celui de Furetière.

Le texte, qui suit, est celui de la première édition : je l'ai reproduit aussi exactement que possible, sauf la ponctuation. J'ai donné en notes toutes les variantes de la seconde édition.

P. Dorveaux.

LE MÉDECIN PÉDANT

A Monsieur Conrart (2), *sécretaire du Roy.*

Bon, la fièvre me quitte ; allons, sortons du lit ;
De deux maux à la fois le Ciel me guarentit,
Et je me tiens heureux de ressentir son ayde,

thèque Impériale (par E. de Barthélemy). Paris, Auguste Aubry, 1869, p. 31. Cette satire a été reproduite dans *le Mal qu'on a dit des médecins* (2e série, 2e édition. Paris, 1885, p. 135), par le Dr Witkowski, qui a ignoré *le Médecin pédant* de Furetière.

(1) « *Nervèze*, écrivain enflé et obscur, dont le nom a passé au style qui a les mêmes défauts ». (*Dictionnaire de Trévoux*, éditions de 1752 et suivantes). Ce mot, que l'on rencontre chez quelques auteurs du XVIIe siècle, ne se trouve dans aucun dictionnaire contemporain.

(2) Valentin Conrart, littérateur français, né à Paris en 1603, mort en 1675, a passé à la postérité grâce au vers de Boileau :

J'imite de Conrart le silence prudent.

Sa maison, sise rue Saint-Martin, fut le berceau de l'Académie française.

Moins pour estre sauvé du mal que du remède.
Pardonnez-moy, grand Dieu, si j'ay par fois juré.
Ma maladie helas ! je la prendrois en gré ;
Mais je ne trouve pas la constance facile
Lors qu'un vieux Médecin, pour me purger la bile,
Me fait encor souffrir cent persécutions,
Tant par ses sots discours que par ses potions.
Moy qui depuis trois ans jouis du privilège
De ne voir ni Latin, ni Pédants, ni Collège,
Et qui mettrois au rang des pires accidents
De revoir ou Collège, ou Latin, ou Pédants,
Conrart, eus-je pas (1) droit de me mettre en furie?
Un parent qui sans doute aspire à mon hoyrie,
Et qui trop volontiers pairoit mon assassin,
Me fit pour ce sujet venir un Médecin,
Médecin si Pédant qu'il semble à sa manière
Que l'Université marche en luy tout entière.
Son abord, il est vray, soulagea mes douleurs ;
Voyant son habit long fait d'un damas à fleurs,
(Hormis son long manteau fait de simple étamine),
Une barbe en Trapèse allant sur sa poitrine (2),
Sur sa teste pointuë un ample et vieux castor
Faisant une goutière en l'un et l'autre bord :
Ses gans hors de ses mains tortillez avec force
Faits en forme de vis, ou de colonne torse,
Caractère infaillible, et maintien affecté
A quoy l'on reconnoist ceux de la Faculté.
Certes tous ces objets, en dépit de mes fièvres,
Mirent un ris forcé sur le bord de mes lèvres,
Et qui vint presqu'au point de surmonter mon mal,
Lors que je me souvins d'un certain animal
Sur qui le long du jour ce Pédant déambule.

(1) Dans la seconde édition, on lit : « Conrart, n'eus-je pas ».

(2) Ce passage a été modifié de la façon suivante dans la seconde édition :

Son abord, il est vray, soulagea mes douleurs ;
Voyant sa mine have et ses pasles couleurs,
Son front maigre et crasseux, ses paupières vermeilles,
Ses cheveux noirs et blancs, plus courts que ses oreilles,
Une barbe en trapèse, et moins large au menton,
Qu'après avoir gagné son trentième bouton,
Son habit d'estamine éraillé de vieillesse,
Que la graisse rendoit plus luisant qu'en jeunesse
Sur sa teste pointue....

Or on devine assez que c'estoit une mule (1),
Mais mule non fantasque, et qui devers les Cieux
Ne haussoit fièrement la teste ni les yeux.
Qui, modeste en sa marche, et de soy-mesme guide,
Tousjours dessus son cou sentoit lâche la bride,
Liberté dont pourtant elle n'abusoit pas.
Malgré gaule et talon, elle alloit petit pas;
Mesme elle n'eust pû faire une grande ajambée,
Car c'étoit à vray dire une mule Pigmée;
Et ce Pédant crotté, qui piquoit en Latin,
Sembloit n'estre monté que dessus un patin.
Ce ne fut pas longtemps que dura cette joye (2),
Car bientost en tournant sa ceinture de soye,
Il m'aborde, et me dit : « *Salve*, mon cher enfant,
D'où vient qu'estes ainsi dans vostre lit jacent?
Donnez-moy vostre bras. Que vostre poux bat ferme!
O Dieux! mainte pustule est sur vostre Epiderme!
Je vois à vostre jouë ainsi haute en couleur
Que vostre fièvre vient d'intestine chaleur,
Qui peut avec le temps se tourner en quartane;
C'est pourquoy *secetur* ce soir la Médiane;
Qu'on prépare un clistère avec Calholicon (3),
Violiers (4), Mélilot, Mauves, Taraxacon (5);
Et puis *recipiat* demain au crépuscule
De Casse dracmes huict, en bolus (6) ou pilule.

(1) Dans la seconde édition, Furetière a dit :

Mirent un ris forcé sur le bord de mes lèvres,
Qui s'accrut de moitié par un prompt souvenir,
De l'avoir veu cent fois aller et revenir.
Aux yeux de mon esprit, il fut plus ridicule,
Quand je me le remis dandinant sur sa mule,
Mais mule non fantasque....

(2) Variante de la seconde édition :

Je n'eus pas fort long-temps cette petite joye.

(3) *Electuarium catholicum* des pharmacopées du XVII[e] siècle (Cf. Jean de Renou, Moïse Charas, Nicolas Lemery, etc.).

(4) Violettes.

(5) Pissenlit.

(6) « *Bolus*, dit Nicolas Lemery (*Pharmacopée universelle*, Paris, 1697, p. 17), est un mélange de plusieurs drogues médecinales réduites en consistance d'opiate, qu'on divise en morceaux longuets de la grosseur d'une amande, lesquels on envelope dans du pain à chanter mouillé, et qu'on fait avaler sans mâcher pour en éviter le goust .»

Je viendray voir après quel en sera l'effet. »
Moy je pense desjà que m'en voilà défait,
Quand je voy qu'il s'assied; puis à perte d'haleine (1)
Il cite Mathiole (2), Oribase (3), Avicenne (4),
Le Conciliateur (5), Paracelse (6), Cardan (7),
Du Laurens (8), Fracastor (9), Fallope (10), Riolan (11),
Arnaut de Ville-Neufve (12), Albert (13), Erasistrate (14),
Théophraste (15), Sennert (16), Galien, Hippocrate,
Et pour le faire court, il cite tant d'Autheurs,
Vieux, modernes, nouveaux, Bacheliers et Docteurs,
Des gens le moins connus, des gens le plus en vogue,
Que je creus qu'il vouloit en faire un catalogue,

(1) Variante :

Quand de cet importun je pense estre défait,
J'apperçoy qu'il s'assied, et qu'à perte d'haleine.

(2) Mattioli (Pietro-Andrea), médecin et botaniste italien (1500-1577), est surtout connu par ses *Commentaires de Dioscoride*, qui, publiés en italien en 1544, furent traduits en latin, en français, en allemand, en tchèque, etc.

(3) Oribase, médecin grec de la seconde moitié du IVe siècle. Ses œuvres ont été publiées par Bussemaker et Daremberg (Paris, 1851-1876, 6 vol. in-8°).

(4) Avicenne, médecin arabe du Xe siècle.

(5) Pietro d'Abano ou d'Apono, médecin italien, né en 1253, mort en 1316. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, entre autres du *Conciliator differentiarum Philosophorum et præcipue Medicorum* ; d'où lui est venu le surnom de *conciliateur*.

(6) Paracelse, médecin et alchimiste, vivait dans la première moitié du XVIe siècle.

(7) Cardano (Gerolamo), médecin et philosophe italien, né à Pavie en 1501, mort à Rome en 1576.

(8) Du Laurens (André), anatomiste français, fut médecin de la reine Marie de Médicis et premier médecin de Henri IV. Il mourut en 1609.

(9) Fracastor, célèbre syphiligraphe italien, vivait dans la première moitié du XVIe siècle.

(10) Fallopio (Gabriele), médecin italien (1523-1562), bien connu comme anatomiste.

(11) Riolan (Jean), anatomiste français (1577-1657).

(12) Arnaud de Villeneuve, fameux médecin, né en 1240, mort en 1311.

(13) Albert le Grand, illustre savant du XIIIe siècle.

(14) Erasistrate, médecin grec, vécut à la cour de Séleucus Nicanor, roi de Syrie.

(15) Théophraste, philosophe grec, fut l'élève de Platon et d'Aristote.

(16) Sennert (Daniel), médecin allemand, né en 1572, mort de la peste en 1637, à Wittemberg.

En suite son discours passe aux disparitez
Des Docteurs de Paris et d'autres Facultez :
Mais il blâme sur tout les Docteurs de Chymie,
Qui médisent si fort de la Phlébotomie ;
Et c'est pour ce sujet qu'il traite d'écolier
L'homme le plus sçavant, s'il vient de Montpélier.
Il dit qu'ils sont bourreaux de la nature humaine,
S'ils ne font pas ouvrir à tous momens la veine,
Qu'ainsi, quoy qu'on ait dit, en usoit Galien,
Et qu'en Térapeutique il réussissoit bien,
Appliquant à tous maux cette double recepte :
La fréquente saignée, ou la longue diette.
Alors il entreprit un discours long et vain,
Pour prêcher l'abstinence, et défendre le vin :
Jamais n'ont tant parlé Zénon (1), ni Cléobule (2),
Contre la gloutonnie, et contre la crapule ;
Et ne furent au choix des morceaux dans les plats
Malades ni friands jamais plus délicats (3).
Toute chose à son sens au corps est mal-faisante :
Le Vin brûle le sang, la Bière est trop fumante ;
Le Cidre émeut le ventre. Il blâme tous les fruits,
Soit d'Esté, soit d'Automne, autant crus, comme cuits.
Le fromage est trop lourd, trop cruë est la salade ;
L'épice est corrosive, et le poisson trop fade ;
La perdrix est aduste, et trop sec le tabac (4).
Tel mets, propre au poulmon, nuiroit à l'estomac ;
Tel confortant le cœur, débilite la rate;
Tel est doux aux boyaux, qui blesse la gargate (5) ;
Et ne pouvant en faire un assez juste choix,
Poser les qualitez, la mesure et le poids,
Il fait tant de leçons du régime de vivre,

(1) Zénon, illustre philosophe grec, fondateur du stoïcisme.

(2) Cléobule, philosophe de l'antiquité, placé par Suidas et Plutarque au nombre des sept sages de la Grèce.

(3) Variante :

Et plus de qualitez n'observèrent jamais
Malades ni frlands dans le choix de leurs mets.

(4) Variante :

Le Cidre émeut le ventre ; il ne respecte pas,
En blasmant tous les fruits, ni melons ni muscats ;
Le fromage est trop lourd, trop cruë est la salade ;
La perdrix est aduste, et le poisson trop fade ;
L'épice est corrosive, et trop sec le tabac.

(5) *Gargate*, gosier, gorge.

Qu'un sot si scrupuleux que de vouloir tout suivre.
A faute de trouver un manger qui fust sain,
A la table du Roy pourroit mourir de faim.
En récompense aussi force mets il tolère (1),
Lors que pour Cuisinier, on prend l'Apothicaire ;
Car on s'en peut souler, sans qu'on en mange trop,
Sçavoir : Décoctions, et Ptisane et Sirop (2),
Sirop de pied de Chat (3), de Rose et de pas d'Asne (4),
Tamarins et Séné, Rheubarbe, Casse et Manne,
Confection Hamec (5), Jalap et d'autres mets
Que pour les grands festins on n'apresta jamais.
C'estoit, ce semble, assez pour en faire parade,
Et loing de me guérir, il me rendoit malade (6);
Car je remarquois bien, par tant de sots discours,
Qu'il vendoit sa visite, et non pas son secours.
Pour estre mieux payé, tout exprès il l'allonge,
Et dans d'autres propos aussi vains il se plonge :
Il me parle de Roy, de Duc, de Potentat,
Tantost des bruits de Cour, puis d'affaires d'Estat,
Ou de sièges formez, ou de grandes défaites;
Mais il ne cite point le texte des Gazettes,
Car il n'ose les croire, à cause que l'Autheur
D'une autre Faculté s'est fait passer Docteur (7),
Tenant mesme en cecy suspecte sa doctrine
Comme s'il s'agissoit d'un point de Médecine.
Après, suivant l'humeur ordinaire aux vieillards,
Il parle du vieux temps, des Ligueurs, des Guisars (8),

(1) Variante :

En récompense aussi toute chose il tolère.

(2) Variante :

Comme Décoctions, et Ptisane et Sirop.

(3) Pied-de-chat, *Gnaphalium dioicum* L.

(4) Pas-d'âne, *Tussilago farfara* L.

(5) *Confection hamec*, électuaire purgatif dont la formule a été donnée par Mésué.

(6) Variante :

Au lieu de me guérir, il me rendoit malade.

(7) Allusion à Théophraste Renaudot, mort à Paris le 25 octobre 1653. Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et médecin du roi, il créa, à Paris, la *Gazette*, dont le premier numéro parut le 30 mai 1631. Après lui, ce journal fut continué par ses descendants.

(8) Les mots *ligueurs* et *guisards* sont synonymes ; car la *Ligue* fut formée par les catholiques sous l'inspiration des Guises et dirigée d'abord contre « les huguenots », puis contre Henri III, et après lui contre Henri IV.

Des troubles de Paris, des vieilles Barricades (1),
Des nopces du feu Roy (2), Carrousel, Ambassades,
Du feu du Pont au change (3) ou bien du grand Hyver (4).
« Encor, dit-il, alors tout alloit d'un autre air:
Parmy les Huguenots et les guerres civiles,
On vivoit plus heureux qu'aujourd'huy dans les villes (5)
Chacun estoit chez soy comme en un Paradis;
On faisoit plus d'un sou qu'on ne feroit de dix.
Exempts de ces chertez qu'à présent on void suivre,
De ces taxes d'aisez (6) et droits de sou pour livre (7).»
Quand il est sur ce point au bout de son rôlet,
Mesme qu'il a parlé de servante et valet,
Des peines d'un mary, des soucis d'un ménage,
Des caquets de Bourgeois, des bruits du voisinage,
Pour revenir au point dont il estoit sorti:
« Vostre feu, ce me semble, est, dit-il, amorti (8). »
Il retaste mon poux, mon front et mon échine,
Me fait monstrer ma langue et veut voir mon urine;

(1) Les *vieilles barricades* sont celles du 12 mai 1588. Il y en eut de nouvelles le 27 août 1648.

(2) Allusion au mariage de Louis XIII, qui épousa Anne d'Autriche, le 25 novembre 1615, à Bordeaux.

(3) Le Pont-au-Change fut incendié dans la nuit du 23 au 24 octobre 1621.

(4) Le grand hiver auquel Furetière fait allusion est celui de 1615-1616. « Le froid fut si vif que Louis XIII, revenant de Bordeaux, où son mariage avait été célébré, et se rendant à Paris avec sa nouvelle épouse, vit périr en chemin une grande partie de son escorte ». (Dulaure. *Histoire physique, civile et morale de Paris*, 2e édition, t. VI, p. 32, note 2, Paris, 1824).

(5) Variante :
On avoit meilleur temps qu'aujourd'huy dans les villes.

(6) Taxes des aisés, taxes appliquées aux gens à leur aise, ayant quelque fortune. Cf. *Dictionnaire des arrêts* par Pierre-Jacques Brillon. Nouvelle édition, t. I, p. 122, col. 1, Paris, 1727.

(7) Dans son *Dictionnaire universel* (La Haye et Rotterdam, 1690), Furetière appelle ces droits *subvention* : « *Subvention*, s. f. Terme de Finances. C'est un droit du vingtième denier, ou du sol pour livre, qu'on établit sur les marchandises pour subvenir aux affaires de l'Estat ».

(8) Variante:
On faisoit plus d'un sou qu'on ne feroit de dix ;
Car ces taxes d'aisez, et droiets de sou pour livre,
Font que tout est si cher qu'on ne sçauroit plus vivre.
Lors revenant au point dont il estoit sorty :
« Vostre feu, ce me semble, est, dit-il, amorty. »

Et quand il a long-temps regardé mon bassin :
« Ces accidents, dit-il, sont d'un homme malsain.
Je le sens, dis-je, assez. — Or il vous faudra prendre
Souvent de la Ptisane, avec du Scolopendre (1),
Et de plus de deux mois n'avoir autre boisson (2)
Pour oster de vos reins la trop grande cuisson.
Prenez Hypericon (3), Agaric (4), Poligone (5) :
C'est tout ce qu'aux fièvreux Dioscoride ordonne.
Par tels médicaments j'en ay guéry cent fois. »
Et lors il prend sujet de narrer ses exploits,
Combien il a guéry de *nodus* (6) et d'ulcères :
Tel en avoit dans l'aine et tel aux urétères ;
Tel avoit le calcul, tel un bras gangrené ;
Tel le corps entrepris, tel presque empoisonné ;
Tel au muscle Sphincter avoit une fistule ;
Tel avoit un Abcez au haut du ventricule (7).
Jamais Opérateurs, ni jamais Charlatans,
Des cures qu'ils ont fait n'ont parlé plus longtemps,
Lors qu'au bout du Pont-Neuf leurs fleurs de Rhétorique
Estourdissent bourgeois, et courtaux de boutique.
Encor n'avoit-il pas touché le principal,
Qu'il me fait retomber de la fièvre en chaud-mal (8).
Afin de l'interrompre, exprès je luy propose

(1) *Scolopendre*, qui est masculin dans le *Médecin pédant*, est féminin dans le *Dictionnaire universel* de Furetière : « C'est, dit-il, une herbe médicinale que le vulgaire appelle *langue de cerf* ».

(2) Variante :

Et pendant tous (*sic*) ce mois n'avoir autre boisson.

(3) *Hypericum perforatum* L., millepertuis.

(4) Agaric blanc, Polypore du mélèze, *Polyporus officinalis* Fr. Thibault Lespleigney, apothicaire à Tours, a chanté l' « Agaric » dans son *Promptuaire des médecines simples en rithme joieuse*, publié pour la première fois en 1538 (Nouvelle édition par Paul Dorveaux. Paris, 1899, p. 7).

(5) *Polygonum aviculare* L., renouée, traînasse, centinode.

(6) Pour Furetière (*Dictionnaire universel*), un *nodus* « est une tumeur dure qui vient sur les os du corps humain, et qui procède souvent de quelque mal Vénérien... Les Médecins l'appellent aussi *exostose*. »

(7) « *Ventricule*, c'est la même chose que l'*estomach*. » (Furetière, *Dict. universel*).

(8) Variante :

Cent fois je tâche en vain d'arrester ce torrent,
Et sentant que mon mal alloit en empirant,
Afin de l'interrompre... .

Que de mon mal de ratte, il m'explique la cause (1),
Pourquoy mon estomach est parfois oppressé,
Et si je n'aurois pas le poulmon offencé.
Mais ce qui luy démange est l'endroit que je gratte (2).
Non content de parler de poulmons et de ratte,
Il remonte plus haut, et décrit en chemin
La disposition de tout le corps humain;
Parle à tort et travers de Vaisseaux et d'Organes,
De Cartilages, d'Os, de Muscles et Membranes,
Vertèbres, Glandes, Nerfs, Fibres et Filaments,
Définit Apophise, Artères, Ligaments,
Ce que c'est Mésentère, Hipogastre, Alvéole,
Balanus (3), Clitoris, Systole et Diastole,
Que fait le Péricarde, où finit le Sternon,
Que servent Pancréas, Méninge, Epiploon (4),
Epiglotte, Larinx, Prostates, Pannicules,
Les Tuniques de l'œuil, du poulmon les Valvules.
Et je pense, ma foy, qu'il n'eust finy jamais,
Sans qu'à force d'argent, voulant avoir la paix,
J'ordonne à mon valet qu'il fouille en ma pochette.
Quand il void l'écu prest, il songe à la retraite,
Me dit que pour ce coup mon mal ne sera rien,
Me répond de ma vie et que tout yra bien,
Qu'avec l'ayde de Dieu, dans huit jours il espère
De me mettre sur pied, si je le laisse faire.
Puis en Latin obscur sur le Grec usurpé,
Il griffonne à la haste un ample Récipé,
Que ni maître Escrivain ni Docteur n'eust pù lire.
« Adieu jusqu'à demain, dit-il, cessant d'écrire,
Ne perdez point courage, et prenez du repos. »
Alors il met la main au derrière du dos.
D'une telle posture aiant compris l'adresse,

(1) Variante :
Que de mes maux de ratte il m'explique la cause.
(2) Variante :
Mais ce que je demande est le point qui le flatte.
(3) *Balanus*, gland. Le *gland* « est le bout de la verge couverte par le prépuce ». (Furetière, *Dictionnaire universel*).
(4) Variante :
De Cartilages, Os, Nerfs, Fibres et Membranes,
Définit Apophise, Hipogastre, Sternon,
Ce que font Pancréas, Méninge, Epiploon,
Epiglotte, Larinx, Prostates, Pannicules.

Je fais signe au valet qu'il y mette la pièce.
Il la prend, il sourit, et serrant bien le poin :
« Que faites-vous ? dit-il. Il n'étoit pas besoin. »
Si tost qu'il eut son conte, il ne m'étourdit guère ;
Il gagna viste au pied, sans regarder derrière ;
Et comme si le Ciel eust eu de moy pitié,
Soudain je me sentis allégé de moitié.

UNE FONTAINE QUI GUÉRIT ; SES PROPRIÉTÉS ET SA CHRISTIANISATION : NOTRE-DAME DE BEAUTERTRE (INDRE-ET-LOIRE)

par le Dr Marcel BAUDOUIN

Secrétaire général de la *Société préhistorique de France*.

a. *Début du culte.* — A Beau-Tertre, qui fut autrefois « un *tertre* » important, caché dans une forêt et qui dépend de la commune de Mouzay (I.-et-L.), existe une *Fontaine*, de renommée fort antique d'après la tradition, vénéré, sans aucun doute bien avant le christianisme !

Jadis, on venait y boire, *avant l'automne*, afin, disent les vieilles chroniques « *de ne pas avoir de fièvre* dans l'année » !

On remarquera « *avant l'automne* » ; car cela correspond très bien avec la spécialité *hygiénique*, plutôt que *thérapeutique*, de ladite fontaine ! En effet, il est probable que c'est des *fièvres palustres* qu'il s'agit ici, étant donné le pays ; et tout le monde sait que c'est avant l'automne, au début de *septembre*, que commençaient autrefois à apparaître les accès graves, paludéens, en raison de l'époque du développement des Moustiques, porteurs de l'Hématozoaire (1). Rien d'étonnant dès lors à ce qu'on ait choisi cette époque pour ce « voyage », c'est-à-dire pour boire de *l'eau pure*, de façon à éviter *l'infection*.

(1) J'ai souvent constaté le fait dans le Marais de Mont (Vendée), qui, autrefois (1880-1885), était encore très infesté.

b. *Christianisation.* — Depuis, cette fontaine fut *christianisée*, c'est-à-dire utilisée par la Religion catholique, à la suite d'une découverte qu'on dit avoir eu lieu vers l'*an mil* (1) : Celle de l'existence de la tête d'une *bonne Dame*, *sculptée* dans une grosse branche d'un *Noisetier* (poussé au-dessus de la *fontaine*), et découverte de nuit par un *pâtre* ou un grand *bœuf*! On y reconnut « la Vierge » et cria au *miracle*, bien entendu.

Aussitôt on construisit, à cet endroit, une *Chapelle*, sans doute destinée à *La Vierge* : d'où le nom de *Notre-Dame*. Et la *statue* fut aussi propice que la *source*...

On y organisa un *vœu*, un *voyage*, c'est-à-dire un *pèlerinage*, qu'on plaça, bien entendu, avant l'*automne*, c'est-à-dire le *8 septembre* (2).

En 1777, le pèlerinage fut supprimé ; mais il fut rétabli en 1848, puis en 1875-6, enfin en 1904 (car il n'eut pas lieu en 1903).

Depuis cette époque, chaque année, a écrit notre ami J. Rougé (de Ligueil, I.-et-L.), à qui nous empruntons tous ces détails (3), « *douze paroisses* prennent rang dans la procession qui se déroule sur l'ancien *Vallon* de Beautertre. »

Entre temps, la chapelle était devenue « *prieurale* ». Depuis la Révolution, le *prieuré* (maison) et la *chapelle* ont changé d'aspect. Un *autel* nouveau a été construit (4). Mais on n'y voit plus la *Madone*, découverte jadis par le pâtre ou le brave bœuf, allant se désaltérer à la fontaine ! Depuis 1790, cette statuette, *Notre-Dame* de Beautertre, est placée dans une *Chapelle* de l'*église*

(1) Date très spéciale, à noter (*La fin du Monde* annoncée...).

(2) Beaucoup de pèlerinages de *Fontaines* ont lieu à cette date désormais. Cela est en rapport avec ce fait que les Fontaines ont souvent été *Christianisées* par la Vierge (Apparitions : Lourdes, N.-D. de la Salette, etc.).

(3) *Beautertre.* — *Revue Mame*, Tours, 1908, 1er nov., p. 66, 2 fig.

(4) Lors de la peste de 1631-1637, les Lochois firent vœu de se rendre en procession tous les ans à l'église de Beautertre, s'ils échappaient à l'épidémie. Il y a une coutume analogue à Noirmoutier (Vendée).

Saint-Ours, à Loches, ancienne Collégiale (1). Mais la légende ajoute que la Madone ne se plaît pas à Loches, et qu'une fois, jadis, des anges vinrent la chercher, et la reportèrent près de sa fontaine ! C'est là qu'un jour le prieur la vit *sourire*... Depuis qu'elle est à Loches, elle est immobile !

c. *Ex-Voto*.— Mais, depuis qu'elle est à Loches, la Madone (2) est toujours l'objet d'un *culte*. On dépose, dans sa chapelle particulière, des *ex-voto* en *cire*. On les y suspend, par des ficelles, à une plaque de marbre noir, spéciale. Mais elle ne guérit plus seulement, comme la fontaine, des *fièvres* ! Elle est désormais consacrée à la *guérison de plusieurs maladies*, puisqu'on y dépose, suivant l'affection dont on est atteint, des *statuettes entières*, en *cire* (maladies générales : fièvres, bien entendu, etc.); des *jambes* et des *bras* (affections des Jambes, des Bras, etc.), dont j'ai le plaisir de vous présenter quelques spécimens.

Dans toute la Touraine, fleurit encore, d'ailleurs, ce culte de l'*ex-voto* en *cire*. D'après mon ami, M. Jacques Rougé (3), à la Chapelle de « La Bonne Dame », près Ligueil, dédiée à *Notre-Dame des Anges*, il y a des figurines, de *couleur chair*, au lieu de couleur blanche, comme la plupart de celles de Loches. On trouve ces mêmes figurines à Sainte-Mélaine, de Preuilly ; à la basilique Saint-Martin, à Tours (crypte) ; à Sainte-Face, de Tours, etc., etc.

Vous remarquerez que ce sont des ex-voto repré-

(1) C'est l'œuvre des chanoines de la Collégiale de Loches, qui s'en emparèrent, pour détourner, à leur avantage, les *Miracles de la Statue*, et l'apportèrent dans leur Eglise (J. Rougé).

(2) Communication écrite

(3) La Vierge de Beautertre « ne présente plus qu'une simple tête sculptée, peut-être dans une branche de coudrier, son primitif soutien. Elle n'a ni *corps*, ni *jambes*, ni *bras*. » C'est une sorte de buste.

« On la revêt cependant d'un habillement, soit ordinaire, soit extraordinaire », suivant les jours de la semaine, les fêtes ou les dimanches. — On lui fait toujours présent de beaux habits (J. Rougé).

sentant des *membres normaux*, des *sujets non difformes*, à l'encontre de la plupart des ex-voto anciens (grecs, syriens, romains, gallo-romains, hispano-romains, etc.), et de certains ex-voto actuels d'Espagne et d'Italie.

Cette modification de coutume est due aux changements, survenus dans la fabrication de ces ex-voto. Il est, d'ailleurs, pour les fabricants, plus simple de procéder ainsi ; c'est surtout plus économique, depuis qu'on emploie la cire !

A Loches, c'est le sacristain qui les vend ; et on les lui fournit sur commande. Quand il y a trop d'ex-voto, il les reprend et on fait fondre à nouveau la cire, qui ainsi sert perpétuellement, ou à peu près....

*
* *

Réflexions. — Comme on le voit, l'histoire de cette *source sacrée* est fort intéressante, grâce aux modifications qu'a imposées au culte *païen* primitif le *christianisme*, dans le cours des siècles. Et il est curieux de voir comment la Christianisation s'est faite et comment les vertus de la *Statue* sont devenues bien plus efficaces et plus nombreuses que celles de la *Fontaine* antique !

Celle-ci, jadis, ne guérissait que les *fièvres paludéennes* (1), pour une raison que j'ai signalée déjà (2). « Dans tous les pays à marécages, où l'eau est, par définition, mauvaise et infectée, le peuple a toujours recherché une fontaine spéciale, à eau pure, pour parer aux mauvais effets de la précédente (3) » ; l'usage de cette dernière, rendant la santé de par la seule hygiène, la source ne pouvait être que *sacrée !*

(1) D'après J. Rougé, on a dit aussi qu'elle guérissait les *maux de dents* (affections en rapports, comme les fièvres, avec *l'alimentation*).

(2) Marcel Baudouin, Les Fontaines qui guérissent. *Gazette médicale de Paris*, 1903, n° 5, p 437; 1904, n° 1, p. 1 et 197; 1905, t. V, n° 12, 26 mars, p. 93-98.

(3) En Marais-de-Mont (Vendée), à N.-D.-de-Riez, pays très marécageux et fiévreux, une fontaine, *La Glajeole*, a une réputation excellente pour la santé.

Mais le Christianisme a cru devoir aller bien plus loin ! Pour en justifier l'emploi, il lui a fallu faire intervenir le *miracle*, base de la Religion nouvelle. D'où l'apparition subite de la *Statue de la Vierge*, idée suggérée sans doute par ce fait qu'autrefois des *Fées* étaient censées habiter ces parages et protégeaient la Fontaine.

Et il a fallu que « Notre-Dame de Beautertre » guérît dès lors, non plus seulement les fièvres, mais toutes les maladies..... Les nouveaux Dieux doivent toujours être plus puissants (1), pour détrôner les anciens !

On peut rapprocher ce fait de nombre d'autres, tout à fait analogues, qui s'observent en Bretagne et en Vendée. J'en ai cité plusieurs, qui en semblent la répitition.

Je me borne à rappeler les Fontaines de Vendée et d'Indre-et-Loire, qui guérissent les *fiévreux* et qui sont spéciales à ces infections.

A. — *Vendée* : 1° Saint-Cyr-en-Talmondais (*Fontaine d'Anson*) ;

2° Nieul-le-Dolent (*Fontaine des Garnes*) (2) ;

3° Noirmoutier (*L'Aquenette*), etc. (3).

B. — *Indre-et-Loire* : 1° Chaumussay (F. Saint-Marc);

2° La Celle-Saint-Avant (F. Saint-Marc d'Aulnaye) ;

3° La Ferrière-sous-Beaulieu (F. de Ste-Monégonde) ;

4° Ligueil (Bonne Dame).

Il serait facile de citer aussi des cas où la « *Dame blanche* » intervient d'abord ; puis où celle-ci se transforme en « *Apparition de la Vierge* ».

Je n'insiste pas, ces faits étant bien connus désormais des Folkloristes.

(1) « En 1906, dit J. Rougé, de nombreux pèlerins du Lochois, et surtout du N.-E. des plateaux de St-Maur, et beaucoup de gens, vinrent là, pour se distraire, comme dans les pardons bretons. « Il en fut qui, insouciants gardiens de la foi celtique, *se lavèrent* à l'eau de la fontaine (comme à Lourdes), s'en aspergèrent le visage et, pour les malades impotents, remplirent des bouteilles.. »

C'est toujours la même cérémonie !

(2) Noter que tous ces noms sont *celtiques* (Anson, Garues).

(3) *Aquenette* est une dénomination d'origine romaine (*Aquæ nitidæ*), mais qui a dû remplacer un nom ancien.

*
* *

Ce qui est intéressant à souligner, c'est le phénomène qui semble être à la base de cette tradition, en *Médecine préhistorique*.

En l'espèce, et pour ce qui concerne les *Fièvres* surtout, on serait presque autorisé, en effet, à n'y voir qu'une véritable NOTION HYGIÉNIQUE : le choix d'une *eau, plus pure* que les eaux de boisson ordinaires. Ce ne serait, dès lors, que *par extension* que, plus tard, les *fontaines auraient guéri* toutes les *autres maladies* !

Certainement, en ces cas, la « Tradition » a joué un rôle différent que dans le « *Culte des Pierres* ». Mais on ne peut pourtant pas affirmer que le *culte des eaux* ait eu cette *seule origine*. Et j'incline même à penser qu'un autre facteur, sur lequel je reviendrai plus tard, est aussi intervenu, et a joué également un rôle très important. Mais il n'apparaît pas ici ; ce n'est donc pas l'heure de soulever cette question, à propos de Beautertre.

LE DISCOURS DE RÉCEPTION D'UN BACHELIER EN MÉDECINE MONTPELLIÉRAIN, AU DÉBUT DU QUINZIÈME SIÈCLE

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Henri Lamme, de Lübeck, comme bien d'autres Allemands, était venu étudier la médecine à Montpellier dans les premières années du quinzième siècle.

Il ne se contenta pas du grade de bachelier, qu'on obtenait après avoir lu dans l'école d'un des régents un livre de théorie et un livre de pratique (1), et poussa

(1) P. Pansier, *Documents pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier au Moyen-Age*. Montpellier, 1905, in-8°, 15 pp. Extrait du *Montpellier médical*, XXII.

ses études médicales jusqu'à la licence (1). Puis il revint dans sa ville natale et il y acquit vraisemblablement quelque fortune, car il lui arriva de prêter des sommes assez considérables (2).

La bibliothèque de la ville libre et hanséatique de Lübeck (3) conserve encore aujourd'hui quelques-uns des livres de médecine, ouvrages d'Arnaud de Villeneuve, de Bernard Gordon, de Gérald de Solo, de Jean Jacques (Johannes Jacobi) et de Jean de Tournemire, que Henri Lamme avait copiés à Montpellier « per manus et non per pedes », comme il lui plaît de nous en faire part, à plusieurs reprises.

L'un de ces manuscrits *(ms. med. 4°. 10*, feuillets 331 verso à 333 recto), contient un discours prononcé par un étudiant de Montpellier, à l'occasion de sa réception au baccalauréat en médecine. Cette harangue n'est ni signée ni datée, mais il y a tout lieu de penser que c'est à Henri Lamme qu'elle doit être attribuée. Deux maîtres de la Faculté de médecine y sont cités : Nicolaus Coluen, le même personnage, peut-être, que ce Nicolaus Colba dont parle Valescus de Taranta (4), et

(1) Bibliothèque de Lübeek : *ms. med. fol 3*, feuillet 97 verso : « Cras in principio oetave hore Hinricus Lamme, magister in artibus et in medicina licenciatus, faciet collaeionem de epydimia seu pestilencia, et hoc quoad regimen curativum et preservativum, pro conservaeione speciei humane et individui ejusdem *valitur* [?] in ecelesia Saneti Johannis in arena. »

(2) Bibliothèque de Lübeck : *ms. med. 4°. 10*, feuillet 238 recto : « Dominica proxima ante Nativitatem Christi, dedi magistro Hinrico Lamme quatuor marcas cum dimidia, ex parte domini prioris Razeburg, scilicet domini Schalker, et protestor quod vult sibi satisfacere de residuo sollario, quanto cicius poterit, sub fide bona et honore, et ego, dominus Marquardus Luchcluc, protestor manu mea propria. »

(3) *Ms. med. : fol. 1, fol. 3, 4°. 10*. Le *ms. med. fol. 1*, commencé par Henrieus Lamme, a été terminé en 1411 par Theodorieus de Vredelant Les feuillets 112 reeto et 215 verso du *ms. med. fol. 3* portent le nom de Custert ou Kustert, qui semble être un surnom de Henricus Lamme.

(4) *Chirurgia*, c. 37, d'après P. Pansier, *Les maîtres de la Faculté de médecine de Montpellier au Moyen-Age*. Utrecht, 1904-1905, in 8°, 68 pp. (Extrait de *Janus, archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale*, IX, livr. 9-12; X, livr. 1-3).

Bernardus Wolmeri, dont le nom semble indiquer une origine germanique.

Voici cet échantillon de la littérature académique du Moyen âge, où, en dépit de l'invocation aux bienheureux Luc, Côme et Damien, les saints patrons des médecins, en dépit de quelques citations d'Hippocrate, de Galien et d'Avicenne, la philosophie scolastique tient plus de place que la médecine :

In nomine Domini, amen.

Celum tripliciter influit : motu, lumine et influencia.

Reverendi domini mei et magistri precarissimi, ista auctoritas prefata habetur a philosopho 1° *Metheororum*, et potest adaptari ad meum propositum, quoad tria que a quolibet in hac venerabili facultate, de novo incipiente, sunt necessario facienda : primum est divini nominis invocacio, secundum est medicinalis sciencie recommendacio, sed tercium est graciarum reddendarum accio. Primo, dico quod in preassumpta proposicione tangitur divini nominis invocacio, in hoc quod premiltitur *celum influit*; secundo, tangitur medicinalis sciencie recommendacio, in hoc quod dicitur *lumine*; sed tercium concluditur in hoc quod sequitur *et influencia*.

I. Dico ergo primo, quod in proposicione prefata tangitur divini nominis invocacio, in hoc quod dicitur *influit celum motu*, quia, sicud per motum celi applicatur, nunc sol, nunc alius planeta, et sic de aliis, ut patet 1° *Metheororum*, racione cujus applicacionis et nobilitatis ipsius motus, producuntur qualitates influenciales in hoc mundo inferiori, ut patet ibidem, ita eciam per divini nominis invocacionem, in cujuslibet principiantis corde, Spiritus sancti gracia movetur et in ipso influitur.

Quod autem divinum nomen a quolibet principiante sit invocandus, probatur sic : Primo, autoritate Boecii in 1° *de Consolacione phylosophie*, ubi dicit supra omnem creaturam esse Creatorem, non loco, quia nullo loco clauditur, sed potencia, quia omnia ab ipso habent esse et disponi, ipse vero a nullo. Probatur sic ille merito a quolibet principiante est invocandus, cui nihil est impossibile, et omnia potest, sed Deus sublimis et gloriosus est hujusmodi, ergo merito invocandus. Major patet ex terminis, sed minor probatur autoritate philosophi 8° *Physicorum*, ubi dicit quod Deus est infinite vigoris, et per consequens omnia potest. Eciam probatur auto-

ritate ejusdem, prohemio *Metaphysice*, ubi dicit quod Deus dicitur esse causa omnium rerum, et 12° *Mechanice*, ubi dicit quod ab hoc quidem ente dependent celum et tota terra. Eciam probatur autoritate ejusdem Boecii in 4°, ubi dicit [ur] conditor Deus, quia omnia condidit ; rex, quia cuncta regit ; dominus, quia universa ejus obediunt imperio; fons et origo, quia principium est omnium ; lex, quia normam manendi singulis statuit ; sapiens arbiter, quia, quod justum est, unicuique reddit. Item probatur racione ille merito, a quolibet principiante est invocandus, in quo est summum bonum et perfecta securitas, sed sic est de ipso Deo, ergo sequitur propositum. Consequencia est nota, sed major patet ex terminis, sed minor probatur autoritate Fulgencii, in libro *de perfectione mundi*, sic dicentis : Nullibi queras securitatem et summum bonum, nisi in ipso Deo, non in terra (1), nec in aere (2), nec in mari (3), nec in inferno ut dicit ibidem ; recitat.

Patet igitur Dei auxilium in quolibet principio fore invocandum. Igitur invoco eum una cum Spalmista, sic dicente spalmo 24° : Vias tuas, Domine, demonstra mihi, et semitas tuas edoce me.

Primo, ergo, invoco Deum Patrem, qui dat verbum mutis et loquelam, quatinus os meum aperiat, ut directe valeat ea que bona sunt enarrare, et per sui potenciam inestimabilem, det mihi feliciter principiare. Secundo, invoco Dei Filium, ut per sui sapienciam infinitam mihi det felicius mediare. Tercio, invoco Spiritum paraclitum et benignum, ut mei scienciam augmentet et cor meum illuminet, ut possim felicissime terminare. Ergo, ad presens opus Dei auxilium sistit invocandum, et hoc quantum ad primum. *Silencium* (4).

II. Secundo dicebam quod in preassumpta proposicione tangebatur medicinalis sciencie recommendacio, in hoc quod dicitur *lumen*. Nam sicud celum per lumen suum attingit ista inferiora, illuminando ea aut generando in hominibus calores et spiritus, et cum omne lumen de natura sua sit calefactivum, ut patet 1° *Metheororum*, ita eciam per medicinam in hominibus generantur calores et spiritus, sicud eciam non vide-

(1) Mots effacés : « Quia ibi sunt homines malignantes. »

(2) Mots effacés : « Quia ibi sunt dyaboli animas insidiantes. »

(3) Mots effacés : « Quia in. »

(4) Après le premier paragraphe du discours, un silence. De même après le second : « Fac pausam propter bedellum. »

mus, nisi medecine lumine, ita eciam multi non possunt vivere, nisi cum auxilio medicine. Hec autem venerabilis sciencia potest ex tribus breviter recommendari : primo, ex sui factoris potestate ; secundo, ex sui substancie nobilitate ; tercio ex sui finis utilitate.

Dico primo quod potest commendari ex sui factorum potestate, qui primus et principalis est Deus gloriosus et sublimis, ut attestatur, scriptatur sacra *Ecclesiastica*, 33° capitulo, ita : Deus altissimus de terra creavit medicinam, et vir prudens non abhorrebit.

Secundo potest recommendari ex sui subjecti nobilitate, quia subjectum ejus est corpus humanum, ut dicit Galenus 1° *Amphorismorum commento* primo, et potest satis haberi per diffinicionem medicine, datam ab Avicenna, 1° *Canone*, fen 1ª, doctrina 1ª, capitulo 1°, sic inquiente : Medicina est sciencia, qua humani corporis disposiciones congnoscuntur experte, qua sanatur, ut habita sanitas conservetur, et ammissa recuperetur. Homo enim, est dignissima creatura creaturarum, et ideo incedit, capite elevato versus suum Creatorem, ut dicit Galenus, 3° *de juvamento membrorum*.

Tercio potest commendari ex sui finis utilitate. Nam finis hujus sciencie est conservare sanitatem habitam et ammissam recuperare, ut patet diffinicione jam allegata, et quod hec sciencia sit appetenda, patet et probatur tali racione : illa sciencia merito est appetenda, per quam acquiritur gloria et amicorum copia delectabilis, sed medicina est hujusmodi, ergo merito est appetenda. Major est nota. Minor probatur autoritate Ypocratis in 1° *Pronosticorum*, canone 1°, ubi dicit ad litteram : Omnis qui medicine artis studio, sive gloriam sive delectabilem amicorum copiam consequi desiderat, a Deo prudentum regulis racionem suam muniat. Nam de ea possum dicere hec, vitam cupiens, qui mortem revocat, cum quis balbuciens lingwam rectificat, si non sit audiens, facit quod audiat, in tenebris habitans, luce preradiat, et lucem tribuens, cecum illuminat, et ita disponit quod claudus ambulat, facitque sterilem ut fetum pariat. Acquirit insuper amicorum sibi copias, et super omnia multas divicias, atque per secula celi delicias. Quia igitur hanc percepi, tam auctoribilem racionem sui factorum, tam nobilem racionem sui subjecti, tam utilem racionem sui finis, idcirco in ea volui meum intellectum aliqualiter reforciari, eligens mihi pro lectura librum *Pronosticorum*, totis viribus, concedente Domino, exponendum. *Fac pausam propter bedellum.*

III. Tercio dicebam quod in predicta proposicione tangebatur graciarum reddendarum accio, in hoc quod dicebatur influencia, qui comparatur influencie celesti, nam sicud intelligenda in diversis partibus multiplicat influencias in istis inferioribus, per totum universum conferendo multa beneficia, et plus influit in una parte quam in alia, quia una pars celi est nature calefactive, alia frigedifactive, alia humidefactive, ut patet 1° *Metheororum*. Sic eciam a multis multa recepi beneficia, ab aliquibus plus, ab aliis minus, ideo illis secundum exigenciam beneficii preaccepti, quantum est possibile, justum est tribuere, refacilitari enim oportet 5° *Ethicorum*, et Catho beneficii accepti memor esto, unde Seneca in epistola ad Lucilium dicit sic : Qui a multis recepit beneficium, propriam vendidit libertatem. Revera, Reverendissimi magistri dominique mihi multum venerandi, cum ego a multis recepi beneficium, ideo possum dicere me nihil habere proprium, quoniam meam omnino vendidi libertatem. Istud autem beneficium in generali est triplex quod recepi : primum est beneficium essendi et tale procedit a prima causa, scilicet a Deo in secula benedicto ; secundum est beneficium intelligendi, et tale procedit a doctore seu magistro ; et est aliud beneficium signandi, et istud est beneficium quod quilibet recepit, cum ab aliquo seu ab aliquibus honorabitur in *removere* [?] signum.

Secundum autem istud triplex beneficium grates seu gracie per ordinem reddi debeant. Propter primum gracias reddo Deo benedicto, excelso, glorioso, a quo esse et vivere recepi, et cetera bona fortune, una cum Aviceuna, 3° *Canone*, fen 22ª, tractata 1°, capitulo 2° *de generacione embrionis*, sic dicente : Sit ergo Deus exaltatus, qui est rex verax, laudabilis et benedictus, et omnibus fautoribus melior. Deinde regracior Virgini gloriose Marie ejusque genitrici. Deinde regracior beatis Nicolao et Katherine, patronis clericorum, Luce, Cosmo et Damyano, patronis medicorum, totique curie supernorum.

Deinde ad inferiora descendens, regracior huic alme Universitati medicorum Montispessulannorum, qui me dignata est inter sedes baccalariorum collocare. Deinde regracior magne sciencie et auctoritatis, providencie necnon discrecionis viro, domino et magistro meo, Nicolao Coluen, in artibus et in medicina hujus alme Universitatis magistro, domino et magistro meo specialissimo, sub cujus alarum umbra, gra-

dum accipio baccalariatus, qui mihi multa bona fecit, et adhuc spero in futurum faciet. Dominus autem sibi retribuat, quia minima possum. Deinde regracior excellentissimo viro, domino et magistro meo, Bernardo Wolmeri, in artibus et in medicina magistro, hic sic gracia existenti et me multipliciter honoranti. Deinde regracior reverendis dominis meis baccalariis et magistris meis, necnon studentibus omnibus, qui me in hoc actu, licet debili, non dedignati sunt honorare, offerens me et mea ad eorum beneplacita et mandata.

FORMULES DE PRIÈRES A DIRE EN CAS DE MALADIE, recueillies par un soldat de la République,

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER.

La Bibliothèque de la Ville de Paris possède (*Nouvelles acquisitions, ms. 110*) un petit cahier recouvert de vélin, où l'on trouve à la fois les souvenirs d'un soldat de la République et des recettes de médecine populaire. L'auteur de ces notes a gardé l'anonymat. A part sa vie militaire, tout ce qu'il est permis de supposer sur sa personnalité, c'est, si l'on s'en rapporte à des comptes qui noircissent quelques-uns des feuillets du cahier, qu'il mourut vers 1850, à Meaux, sa ville natale, après y avoir longtemps exercé la paisible profession de marchand de laines.

Nous n'avons pas à nous attarder sur ses campagnes. Incorporé à l'armée du Nord en pluviôse de l'an Ier de la République, il pénètre dans les Pays-Bas, qu'il traverse jusqu'à Groningue.

Médiocre admirateur des populations avec lesquelles les hasards de la guerre le mettent en contact, il fait précéder son récit d'une « Chanson nouvelles contre les Holandais », et le sème d'anecdotes qui s'accordent mal avec ce que l'on sait de la fameuse propreté hollandaise : « J'aye logés dans une maison ou les vache, les cochon et les poule buvoit, mangoit, couchoit dans la maisson. Cependant nous y avons encore bien vécu, et

nous avons couchez au pieds de la table dans la maison, avec un peu de paille. Les vâches mangoit notre lit tout la nuit ; nous n'en pouvions pas venir à bout. »

Puis c'est le retour en France : « Nous passammes dans des grandes pleines de bruyerres, où nous ne pouvions pas marcher, raporte à l'eau. La terre mouvoit sous nos pieds comme du liège. »

Après la guerre étrangère, la guerre civile, et le futur marchand de laines clôt son journal, en nous narrant l'insurrection de Vendémiaire (an IV).

Je n'ai pas cru devoir reproduire ici *in extenso* les notes médicales que le vieux soldat a écrites à la suite de son épopée, soit qu'il les ait copiées d'après un réceptaire imprimé ou manuscrit, soit qu'il les ait recueillies de la bouche édentée de quelque savant de village ou de quelque matrone bien avisée : recettes contre les brûlures, contre les morsures de Serpents et de bêtes enragées, contre l'hydropisie, le chancre ou cancer, les douleurs de dents de cause chaude ou froide, les hémorroïdes, le charbon ou bubon, la colique, et aussi contre l'enflure des Chevaux, des Vaches et des Moutons. Je me bornerai à publièr un chapitre de ce recueil, celui sans doute auquel le propriétaire du petit cahier recouvert de vélin attachait le plus de prix, car le merveilleux attire invinciblement l'Homme. C'est une collection de prières dont on essayera l'efficacité contre les maladies, lorsque les moyens naturels auront échoué.

Ces formules superstitieuses, à l'origine desquelles on trouve presque toujours une légende hagiographique, sont fort anciennes. J'en ai reconnu plusieurs pour les avoir rencontrées déjà, sous une forme à peine différente, dans des manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle (1) :

Laissez dire et fait le bien. Quiconque me méprisera, plus tard s'en répantira.

(1) A part la ponctuation, j'ai respecté l'orthographe du manuscrit original.

Le médecin des pauvres.

Christus regnat. Christus imperat. Christus vincit.

Jésus Christ règne. Jésus Christ commande. Jésus Christ est vinqueur.

En Dieu la confiance.

1. Prière pour le mal de dents.

Saint Apoline assise sur la pierre de marbre, Notre Seigneur passant par la, luy dit : « Apoline (1), que fait tu la ? — Je suis icy pour mon chef, pour mon sang et pour mon mal de dents. — Apoline rétourne toy ; cy c'est une goutte de sang, elle tombéra, et cy c'est un vers, il mourera. »

Cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en l'honneur et a l'intention des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et faites le signe de la croix sur la joue avec le doit en face du mal que l'on ressent, disant : « Dieu t'a guéri par sa puissance. »

2. Prière pour arêter le sang de telle coupure que ce soit, et de toute sorte de plaies.

Dieu est né la nuit de Noel, à minuit, Dieu est mort, Dieu est ressuscité. Dieu à commandé que le sang s'arrête, que la plaie se ferme, que la douleur se passe, et que çà n'entre ni en matière, ni en senteur, ni en chair pourie, comme ont fait les cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ. Natus est Christus, mortuus est et résurrexit Christus. On répète trois fois ces mots latins, et a chaque fois, on souffle en forme de croix sur la plaie, en nommant le nom de la personne, disant : « Dieu t'a guéri. Ainsi soit-il. » On commancéra ensuite la neuvaine à jeun, a l'intention des cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ.

3. Oraison pour les rumatismes et autres douleurs.

Madame Sainte Anne qui enfanta la Vierge Marie ; la Vierge Marie qui enfanta Jésus-Christ. Dieu te guerisse et te benisse, pauvre créature, N., de rénouure, blessure, rompure, entraves et de toutes sortes d'infirmités quelconques, en l'honneur de Dieu et la Vierge Marie, messieurs saint Cosme et saint Damien. Amen. Dites trois *Pater* et trois *Avé*, pendant neuf

(1) Les bourreaux de cette martyre chrétienne lui arrachèrent toutes les dents ; aussi fut-elle invoquée de bonne heure contre les douleurs de dents. On la représente d'habitude, tenant une pince dont les mors enserrent une énorme molaire. Je l'ai vue figurée ainsi sur un carreau de terre émaillée, provenant d'un poêle allemand du XVI[e] siècle, au musée Grassi, à Leipzig.

jours, tous les matins, à jeun, en l'honneur des angoisses qu'a souffert Notre Seigneur sur le Carvaire.

4. Priere pour la teigne.

Paul qui est assis sur la pierre de marbre. Notre Seigneur passant par la, luy dit : « Paul que fait tu la ? — Je suis icy pour guérir le mal de mon chef. — Paul leve toi, et vas trouvé Sainte Anne, qu'elle te donne telle huile quelconque ; tu t'en graisséra légérément à jeun une fois le jours, et pendant un an et un jours. Celuy qui le feras n'ora ni rogne, ni gâle, ni teigne, ni rage. » Il faut répéter cette oraison pendant un an et un jour, sans i manqués, tous les matins a jeun et au bout de ce temps, vous serez radicalément guéri et exempt de tous ces meaux pour la vie.

5. Oraison pour guérir et couper les fièvres.

Qand Jésus porta sa croix, il luy survint un Juif nommée Marc Antoine qui luy dit : « Jesus, tu trembles. » Jésus luy dit : « Je ne tremble ni ne frisonne, et celuy qui dans son cœur ces parolles pronomcéra, jamais fièvre ni frison n'aura. » Dieu commande aux fievres tierces, fievres quartes, fièvres purpurines, de ce rétirer du corps de cette personne. Jesus, Maria, Jesus.

Il faut faire une neuvaine à jeun a l'intention de la personne, en memoire des souffrances qu'a enduré Notre Seigneur Jésus Christ sur le Calvaire.

6. Oraison pour guérir promtément de la colique.

Mettez la main droite sur la poitrine et dites : « Marie qui êtes Marie, ou colique passion, qui est entre mon foye et mon cœur, entre ma rate et mon poumon, arrête au nom du Pere, du Fils et du Saint-Esprit » ; et dites trois *Pater* et trois *Avé*, et nommez le nom de la personne, disant : « Dieu t'a guéri. Amen. »

7. Oraison pour guérir toutes sortes de brûlures.

Par trois fois differentes, vous soufflérez dessus en forme de croix, et direz : « Feu de Dieu, perds ta chaleur, comme Judas perdit sa couleur, quand il trahit Notre Seigneur au jardin des olives » ; et nommez le nom de la personne, disant : « Dieu t'a guéri par sa puissance », sans oublié la neuvaine a l'intantion des cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

8. Oraison pour l'epine.

« Pointe sur pointes. Mon Dieu, guérissez cette pointe,

comme saint Côme et saint Damien ont guéri les cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ au jardin des olives. Natus est Christus, mortuus est et résurrexit Christus. »

Apres que vous aurez dit cette oraison, vous prenderez un linge d'homme blanc de lescive, que vous couperez large et long comme le doit, puis vous le metterez en croix sur l'épine, et ensuite vous l'envelopérez du même linge. Vous soufflerez trois fois sur l'épine, en disant l'oraison, et puis vous l'enveloppérez comme il est dit. Ensuite le souffrant fera une neuvaine a jeun, à l'intantion des souffrances qu'a endurées Notre Seigneur Jésus-Christ sur le Calvaire.

9. **Oraison a Saint Antoine de Padoue, pour retrouvé les pertes et autres besoins que nous avons chaque jours.**

« Père et patron, saint Antoine de Pade, qui vous invoque, au besoin nous évadé, péril de mort et de calamités, remédié à mort subite et peste, en terre et mer, cesse foudre et tempête, pour retrouver toute chose perdue. Des bonnes causes sont par vous deffandues, et bien souvent au pauvres inocens, faites gagner procès tout contents. Jeunes et vieux qui a vous ont recours, a leurs besoins vous donnez tout secours. Priez pour nous, qu'en sortant de ce monde, dans le ciel, en joie, paix durable, toujours en repos délectable. Ainsi soit-il. »

10. **Priere pour disiper les mauvais esprits.**

Chaque matin à voter lever : « O Père tout puissant, ô Mère, la plus tendre des mères, ô exemple admirable, sentimens et de la tendresse de toutes les meres ! O Fils, la fleur de tous les fils ! O ferme de toutes les fermes ! Ame, esprit, harmonie ! O nombre de toutes choses ! Conservé nous, protégez-nous, conduisez-nous, et soyez-nous propices en tous temps et en tous lieux. » Puis vous direz par trois fois : « Mon Dieu, j'espère en vous le Fils, le Saint-Esprit est en moy. Ainsi soit-il. »

11. **Oraison precieuse et parfaicte guerison du charbon.**

« O Jesus, mon Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, je crois fermement que vous avez repaudue votre sang pour nous, je crois dans l'eucharistie, avoir souffert pour nous, et répandu votre sang precieux de votre grace. Ne m'oubliez pas dans votre sainte grâce pour la maladie dont j'implore notre saint patron, intercédez pour nous. Ainsi soit-il. »

Au pieds de l'autel, il faut intercéder le patron de l'endroit

ou est le malade. Ensuite vous prenderez du lierre le plus proche de terre, du savon qui n'ait pas servi, vous batterez le tout ensemble avec de la jeune crème ; vous appliquérez cela avec l'oraison, et l'on est promptement guéri.

12. L'oraison suivante à été trouvé sur le sepulcre de Notre Dame, en la vallée de Josaphat. Elle a tant de vertus, de propriétés, que celuy qui la lira ou la fera lire une fois le jour, ou qui le portera sur soi en bonne intention et dévotion, ne peut périr ni par le feu, ni par l'eau, n'y en bataille, aura bonneur et victoire sur ces ennemis ; on ne peut lui faire dommage, ni gêne, et a tant d'avantage que si une personne était tombée en péché mortel, Dieu luy donnéra la grace de s'en réléver avant sa mort, elle verra la Vierge Marie, et son aide de reconfort.

Oraison précieuse pour nous préservé des nuées, en la répétant trois fois comme ayant trois propriétés différentes.

« O glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu, dame des anges, benigne et pure espérence, et réconfort de toute bonne creature. Plaise a vous, dame et mères des anges, nous garder le corps et l'aune. Nous prions votre précieux fils qu'il nous veuille garder de tout péril et danger de l'ennémi, d'enfer et de tentation, par les mérites de son amère passion, fasse cesser mortalité, guerre, et conserve les fruits de la terre, afin que nous puission vivre en concorde. O mere de Dieu, pleine de misericorde, ayez pitié des pauvres pécheur, et nous gardez de l'infernal tourment, et nous ménez au royaume céleste, où nous nous trouverrons tous devant Dieu, le Pere important, à qui nous demandons a genoux pardon, et qui luy plaise nous pardonner comme a la Magdeleine, au bon larron, lorsqu'il luy demanda pardon sur l'arbre de la croix. »

Une femme en travaille d'enfant sur laquel on mettra ladite oraison, sera d'abord délivrée.

13. **Oraison pour le mal des yeux.**

Bienbeureux saint Jean, passant par ici. Trois vierges dans son chemin. Il leur dit : « Que faites-vous ici ? — Nous guerissons de la maille. — Guerissez, vierges, guerissez l'œil ou les yeux de N. » Faisant le signe de la croix et soufflant dans l'œil, on dit : « Maille ou grief, ou que ce soit, ongle, graine ou arraignee ! Dieu te commande de n'avoir pas plus de puissance sur cet œil, que les Juifs, le jour de Pâques, sur le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ. » Puis

on fait encore un signe de croix, en soufflant dans les yeux de la personne, disant : « Dieu t'a guéri », sans oublier la neuvaine à l'intention de la bienheureuse sainte Claire.

14. **Prières pour guérir les tranchés des cheveaux.**

« Cheval noir ou gris, (car il faut distinguer la couleur du poil de la bête), appartenant à N.; si tu as les avives, de quelque couleur qu'elles soient, ou tranchées rouges, ou de trente six sortes d'autre maux, en cas qu'elles y soient, Dieu te guérisse, et le bienheureux saint Eloi. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il .» Et vous direz cinq *Pater* et cinq *Avé Maria*, pour remercier Dieu de sa grace.

Ces oraisons sont suivies d'une *Lettre miraculeuse trouvé en un lieu nommé Arrois, écrite en lettres d'or par la main de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ.* Je ne la publie point, car, tout en ayant servi de talisman, elle ne semble pas avoir eu d'attributions médicales.

Séance du 6 Juillet 1910.

Présidence de M. Le Pileur, Vice-Président.

En raison de la proximité des vacances et de la Fête Nationale, la séance, qui devait se tenir régulièrement le 13 juillet, a été avancée de huit jours.

— M. le Président dit que, dès le 10 juin, la *France médicale* (page 215) a publié le procès-verbal de la séance du 8. Cette publication hâtive a été faite par M. le Secrétaire général, à l'insu de la Société. Celle-ci doit rester maîtresse absolue de ses procès-verbaux et ne peut admettre que qui que ce soit ait la faculté de les publier avant elle et sans son assentiment.

Le cas lui semble être d'autant plus grave que la *France médicale* fait connaître la protestation de M. Leclair, relative aux récentes modifications du *Bulletin*, mais oublie de la faire suivre des explications qui ont été données à ce propos par M. Le Pileur et qui ont reçu l'approbation des membres présents. Cette omission regrettable change d'une façon totale la physionomie de la séance et laisse planer sur la Société un blâme que celle-ci ne peut admettre.

En conséquence, et pour que chacun soit à même de connaître les très sérieuses raisons qui ont amené le Conseil à changer d'imprimeur et à rompre tout lien avec la *France médicale*, M. le Président propose à la Société d'entendre la lecture du rapport de M. le Professeur R. Blanchard, communiqué au Conseil dans sa séance du 4 mai 1910 et adopté par lui à l'unanimité, puis d'en autoriser la publication intégrale dans le *Bulletin*.

La Société adopte à l'unanimité la proposition formulée par M. le Président.

— M. le Dr Garsonnin, d'Orléans, présenté à la précédente séance, est élu membre de la Société.

M. le Dr Maison, du Vésinet (Seine-et-Oise), est présenté par MM. Le Pileur et Blanchard.

M. le Dr Pichevin, 38, rue de Berlin, à Paris, est présenté par MM. Blanchard et Le Pileur.

En raison des vacances, MM. Maison et Pichevin sont élus membres de la Société.

— M. Blanchard présente le *Bulletin* de juin et sollicite les observations de ses collègues ; il présente en outre, à titre de spécimen, le tiré à part des notes de MM. Semelaigne et Wickersheimer parues dans le fascicule de mai.

Les améliorations considérables dont le *Bulletin* a bénéficié depuis le changement d'imprimeur sont très hautement appréciées par les membres présents et M. Blanchard est vivement remercié de ces améliorations, qui sont son œuvre. La bonne typographie et l'aspect général des tirés à part sont également approuvés; toutefois, on émet l'avis que ceux-ci soient livrés non rognés par l'imprimeur.

RAPPORT
SUR LA RÉFORME DES PUBLICATIONS

au nom d'une Commission composée de

MM. LE PILEUR, NEVEU, NICAISE, PRIEUR

et R. BLANCHARD, rapporteur.

L'Assemblée générale du 9 février a nommé une Commission, à l'effet d'étudier la réforme éventuelle des publications de la Société, ainsi que les diverses questions relatives au *Bulletin*. Cette Commission s'est réunie trois fois; j'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de ses délibérations.

Les publications de la Société ont été longtemps soumises à des retards aussi prolongés qu'inexplicables. Ces retards se comprenaient d'autant moins que les travaux présentés à la Société avaient été composés en temps utile, puisqu'ils avaient été insérés dans la *France médicale*, dont ils venaient successivement rem-

plir les colonnes. Mais une fois faite cette publication, à laquelle la Société ne trouvait aucun intérêt, et qui même lui portait un préjudice évident, nos travaux restaient indéfiniment sur le marbre, sans qu'on vît jamais paraître le *Bulletin*.

Au début de l'année 1909, le retard était de dix-huit mois. Aussi un certain nombre de membres de la Société se montrèrent-ils vivement émus et demandèrent-ils une réforme de notre publication. M. le Secrétaire général fut invité à publier au plus tôt les fascicules en retard et M. le Dr Nicaise, secrétaire adjoint, fut chargé de la publication du *Bulletin* de l'année 1909. Grâce à ce dédoublement de la besogne, l'ordre fut promptement rétabli et depuis lors le *Bulletin* continue à paraître avec une régularité que nous n'avions encore jamais connue.

Cependant, de multiples imperfections matérielles du *Bulletin*, dont il n'avait pas encore été possible d'obtenir la disparition, malgré des réclamations réitérées, et, d'autre part, le fait que nos travaux continuaient à paraître dans la *France médicale*, du moins très fréquemment, avant que d'être publiés dans notre *Bulletin*, laissaient subsister une sorte de malaise qu'il importait de faire cesser au plus tôt, dans l'intérêt général. Plusieurs de nos collègues assuraient que la Société était assez riche pour assumer la dépense intégrale de ses publications et souhaitaient que celles-ci fussent désormais totalement séparées de la *France médicale*.

Votre Commission a eu à envisager cette grave question. Elle a tout d'abord constaté avec tristesse que la marche irrégulière des publications a eu comme conséquence un certain nombre de démissions, ainsi d'ailleurs qu'il n'était que trop facile de le prévoir. Néanmoins, la Société, en ne tenant compte que de son état actuel, peut compter sur des recettes s'élevant à 1.752 francs par an, savoir :

135 membres à 12 fr.	1 620 fr.
Droits d'entrée, à raison de 6 par an. . .	60
Vente du *Bulletin*, moyenne annuelle . .	60
Intérêts des titres de rente.	12
	1.752 fr.

Avec 1.752 fr. de recettes annuelles, la Société peut-elle reprendre son indépendance à l'égard de la *France médicale* et faire face, à elle seule, aux diverses dépenses de son administration et de ses publications? Tel est le problème que nous avons dû envisager.

Les imprimeurs actuels de la Société, MM. Blais et Roy, de Poitiers, ont été invités à fournir à la Commission un devis comprenant, pour chaque feuille d'impression, un prix global forfaitaire, suivant que la composition serait à la charge de la Société ou resterait à celle de la *France médicale* : dans le premier cas, c'était l'indépendance complète; dans le second, c'était le maintien de l'état actuel.

MM. Blais et Roy ont adressé à M. le Secrétaire général un devis dont celui-ci m'a remis la copie; je le transcris ci-après (colonne I). D'autre part, la Commission, ayant estimé que le papier actuel, de qualité trop médiocre, devait être remplacé par un papier de qualité supérieure, l'imprimeur a envoyé deux spécimens, dont l'un a été retenu par la Commission ; son adoption définitive entraînerait une dépense supplémentaire de 0 fr. 60 par feuille, d'où un nouveau devis qui figure à la colonne II. Enfin, à la suite d'explications complémentaires échangées avec eux, MM. Blais et Roy ont été finalement conduits à relever leur prix de feuille à forfait de 34 fr. 70 à 37 fr., d'où deux nouveaux devis, selon qu'on conserve le papier actuel (colonne III) ou qu'on adopte le papier nouveau (colonne IV).

A. — Tous frais payés par la Société.	I	II	III	IV
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Composition, corps 9 à 37 lignes à la page (folio compris), soit 592 lignes par feuille de 16 pages. Prix, mise en pages comprise.	22 60	22 60	26 90	26 90
Corrections évaluées à 2 heures et 30 lignes de notes par feuille	2	2		
Papier pour 300 exemplaires	3 60	4 20	3 60	4 20
Tirage à 300 exemplaires.	5	5	5	5
Brochage par feuille	1 50	1 50	1 50	1 50
Prix de la feuille. . . .	34 70	35 30	37 00	37 60
B. — Composition entièrement à la charge de la *France médicale*.				
Composition d'une feuille de folios et mise en pages	3 80	3 80		
Corrections	mémoire	mémoire		
Papier *ut supra*	3 60	4 20		
Tirage *ut supra*	5	5		
Brochage *ut supra*	1 50	1 50		
Prix de la feuille. . . .	13 90	14 50		

C. — **Frais supplémentaires, dans l'un et l'autre cas.**

1° Couverture (composition, papier, tirage à 300 exemplaires) . . . . 12 »

2° Etiquettes et inscription des adresses pour 155 exemplaires. 4 60

3° Chemises et enchemisage pour 155 exemplaires 1 55

18 fr. 15

D. — **Prix global du *Bulletin* à forfait, d'après ces devis.**

	A		B	
	III	IV	I	II
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour 25 feuilles . .	925	930	347 50	362 50
Pour 10 feuilles, couverture, etc .	181 50	181 50	181 50	181 50
Corrections. . . .	0	0	indéterminé	indéterminé
Totaux. . .	1106 50	1111 50	529	544

D'après les renseignements donnés par M. le Trésorier, les dépenses accessoires de la Société, en outre de ses publications, se répartissent ainsi :

Poste	61
Tirés à part donnés aux auteurs. . .	200
Etrennes, frais divers	100
	361 fr.

En tenant compte d'une augmentation des frais de poste, par suite de l'adoption d'un papier plus lourd et du tirage d'un plus grand nombre de feuilles, les dépenses annuelles de la Société en dehors des frais d'impression se monteraient donc à 400 fr. au plus. On en peut déduire, d'après les données ci-dessus, le total des dépenses et le reliquat annuel, suivant les différentes combinaisons que nous venons d'envisager :

	A		B	
	III	IV	I	II
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Frais d'impression.	**1106 50**	**1111 50**	**529**	**544**
Dépenses accessoires	**400**	**400**	**400**	**400**
Totaux . . .	**1506 50**	**1511 50**	**929**	**944**
Reliquat annuel, pour 1752 fr. de recettes.	**245 50**	**240 50**	**823**	**808**

Quelque combinaison qu'elle adopte, la Société peut donc faire face à ses engagements. Le reliquat minimal de 240 fr. 50 permettrait l'impression éventuelle de 6 feuilles (96 pages) supplémentaires, ce qui, dans l'état actuel de la Société, nous présente une élasticité suffisante, au cas où nos publications prendraient plus d'importance. Or, le nombre des pages va se trouver réduit dans une proportion appréciable, si l'on applique enfin des mesures que je réclame depuis longtemps et que M. le Secrétaire général a introduites partiellement, sur ma demande, dans le numéro de février 1910, mais que, par un singulier retour aux pratiques anciennes, il a déjà abandonnées dans le numéro de mars 1910 : je veux parler de la réduction des procès-verbaux et de la suppression des pages blanches. A un autre point de vue, l'idéal d'une Société savante n'est pas de thésauriser, mais de dépenser ses reveuus pour ses publications. Enfin, divers symptômes nous permettent d'affirmer que le nombre des membres augmentera et que quelques démissionnaires reviendront à nous, le jour où la Société se sera rendue indépendante de la *France médicale*.

Telles sont, dans leurs moindres détails, les diverses faces de la situation, si l'on continue à imprimer le *Bulletin* chez MM. Blais et Roy, à Poitiers. Les conditions de cette imprimerie sont assurément favorables, mais peut-on trouver ailleurs des conditions équivalentes ou plus avantageuses? L'Imprimerie Centrale du Nord, à Lille, m'est depuis longtemps connue, en raison de son bon marché et de la bonne exécution de ses travaux; pour tout dire, c'est elle qui imprime mes *Archives de Parasitologie*, dont il ne convient pas que je fasse l'éloge ; je me borne à rappeler que j'y publie des travaux en cinq langues différentes et à déclarer que je n'ai eu qu'à me louer des bons services de cette maison. Je me suis donc adressé à elle et j'en ai obtenu un forfait *de 40 fr. la feuille*, y compris la couverture, l'enchemisage et la pose des adresses.

D'après ce tarif, 25 feuilles d'impression nous reviendraient exactement à 1.000 fr., prix notablement inférieur à ceux de MM. Blais et Roy. En y ajoutant 400 fr. de dépenses accessoires, il nous resterait donc chaque année 352 fr., permettant l'impression de huit feuilles supplémentaires.

Quant au papier proposé, en voici le spécimen. Vous pouvez constater qu'il est de meilleure qualité que celui que nous offre la maison Blais et Roy.

Vous connaissez maintenant toutes les données du problème. Pour moi, la solution s'impose. Aussi est-ce avec confiance que je vous propose, au nom de la Commission, les résolutions suivantes :

1° A partir de ce jour, le *Bulletin* sera totalement indépendant de la *France médicale*.

2° Il s'imprimera à Lille, à l'*Imprimerie Centrale du Nord*, conformément au devis ci-dessus indiqué.

3° Jusqu'à nouvelle décision du Conseil, le chiffre du tirage restera fixé à 300 exemplaires.

4° La Société ne publiera que des travaux inédits; aucun article publié préalablement ne pourra trouver place dans son *Bulletin*.

5° Il sera institué une Commission de publication, qui connaîtra de toutes les questions relatives au *Bulletin*. Cette Commission comprendra le Président, le Secrétaire général, le Trésorier et deux membres choisis parmi les membres du Conseil. Elle se réunira toutes les fois qu'elle sera convoquée par le Président ou que la demande en sera faite au Président par deux membres au moins.

*
* *

Mon rapport devrait s'arrêter ici, mais il me semble nécessaire de solliciter encore l'avis du Conseil sur quelques autres questions.

Bibliothèque. — La Société, n'ayant pas de local qui lui soit particulier, ne dispose d'aucun endroit pour conserver sa bibliothèque. Celle-ci est déposée provisoirement au Laboratoire de Parasitologie, où je lui ai

consacré une armoire spéciale. Chacun des membres de la Société peut venir la consulter, tous les jours de la semaine, de 2 heures à 5 heures. Or, voilà *plus de deux ans* qu'aucun des ouvrages offerts à la Société n'a été déposé à la bibliothèque. J'ai fait plusieurs fois allusion en séance, et d'ailleurs sans succès, à cette situation anormale. J'invite donc le Conseil à voter les résolutions suivantes :

1° M. le Secrétaire général est invité à déposer à la bibliothèque tous les ouvrages et documents appartenant à la Société, qu'il pourrait avoir encore entre les mains, et ce dans un délai d'un mois.

2° Désormais, tous les ouvrages offerts seront déposés directement à la bibliothèque par les soins du Bibliothécaire ou, en son absence, par l'un des Secrétaires.

Bulletin. — 1° M. le Secrétaire général et M. le Trésorier sont invités, chacun en ce qui le concerne, à faire connaître à la Société par un rapport écrit : le chiffre du tirage des différents fascicules et volumes depuis l'origine de la Société ; combien de fascicules ou volumes ont été livrés annuellement aux membres de la Société ; combien ont été vendus ; combien sont sortis par voie d'échange et avec qui l'échange a été fait ; combien il en reste en magasin et où ils sont en dépôt.

2° Les fascicules 9 et 10 du tome VIII (1909) ont été tirés seulement à 200 exemplaires chacun. Il en est de même pour le fascicule 1er du tome IX (1910). La responsabilité de cette erreur très regrettable incombe à M. le Secrétaire général. Le Conseil l'invite à la réparer dans le plus bref délai, sans que les finances de la Société en pâtissent au-delà du chiffre qu'elles auraient eu à supporter, si le tirage avait été fait régulièrement à 300 exemplaires. Il sera donné au Conseil une justification écrite de ce tirage complémentaire.

3° En vue des modifications que le changement d'imprimeur doit apporter au *Bulletin* et en raison des

améliorations générales, depuis longtemps réclamées, que celui-ci doit supporter en tout état de cause, la Commission de publication surveillera la fabrication du nouveau *Bulletin* pendant l'année courante. Elle pourra déléguer ses fonctions à une sous-commission comprenant le Secrétaire général, l'un des Secrétaires et l'un des Membres élus.

4° En principe, le *Bulletin* paraît tous les mois. Il va sans dire que sa régularité doit être absolue, tant qu'il y a des manuscrits à publier. Mais il est tout aussi évident qu'il y a lieu de réunir deux ou plusieurs mois en un seul fascicule, quand l'ordre du jour des séances fait défaut. Dans le cas où un fascicule vient à être supprimé, le procès-verbal de la séance sans ordre du jour doit néanmoins figurer en tête du fascicule suivant, qui doit porter deux numéros et deux dates, par exemple les numéros 3-4 et la date mars-avril 1910.

5° J'attire enfin, de la façon la plus expresse, l'attention de mes collègues sur la nécessité absolue de veiller à la correction typographique et de laisser aux auteurs le soin de corriger eux-mêmes leurs épreuves. Cette dernière obligation est trop souvent éludée. Il en résulte de nombreuses incorrections, qu'une Société sérieuse ne peut tolérer et qui sont pour elle une humiliation. Il est indispensable, notamment, que le Secrétaire chargé du *Bulletin* et que l'imprimeur lui-même comprennent la valeur des lettres pointées et en fassent usage d'une façon scrupuleuse, toutes les fois que cela est nécessaire. On évitera de la sorte les très regrettables erreurs dont le *Bulletin* de mars 1910 donne le triste spectacle (pages 157 et 159), en faisant deux fautes grossières dans le seul nom d'un auteur.

Finances. — Il nous paraît utile de publier dans le *Bulletin* le rapport annuel du Trésorier sur sa gestion, ainsi que celui de la Commission de contrôle.

De même, il est désirable que l'article 26 des statuts, prévoyant la radiation de tout membre qui sera resté trois ans sans payer sa cotisation, soit appliqué rigou-

reusement, toute diligence ayant été faite pour recouvrer les créances en retard.

Et maintenant, j'exprime en toute sincérité la conviction que les mesures que j'ai l'honneur de proposer au Conseil, au nom de la Commission, auront la plus heureuse influence sur le développement de la Société. Demeurons-lui fidèlement attachés et recrutons-lui de nouveaux adhérents !

— Les diverses conclusions de ce rapport, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

En conséquence, il a été institué une Commission de publication comprenant le Président, le Secrétaire général, le Trésorier et deux membres du Conseil, MM. R. Blanchard et Er. Wickersheimer. En outre, M. Blanchard a été chargé, avec M. le Secrétaire général et avec M. Nicaise, l'un des Secrétaires, de veiller, jusqu'à la fin de l'année, à l'impression du *Bulletin.*

D'autre part, M. le Secrétaire général a pris l'engagement de faire imprimer, dans les conditions énoncées par le rapport, les cent fascicules manquants des fascicules 9 et 10 du tome VIII (1909), ainsi que du fascicule 1er du tome IX (1910).

M. R. Blanchard. — Puisque la Société a exprimé tout à l'heure le désir très légitime de connaître par le détail les raisons qui ont conduit le Conseil à changer d'imprimeur et à modifier les conditions de publication du *Bulletin*, je crois répondre à ses intentions en lui faisant savoir ce qu'il est advenu des résolutions énoncées plus haut, qui furent votées à l'unanimité après la lecture de mon rapport, le 4 mai dernier.

Le Conseil m'ayant confié, en même temps qu'à M. le Secrétaire général et à l'un des Secrétaires, le soin de m'occuper du *Bulletin*, je me suis bientôt trouvé en présence d'une difficulté que je n'ai pas cru devoir trancher de ma propre autorité, attendu qu'elle touchait à nos finances. Le Conseil a voté précédemment que tout auteur pourrait, sur sa demande, recevoir

gratuitement 25 tirés à part de son travail, mais il n'a pas été spécifié comment seraient faits ces tirés à part. Avec ou sans couverture? Avec couverture imprimée ou avec passe-partout? Avec nouvelle mise en pages et nouvelle pagination, ou en conservant la même mise en pages et la même pagination que dans le *Bulletin*? Enfin, les frais d'envoi des tirés à part, de l'imprimerie chez l'auteur, seraient-ils à la charge de ce dernier ou à celle de la Société?

Il était nécessaire de convoquer le Conseil pour lui soumettre ces questions diverses. La réunion eut lieu le 15 juin. Soit dit en passant, car cela intéresse tous les membres de la Société, il fut décidé que les tirés à part conserveraient la mise en pages et la pagination du *Bulletin*, qu'ils auraient une couverture imprimée et que l'auteur les recevrait gratuitement, jusqu'à concurrence de 25 exemplaires, la Société prenant à sa charge, mais seulement dans ces limites, les frais d'expédition.

Ces résolutions prises, l'un des membres s'informa de quelle manière avaient été exécutées les décisions arrêtées par le Conseil dans sa séance du 4 mai dernier. Il demanda, notamment, si M. le Secrétaire général avait envoyé à la bibliothèque les livres et documents divers que, depuis plus de deux ans, il négligeait d'y déposer; il demanda en outre si les 100 exemplaires manquants des fascicules 9 et 10 du tome VIII et du 1er fascicule du tome IX avaient été imprimés, dans les conditions indiquées dans mon rapport et confirmées par le vote du Conseil.

Sur le premier point, j'ai dû répondre qu'aucun ouvrage n'avait encore été déposé à la bibliothèque, malgré la décision formelle du Conseil à cet égard. M. le Secrétaire général se déclara alors tout prêt à donner satisfaction au Conseil et il convint avec moi que l'apport des ouvrages à la bibliothèque aurait lieu le samedi 18 juin, à 2 heures de l'après-midi. Dois-je ajouter que, le samedi 18 juin, vers midi, j'ai reçu de

M. le Secrétaire général le télégramme que je mets sous les yeux de la Société. En voici le texte :

« Mon cher Président, un empêchement me survient d'aller cet après-midi, à 2 heures, porter les livres à votre laboratoire. Nous remettrons cela à la semaine prochaine. — Albert PRIEUR. »

Nous voici au 6 juillet, et je n'ai plus entendu parler de rien.

Sur le second point, M. le Secrétaire général a reconnu que rien n'avait encore été fait, mais, a-t-il ajouté, « cela se fera ».

De même, il n'a été fait aucun relevé du nombre des volumes ou fascicules en réserve et la Société ignore même où ils sont en dépôt, exception faite pour ceux qui se trouvent dans les dépendances du Laboratoire de parasitologie de la Faculté de médecine.

En somme, M. le Secrétaire général n'a tenu aucun compte des décisions du Conseil, en tant que leur exécution le concernait.

Telle est la situation. La Société sait maintenant les difficultés contre lesquelles le Conseil a pris la résolution d'entrer en lutte. Elle a bien voulu tout à l'heure exprimer sa satisfaction des modifications apportées au *Bulletin* : à présent qu'elle n'ignore plus rien des raisons qui ont dicté les décisions du Conseil, elle doit donner à celui-ci son entière approbation et l'encourager à persévérer dans son attitude actuelle, qui assurera le relèvement et le renouveau de notre Compagnie.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un a-t-il des observations à présenter ou des questions à poser relativement aux explications qui viennent d'être données ? Personne ne demandant la parole, je mets aux voix l'approbation des actes du Conseil.

Les actes du Conseil sont approuvés par l'unanimité des membres présents.

Séance du 12 Octobre 1910.

Présidence de M. Dorveaux, Vice-Président.

M. le Dr Maurice Rollet, 17, boulevard Rochechouart, à Paris, est présenté comme membre nouveau par MM. R. Blanchard et Dorveaux.

M. Alphonse Brunot, directeur de *Medicina*, 16, rue de Boulainvilliers, à Paris, est présenté par MM. Le Pileur et R. Blanchard.

— A propos de la récente communication de M. Dorveaux sur Furetière, M. F. Beaudouin, d'Alençon, adresse en communication une belle estampe représentant ce célèbre personnage. L'estampe est gravée par G. Edelinck, d'après une peinture de De Seve. Elle a pour légende :

Ant. Furetière Abbé de Chaliuoy Pr. de Chuines L'vn des quarante | de l'Academie Françoise mort le 14e May 1688 âgé de 68 ans.

— M. R. Blanchard. — A la suite de la séance du 6 juillet dernier, il restait à élucider diverses questions relatives au *Bulletin*. D'Ems, où j'ai passé la plus grande partie du mois de juillet, j'ai correspondu avec nos anciens imprimeurs, MM. Blais et Roy, de Poitiers, et j'ai plaisir à constater qu'ils m'ont donné avec le plus grand empressement les renseignements que je leur demandais. On trouvera ces renseignements ci-dessous; ils font une lumière complète sur les points encore obscurs. Il eût été très facile à M. le Secrétaire général de les obtenir lui-même et de les communiquer à la Société, s'il avait jugé à propos de tenir compte des justes réclamations de celle-ci.

A la date du 28 juillet, en m'adressant l'inventaire des fascicules du *Bulletin* restant alors dans leurs magasins, MM. Blais et Roy me demandent où ils doivent expédier ces fascicules, afin de s'en décharger définitivement. Ils ajoutent : « Nous n'avons jamais reçu

aucune commande de réimpression pour les fascicules tirés à 200 exemplaires sur bon à tirer régulier. »

Je dois dire que cette dernière phrase ne vise plus actuellement que les fascicules 9 et 10 du tome VIII (1909). En effet, le fascicule 1er du tome IX (1910) a été l'objet d'un tirage complémentaire de 100 exemplaires, à la suite des réclamations du Conseil ; la distribution du caractère n'était pas encore opérée, quand M. le Secrétaire général s'émut enfin de ces réclamations. Il n'en était malheureusement plus de même pour les fascicules 9 et 10 du tome VIII (1909), qui devront être recomposés intégralement.

Le 29 juillet, j'écrivais à MM. Blais et Roy : « Je vous remercie bien vivement de la diligence que vous avez mise à me répondre et à prendre les dispositions que je vous demandais. Vous avez certainement compris les très sérieux motifs qui ont obligé le Conseil à se séparer de la *France médicale* et à changer d'imprimeur. Je tiens à vous dire que votre maison, si honorablement connue, n'a jamais été en cause. »

J'avais prié tout d'abord MM. Blais et Roy de garder chez eux, jusqu'à ce que le Conseil ait décidé du lieu où il convenait de les mettre en dépôt, les fascicules du *Bulletin* qu'ils détenaient encore. Mais devant leur désir formel de s'en dessaisir, à moins de compter à la Société des frais de magasinage assez élevés, je leur demandai de les expédier au Laboratoire de Parasitologie de la Faculté de médecine. Ce qui fut fait dans les jours qui suivirent. Depuis lors, tous les volumes et fascicules restant des années précédentes sont donc rassemblés dans les greniers de mon laboratoire. J'en ai fait le relevé et je vous le présente sous forme de tableau : dans la colonne *Paris* sont indiqués les volumes ou fascicules qui étaient déjà d'ancienne date à mon laboratoire, dans la colonne *Poitiers* ceux qui m'ont été envoyés récemment par MM. Blais et Roy ; dans la dernière colonne, je donne le chiffre total des volumes complets que, d'après les chiffres inscrits dans les

deux colonnes précédentes, il est possible de constituer pour chaque année.

Relevé général des volumes et fascicules du *Bulletin* actuellement en magasin.

Tomes		Paris	Poitiers	Volumes complets
I 1902	complet	39		109
	fascicule 1	90		
	— 2-3	99		
	— 4		70	
II 1903	complet	37		37
	fascicule 1	95		
	— 2-3	41		
III 1904	fascicule 1	52	34	75
	— 2-3		75	
	— 4		80	
IV 1905	fascicule 1		97	97
	— 2-3		100	
	— 4		100	
V 1906	fascicule 1		108	94
	— 2-3		108	
	— 4		94	
VI 1907	fascicule 1		93	90
	— 2-3		90	
	— 4		130	
VII 1908	complet		129	129
VIII 1909	fascicule 1-5		112	34
	— 6		124	
	— 7		115	
	— 8		135	
	— 9		37	
	— 10		34	

Une fois que sera complété le tirage des fascicules 9 et 10 du tome VIII, il existera 112 exemplaires complets de ce volume, et non 34. Le tirage complémentaire en question coûtera 46 fr. pour le fascicule 9 et 96 fr. pour le fascicule 10, au total 142 fr., d'après les renseignements fournis par MM. Blais et Roy. Jusqu'à ce jour, 12 octobre, M. le Secrétaire général n'en a pas encore

fait la commande, bien qu'il s'y soit engagé à différentes reprises.

En examinant le tableau ci-dessus, on est frappé des irrégularités qu'il présente, quant au nombre des fascicules et des volumes. La cause de ces irrégularités m'échappe totalement. Cela résulte-t-il de ce que, anciennement déjà, le chiffre du tirage avait été réduit pour certains fascicules, comme nous l'avons vu faire pour les deux derniers numéros du tome VIII ? Je ne sais et je n'ai pas cherché à le savoir. Je crois que la Société doit passer condamnation sur ces années anciennes : elle a déjà assez de mal à se dégager du bourbier où elle patauge actuellement, sans songer à compliquer les choses.

M. le Président. — Je suis certain d'exprimer l'avis unanime en remerciant M. le Professeur Blanchard des nouvelles marques de dévouement qu'il vient de donner à la Société. Grâce à lui, voilà tirées au clair plusieurs questions importantes, qui nous préoccupaient à juste titre. Il importe maintenant de régler au plus tôt la question de la réimpression des fascicules 9 et 10 du tome VIII et d'entrer en possession des ouvrages offerts à la Société depuis plus de deux ans. M. Blanchard peut-il nous donner à ce propos des explications nouvelles ?

M. R. Blanchard. — Les choses en sont toujours au même état. M. le Secrétaire général n'a envoyé aucun ouvrage à la bibliothèque ; de même, il n'a donné à nos anciens imprimeurs, MM. Blais et Roy, aucune instruction relativement à la réimpression des fascicules 9 et 10 du tome VIII (1).

M. Marcel Baudouin. — Quelles mesures la Société compte-t-elle prendre pour contraindre M. le Secrétaire général à tenir ses engagements et à réparer les erreurs dues à sa négligence ? Malgré des demandes réitérées, je n'ai pu obtenir la restitution de clichés que

(1) Il en est encore de même au moment de la correction des épreuves (2 novembre).

je lui avais confiés pour une de mes publications et qui, d'ailleurs, m'avaient été prêtés par une grande maison d'édition.

M. R. Blanchard. — Le Conseil devra bientôt discuter ces questions. Quelque délicates qu'elles soient, j'ai la conviction qu'il les examinera avec une scrupuleuse attention, avec le seul souci de contribuer au relèvement et à la prospérité de la Société.

Quant aux clichés demeurés à Poitiers, à l'imprimerie Blais et Roy, après leur tirage dans le *Bulletin*, ou envoyés à Poitiers en prévision d'une prochaine impression, je les ai fait envoyer à Lille, chez notre nouvel imprimeur. Ils sont au nombre de 22. J'en demanderai une épreuve, qui sera soumise à nos collègues, à la prochaine séance : chacun pourra réclamer les clichés qui lui appartiennent.

— M. Lemaire. — Au nom de M. le Dr H. Coulon, de Cambrai, je présente à la Société un ouvrage sur *La communauté des chirurgiens-barbiers de Cambrai*, 1366-1795. Cet ouvrage fait suite à plusieurs autres non moins intéressants pour l'histoire de la médecine, publiés par le même auteur dans le courant de ces quinze dernières années. Les éléments de ces travaux remarquables se trouvent à la bibliothèque communale de Cambrai, dans de nombreux manuscrits que notre confrère a compulsés et analysés assidûment, avec le sens critique le plus subtil.

Sans aucun doute, un grand nombre de villes françaises possèdent de semblables trésors. Ils n'ont encore été explorés qu'à peine ; on y trouvera matière à des travaux très nombreux.

M. R. Blanchard. — Je partage entièrement l'opinion de M. Lemaire sur l'importance des archives et des manuscrits, comme sources de l'histoire de la médecine. J'ai exprimé ce même avis, voilà quatre ans, dans la préface d'un livre du Dr Hervot, de Saint-Malo (1).

(1) Hervot, *La médecine et les médecins à Saint-Malo*. Rennes, grand in-8° de 248 p., 1906, avec préface du Professeur R. Blanchard ; cf. p. 11.

— M. Wickersheimer. — Au cours de la séance du mois de mai dernier, M. Le Pileur nous a raconté la légende de la mort et du médecin ; il a montré que cette légende est aussi vivante dans les plaines de la Beauce que sur les bords du Rhin.

Dans une étude publiée il y a quelques années (1), August Andrae a rassemblé quelques variations de ce thème dans la littérature contemporaine. Il en a rencontré en Basse-Bretagne, en Souabe et en Transylvanie. En 1901, Eberhard König a tiré de cette légende un drame mystico-philosophique, qui fut représenté à Hanovre, et Wilhelm Kienzl composa sur le même sujet *Heilmar der Narr*, un opéra qui fut joué en 1902 à l'Opéra de Berlin.

— M. Ruelle dit que Jules Nicole a publié récemment, dans le tome IV de l'*Archiv für Papyrusforschung*, avec commentaires de J. Ilberg, un fragment de chapitre sur l'oculistique grecque, tiré probablement des *Chirurgica* d'Héliodore, conservés par Oribase. Ce chapitre donne la description d'une opération employée comme dérivatif et consistant en un véritable scalp.

— M. le Dr Crussaire adresse à la Société un exemplaire de sa thèse de doctorat.

M. L. Nass. — La thèse du Dr Crussaire m'est déjà connue et, puisque l'occasion s'en présente, je dois faire observer que le sujet dont elle traite a été déjà développé avec toute l'ampleur désirable dans le très remarquable travail de notre confrère, le Dr P.-S. Le Maguet, dont la thèse, intitulée : *Le Monde médical parisien sous le Grand Roi* (2), a eu le rare honneur d'être récompensé par l'Académie Française (*Grand Prix Montyon* de 1.000 fr.) et par l'Académie de Médecine (*Prix Saintour*, 500 fr.).

Les thèses des Drs Le Maguet et Crussaire traitent

(1) A. Andrae, Das Weiterleben alter Fablios, Lais, Legenden und anderer alten Stoffe. *Romanische Forschungen*, hrsg. von Karl Vollmöller, XVI, p. 321-353, 1904.

(2) Paris, Maloine, in-8° de 860 p., 1899.

identiquement du même sujet. De plus, le Dr Le Maguet a publié le *Portefeuille inédit de Vallant*, où M. Crussaire a puisé sa documentation. Aussi ai-je constaté avec un réel regret que le travail du Dr Le Maguet n'était pas cité par M. Crussaire; il m'excusera de lui signaler ici ce fâcheux oubli.

M. Marcel BAUDOUIN. — Ce qui vient d'être dit par M. Nass sur les *oublis* bibliographiques ne m'étonne nullement! Je constate que ces oublis sont trop *fréquents* depuis cinq ans déjà. Il est facile d'en soupçonner la cause : la simple *ignorance* et surtout la *volonté*, raisonnée, de ne plus s'occuper de ceux qui vous ont précédé dans la carrière! Nous nous retrouvons donc, en 1910, exactement dans la situation où nous étions en 1890, lors de la *Révolution chirurgicale* due à l'asepsie! Les jeunes chirurgiens d'alors, partant pour la *province*, ne purent sortir de la *lacune bibliographique* patente qui existait alors qu'en créant un *Centre bibliographique parisien*; et la *décentralisation chirurgicale* ne put se faire, de 1892 à 1905, que grâce à cette institution *scientifique*, *centralisatrice*! Depuis 1905, les chirurgiens de 1890, étant devenus à leur tour des *maîtres*, semblent se désintéresser du problème bibliographique... Et la jeune génération chirurgicale, en suivant les errements de ces quinze dernières années, ne me paraît plus être autant qu'il conviendrait au courant de la science... On vient de s'en apercevoir, d'une façon flagrante, au dernier *Congrès français de chirurgie* (1).

La *Société française d'Histoire de la Médecine* ferait œuvre utile en s'occupant du *Problème bibliographique médical*, d'une façon pratique.

(1) *Semaine médicale*, n° 41, 12 octobre 1910, p. 483.

UN PORTRAIT D'ANTONIO CERMISONE, MÉDECIN PADOUAN DU QUINZIÈME SIÈCLE

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Antonio Cermisone se place, par ses *Consilia*, au premier rang des ouvriers de la pré-renaissance médicale. Né à Padoue, il professa à Pavie, puis, à partir de 1413, dans sa ville natale, où il mourut en 1441 (1).

Il existe, à ma connaissance, un seul portrait de ce personnage, et il est encore inédit. Il sert de frontispice au *manuscrit latin n° 207* de la Bibliothèque royale de Munich (fig. 1).

Il a été de mode, du XVIe siècle au XVIIIe, de décorer les livres de l'effigie de leur auteur, et Hippocrate, Galien et Avicenne, pour ne citer que des médecins, ont été, de la sorte, honorés de portraits posthumes, où ils eussent eu, sans doute, quelque peine à se reconnaître eux-mêmes. Je ne pense pas que la miniature que voici soit une de ces images de fantaisie; nous sommes en présence ici d'un véritable portrait de Cermisone, peint peut-être d'après nature, presque certainement par un peintre qui connaissait bien les traits de son modèle.

Alors même que l'on ne saurait rien de l'histoire du manuscrit où se trouve cette image, un simple coup d'œil ferait reconnaître, malgré la gaucherie de l'exécution, qu'il n'y a rien de conventionnel dans la figure de ce vieillard aux cheveux blancs, aux traits alourdis, en somme assez vulgaire, malgré son majestueux costume de professeur, son épitoge et son bonnet grenats,

(1) Rappelons toutefois que le colophon d'une édition incunable des *Recollecta de urinis*, imprimée sans date et sans adresse d'imprimeur ou de libraire, lui assigne Vérone pour patrie : « Et hic est finis recollectarum de urinis famosissimi in orbe principis, artium et medicine doctoris ac optimi Avic. interpretis et monarce, domini magistri Antonii Cermisoni *de Verona*, cujus anima requiescat in pace. Qui scripsit solum usque ad canonem de ypostasi, super quo non scripsit, pia morte preventus. »

ses fourrures blanches et sa robe d'un gris violacé. Seul, le paysage urbain, sur lequel se détache la silhouette de Cermisone, semble quelque peu fantaisiste ; ses hauts pignons et ses clochers pointus font penser à Nuremberg plutôt qu'à Padoue.

Cette miniature, je l'ai dit, sert de frontispice au manuscrit latin n° 207 de la Bibliothèque royale de Munich, recueil d'ouvrages médicaux qui s'ouvre par des *Consilia* d'Antonio Cermisone, dont le texte est fort différent de celui des autres manuscrits connus et de celui des éditions. Ce sont bien des *Consilia*, c'est-à-dire des consultations, mais ce n'est pas une copie de l'ouvrage du médecin padouan, longtemps classique sous ce nom ; ce sont des notes rédigées par un étudiant qui avait assisté aux leçons de Cermisone à l'Université de Padoue et à qui l'on peut, selon toute vraisemblance, attribuer le portrait de son maître.

Hermann Schedel (1), né à Nuremberg en 1410, avait commencé ses études à l'Université de Leipzig. La Faculté des arts de cette Université lui avait conféré les grades de bachelier, puis de maître, lorsqu'en 1439 il vint à Padoue pour y étudier la médecine.

De retour en Allemagne, il devint le médecin de Frédéric II, électeur de Brandebourg, mais Berlin ne lui plut guère. Les hivers y étaient très froids, le vin rare et la bière mauvaise, et bientôt il quitta le Brandebourg « per taedium terrae frigidae et potus », et accepta les fonctions de médecin du chapitre d'Eichstätt, en Franconie, où il écrivit un *Tractatus de peste ad episcopum Eistettensem* et des *Consilia de peste pro episcopo Eistettensi.*

L'évêque d'Eischstätt, Johann von Aich, était un humaniste ; il communiqua ses goûts à son médecin,

(1) Stauber (Richard), Die Schedelsche Bibliotek. Ein Beitrag zur Geschichte der Ausbreitung der italienischen Renaissance, der deutschen Humanismus und der medizinischen Literatur. *Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte*, hrsg. von Otto Hartig, Freiburg i. Br., VI, Heft 2-3, 1908.

et dès lors Hermann Schedel fit de sa vie deux parts, consacrant l'une à la médecine, l'autre aux humanités. Il vécut quelque temps en qualité d'archiâtre à la petite cour de Landshut, puis devint physicien de la ville d'Augsbourg, moyennant un traitement annuel de cent florins. En 1472, il fut nommé professeur à l'Université d'Ingolstadt, qui venait d'être fondée, mais il n'y resta pas une année entière et revint à Nuremberg, sa ville natale. Il y mourut le 4 décembre 1485 et fut enterré dans l'église de Saint-Sébald.

Au cours de sa longue carrière, Hermann Schedel avait réuni beaucoup de livres; il en légua la plus grande partie à son cousin Hartmann Schedel, humaniste et médecin comme lui. Les livres de Hartmann furent acquis, pour la plupart, en 1552 par Albert V, duc de Bavière, et c'est ainsi qu'ils constituent aujourd'hui un élément important de l'ancien fonds de la Bibliothèque royale de Munich.

Parmi les manuscrits du fonds Schedel de la Bibliothèque royale, figure le manuscrit latin n° 207, où se trouve le portrait d'Antonio Cermisone. Hermann Schedel a laissé son ex-libris manuscrit (*Iste liber est magistri Hermanni Schedel de Nuremberga*) dans ce volume, qui est tout entier de sa main, sauf les feuillets 163-180, écrits en 1441 par un certain Jacobus Scoulip d'Elbing, et sauf le feuillet 3, qui, en même temps que l'incipit des *Consilia* de Cermisone, contient l'histoire du manuscrit.

Ce feuillet 3 est de la main de Hartmann ; le feuillet dont il tient la place, écrit par son cousin, était fort endommagé lorsqu'il lui parvint par voie d'héritage « ex ordinacione sui testamenti », et c'est là la raison pour laquelle il ne crut pas devoir le conserver: «... meliori ornatu ac decore cum prologo ac premissis ornare decrevi ».

Quant au portrait de Cermisone que Hermann avait sans doute peint lui-même, comme il avait écrit le texte du manuscrit, il était, lui aussi, dans un piteux état.


A CRISTO·IHESV·PRINCIPIVM
·ANTONIVS·CERMISONVS·
·MEDICORV·MONARCHA·

Fig. 1.

Hartmann dut le retoucher le long de son bord droit qui était déchiré, le colla sur le verso du feuillet 2 afin de le placer en regard du prologue, encadra le carré de 7 cm. de côté qui le renferme, d'un filet rouge vif, et écrivit au-dessous le nom du personnage représenté.

L'incipit des notes prises par Hermann Schedel au cours de Cermisone contient sur la vie du maître, sur son caractère enjoué, sur la bienveillance qu'il montrait à ses élèves, sur les proverbes dont il émaillait ses discours, quelques détails pris sur le vif par l'étudiant nurembergeois, qui le connut au déclin de sa vie, qui peut-être s'assit à son chevet d'agonisant le 25 août 1441 et accompagna son cercueil à l'église Saint-Antoine de Padoue. Cet incipit m'a paru suffisamment intéressant pour pouvoir être publié :

Consilia in preclara medicina excellentissima. — Antonius Cermisonus, medicorum monarcha, sua tempestate accuratissime perscripsit ad plerasque egredines [*sic*] medicis in practica admodum utilia. Qui expertissimus Patavinus medicus, summa gloria ac honore prefuit lecture ordinarie in medicinis Padue et hec remedia et exhortacionem suo preclarissimo ingenio collecta suis auditoribus pro commodo egrotancium benivole largitus est.

Exhortacio bona domini Antonii Cermisoni, artium et medicine professoris, medicorum monarche, in suos scolares : « Volens esse bonum medicus sit primo bonus philosophus et observet hos tres canones :

1[us] non multiplicet numerum entium sine necessitate. Ratio quia peccatum est fieri per plura quod potest fieri per pauciora.

2[us] faciat rationem adherere sensatis. Ratio quia medicus est artifex sensitivus.

3[us] deducat effectum cognitum in causam cognitam, quantum possibile est per humanam racionem. Patet hoc de magnete in attractione ferri et de reubarbaro, agarico et aliis medicinis a proprietate operantibus. »

Hortabatur et quandoque scolares dum lectioni operam darent ut proprios libros haberent, in quibus memoriam super verba textus eo facilius applicarent ; contra eos qui hoc negligenter agerent sepius verbis acribus invexit, argumen-

tacionem talem faciens : « Ego Antonius Cermisoni sum subtilissimus doctorum qui est in tota Italia. Probo sic. Ego predico castellanis qui sunt maximi domini ut patet pro secunda parte primam partem probavit, quia predico hiis qui edificant castra in aere, notando eos qui sine libris lectiones suas audiere maximos vero dominos docere indigent subtilissimo viro, etc. »

Condolendo aliquando subjunxit : « Ve vobis et animabus vestris ac infirmorum vestrorum. Vos estis campus Alchedemach emptus in sepulturam vestrorum infirmorum. »

Adveniente hora lectionis sue et cum scolas intraret communiter in hec verba prorupit : « Eamus hec, est hora nostra et potestas tenebrarum. Vos scitis omnia », et quedam alia locundo sepissime hoc utebatur proverbio.

Fuit homo hylaris et locundus, plurimum plenus faceciis et jocis apprime diligens Alemannos, plurima de ipsis sepe narrando, precipue de partibus Rheni, et cujus amenitate ac si propriis oculis conspexciset.

Diem suum clausit extremum Padue, anno legis gratie 1441, die 25a augusti. Sepultus apud Sanctum Antonium Padue, fratrem minorem.

Viri quoque studiosissimi artis medecine prescripto temore suas lectiones frequentantes obnixe sua scripta observarunt. Inter quos non infimo ingenio ac solercia excellit solertissimus arcium et medicine doctor Hermannus Schedel patruus meus, qui prescripta et sequencia consilia partim ex ore suo, partim post suum obitum, diligentissime collegit. Et ista consilia per manum suam scripta, ex ordinacione sui testamenti aput me Hartmannum Schedel doctorem patruum suum et liberos sue familie permanere disposuit. Quamobrem meliori ornatu ac decore cum prologo ac premissis ornare decrevi, ut sua accurata diligencia ceteris nocior et ad salutem anime sue memoria uberior fieri possit.

LE CULTE D'ESCULAPE EN SICILE

par le Dr Raymond NEVEU

Lors de notre récent passage en Sicile, dans cette terre chérie des anciens, où les peuples les plus divers se sont coudoyés sans se confondre, nous pensions retrouver au milieu de tant de ruines grandioses plusieurs temples et de nombreuses statues du Dieu de la médecine.

En réalité, les documents sont rares et nous n'y avons pas trouvé ce que nous croyions. On pourrait même se demander si vraiment il y a eu là-bas un culte d'Asclepios. Cette question ne laisse pas de doute cependant. Comme partout dans le monde antique, où la vie était prospère et riche, où les peuples venaient en foule des points les plus extrêmes du littoral méditerranéen, Esculape et sa compagne Hygie ont été fêtés et honorés.

Les ruines du temple d'Agrigente, les statues de Syracuse, pour ne citer que celles bien conservées, attestent suffisamment la grandeur de ce culte.

Malheureusement, sur cette terre bouleversée sans cesse, balayée par des secousses terribles, les temples n'ont pas pu subsister. En des chaos indescriptibles, que nous comprenons mieux maintenant après avoir vu Messine, ils dorment entassés, gardant jalousement leurs trésors, et les recherches récentes sont laborieuses et pénibles.

Chaque jour, cependant, elles amènent au soleil des richesses nouvelles qui s'en vont grossir les musées déjà riches, quoique jeunes, comme celui de Syracuse, par exemple.

Agrigente est la seule ville morte où l'on retrouve des traces du culte d'Esculape. Un peu au sud du tombeau de Théron, dans la Casa San Gregorio, on a mis à jour quelques restes du temple dédié à Asclepios. Ces restes sontfort modestes d'ailleurs et se composent de

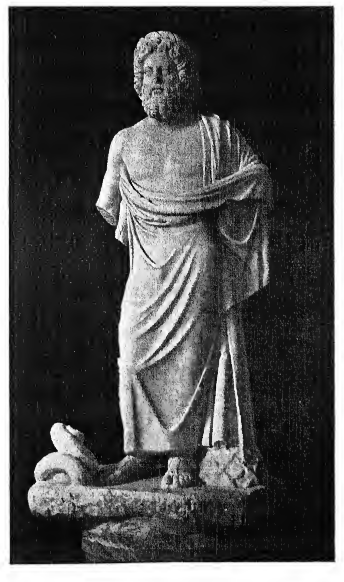


Fig. 1. — Esculape.

l'ante sud-ouest et de deux morceaux de colonnes cannelées.

Au dire de George Yver, qui s'est occupé des monuments de cette ville, il paraît que c'est dans ce temple qu'était vénérée la fameuse statue due au sculpteur Myron.

Malheureusement, cette statue n'a pas été retrouvée, peut-être le sera-t-elle un jour !

Les deux seules pièces vraiment intéressantes se trouvent au musée de Syracuse, au milieu de richesses extraordinaires.

Voici d'abord la statue d'Esculape, d'époque grecque selon les uns, d'époque romaine, s'il faut en croire Diehl (fig. 1).

Le dieu, quoique fort bien conservé, n'impressionne pas comme il convient : il est petit, assez gros ; il semble qu'on n'aie pas eu assez de marbre pour le représenter, et sa dignité en souffre.

Debout, drapé dans sa toge qu'il retient en des plis superbes sur la hanche gauche, le bras droit tient le fameux bâton sur lequel s'enroule le serpent sacré.

C'est, du reste, une des poses les plus fréquentes, comme nous l'avons déjà signalé. La tête est grave, bien droite, encadrée d'une chevelure abondante et d'un collier de barbe finement soignée. Et cependant cette tête malgré toute sa pureté, nous semble légèrement disproportionnée ; l'attache de la nuque est ellemême un peu forte. Il y a quelque chose dans l'ensemble qui choque l'œil.

Il n'en est pas de même de la superbe statue d'Hygie, dont la tête manque malheureusement (fig. 2).

De l'époque grecque, bien certainement, elle est tout en marbre et très pure. Debout, la déesse relève sa robe de son bras gauche. Le bras droit, d'une finesse de lignes remarquable, tient le serpent enroulé; la main le maintient contre son corps, et la tête de l'animal sacré repose doucement contre la poitrine divine.

L'ensemble est harmonieux, bien proportionné ; la



Fig. 2. — Hygie.

déesse est grande et forte, sans être grosse ; elle a la grâce qu'il lui faut. C'est une des plus belles statues d'Hygie que nous ayons vue.

En vain nous avons feuilleté le *Corpus* et nous n'avons pas trouvé d'inscriptions au nom du Dieu de la médecine comme pour la Sardaigne. Et ce qu'il y a d'étonnant c'est que ni à Catane; ni à Trapani, chère à Virgile, ni à Ségeste, où les ruines ne manquent pas, on n'ait pas découvert de temple d'Esculape. A Ségeste, il y a un temple assez bien conservé, qui est une merveille de dorique et dont on ignore l'attribution. On a songé à Aphrodite, à Artémise même, s'il faut en croire Cicéron; on a songé aussi à l'un des fleuves de la région, mais on a dû éliminer l'idée d'un temple à Asclepios. C'est regrettable, car nous aurions aujourd'hui un beau document à vous montrer.

A Taormine, dans ce décor merveilleux que les artistes ont chanté, nous nous attendions à trouver un temple du Dieu de la médecine. Seul, le théâtre grec, fortement remanié par les Romains, dresse ses ruines imposantes.

Nous avons cependant du mal à croire qu'on ne trouvera pas un jour la preuve indiscutable du culte d'Asclepios à Taormine.

Le site est trop beau, le panorama trop impressionnant, pour que les Grecs, qui étaient d'étonnants psychologues et de merveilleux metteurs en scène, n'aient pas songé à y bâtir un temple où les malades et les infirmes seraient montés demander la guérison de leurs maux.

Sans nul doute, ici mieux que partout ailleurs, mieux qu'à Carthage et qu'à Epidaure, les désespérés de la vie, impressionnés par l'intense beauté du paysage, auraient retrouvé la foi dans l'avenir et le courage de vivre.

M. Marcel Baudouin. — On ne peut que vivement féliciter les collègues qui vont à l'étranger rechercher les pièces archéologiques relatives au *culte d'Esculape.*

Mais il ne faudrait pas se borner à l'étude des *inscriptions* (domaine de l'histoire et de l'épigraphie) et des *œuvres d'art* (archéologie artistique). Il faudrait savoir qu'il existe en France même, aussi bien qu'à l'étranger, des données fort importantes sur les *origines de la médecine*, voire même sur le *culte d'Esculape*, qui ne ressortent pas des sciences précédentes, mais qui sont du domaine : 1° de la *préhistoire* ; 2° du *folklore* ou *traditions populaires* (*médicales*).

J'ai démontré, pour l'histoire même de la médecine, l'importance de ces sources, trop mal utilisées encore, en publiant des articles sur les origines de la *trépanation* (1), de la *circoncision* (2), de la *déformation artificielle du crâne* (3), opérations qui remontent à l'époque de la *pierre polie*, et sur l'existence des lésions pathologiques fort curieuses et inconnues encore à la même époque, c'est-à-dire à un moment où l'on est encore dans le domaine de la *préhistoire*.

Récemment, j'ai retrouvé en France et en Vendée même (4) des données du culte d'Esculape, remontant sans doute à l'époque gauloise ou gallo-romaine tout au moins.

Les vestiges de ce culte abondent, d'ailleurs, pour les périodes *romaine* et *grecque* pures, en France (ex-voto trouvés dans l'Oise, actuellement au Musée de Senlis; trouvailles d'Alésia, etc.), sous la forme de belles pièces archéologiques.

Mais il faut aller plus loin et les rechercher dans les *traditions populaires* et les *légendes* elles-mêmes. Le folklore est une science, tout comme l'histoire, et aussi un précieux collaborateur, pour la recherche de la vérité. Froissart n'a-t-il pas pris la légende pour l'histoire (affaire des Quatre fils Aymon), comme Tite-Live

(1) *Archives provinciales de Chirurgie*, 1908, p. 362-376.

(2) *Ibidem*, 1910, n° 2, p. 100-114, 4 figures.

(3) *C. R. Académie des sciences*, 14 juin 1909.

(4) Le culte d'Esculape en Vendée. *Gazette médicale de Paris*, 1904, p. 367.

en ce qui concerne les origines de Rome ? Ces ancêtres ne pouvaient d'ailleurs faire autrement, la critique historique et préhistorique n'étant pas encore inventée.

Il faut donc, allant du connu vers l'inconnu, remonter aux *origines de la civilisation* pour tracer nos *origines médicales* sous forme de *culte* ; il faut franchement s'élancer dans l'escalier, très long et très contourné, qui descend vers les entrailles de la terre ; il faut nous résoudre à chercher dans les pierres, non encore taillées, des mégalithes cultuels de nos pays, et dans les profondeurs de l'âme populaire, les *secrets médicaux* sur les débuts de notre *art*, secrets qui nous échapperont longtemps encore, si l'on ne veut pas suivre sur le terrain des fouilles les deux préhistoriens scientifiques de l'Ecole moderne.

LES SOINS MÉDICAUX DONNÉS AUX MALADES PAUVRES DE MARCOING (NORD) AVANT LA RÉVOLUTION

par Emile DELOBEL

Deux pièces seulement peuvent nous éclairer sur le système suivi à Marcoing avant la Révolution pour les soins à donner aux malades pauvres et pour le paiement des honoraires des médecins et chirurgiens.

La première est un certificat, en date du 23 juillet 1747, signé Lemaire, dont voici un extrait :

« Je soussiné moÿ Pierre-Joseph Lemaire, chérugien Juré résident à Marcoing, certifie avoir soigné la nommé Sésille Godou, agé au environ de soixante trois ans à cause d'une douleur poignant dans le cotté droit, luy génant la respiration et lui cause des douleurs très aigües, principalement dans la toux accompagné de fièvre qui caractérisse pleurésye... la malade est

réduit à un état très pitoyable, étant sur la paille sans draps ny couvert et n'ayant au surplus aucun aliment pour pouvoir résister à une maladie sy grande... suppliant MM. les gens de loÿ d'y avoir égard côme étant digne de compassion, soit sur les revenus du bien commun, soit sur les biens des pauvres. Je consens comme suivie...

« En foi de quoi... »

La seconde pièce est un mémoire dont extrait suit :

« Etat de Pierre-Joseph Lemaire, maitre chérusien Juré des pertes qu'il a souffertes depuis huit années environ, pour le traitement des pauvres du lieu, premièrement pour être présenté à Messieurs les gens de loÿ.»

L'état porte ensuite les noms de 25 pauvres, de 3 familles pauvres dont plusieurs membres avaient été malades et enfin d'orphelins pauvres, avec en regard, la somme due par chaque pauvre ou famille de pauvres. Il s'élève à 153 florins 15 patars. L'article minimum est de 15 patars (1) ; il est unique. L'article maximum est de 15 florins(2) ; il est également unique. Deux articles montent à 10 florins chacun. Tous les autres sont inter médiaires et vont de 2 à et y compris 9 florins.

Cet état, daté du 13 janvier 1769 et signé Lemaire, est suivi de l'ordonnance dont la teneur suit :

« Il est ordonné à Jean Philippe du frénois collecteur de Marcoing de payer à Pierre-Joseph Lemaire chérusien de la communauté dudit lieu la somme de cinquante florins pour avoir pensé toutes les pauvres malades de la ditte communautée suivant le mémoire icy au dos.

« Fait à Marcoing le seize janvier mil sept cent soixante neuf...

(Signé) Delabre maÿeur, Jean-Jérôme lieutenant maÿeur, Nicolas Queulain, Boduin Mallet, Pierre Harfaun, Pierre Bauvais (Echevins). »

(1) Le patar valait 1 sou 3 deniers ou 0 fr. 06173.

(2) Le florin, monnaie de Flandre, valait 1 livre tournois 5 sous ou 1 franc 2345679; il se subdivisait en 20 patars.

De l'examen de ces deux pièces, nous pouvons induire et même conclure qu'il n'existait pas à Marcoing, au dix-huitième siècle, comme il y existe aujourd'hui, de listes d'indigents admis à recevoir gratuitement des soins médicaux en cas de maladie ; mais qu'au fur et à mesure des nécessités nos gens de loi faisaient donner les soins médicaux aux malades pauvres ; que de plus, lorsque des soins médicaux donnés à des malades qui n'avaient pas, soit demandé, soit obtenu la gratuité, restaient impayés, la Communauté supportait, sur la production d'un mémoire, une partie de la perte éprouvée par le médecin.

M. J. Lemaire. — La page que je viens de lire est extraite du manuscrit de M. Delobel sur l'histoire de Marcoing. Je remercie l'auteur d'avoir bien voulu me permettre de vous en donner la primeur. Je regrette seulement que M. Delobel ne nous ait pas donné en leur détail les pièces dont il parle. Ainsi eût été rendue plus facile l'appréciation des honoraires médicaux à cette époque et dans cette région ; mais pour 15 patars, c'est-à-dire pour un peu plus que 0 fr. 90, les visites ne devaient pas être très nombreuses et les soins bien considérables.

J'ai déjà eu l'occasion de parler, en mars 1909, de ce Pierre-Joseph Lemaire dont il est question ici, puisque, fils d'un chirurgien (d'un chirurgien-barbier très vraisemblablement), il est l'arrière-grand-père de mon arrière-grand-père.

J'ai continué mes recherches encore inachevées sur les Lemaire. Je ne veux pas avoir l'air d'attacher à ces explorations familiales une importance qu'elles ne méritent pas. Nous en reparlerons peut-être quelque jour ; mais pour compléter ma note précédente, laissez-moi vous dire qu'aujourd'hui j'ai trouvé 13 Lemaire exerçant notre profession et faisant partie de la même famille. Un 14me se dit également d'abord garçon chirurgien en 1784, puis chirurgien en 1786, mais sa filia-

tion n'est pas encore bien déterminée. Nous avons l'impression qu'il fait partie de la famille, mais nous n'avons pas encore l'acte de l'état civil qui permette de l'affirmer d'une façon absolue. Les titres de ces Lemaire sont d'ailleurs très divers : maître chirurgien de son art, chirurgien juré de la campagne, chirurgien juré de la communauté, officier de santé.

Je suis arrêté à l'année 1661 ; je crains qu'il ne me soit pas possible de remonter plus haut.

OUVRAGES OFFERTS

Tous les ouvrages envoyés à la bibliothèque sont inscrits sous cette rubrique.

F. Beaudouin, Riolan et Harvey. *Normandie médicale*, in-8° de 4 p., 1er octobre 1910.

André Crussaire, *Un médecin au XVIIe siècle, le docteur Vallant, une malade imaginaire, Madame de Sablé*. Paris, Vigot et Lille, Dufrénoy, 1910, in-8° de 152 p.

Séance du 9 Novembre 1910.

Présidence de M. Le Pileur, Vice-Président.

MM. Brunot et Rollet, présentés à la précédente séance, sont élus membres de la Société.

— M. le Dr Niel, médecin-major des troupes coloniales, 288, rue Saint-Jacques, à Paris, est présenté par MM. Pansier et Wickersheimer.

M. le Dr Roger Pépin, 2, rue de Vienne, à Paris, est présenté par MM. Landouzy et Wickersheimer.

— M. L. Nass présente une gravure ayant pour titre : *Description des anciens bains romains.*

Séance du 14 Décembre 1910.

Présidence de M. le Dr Le Pileur, Vice-Président.

M. le Dr Guépin adresse par lettre sa démission de membre de la Société.

MM. Niel et Roger Pépin, présentés à la précédente séance, sont élus membres de la Société.

M. le Dr Rouquette, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Nice, est présenté par MM. R. Blanchard et P. Delaunay.

— M. R. Blanchard communique le rapport de notre collègue M. Tiberius von Györy, Privat-Docent à l'Université de Budapest, sur *l'Unification de la terminologie médicale du point de vue de l'historien de la médecine.* Ce rapport a été rédigé par M. von Györy, à la demande de la Société allemande d'histoire de la médecine, qui en a approuvé les termes dans sa réunion de Königsberg, au mois de septembre dernier, et a décidé de le soumettre à la Société française d'histoire de la médecine. L'auteur prend texte d'une proposition émise par M. Raoul Blondel au Congrès de l'Association internationale de la Presse médicale, tenu à Budapest en 1909, pour dire que « les historiens de la médecine de tous les pays, mais en première ligne la *Société allemande pour l'Histoire de la Médecine et des Sciences naturelles* et, à sa demande, la *Société française d'Histoire de la Médecine*, doivent faire des démarches énergiques pour empêcher l'unification de la terminologie médicale au moyen de la suppression systématique des noms historiques. »

M. le Dr Raoul Blondel, convoqué expressément pour cette question, assiste à la séance, et la Société entend ses éclaircissements à ce sujet.

Il explique que la question de l'unification de la terminologie médicale a été mise, par l'Association internationale de la Presse médicale, à l'ordre du jour de son IIIe Congrès, à Budapest, en août 1909. Elle ne put,

faute de temps, être discutée à ce moment, et M. Blondel proposa de la reporter à l'ordre du jour du Congrès de Londres en 1913, en laissant au Bureau le soin de désigner une Commission internationale chargée de préparer le rapport introductif, ce qui fut adopté : M. Tiberius von Györy, de Budapest, fit alors l'observation qu'il serait indispensable de respecter la méthode historique dans cette réforme et d'adjoindre à la Commission une personnalité compétente dans l'histoire de la Médecine, M. le professeur Blanchard par exemple. M. Blondel avait accepté pleinement les observations quand, un an après, M. Tiberius von Györy présenta au Congrès de Königsberg une vive protestation contre la proposition de M. Blondel, en attribuant à celui-ci le projet de faire disparaître de la terminologie médicale tous les noms d'auteurs. Depuis, M. von Györy a invité la Société française de l'Histoire de la Médecine et la Société italienne à s'unir à la Société allemande pour faire échec au projet de l'Association internationale de la Presse médicale.

M. Blondel, après avoir relaté ces faits, ajoute qu'il regretterait de voir la Société française, maintenant renseignée, suivre M. von Györy et la Société allemande dans la voie de cette polémique.

La nécessité d'une entente internationale sur la terminologie médicale, — celle de l'avenir, d'abord en formulant des règles précises pour la construction régulière des néologismes, — aussi celle du passé, en cherchant à réduire les dénominations faisant double emploi d'un pays à un autre, ou au moins en en diminuant le nombre, chaque nation semblant aujourd'hui mettre un point d'honneur à adopter un terme qui lui soit propre ou le nom d'un auteur national, ceci à l'heure où des unifications internationales, dans tous les domaines, sont réclamées partout où elles sont possibles, où l'on parle même de créer une langue internationale. Les médecins, pourraient du moins commencer par s'entendre sur leur vocabulaire :

certaines questions de priorité, toujours pendantes, seraient tranchées définitivement, pièces en mains. L'Association internationale de la Presse médicale est complètement dans son rôle en prenant l'initiative de cette mesure.

M. Blondel termine en disant qu'il espère que la Société voudra bien se faire représenter dans la Commission en préparation.

M. R. Blanchard. — La question de la nomenclature médicale a été traitée en 1907 à l'Académie de médecine. A la suite de ce débat, M. Fernet a déposé un rapport très substantiel au nom d'une commission dont je faisais partie.

M. Le Président. — Je propose de remettre le soin de préparer un rapport sur la nomenclature médicale à une Commission composée de MM. R. Blanchard, Pichevin et Wickersheimer, à laquelle voudra bien se joindre, à titre consultatif, M. R. Blondel, qui n'est pas membre de la Société. (*Adopté.*)

— M. Le Président. — L'Université de Toulouse fait appel à la générosité de la Société en faveur de la Bibliothèque des Facultés de médecine et des sciences, récemment incendiée.

Sur la proposition de M. R. Blanchard, la Société décide à l'unanimité de répondre à cet appel en envoyant à Toulouse la collection complète du *Bulletin* de la Société.

— M. Pichevin. — Au cours de la séance d'octobre, M. Marcel Baudouin a parlé des oublis bibliographiques, parfois systématiques. A ce propos, je désirerais savoir si l'on doit indiquer un auteur, lorsque celui-ci n'a fait qu'une citation tronquée ou inexacte d'un manuscrit ou d'une pièce d'archives, et lorsqu'on n'a pu parvenir à la source qu'après de longues recherches personnelles ou à l'aide d'indications bibliographiques fournies par un autre auteur.

M. Le Pileur. — En pareil cas, il suffit de citer le manuscrit ou la pièce d'archives, et on n'est pas tenu

de citer un auteur qui n'a donné que des indications incomplètes ou inexactes.

— L'ordre du jour appelle le dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Bureau et d'un tiers du Conseil. MM. Neveu et Nicaise sont nommés scrutateurs. Le résultat du vote est le suivant :

Président : M. Le Pileur.

Vice-présidents : MM. P. Dorveaux et Jeanselme.

Secrétaire général : M. Wickersheimer.

Secrétaires : MM. Hahn et Rollet.

Trésorier : M. Neveu.

Archiviste-bibliothécaire : M. Beluze.

Membres du Conseil : MM. Courtade, Nicaise et Rambaud. En outre, M. Genevrier est élu, dans le second tiers, en remplacement de M. Wickersheimer, élu secrétaire général.

BREVET DE CHIRURGIEN MILITAIRE
OCTROYÉ PAR LOUIS XIV

et publié par le Dr Paul DORVEAUX

M. Pierre Rambaud, l'auteur bien connu de l'histoire de *la Pharmacie en Poitou*, a eu l'amabilité de m'adresser la copie d'un brevet de chirurgien militaire, octroyé par Louis XIV à Isaac Pizet pour le régiment d'infanterie de Châtelaillon. L'original de ce brevet, sur parchemin, se trouve aux Archives de la Vienne ; il est ainsi conçu :

BREVET DE CHIRURGIEN
AU RÉGIMENT D'INFANTERIE DE CHASTELAILLON
POUR LE NOMMÉ PIZET.

Aujourdhuy huictieme de décembre 1695, Le Roy estant à Versailles, désirant pourvoir à la charge de Chirurgien à la suitte du regim^t^ d'inf^rie^ de Chastelaillon et estant bien informé de la capacité exp^ce^ au

faict de la Chirurgie, vigilance et bonne conduitte du nommé Isaac Pizet et de sa fidelité et affection à son service, SA MA^{té} luy a donné et octroyé lad. charge de Chirurgien, Pour doresnavant en faire les fonctions et en jouir aux honneurs, auctoritez, prérogatives, droits et appoinctements qui y appartiennent, tels et semblables, dont jouissent ceux qui sont pourveus de pareilles charges, M'ayant sa Ma^{té} pour tesmoignage de sa volonté commandé de luy en expédier le présent brevet, quelle a signé de sa main et faict signer par moy son con^{er} secr^{re} d'estat et de ses commandemens et finances.

(*Signé*) : Louis, TILLIE.

LA DIMINUTION DE LA NATALITÉ AUX ETATS-UNIS ET SES CAUSES

par le Professeur R. BLANCHARD

Ancien Président de la Société.

Les Etats-Unis sont actuellement le théâtre d'un phénomène social qui a vivement excité la sagacité des médecins, des économistes, des sociologues : je veux parler de la diminution progressive de la natalité. Dans tout le territoire, mais spécialement dans les grandes villes de l'est, le nombre des naissances va sans cesse en s'abaissant, relativement à celui des décès, tout au moins dans certaines classes de la société.

Ce phénomène s'est manifesté tout d'abord à New-York ; il y sévit plus que jamais. On cite, dans la cinquième Avenue, en face du Parc central, un bloc de huit maisons qui, pendant la saison, est habité par cinquante et une personnes, dont aucune n'a moins de 14 ans : le nombre proportionnel des enfants est donc inférieur à 1 pour 50. Un autre bloc, compris entre la 88e rue, l'avenue Lexington et l'avenue du Parc, est

habité par 840 personnes, dont 320 au-dessous de 12 ans : les enfants y sont donc dans la proportion de 39 pour 100.

Le premier exemple se rapporte au quartier des milliardaires ou des Quatre-cents ; le second à un quartier populeux. Dans d'autres villes, à Brooklyn notamment, on pourrait faire des constatations analogues. C'est donc dans les familles riches que s'observe le défaut de natalité : les familles allemandes, scandinaves, polonaises, irlandaises et italiennes, récemment immigrées, sont fécondes et ont de nombreux enfants, alors que les familles établies en Amérique depuis plusieurs générations sont comme frappées de stérilité. Au train dont marchent les choses, on peut prévoir une extinction plus ou moins prochaine des descendants des Quakers, des Puritains et autres colons de la première heure.

Les raisons sociales de la stérilité américaine ont été recherchées par P. de Rousiers (1) :

« Rappelons-nous, écrit-il, comment la femme américaine est élevée : beaucoup d'indépendance d'allures, aucunes habitudes de sujétion, une expérience assez avancée de la vie... Maintenant, représentons-nous cette femme dans une grande ville où l'on s'entasse, comme à New-York, mal installée par conséquent, souvent sans domestiques, en tout cas sans domestiques sûrs, absolument seule par conséquent pendant douze heures par jour ; sont-ce là des conditions favorables à l'éducation d'une famille nombreuse ? »...

Elle « reculera devant la perspective d'une demi-douzaine d'enfants à peigner, à laver, à soigner ; jeune fille, elle n'avait à s occuper que d'elle-même, et la transformation lui paraît trop brusque. »

En résumé, la stérilité volontaire se circonscrit dans les villes de l'est et sévit principalement sur la classe riche. C'est « un phénomène de corruption morale favorisé par la vie urbaine, par une éducation plus extérieure que domes-

(1) P. de Rousiers, *La vie américaine*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 2 vol. in-18, s. d. — Cf. II, *L'éducation et la société* ; p. 47-52, *Familles nombreuses et familles stériles*, et p. 70.

tique, et développé par des circonstances particulières d'installation. »

Voilà pour les gens riches. Quant à ceux de la classe moyenne, aux employés, par exemple, P. de Rousiers signale aussi leur stérilité volontaire. Il l'explique par ce fait, qu'un nombre considérable de ménages de cette catégorie sociale vit dans des *boarding houses*, c'est-à-dire dans des pensions de famille.

« La stérilité volontaire, ajoute P. de Rousiers, sévit ici de la façon la plus marquée... Où les mettre d'abord, ces pauvres enfants ? La place manque, les voisins se plaignent du bruit et beaucoup de propriétaires de *boarding houses* proscrivent les enfants avec une sévérité dont la petite tyrannie du concierge parisien ne donne qu'une faible idée. Puis, comment les faire vivre ? L'ordinaire du *boarding* ne convient pas à des enfants ; la fille de service décorée du nom de cuisinière, qui le prépare, n'a aucune envie de se donner de la peine pour une catégorie particulière d'hôtes. En résumé, le cadre du *boarding* n'est pas fait pour eux, mais pour des célibataires. »

Telles sont, sans doute, les raisons sociales apparentes de la stérilité des femmes américaines, mais elles ne nous donnent pas l'explication scientifique du phénomène. Celui-ci a été diversement interprété. On l'a attribué à l'austérité des mœurs, à la pruderie et à la vertu des femmes, à la frigidité des hommes, qui ne vivent que pour leurs entreprises commerciales ou industrielles, à l'abstinence, à une cohabitation incomplète et rendue imparfaite et inefficace par quelque moyen, par exemple parce que l'homme fait usage de préservatifs.

Passons sur les premiers de ces prétextes. S'ils sont généralement mis en avant par les Américains et acceptés sans discussion par les Européens, ceux-ci font preuve, dans la circonstance, tout à la fois de courtoisie et d'ignorance. Les Américains, comme les Anglais, sont très habiles à dissimuler les manifestations publiques de leur instinct sexuel, mais, chez eux

comme chez les autres peuples, cet instinct exerce sa tyrannie et exige qu'on lui paie tribut. Nulle part ailleurs le flirt n'est aussi florissant qu'aux Etats-Unis ; c'est dans la société américaine qu'est éclose la demi-vierge, cette troublante et décevante créature qui a fait son apparition voilà quelque vingt-cinq ans et dont Marcel Prévost a tracé un portrait saisissant. La vie d'hôtel ou de bateau, pendant mon voyage en Amérique, m'a permis de surprendre des faits auxquels je ne puis que faire allusion et qui ont fixé mes idées sur ce point. J'ajoute cependant que je ne parle pas uniquement de l'expérience des autres, mais qu'il n'a tenu qu'à moi, en plus d'une circonstance, d'être le héros d'aventures que je n'avais nullement provoquées.

L'éternel féminin est partout le même; c'est le mieux qu'on puisse conclure. Je serais pourtant désolé si l'on pouvait croire que je généralise mon opinion très motivée et que je n'ai pas eu l'honneur d'être présenté, aux Etats-Unis, à des femmes d'une haute moralité, dignes de tous les respects et de toutes les déférences. Les femmes de cette catégorie sont nombreuses: elles représentent là-bas les femmes de notre admirable bourgeoisie française, si injustement décriées à l'étranger, mais possédant une honorabilité à toute épreuve et une somme incomparable de vertus domestiques.

Je ne dirai qu'un mot des derniers prétextes allégués plus haut. D'une enquête que j'ai faite en Amérique, auprès de nombreux pharmaciens, et à Paris, chez certains commerçants d'un ordre particulier, il résulte que les Etats-Unis font une grande consommation de préservatifs et que ceux de fabrication française y sont très appréciés. Mais là encore n'est pas la cause principale de la diminution de la natalité. Cette cause est double et concerne uniquement la femme.

Dès 1855, Storer professeur d'obstétrique à Harvard College, dénonçait, dans un discours universitaire, la fréquence des avortements volontaires. L'émotion fut considérable à Cambridge, à Boston et dans toute la

Nouvelle-Angleterre. Les collègues de Storer lui demandèrent de supprimer le passage où il faisait une si douloureuse révélation; la publication leur en paraissait imprudente. Il céda et c'est seulement dix-sept ans plus tard qu'il publia le texte intégral de son discours.

Peu de temps après, en 1857, son propre fils, mon ami le Dr H. R. Storer, de Newport, R. I., alors un éminent gynécologue de Boston, traita de la même question, d'après ses nombreuses observations, devant la *Suffolk district medical Society*. Puis, le 14 décembre 1858, il lut à Boston, devant l'*American Academy of arts and sciences*, un mémoire encore plus affirmatif : les avortements volontaires devenaient une calamité publique ; ils étaient la cause, jusque-là insoupçonnée, d'une foule d'accidents utérins ou pelviens, dont tous les gynécologues connaissaient la fréquence, mais dont la cause leur échappait.

Ce ne fut qu'un cri de surprise et d'indignation dans tout Boston. On ne chercha pas à nier les faits très précis que le Dr H. R. Storer avait révélés, mais on lui fit comprendre que l'exposé public d'une si troublante situation ne ferait qu'augmenter le mal. Il fut blâmé sévèrement « d'avoir osé, même au sein d'une Société savante, montrer cette tache au bon renom de la Nouvelle-Angleterre et fut prié d'ajourner sa publication. » Il s'inclina, lui aussi, devant le verdict inconsidéré de ses collègues et resta un peu plus de huit ans sans publier son travail.

Depuis lors, la situation n'a fait qu'empirer ; l'avortement se pratique sur une très vaste échelle, non seulement dans les Etats de l'est, mais à travers tout le pays et jusque dans les Etats de l'extrême ouest. Dans une nouvelle publication (1), le Dr H. R. Storer revient encore sur la question ; il montre les progrès du mal

(1) H. R. Storer, **Criminal abortion : its prevalence, its prevention, and its relation to the medical examiner.** *Atlantic medical weekly*, **2 oct. 1897. Tiré à part, in-18 de 34 p.**

et publie d'intéressantes statistiques établissant, à divers points de vue, une comparaison entre les Etats de la Nouvelle-Angleterre (1) et différents pays d'Europe. De ces statistiques se dégagent les conclusions suivantes:

1° Pour 1.000 habitants, la proportion des mariages est plus élevée dans la Nouvelle-Angleterre que dans les pays d'Europe, et pourtant la proportion des naissances y est beaucoup moindre ;

2° L'excès des naissances sur les décès est très notable en Europe (la France non comprise); il est très faible dans la Nouvelle-Angleterre;

3° La proportion des naissances illégitimes pour 1.000 naissances est notable en Europe et très notable dans certains pays (Autriche, Bavière, Saxe); elle est beaucoup plus faible dans la Nouvelle-Angleterre.

Cette dernière conclusion est tout à l'honneur des jeunes filles américaines, dont elle proclame l'impeccable vertu, les mœurs austères; elle montre aussi la haute valeur morale du *self control*, comme on dit là-bas. Mais alors, que penser des demi-vierges auxquelles j'ai fait allusion plus haut ? Que penser aussi du flirt et de ses dangers ? Celles-là sont la conséquence de celui-ci et nul n'oserait prétendre que le flirt ne soit pas intense dans les classes supérieures et moyennes de la Société américaine. Je répète que j'en ai vu assez pour savoir à quoi m'en tenir.

Ce qu'il faut en penser, le voici, d'après les renseignements fournis par l'enquête que j'ai poursuivie assidûment, pendant tout mon voyage, auprès des nombreux médecins avec lesquels j'ai été en relations et auprès des pharmaciens que j'ai visités dans le but que je dirai plus loin.

Il ressort de cette enquête que, dans la classe moyenne

(1) Connecticut, Maine, Massachusetts, New-Hampshire, Rhode Island et Vermont. — Le Dr H. R. Storer s'en tient à ces seuls Etats, mais il dit expressément ne pas douter que des faits tout pareils ne se présentent aussi dans d'autres Etats de l'Union. C'est, en effet, ce qui arrive.

des grandes villes, la jeune fille a souvent l'occasion de se soumettre à des manœuvres abortives ; cela se pratique couramment. Chacun connaît l'adresse de cabinets médicaux qui exploitent cette pratique, dont le prix est généralement fixé à 50 dollars ; les officines ont, d'autre part, un gros débit de potions et de préparations spéciales provoquant la fausse-couche.

La loi est désarmée envers de tels abus, en raison du principe de la liberté individuelle, qui permet à chacun de disposer de sa personne comme bon lui semble. D'après une croyance populaire, le fœtus ne devient autonome et ne s'individualise que vers le troisième ou quatrième mois de la grossesse ; jusque-là, il ne serait qu'un organe appartenant au corps maternel. Or, la femme, comme il vient d'être dit, a la libre disposition de son corps.

Si les grossesses clandestines sont loin d'être rares, ce n'est pourtant pas faute de recourir à des moyens anticonceptionnels. Je crois bien que, nulle part au monde, la femme ne fait un usage aussi général de préservatifs. J'en ai vu de tous genres, de toute matière et j'ajouterai presque de toute dimension. Ce sujet commande la plus grande réserve; je ne veux pas m'y arrêter, pour des raisons faciles à comprendre. Mais je crois devoir signaler tout au moins un instrument spécial, qui me semble être le principal agent du malthusianisme américain.

Fig. 1. — × 0,46.

Je savais déjà qu'aux Etats-Unis il jouait un grand rôle ; aussi me suis-je préoccupé de faire à cet égard des constatations. A Québec, on ne savait rien ou plutôt on n'a rien voulu me dire. A Montréal, le premier pharmacien auquel je me suis adressé n'a fait aucune difficulté de me montrer l'objet en question et de me dire sa vente courante ; il en avait d'ailleurs toute une provision; c'est là que j'ai acheté le spécimen que représente la figure ci-contre. Même résultat à Toronto, puis aux Etats-Unis, dans la grande majorité des villes que j'ai visitées. J'ai donc acquis la certitude que ce petit instrument était partout connu, partout répandu, partout utilisé communément.

Il consiste simplement en un champignon rigide (*a*), dont la tige s'enfonce dans l'orifice utérin et dont le chapeau vient coiffer plus ou moins exactement le museau de tanche. Deux petits trous percés près du bord servent à passer un fil qu'il est facile de retrouver dans le vagin et grâce auquel on peut retirer l'instrument. Celui-ci est mis en place par le moyen d'une pince à glissière (*b c*) : l'une des tiges s'enfonce dans un petit trou percé au sommet du champignon, tandis que l'autre mord celui-ci par la périphérie du chapeau. Le champignon étant mis en place, on tire en arrière la glissière *b*, les deux tiges lâchent prise et l'on enlève la pince.

Ce préservatif se fait ordinairement en maillechort ou en cuivre nickelé, parfois aussi en ébonite. A Los Angeles, Cal., il est de bon ton de le porter en argent et l'on m'a désigné un orfèvre qui, sur commande, le fabrique en or; il ne chôme guère, paraît-il, tant sa clientèle est nombreuse.

Cet objet peut être toléré pendant des journées entières. Les premières fois, la femme est obligée de recourir aux bons offices d'une autre personne, mais elle arrive promptement à le mettre elle-même en place. Ainsi protégée, elle peut affronter tous les risques et saisir au vol l'occasion fugace.

Je crois, en effet, que l'usage d'un tel instrument procure une certaine protection contre la grossesse, mais cette protection n'est nullement absolue, spécialement chez les femmes dont le col est distendu et ramolli par des grossesses antérieures. D'autre part, le contact prolongé du métal avec la muqueuse du col amène des accidents inflammatoires et des ulcérations. La métrite, et spécialement la métrite du col, est commune aux Etats-Unis; elle s'observe même chez les jeunes filles; elle est due pour une part aux manœuvres abortives, lesquelles sont souvent suivies d'accidents beaucoup plus graves, et pour une autre part au port prolongé du préservatif en champignon.

A vrai dire, ce préservatif n'est pas spécial à l'Amérique du nord ; il n'est pas inconnu en France, où on lui donne le nom de *marguerite*. J'ai voulu savoir dans quelle mesure il était répandu chez nous ; les marchands auxquels je me suis adressé ont été unanimes à déclarer que les « grandes et honnestes dames » de leur clientèle appartenaient à peu près exclusivement à la haute galanterie et à la colonie étrangère.

M. Le Pileur montre un instrument analogue à ceux que vient de décrire M. Blanchard. C'est une espèce de petit pessaire en caoutchouc destiné à recouvrir le col utérin. Son introduction est très facile, mais il n'en est pas toujours de même de son extraction, car il a été appelé un jour pour retirer un de ces instruments dont la propriétaire ne pouvait se débarrasser.

Ce moyen étant employé presqu'uniquement dans un but anti-conceptionnel, il est impossible à un médecin de le recommander et cependant, dans certains cas, rares il est vrai, il pourrait rendre service.

UN CERTIFICAT DE MALADIE RÉDIGÉ PAR UN NOTAIRE, SUR LES INDICATIONS D'UN MÉDECIN DE PUYLAURENS (PRÈS CASTRES — TARN), M. ANTOINE DE FANJOUX, DOCTEUR EN MÉDECINE, EN 1564.

par le Dr Charles VIDAL

Pour pouvoir être considérés comme authentiques par la loi, la plupart de nos certificats médicaux doivent être visés par l'autorité compétente. C'est la formalité de la légalisation de la signature. En matière civile, le Maire ou le Président du Tribunal ; en matière administrative, le Préfet (ou le Sous-Préfet) ; en matière militaire, l'Intendant ; en matière criminelle, le Commissaire de police ont la charge de légaliser la signature du médecin. C'est là une mesure d'ordre général qui ne peut qu'être approuvée.

Nos pères, à Castres tout au moins, étaient du même avis et tenaient à ce que ces sortes de pièces eussent toutes les garanties possibles d'authenticité. Dans ce but, ils en confiaient la rédaction à un notaire.

C'est ce que nous prouve un certificat médical dressé par un notaire sur les conclusions d'un médecin. Le notaire même ne s'en tint pas aux déclarations de notre vieux confrère. Il crut devoir interroger des témoins.

J'ai exhumé ce certificat du *Recueil d'actes notariés et de documents divers pour servir à l'histoire du pays Castrais pendant les XVIe et XVIIe siècles*, de Louis Barbaza, pages 97 et 98. Je me fais un agréable devoir de le présenter à la *Société française d'Histoire de la Médecine* dans l'espoir qu'il intéressera mes collègues de ladite Société.

Voici le texte de ce certificat par devant notaire :

Exonge (*sic*) de noble Jacques Capriol, seigneur de Castaing.

L'an de grâce mil cinq cent soixante quatre et le 23e jour du mois de novembre, très chrétien, prince Charles par la grâce de Dieu roi de France régnant, au château de Cuq de Lantrégois, *diocèse de* CASTRES et sénéchaussée de Carcassone. Personnellement establi noble François Capriol, seigneur dudit lieu de Cuq, en conspect et présence de M. Antoine Aspe, consul dudit lieu de Cuq, par le roi et la reine de Navarre, vicomtes de Lautrec, mis, et en défaut du juge et lieutenant. Parlant et dressant ses paroles à moi notaire royal soubsscript, a dit avoir son fils noble Jacques Capriol seigneur de Castaing, égrotant et fort malade depuis trois semaines en ça. Et que soit ainsi, a requis que de ce par moi fut fait sommaire apprinse. Et illec a esté en personne égrège personne M. Antoine de Fanjaux, docteur en médecine, de la ville de Puylaurens habitant. Lequel, moyennant serment, a dit et affirmé avoir visité ledit noble Jacques Capriol ; que l'a trouvé malade, tenant lict, touché de une maladie de destillation en catharre. Laquelle lui a engendré une inflamtion de la membrane appelée pluris, au côté droit ; avec ce, le foie fort opillé et l'estomach indigéré ; et la teste qui n'est pas encores assez purgée ni corroborée des rhumes ; qui lui cause fièvre. Et n'est besoin qu'il sorte de sa chambre d'un longtemps, attendu que s'il fait autrement il serait en danger de mort. Et ainsi l'a affirmé être vrai.

Amans Vidal, illec estant, de l'âge de quarante ans ou environ, moyennant serment a dit que ledit noble Jacques Capriol, son maître, tomba malade, trois semaines présentement être passées, après que furent revenus de Tholose, à ce que avait couché dans un lict que les linceuls n'étaient pas bien sèches ; et despuis a tenu lict et chambre, ayant grand reume et fièvre ; que est fort débile. Et se doubte que si ne fusse le bon service que l'on lui a fait, il fut été en danger de mourir. Et ce dict estre vrai. Et de ce dessus ledit Capriol, père dudict Jacques, a demandé acte et attes-

tatoire par moi notaire lui estre retenu et despêché, pour lui servir et profiter en temps et lieu comme de raison...

CASSQUIL.

LA MÉDECINE INDIGÈNE EN KABYLIE

par le Dr Raymond NEVEU

Lors de plusieurs voyages en Kabylie et grâce à la famille Lamothe, de Bougie, qui connaît à fond l'esprit indigène, nous avons recueilli de nombreux documents sur la médecine kabyle, qui vous intéresseront peut-être, par la naïveté du traitement et par son imprévu.

Tout d'abord, il convient de dire qu'il n'y a pas en Kabylie de médecin à proprement parler. Le marabout est surtout le grand maître, et c'est à lui qu'on a recours le plus souvent. Par des prières, par des sacrifices mêmes, tout comme au bon vieux temps, il éloigne le mauvais esprit qui s'abat sur le malade.

Certains marabouts ont une vogue extraordinaire, et nous avons vu des indigènes venir à pied de très loin, par delà les montagnes du Jurjura, implorer la guérison comme jadis les Grecs allaient à Épidaure demander aux prêtres la fin de leurs maux.

Mais, à côté des marabouts, il y a dans les villages des gens qui soignent et en qui on a grande confiance : Ce sont « les amdaoui », vieillards pour la plupart, qui conservent pieusement les traditions de leurs aïeux et distribuent avec componction les recettes les plus étranges.

Quelquefois, ainsi que le fait très justement remarquer Hanoteau dans son livre: *de la Kabylie*, ce sont des indigènes instruits qui ont voyagé — qui ont été en contact avec les roumis et ont servi dans les hôpitaux ; ils ont recueilli ainsi de vagues notions de thérapeutique qui leur donnent une certaine renommée.

Quoi qu'il en soit, le traitement est presque toujours

le même et, vraiment parfois il donne de réels résultats.

Trois grandes maladies ravagent la Kabylie comme tous les pays d'Islam : les fièvres, la tuberculose et la syphilis.

Les Fièvres

La fièvre, « la thaoula », comme ils disent, a été nettement divisée par eux en fièvre quotidienne, fièvre tierce et fièvre quarte. C'est leur terreur.

Contre cette maladie, l'indigène a des remèdes assez peu efficaces ; aussi s'en vient-il de très loin chercher la quinine chère à Maillot, dont on fait un abus irraisonnable dans toute l'Afrique du Nord. Le Kabyle, qui habite loin des grands centres, perché sur les cimes, a recours avant tout aux amulettes et aux conjurations. Parmi ces amulettes, il en est une qui a un certain succès, paraît-il : c'est un os de juif porté au cou. Nous ne vous en garantissons pas l'authenticité ; c'est Maistre qui le raconte dans son petit ouvrage intitulé : *Mœurs de la Kabylie* (Montpellier, 1900.)

Le docteur Vincent, dans son exposé clinique des maladies des Kabyles traités à l'hôpital de Dellys, écrivait en 1862 :

« Je tiens de M. le capitaine Devaux que depuis un temps immémorial, les Kabyles font usage contre la fièvre, avec quelque succès, de la décoction de pêcher et d'une composition arsenicale qui a pour base l'orpiment. »

Cela ne s'emploie guère aujourd'hui, et des auteurs autorisés comme le général Hanoteau et Letourneux prétendent non sans juste raison que les Arabes sont trop peu inventifs pour avoir eu l'idée d'employer une substance aussi dangereuse. Actuellement, le remède le plus employé, c'est la centaurée ou « kélilou » ; on en fait une infusion avec des fleurs de laurier-rose.

Pourquoi ces fleurs de laurier-rose? N'est-ce point parce que les indigènes ont remarqué que cet arbre croît surtout dans les régions dévastées par la fièvre? N'ont-ils pas voulu ainsi établir une corrélation et

traiter le mal par le mal ? Il y a évidemment là un point fort intéressant que je livre à votre appréciation.

Contre les céphalalgies et contre l'hypertrophie de la rate, de cette belle rate palustre qu'on rencontre sur les bords de la Soumamm, on emploie les ventouses scarifiées.

Contre les complications rebelles Hanoteau cite un traitement que nous n'avons pu vérifier, mais qui est cependant trop curieux pour le passer sous silence (1): « On applique sur la région splénique ce que les médecins kabyles appellent *le feu froid* (times asemmadh), c'est-à-dire un caustique énergique. On emploie pour cela les feuilles fraîches de l'azenzou (Clematis flammula). Ces feuilles sont pilées et réduites en une pâte, avec laquelle on remplit des cupules de glands. Ces cupules sont ensuite renversées et appliquées sur la peau pour mettre leur contenu en contact avec elle. Ce topique détermine, par une application dont la durée varie avec l'effet que l'on veut obtenir, la rougeur, l'inflammation ou l'ulcération plus ou moins profonde du tégument. »

Contre l'ascite, les Kabyles emploient avec succès la tisane de sauge additionnée de nitrate de potasse ou *« sel de poudre »*.

TUBERCULOSE

La tuberculose est peut-être la maladie qui tue le plus de Kabyles.

On a peine à s'imaginer que sous un ciel idéalement beau, dans une atmosphère aussi pure, au milieu des hautes montagnes qui ne sont contaminées par aucune usine, il y ait tant de victimes de ce terrible fléau. Sobre comme il l'est, ne connaissant pas les assommoirs infects où l'on pérore politique en buvant une absinthe, le Kabyle ne devrait pas mourir tuberculeux.

Que sera-ce plus tard lorsque, notre civilisation aidant, il s'alcoolisera, lui aussi !

Malheureusement, s'il est sobre et s'il vit au grand

(1) *La Kabylie*, par Hanoteau et Letourneux, p. 425.

air, il rentre chaque soir dans une petite pièce toute basse qui ne fait qu'un avec l'étable et où tout le monde vit pêle-mêle dans une promiscuité déplorable. Le tuberculeux n'étant pas soigné tout de suite, il contamine tous les autres.

Contre cette maladie, la thérapeutique indigène ne peut pas grand'chose.

On emploie surtout les boissons sudorifiques et les bains de sable chaud. A défaut de sable chaud, les Kabyles de la région de Bougie emploient volontiers les fumigations. Dans une marmite, on fait bouillir des plantes aromatiques : myrte, lentisques, thym, romarin, menthe sauvage. Lorsque l'eau est en ébullition, on fait asseoir le malade sur sa couche et l'on place le récipient entre ses jambes. Puis on recouvre le lit d'un tapis afin que la vapeur ne puisse s'échapper; on laisse le patient dans cette étuve aussi longtemps qu'il peut supporter cette haute température. On enlève rapidement la marmite et l'on recouche le malade, qui transpire abondamment. Lorsqu'on juge qu'il a suffisamment transpiré, on lui fait des frictions sèches, et on le change de linge. Si la transpiration continue, on recommence les frictions.

Après ce traitement, le malade ressent, paraît-il, un mieux sensible, et sa respiration est meilleure.

Syphilis

La maladie la plus répandue en pays musulman est évidemment la syphilis. Des collègues plus compétents et plus autorisés, comme M. le Docteur Le Pileur, vous en diront sans doute la cause ; il ne nous appartient pas de traiter cette question. Nous désirons simplement vous citer quelques formules de la naïve thérapeutique indigène.

Le Kabyle emploie le mercure hardiment, sans crainte. Sur tous les marchés, on trouvait jadis des pilules de biiodure ou de protoiodure, dites « pilules de Paris ».

Depuis que les pharmacies se sont ouvertes un peu partout, ce commerce tend à disparaître.

Le mercure métallique est employé en fumigation. Voilà, d'après Hanoteau, la formule exacte employée dans certaines régions du Jurjura (1) :

« On prépare de la manière suivante des trochisques dont la combustion doit produire le dégagement des vapeurs mercurielles; avec cent grammes de poudre de henné et une quantité suffisante de salive obtenue par la mastication d'écorce de racine de noyer, on forme une pâte à laquelle on ajoute les substances suivantes, qui ont été pulvérisées à part:

Encens (djaoul, asebrar) Sel ammoniac (nechader)	de chaque substance, 5 grammes.

On éteint dans cette mixture par trituration trente grammes de mercure. La masse est ensuite divisée en vingt trochisques, qui pèsent de huit à dix grammes et que l'on fait sécher à l'ombre. Un de ces trochisques suffit pour une fumigation. L'opération se pratique de la manière suivante : le malade s'accroupit sur le sol ; il est enveloppé de son burnous, dont le capuchon est rabattu sur la tête, serré autour de son cou pour éviter la pénétration des vapeurs mercurielles dans les voies aériennes. Sous le burnous on introduit une tuile sur laquelle on a placé des charbons ardents; sur ces charbons, enfin, on projette un trochisque.

La durée du traitement par ces fumigations est fixée à quarante jours, pendant lesquels le malade doit suivre un régime spécial.

Les légumes frais lui sont sévèrement interdits ; on ne lui permet que la galette, les fruits secs, tels que raisins, figues, dattes, noix ; parmi les viandes, que le mouton rôti *sans sel* ; il ne doit prendre pour boisson que la décoction de l'achâba (salsepareille), additionnée de safran et de cannelle. .

(1) Page 460 *op. citat.*

D'une façon systématique, l'indigène qu'il soit malade ou non, prend tous les ans au printemps un dépuratif.

Ses arrière-parents faisaient ainsi ; il a jugé bon de ne point déroger aux habitudes ancestrales.

Chacun sait d'ailleurs que l'Islam est par excellence le pays de la tradition. Toutefois, il y a dans le choix des dépuratifs une véritable question de mode.

Tantôt, la tisane de salsepareille produit les meilleurs effets ; tantôt, rien ne vaut la cure sans sel. Permettez-moi de vous faire remarquer en passant que les Kabyles n'ont pas attendu les découvertes modernes pour appliquer le régime déchloruré, il y a de longs siècles qu'ils l'emploient. Cette année, la racine de thapsia a été en vogue dans toutes les familles.

La région de Bougie est riche en plantes médicinales, et partout on rencontre le thapsia, que les indigènes appellent « bou nafa » ou « derrias ».

La préparation du remède est simple, mais les effets immédiats sont horribles.

On fait bouillir la racine dans une marmite ; dès que l'ébullition commence (1), on pose sur cette marmite un récipient à trous contenant du couscous, à travers lequel on fait passer la vapeur qui s'échappe de la marmite ; l'opération se renouvelle trois fois. Le couscous est servi comme d'ordinaire avec le manger. Le lendemain, toutes les personnes qui en ont mangé sont méconnaissables tant elles sont enflées ; la bouche est déformée, les yeux ont disparu. Une fièvre brûlante dévore les malades volontaires et les cloue au lit ; quelques jours après, la température tombe, l'appétit revient ; il semble que l'on a plus de vigueur : les douleurs et les angoisses qui ont suivi l'affreux traitement font apprécier les douceurs de la santé. Les indigènes sont persuadés qu'ils combattent ainsi la débilité, d'une façon énergique.

(1) Quelquefois, on fait cuire des œufs dans ce bouillon bizarre.

La Scarlatine et la Rougeole

Les enfants kabyles sont assez réfractaires aux épidémies. Les médecins indigènes confondent sous un même nom, « Tabouzouggarth », la rougeole et la scarlatine. Ils savent que ce sont des maladies contagieuses, et ils les traitent toutes deux de la même façon.

Dès que les premiers symptômes apparaissent, l'enfant est couché, immobilisé même ; on amoncelle alors sur lui couvertures et tapis ; puis, d'heure en heure, on lui fait boire un bol de bouillon de poule très chaud. Le malade entre en transpiration, son corps se couvre de rougeurs ; en quelques heures, l'éruption est complète ; quatre ou cinq jours après, la fièvre a disparu, aucune complication n'est à craindre.

Les Ophtalmies

L'ophtalmie est une plaie de l'Algérie ; elle est due surtout à la promiscuité navrante dont nous parlions tout à l'heure. Depuis quelques années, cependant, les principes d'hygiène pénètrent peu à peu dans la masse ; le nombre des ophtalmies diminue. C'est surtout à l'école qu'on donne aux enfants les habitudes de propreté et les notions d'hygiène.

La base fondamentale du traitement indigène est le sulfate de cuivre. Ce médicament est employé soit seul, soit en mixture savante et très compliquée.

Nous ne pouvons résister au plaisir de vous transcrire une ordonnance d'un thérapeute indigène célèbre, Aomarnait Moussa, de la tribu des Aït Iraten.

Prenez parties égales de :

Chnadjer el fetàh (chlorhydrate d'ammoniaque).
Tazoult (sulfure de plomb).
Toutia (sulfate de cuivre).
Zafran (safran).
Jfelfel aberkan (poivre noir).
Ferbioun (gomme résine d'euphorbe).

Pulvérisez ces substances et ajoutez :

Keban (goudron).

Aman tilselt (eau d'oignon).
Aman tiskert (eau d'ail).
Zit (huile d'olives).
Khal (vinaigre).

Mettez de chaque substance une quantité suffisante pour faire une pâte de consistance d'électuaire.

Une quantité de ce collyre, égale au volume d'un pois, est introduite tous les soirs entre les paupières ; le matin, le malade se lave avec de l'eau savonneuse ou de l'eau salée. Cette application est répétée tous les jours jusqu'à guérison.

Parfois, ils emploient des ablutions d'eau alunée, dans laquelle a été délayé un peu de miel.

Comme complément à cette thérapeutique oculaire, permettez-nous de vous citer une petite anecdote absolument authentique qu'un de nos amis, chef de gare sur la ligne de Beni-Mançour, nous a raconté dernièrement :

Peu de jours après son installation, il vit arriver deux Kabyles qui, d'un air suppliant, lui demandèrent un peu d'eau « *di tiligraphe* » ; notre ami ne comprenant pas, les indigènes retournèrent dans leur gourbi et revinrent le lendemain : « Je t'en supplie, dirent-ils, donne nous un peu d'eau *di tiligraphe*, de l'eau *di dipiche*... c'est pour un de nos enfants qui a très mal aux yeux ».

Notre ami comprit enfin qu'il s'agissait de l'eau des piles du télégraphe. Depuis, tous les Kabyles d'alentour viennent à la gare chercher un peu d'eau chlorurée pour soigner les ophtalmies de leur famille. Ceci se comprend : c'est une façon de prescrire le zinc sous forme de chlorure.

Le traitement est naïf, assez curieux ; il valait la peine d'être relaté.

Contre les taies de la cornée, l'indigène ne peut pas grand'chose. En vain, il épuise la gamme des médicaments, il alterne le collyre à l'aloès avec le collyre au sulfate de cuivre, et, comme il n'obtient aucun résul-

tat, il se console en disant que *c'est « une étoile que Dieu a laissé tomber dans son œil »*.

*
* *

A côté des grandes maladies que nous venons d'énumérer, la médecine indigène s'occupe souvent avec succès d'affections de second ordre comme la calvitie, l'insolation ou l'impétigo.

L'Impétigo

Malgré le manque de propreté dans certains milieux arabes, les enfants ont rarement la figure abîmée par l'impétigo ; peut-être que l'onguent bizarre employé immédiatement est efficace ? Sur la partie malade, on applique du noir de marmite : la matière grasse contenue dans l'enduit empêche peut-être le mal de se propager et le charbon doit servir d'antiseptique. Ce qu'il y a de certain, c'est que le résultat n'est pas négligeable.

L'Insolation

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'insolation est assez rare chez l'indigène. Parfois, cependant, il arrive qu'après de longues rêveries au soleil, il souffre de violents maux de tête accompagnés de fièvre.

Le traitement est alors fort simple : on fait absorber au malade des boissons rafraîchissantes en abondance, afin qu'il urine beaucoup. Puis on lui applique sur la tête une sorte de calotte contenant un mélange de citron, de raisin vert et de vinaigre.

Ce mélange est renouvelé jusqu'à diminution de température.

La Calvitie

La chevelure est le plus bel ornement de la femme kabyle, aussi les cheveux sont-ils l'objet de soins constants.

Pour en éviter la chute, on les lave souvent et on applique sur la tête, tous les trois mois environ, un emplâtre de feuilles de henné réduites en poudre.

Cette plante, outre ses qualités astringentes, donne aux cheveux une jolie teinte fauve, chatoyante au soleil.

Lorsqu'une jeune fille a les cheveux peu fournis, la mère emploie tous les procédés connus pour lui fortifier le cuir chevelu.

En plus des lavages et des applications de henné, elle fait des frictions avec une sorte de mixture facile à préparer.

On se procure un gros lézard gris ; on le fait bouillir dans de l'huile jusqu'à ce qu'il soit fondu ; on obtient ainsi une matière gélatineuse, d'apparence verdâtre et d'une odeur nauséabonde. On frotte la tête de l'enfant une fois par semaine avec cette pommade bizarre..... Vingt-quatre heures après, on se lave les cheveux avec de l'eau et du savon mou.

Grâce à l'entretien continuel de la tête, les Kabyles ont rarement des pellicules : celui qui a le bonheur d'en être beaucoup affligé est, paraît-il, destiné à beaucoup voyager.

Les indigènes ne découvrent jamais leur tête, même la nuit pour dormir ; ils l'enveloppent entièrement dans leur burnous, de crainte que « *le bourriquot de la nuit ne vienne manger leurs cheveux* ».

Il est à supposer qu'un marabout, connaissant la naïveté de ses corréligionnaires et leur faible pour la chevelure, aura trouvé cette fable pour les obliger à se préserver des ophtalmies.

M. Pichevin. — L'ammoniaque a été employé à la fin du dix-huitième siècle par Peyrilhe (1) pour guérir la vérole. Cet auteur, tout en croyant aux excellents effets du mercure dans la cure de la syphilis, préconise « l'alcali volatil, celui qu'on retire du sel ammoniacal, par l'intermède des alkalis fixes, selon le procédé du Codex ». Il cite, d'après Sanchez, la méthode du traite-

(1) *Remède nouveau contre les maladies vénériennes tiré du règne végétal ou Essai sur la vertu anti-vénérienne des alcalis volatiles*, par M. Bern. Peyrilhe, à Montpellier, 1786.

ment des Persans et des Polonais pour guérir la syphilis. Les vérolés se mettent nus dans les latrines jusqu'au cou, avec un chapeau sur la tête. Ils y restent pendant 21 jours sans discontinuer. La guérison survient après cette saison d'eau... de latrines.

UNE ÉDITION CONTEMPORAINE DU MÉDECIN DES PAUVRES, RECUEIL DE FORMULES DE PRIÈRES A DIRE EN CAS DE MALADIE,

par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

J'ai publié ici-même, il y a quelques mois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de la Ville de Paris, quatorze formules de prières à dire en cas de maladie, qu'avait recueillies un soldat de l'époque révolutionnaire (1).

Notre collègue M. O. Guelliot, chirurgien des hôpitaux de Reims, m'a communiqué à ce propos le petit livre que je vous présente aujourd'hui et qui nous montre qu'il y a encore au XXe siècle de bonnes gens pour répéter les formules dont je vous ai entretenus naguère.

Ce livre, qui ne comprend en tout que huit pages, sort des presses de l'imprimerie Frédérick-Boquillon, à Vouziers. Sa couverture rose, en tête de laquelle on lit ce titre **LE MÉDECIN | DES PAUVRES**, est ornée d'une vignette : un enfant vêtu à l'antique, levant les yeux au ciel, où lui apparaît une croix, entourée d'une espèce d'auréole ; un ange guide ses pas. A gauche de la vignette et disposés verticalement, les mots : LAISSEZ DIRE ; à droite : ET FAITES LE BIEN. Au dessous :
Christus régnat, Christus impérat | Christus vincit |

(1) Ernest WICKERSHEIMER. *Formules de prières à dire en cas de maladie, recueillies par un soldat de la République.* Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, IX (1910), p. 251-257.

Jésus-Christ règne, Jésus-Christ commande | Jésus-Christ est vainqueur | EN DIEU LA CONFIANCE. | — | Vouziers. — Imp. Frédérick-Boquillon.

Sur la face postérieure de la couverture est imprimé un *Cantique spirituel sur les devoirs du Chrétien*, qui n'offre rien d'intéressant au point de vue médical.

Le texte est, à quelques variantes près, semblable à celui du manuscrit de la Bibliothèque de la Ville de Paris. Toutefois on y trouve deux prières qui n'existent pas dans le manuscrit :

ORAISON POUR GUÉRIR L'ENTORSE. — Vous dites trois fois et te, su per an ter su per an te te, puis faites le signe de la croix trois fois sur l'entorse et à la fin de chaque oraison vous ferez de même pour un faux écart à un cheval.

ORAISON POUR LE CHANCRE. — Chancre des chancres, qu'elle soit rouge ou noire, blanche, je te conjure d'apaiser ta chaleur, comme Juda apaisa sa fureur contre N.-S. en faisant la neuvaine à jeun en disant M. C. *Dieu t'a guéri par sa puissance.*

Si l'imprimé du XXe siècle est presque identique au manuscrit du XVIIIe siècle, c'est parce qu'il n'est qu'une édition contemporaine d'un ouvrage fort ancien.

Cet ouvrage a été étudié par Charles Nisard (1), qui a prétendu qu'il n'était qu' « un très-mince extrait d'un livre célèbre : *La Médecine et la Chirurgie des pauvres*, par Dom Nicolas-Alexandre, Paris, 1714, in-12, souvent réimprimé. » Il n'en est rien : *La Médecine et la Chirurgie des pauvres*, de dom Nicolas-Alexandre, manuel de thérapeutique domestique, ni meilleur ni pire que bien d'autres, ne renferme pas de prières. D'ailleurs, comme je l'ai déjà fait observer (2), ces formules supersti-

(1) Charles NISARD. *Histoire des livres populaires...* 2e édition, II, p. 76-83. — *Le Médecin des pauvres* est aussi cité dans Gaston PASQUIER : *Les ennemis de la profession médicale.* Thèse de Paris, 1909-1910, p. 125-127.

(2) *Loc. cit.*, p. 252.

tieuses, à l'origine desquelles on trouve le plus souvent une légende hagiographique, sont très vieilles. Il en est qu'on rencontre, sous une forme à peine différente, dans des manuscrits du XIII[e] et du XIV[e] siècles.

OUVRAGES OFFERTS

Tous les ouvrages envoyés à la bibliothèque sont inscrits sous cette rubrique

BELBÈZE. *Le chirurgien Thomas Goulard de Saint-Nicolas-de-la-Grave et ses descendants.* Montauban, 1905, grand in-8°, 26 p. Extrait du *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne.*

Tiberius von GYÖRY. *L'unification de la terminologie médicale du point de vue de l'historien de la médecine.* [Amsterdam], de la presse du *Janus....* [1910], in-8°, 5 p.

J. JULLIEN. *Essai de pathologie rurale. La syphilis en Vivarais.* Largentière (Ardèche), Mazel et Plancher, s. d., in-8°, 7 p.

L'homme préhistorique, revue mensuelle. Paris, n° du 1[er] novembre 1910. (Don de M. Félix Regnault).

Le médecin de campagne. Largentière (Ardèche), n[os] du 1[er] août et du 1[er] octobre 1910. (Don de M. J. Jullien).

TABLE DU TOME NEUVIÈME

Lille. — Imp. Centrale du Nord, 12, rue Lepelletier.